

Grande Grammaire Historique du Français

Grande Grammaire Historique du Français



Editée par
Christiane Marchello-Nizia, Bernard Combettes,
Sophie Prévost et Tobias Scheer

Vol. 1

DE GRUYTER
MOUTON

Les éditeurs tiennent à remercier l'Institut de linguistique française, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et le Lattice (CNRS / ENS-Université PSL et Université Sorbonne Nouvelle) pour leur soutien financier, qui a contribué à la réalisation de cet ouvrage.

ISBN 978-3-11-034553-7

ISBN (PDF) 978-3-11-034819-4

Library of Congress Control Number: 2020937723

Bibliographic information published by the Deutsche Nationalbibliothek

The Deutsche Nationalbibliothek lists this publication in the Deutsche Nationalbibliografie; detailed bibliographic data are available on the Internet at <http://dnb.dnb.de>.

© 2020 Walter de Gruyter GmbH, Berlin/Boston

Cover image: Composition A by Piet Mondrian, Galleria Nazionale d'Arte Moderna e Contemporanea

Typesetting: jürgen ullrich typesatz, Nördlingen

Printing and binding: Hubert & Co. GmbH & Co. KG, Göttingen

www.degruyter.com

En 2014, Peter Koch nous quittait brutalement, avant l'achèvement de cet ouvrage dont il avait accompagné le projet depuis ses débuts et dont il reste l'un des piliers.

Au brillant linguiste, à l'ami, nous dédions cette
Grande Grammaire Historique du Français.

Liste des contributeurs de la *Grande Grammaire Historique du Français*

Dany Amiot (DA), Université de Lille, STL, France
Wendy Ayres-Bennett (WAB), Université de Cambridge, Modern and Medieval Languages and Linguistics, Royaume Uni
Claire Badiou-Monferran (CBM), Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, CLESTHIA, France
Sylvie Bazin-Tacchella (SBT), Université de Lorraine, ATILF, France
Eva Buchi (EB), CNRS / Université de Lorraine, ATILF, France
Anne Carlier (AC), Sorbonne Université, STIH, France
Yvonne Cazal (YC), Université de Caen Normandie, CRISCO, France
Bernard Combettes (BC), Université de Lorraine, ATILF, France
Walter De Mulder (WDM), Université d'Anvers, GaP /C-APP, Belgique
Monique Dufresne (MD), Université de Queen's, Canada
Benjamin Fagard (BF), CNRS / ENS-Université PSL / Université Sorbonne Nouvelle, Lattice, France
Randall Gess (RG), Université Carleton, Canada
Julie Glikman (JG), Université de Strasbourg, LiLPa, France
Céline Guillot-Barbance (CGB), ENS de Lyon, IHRIM, France
Maj-Britt Mosegaard Hansen (MBMH), Université de Manchester, Linguistics and English Language, Royaume Uni
Thomas Hoelbeek (TH), Université Libre de Bruxelles (VUB), Département de Linguistique Appliquée, Belgique
Haike Jacobs (HJ), Université Radboud, Centre for Language Studies, Pays-Bas
Peter Koch (PK), Université de Tübingen, Romanisches Seminar, Allemagne
Annie Kuyumcuyan (AK), Université de Strasbourg, LiLPa, France
Bernard Laks (BL), Université Paris Nanterre, Modyco, France
Elena Llamas-Pombo (ELP), Université de Salamanque, IEMYRhd, Espagne
Christiane Marchello-Nizia (CMN), ENS de Lyon, ICAR, France
Evelyne Oppermann-Marsaux (EOM), Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, CLESTHIA, France
Gabriella Parussa (GP), Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, CLESTHIA, France
Adeline Patard (AP), Université de Caen Normandie, CRISCO, France
Sophie Prévost (SP), CNRS / ENS-Université PSL / Université Sorbonne Nouvelle, Lattice, France
Magali Rouquier (MR), Université Toulouse-Jean Jaurès, France
Tobias Scheer (TS), Université Côte d'Azur / CNRS, BCL, France
Catherine Schnedecker (CS), Université de Strasbourg, LiLPa, France
Lene Schøsler (LS), Université de Copenhague, Institut d'études anglaises, germaniques et romanes, Danemark
Philippe Ségéral (PS), Saint-Germain-Village, France
Gilles Siouffi (GS), Sorbonne Université, STIH, France
Anne Vanderheyden (AV), Université d'Anvers, GaP, Belgique
Esme Winter-Froemel (EWF), Université de Würzburg, Neuphilologisches Institut / Romanistik, Allemagne.

Sommaire

Liste des contributeurs de la <i>Grande Grammaire Historique du Français</i>	VII
Liste des conventions d'écriture et abréviations utilisées dans la <i>Grande Grammaire Historique du Français</i>	LI

Volume 1

Introduction

Principes de la <i>Grande Grammaire Historique du Français</i> (GGHF)	1
--	---

Chapitre 1

Une Grammaire historique de l'an 2020 (CMN, BC, TS et SP)	3
---	---

Partie 1

Fondements théoriques et méthodologie (SP)	13
---	----

Chapitre 2

L'approche du changement linguistique dans la <i>Grande Grammaire Historique du Français</i> (SP et MD)	15
---	----

Chapitre 3

Une grammaire fondée sur un corpus numérique (SP)	37
---	----

Chapitre 4

Périodisation (CMN et BC)	54
-------------------------------------	----

Partie 2

Histoire externe (GS)	63
--	----

Chapitre 5

Introduction (GS)	65
-----------------------------	----

Chapitre 6

Que peut-on appeler « français », et à quelle époque ? (GS)	73
---	----

Chapitre 7

Les données historiques, géographiques et démographiques (GS)	91
---	----

Chapitre 8

Colinguismes et contacts de langues (GS)	110
--	-----

Chapitre 9	
Les genres textuels (GS)	121
Chapitre 10	
Les interventions sur les parlers, l'équipement de la langue, les facteurs sociolinguistiques (GS)	135
Partie 3	
Phonétique Historique (TS)	157
Chapitre 11	
Introduction (aux chapitres 11-23) (TS et PS)	159
Chapitre 12	
Outils (TS)	168
Chapitre 13	
Processus non positionnels et réduction des mots (TS et PS)	203
Chapitre 14	
Les palatalisations (TS)	226
Chapitre 15	
Yod (oral j et nasal j) (TS et PS)	259
Chapitre 16	
Voyelles en syllabe fermée (CVC) (PS)	278
Chapitre 17	
Voyelles en syllabe ouverte (CV) : 1. toniques (PS)	302
Chapitre 18	
Voyelles en syllabe ouverte (CV) : 2. atones (PS)	321
Chapitre 19	
Consonnes en Position Forte ({#,C}_) : 1. obstruantes (TS)	346
Chapitre 20	
Consonnes en Position Forte ({#,C}_) : 2. sonantes (TS)	362
Chapitre 21	
Consonnes en coda (__.C) (TS)	387
Chapitre 22	
Consonnes intervocaliques (V__V et V__#) (TS)	399

Chapitre 23	
Consonnes en attaque branchante (<i>muta cum liquida</i>) (TS)	426
Chapitre 24	
Evolution depuis l'ancien français (RG, HJ et BL)	450
Partie 4	
Codes de l'écrit : Graphies et ponctuation (GP et YC)	491
Chapitre 25	
Introduction (YC et GP)	493
Chapitre 26	
Graphies : des usages à la norme (YC, GP et ELP)	501
Chapitre 27	
Graphématique et graphétique en diachronie : les principaux phénomènes (YC et GP)	550
Chapitre 28	
Ponctuation (ELP)	592
Partie 5	
Morphologie et morphosyntaxe (BC et CMN)	615
Introduction (AC et BC)	617
Chapitre 29	
Morphologie dérivationnelle vs. flexionnelle (DA)	622
Chapitre 30	
Catégories variables : noms, adjectifs, pronoms et déterminants (AC, CGB, CMN et LS)	632
Chapitre 31	
Catégories variables : le verbe (SBT)	745
Chapitre 32	
Catégories invariables (DA, CBM, BC, BF, CMN et MBMH)	856

Volume 2

Partie 6

Syntaxe (CMN, SP et BC)	963
Introduction (BC et AC)	965
Chapitre 33 Syntaxe interne des groupes de mots et morphèmes (AC, BC, CGB, CMN, EOM, SP et CS)	971
Chapitre 34 Expression et position des constituants majeurs dans les divers types de propositions (CMN et SP)	1055
Chapitre 35 Syntaxe de la phrase simple (BC, CMN et SP)	1220
Chapitre 36 Syntaxe de la phrase complexe (BC et JG)	1338
Chapitre 37 Syntaxe de l'oral (WAB)	1466

Partie 7

Sémantique grammaticale (WDM)	1481
Introduction : Qu'est-ce qu'un sens grammatical ? (WDM)	1483
Chapitre 38 Le verbe : les marqueurs de temps, mode et aspect (WDM et AP)	1486
Chapitre 39 Le groupe nominal, les pronoms (AC, WDM, CGB, SP, CS et AV)	1545
Chapitre 40 Les relateurs (CBM, WDM, BF, TH et CMN)	1615
Chapitre 41 La négation de proposition (MBMH)	1679

Partie 8**Énonciation et textualité, pragmatique (BC) 1695**

Introduction :

Évolutions dans le domaine de la cohérence discursive (BC) 1697

Chapitre 42

Niveau énonciatif (BC et AK) 1702

Chapitre 43

Niveau informationnel (BC) 1739

Chapitre 44

La structuration du texte (BC) 1778

Partie 9**Lexique et sémantique lexicale (PK, puis WDM et EWF) 1801**

Chapitre 45

Lexique, structures et évolution : notions théoriques (WDM) 1803

Chapitre 46

Étymologie (EB) 1827

Chapitre 47

Constitution historique du lexique (PK et EWF). 1851

Chapitre 48

Procédés morphologiques de création lexicale (DA) 1894

Chapitre 49

Lexique et construction (PK, revu par EWF) 1928

Chapitre 50

Emprunts : langues en contact (EWF). 1947

Partie 10**Conclusions 1997**

Chapitre 51

Les grands traits de l'évolution du français (YC, BC, WDM, CMN, GP, SP, TS, PS, GS et EWF). 1999

Références des sigles 2015

XIV Sommaire

Références des textes du corpus GGHF	2019
Références bibliographiques	2025
Index des notions	2157

Volume 1 : Table des matières

Liste des contributeurs de la <i>Grande Grammaire Historique du Français</i>	VII
Liste des conventions d'écriture et abréviations utilisées dans la <i>Grande Grammaire Historique du Français</i>	LI

Introduction

Principes de la <i>Grande Grammaire Historique du Français</i> (GGHF)	1
--	---

Chapitre 1

Une Grammaire historique de l'an 2020 (CMN, BC, TS et SP)	3
1. Equiper la langue	3
2. Une grammaire sur corpus	3
3. Nouveaux domaines de la grammaire historique : graphématique, sémantique grammaticale, énonciation et pragmatique	4
4. Incomplétudes, et souhaits	5
5. Une histoire en longue durée : focus sur la partie ancienne	5
6. Une grammaire du changement	6
7. « Tout changement est une variante qui a réussi » : penser la variation	7
8. La langue comme système dynamique, le signe linguistique comme muable	8
9. Les types de changement	8
10. Métalangage et catégories	9
11. Une longue et dense tradition	10

Partie 1

Fondements théoriques et méthodologie (SP)	13
---	----

Chapitre 2

L'approche du changement linguistique dans la <i>Grande Grammaire Historique du Français</i> (SP et MD)	15
2.1 La notion de « théorie » du changement linguistique est-elle pertinente ?	15
2.2 Approche générativiste et approches fonctionnalistes du changement	17
2.2.1 La grammaire générative et le changement linguistique	17
2.2.2 Une approche « diachronique » et « fonctionnaliste » du changement	19
2.3 Qu'entend-on par changement linguistique ?	20
2.4 La variation au cœur du changement linguistique. Rythme, vitesse et durée des changements	23
2.5 Mécanismes et processus à l'œuvre ; causes et motivations	27
2.5.1 Mécanismes et processus	27
2.5.1.1 Réanalyse et analogie	27
2.5.1.2 Processus	28

2.5.2	La question de la directionnalité du changement	31
2.5.3	Les causes du changement	32
2.6	Difficultés méthodologiques d'une approche diachronique pour les états anciens de la langue	34
Chapitre 3		
Une grammaire fondée sur un corpus numérique (SP) 37		
3.1	Une histoire de la langue française	37
3.2	Les grammaires et les corpus	38
3.3	La représentativité du corpus	40
3.4	Nos choix, notre démarche	41
3.4.1	Un corpus à géométrie variable	41
3.4.2	Les critères de sélection des textes	42
3.4.2.1	Les critères paratextuels	42
3.4.2.2	Les descripteurs	43
a.	La date des textes	43
b.	La forme des textes : vers / prose	43
c.	Les dialectes	44
d.	Les domaines et les genres	44
3.4.3	La représentation de l'oral	44
3.5	Liste des textes du corpus de la GGHF	45
Chapitre 4		
Périodisation (CMN et BC) 54		
4.1	Quelle périodisation pour une grammaire historique du français ?	54
4.2	Les pratiques des historiens de la langue	55
4.3	Une périodisation sur des bases purement linguistiques est-elle possible ?	56
4.4	Un cas d'école : l'invention du « français préclassique »	57
4.5	La progressivité des changements	59
Partie 2		
Histoire externe (GS) 63		
Chapitre 5		
Introduction (GS) 65		
5.1	Qu'entend-on par « histoire externe » ?	65
5.2	Quelles sont les données non linguistiques importantes à prendre en compte ?	67
5.3	Comment articuler histoire interne et histoire externe ? La place du sujet parlant	68
5.4	Y a-t-il des périodisations différentes en « histoire interne » et en « histoire externe » ?	69

Chapitre 6

Que peut-on appeler « français », et à quelle époque ? (GS)	73
6.1 La modification des systèmes d'opposition	73
6.2 Langue et variabilité	85

Chapitre 7

Les données historiques, géographiques et démographiques (GS)	91
7.1 Les données historiques et géographiques	91
7.1.1 Le substrat latin et sa dialectalisation	91
7.1.2 Influences précoces	92
7.1.3 La dialectalisation du roman	96
7.1.4 La diffusion du français sur le territoire	99
7.1.5 Le français langue de culture en Europe	102
7.1.6 La colonisation et la décolonisation	103
7.2 Les données démographiques	104
7.2.1 Le nombre de locuteurs	104
7.2.2 Structure et mobilité de la population	107

Chapitre 8

Colinguismes et contacts de langues (GS)	110
8.1 Les colinguismes	110
8.1.1 Le colinguisme latin / dialecte / français	110
8.1.2 Le devenir du latin	112
8.1.3 Le devenir des vernaculaires	115
8.2 Les contacts de langue	116
8.2.1 Le superstrat germanique	116
8.2.2 Arabe, italien, espagnol	117
8.2.3 L'anglais	118
8.2.4 Le français et les langues du monde	119

Chapitre 9

Les genres textuels (GS)	121
9.1 « Genres », « types » et traditions discursives	121
9.2 Dans l'oral	122
9.3 Dans l'écrit	126
9.3.1 Naissance des genres littéraires	127
9.3.2 La révolution de l'imprimerie	128
9.3.3 De nouveaux genres textuels	131

Chapitre 10

Les interventions sur les parlers, l'équipement de la langue, les facteurs sociolinguistiques (GS)

135

10.1	Les politiques linguistiques	135
10.1.1	En France	135
10.1.2	Hors de France	138
10.2	Académies et autres institutions	139
10.3	Discours métalinguistiques, équipements de la langue et normes	141
10.3.1	Le développement du métalinguistique	141
10.3.2	Les équipements techniques de la langue	142
10.3.3	Les normes implicites	145
10.4	La culture de la langue	146
10.4.1	Le rôle des traductions	147
10.4.2	La littérature	147
10.4.3	L'éloquence	149
10.4.4	Les représentations	150
10.5	L'éducation	151
10.6	La transmission	154
10.6.1	La transmission générationnelle	154
10.6.2	Effets de mode et parlers communautaires	154
10.6.3	Les attitudes des groupes	155

Partie 3

Phonétique Historique (TS)

157

Chapitre 11

Introduction (aux chapitres 11-23) (TS et PS)

159

11.1	Phonétique historique du français	159
11.1.1	Filiation	159
11.1.2	Organisation positionnelle et théorie phonologique moderne	159
11.1.3	La phonétique historique est d'abord celle qui va jusqu'à l'ancien français	160
11.2	Organisation positionnelle	161
11.2.1	Regroupement positionnel	161
11.2.2	Hierarchie des conditionnements	162
11.2.2.1	Voyelles	162
11.2.2.2	Consonnes	163
11.2.2.3	Interdiction des syllabes super-lourdes : *CVC̄, *CVCC	163
11.2.2.4	Position > accent > mélodie	163
11.3	Action de la position : vue d'ensemble	163
11.3.1	Voyelles	163
11.3.2	Consonnes	164
11.3.2.1	Hierarchie : position forte > intervocalique > coda	164

11.3.2.2	Illustration	165
a.	Evolution hors influence mélodique	165
b.	Position forte	165
c.	Position intervocalique	166
d.	Coda	167
Chapitre 12		
Outils (TS)		168
12.1	Objet du chapitre	168
12.2	Processus et théorie phonologiques	168
12.2.1	Action de la phonologie : trois types de processus	168
12.2.2	Usage de la théorie phonologique	169
12.3	Structure interne des consonnes et voyelles	169
12.4	Identité phonologique des positions syllabiques	170
12.4.1	Positions dans la chaîne linéaire et leur regroupement	170
12.4.2	Identité phonologique des cinq positions syllabiques majeures	171
12.4.2.1	Structure autosegmentale, consonnes flottantes	171
12.4.2.2	Relations latérales : gouvernement et licenciement	172
12.4.2.3	Unité de la position forte (Coda Miroir)	173
12.4.2.4	Les positions faibles	173
12.4.2.5	Syllabe ouverte vs. syllabe fermée	174
12.4.2.6	Récapitulatif des identités phonologiques	175
12.4.3	Attaque branchante (<i>muta cum liquida</i>)	175
12.4.3.1	Groupe consonantique tautosyllabique	175
12.4.3.2	<i>Muta cum liquida</i> moins tl, dl, vl	176
12.4.4	Groupe triconsonantique C ₁ C ₂ C ₃ : élimination du CV médian	176
12.4.4.1	Syncope et attaque branchante	176
12.4.4.2	Élimination du CV médian : inventaire	177
12.4.5	s+C	178
12.4.6	Accent et allongement tonique	179
12.4.6.1	Proéminence	179
12.4.6.2	Allongement tonique	180
12.4.7	*CVC, *CVCC	181
12.4.8	Statut syllabique de la consonne finale	182
12.4.8.1	C# est coda ou intervocalique	182
12.4.8.2	Situation en français	183
12.4.9	Changement d'affiliation syllabique : consonnification et vocalisation	183
12.5	Fonctionnement du changement diachronique	184
12.5.1	Types de changement	184
12.5.2	La loi phonétique	185
12.5.2.1	Le langage est un objet naturel	185
12.5.2.2	Régularité	186
12.5.3	Implémentation des lois phonétiques	187
12.5.3.1	Observation après coup	187
12.5.3.2	Observation des changements en cours	187

12.5.3.3	Diffusion dans le corps social	188
12.5.3.4	Diffusion dans le corps lexical	188
	a. La diffusion lexicale est réelle	188
	b. Le changement néogrammatien est réel	190
12.5.3.5	Deux types de changement : d'en bas et d'en haut	190
12.5.3.6	Variation inhérente à l'évolution	191
12.5.4	Variation dans la phonétique historique du français	191
12.5.4.1	Facteurs internes et externes	191
12.5.4.2	Facteurs internes (évolution phonétique et son implémentation)	191
	a. Idiosyncrasies avec et sans cause (pour l'observateur après coup)	191
	b. Idiosyncrasies lexicales qui ont une cause décelable	192
	i. Mots savants	192
	ii. Fréquence lexicale, statut grammatical	193
	c. Idiosyncrasies lexicales sans cause apparente	193
12.5.4.3	Facteurs externes (analogie et emprunt)	193
	a. Outils néogrammatiens incomplets et conséquences de ce fait	193
	b. Abus de l'analogie	194
	c. Abus de l'emprunt (ou forme dialectale)	195
	d. Abus de la loi phonétique	195
12.5.4.4	Comment identifier les causes de la variation	196
12.5.5	Naissance de l'innovation	196
12.5.5.1	La Parole fait évoluer la Langue	196
12.5.5.2	Qui innove et pour quelle raison ?	197
12.6	Conventions (abréviations, présentation des données)	199
12.6.1	Principes	199
12.6.2	Liste des abréviations	200

Chapitre 13

Processus non positionnels et réduction des mots (PS et TS)	203	
13.1	Objet du chapitre	203
13.2	Réduction des mots	203
13.2.1	Situation générale	203
13.2.2	La syncope	203
	13.2.2.1 Définition : tonique, atone (initiale, prétonique, posttonique, finale)	203
	13.2.2.2 Centralisation et syncope	204
	13.2.2.3 Processus permanents	204
13.2.3	Consonnification des voyelles non basses en hiatus	205
13.2.4	Réduction des groupes triconsonantiques CCC.	207
	13.2.4.1 Elimination de C ₂ et conditions de son maintien	207
	13.2.4.2 Substitution de la sonante dans les groupes CCR.	210

13.3	Evolutions non conditionnées	211
13.3.1	Place des évolutions non conditionnées dans l'organisation positionnelle	211
13.3.2	Evolutions vocaliques non conditionnées	212
13.3.2.1	a > æ	212
13.3.2.2	au > o	212
13.3.2.3	u > y	212
13.3.2.4	o > u	213
13.3.2.5	Emergence de la série des voyelles antérieures arrondies	213
13.3.2.6	Antériorisation générale du système vocalique	214
13.4	L'accent et son action	214
13.4.1	Nature et place de l'accent	214
13.4.2	Changement de nature de l'accent entre le latin classique et le latin tardif	215
13.4.3	Conséquences du changement accentuel sur le système vocalique	216
13.4.3.1	Ruine de la longueur lexicale et distinctive	216
13.4.3.2	Evolution triple du système vocalique du lc en lt	216
	a. Généralités	216
	b. Voyelles toniques	216
	c. Voyelles atones en syllabe fermée	216
	d. Voyelles atones en syllabe ouverte	217
13.4.3.3	Diphtongaisons spontanées	217
13.4.4	Lexicalisation de l'accent	217
13.4.4.1	L'accent est stable parce qu'il est lexicalisé	217
13.4.4.2	Colubram	218
	a. Signalement et constitution	218
	b. Analyse	219
13.4.4.3	Mulierem	220
13.4.5	Ruine de l'accent de longueur, avènement de l'accent indéterminé	221
13.5	Moteurs de la variation : syncope et diphtongaison romane	222
13.5.1	Locus de variation, débat néogrammairien	222
13.5.2	Variation intrinsèque et générée par le croisement de deux processus	222
13.5.2.1	La diphtongaison romane : variation intrinsèque	222
13.5.2.2	Illustration	222
13.5.3	Syncope : variation fruit du croisement avec un autre processus	223
13.5.3.1	Fonctionnement du croisement [processus 1 X processus 2]	223
13.5.3.2	[syncope X processus x] : illustration	223

Chapitre 14

Les palatalisations (TS)	226
14.1 Généralités	226
14.1.1 Trois palatalisations : romane, gallo-romane, C+yod	226
14.1.2 Substance vs. position	226
14.2 Palatalisation par une voyelle vs. par une consonne	227
14.3 La palatalisation romane	228
14.3.1 Aboutissements et caractérisation : asymétrie k – g	228

14.3.2	k,g+i,e en position intervocalique	231
14.3.2.1	g+i,e > j > j > jj	231
14.3.2.2	k+i,e	232
14.3.3	Dépalatalisation source de l'asymétrie et du dégagement de yod	233
14.3.3.1	Dépalatalisation	233
a.	Décomposition tʃ > j+ts	233
b.	Décomposition [c,ɟ] > j+t,d	233
c.	Fonctionnement de la dépalatalisation : externalisation de la palatalité	234
d.	Dépalatalisation cause du yod dégagé	235
14.3.3.2	Palatalisation romane : quatre processus successifs	236
14.4	La palatalisation gallo-romane	237
14.4.1	Evolution : k,g+i,e,a > tʃ,dʒ	237
14.4.2	Fonctionnement	242
14.4.2.1	Palatalisations romane et gallo-romane : même processus	242
14.4.2.2	Indépendance de la palatalisation et de l'affrication	244
14.4.2.3	Avis reçus	244
a.	Avancement mécanique vers l'avant	244
b.	Asymétrie sourde sifflante tʃ – voisée chuintante dʒ	245
c.	Stade intermédiaire [c,ɟ] (occlusives palatales)	248
14.5	k,g+(i,e) : f̥ac(e)re, v̥inc(e)re	249
14.5.1	Particularité du paradigme	249
14.5.2	k,g+(i,e) : aboutissements	249
14.5.2.1	k+(i,e)	249
14.5.2.2	g+(i,e)	251
14.5.2.3	Résumé de la situation : responsabilité du r	251
14.5.2.4	Dépalatalisation de [c,ɟ] causée par l'intolérance de r pour la palatalité	253
14.5.3	k,g+(i,e)+r appuyé : v̥inc(e)re, surg(e)re	253
14.5.4	k,g+(i,e)+r intervocalique : f̥ac(e)re, rag(e)re	255

Chapitre 15

Yod (oral j et nasal ȷ) (TS et PS)	259
15.1 Vue d'ensemble	259
15.2 Les origines de yod	259
15.2.1 Yod oral j	259
15.2.1.1 Yod hérité	259
15.2.1.2 Yod issu de la consonification de i,e en hiatus	260
15.2.1.3 Yod géminé issu de ȷ < dj, gj, g+i,e en position intervocalique	260
15.2.1.4 Yod géminé issu de lab+yod	261
15.2.1.5 Yod issu de la dépalatalisation	261
15.2.1.6 Yod issu de la trajectoire intrinsèque des vélaires k,g spirantisées en x,ɣ	261

15.2.1.7	Yod issu de la consonification de i premier élément de diphtongue	261
	a. <i>ie</i> > <i>jɛ</i> (bascule des diphtongues)	261
	b. i de <i>iaw</i> < <i>ɛ</i> devant l en coda	261
15.2.1.8	Yod épenthétique à l'intervocalique (anti-hiatique).	262
15.2.2	Yod nasal <i>ɲ</i> : la nasale palatale <i>ɲ</i> en coda	262
15.2.2.1	Généralités	262
15.2.2.2	Origines de <i>ɲ</i>	263
	a. <i>n+j</i>	263
	b. <i>j+n</i> et <i>ɲn</i>	263
	c. <i>ɲg+i,e</i> > <i>ɲj</i> > <i>ɲɲ</i>	263
15.2.2.3	Origines de yod nasal <i>ɲ̃</i>	263
	a. <i>ɲ̃</i> issu de la dégémination de <i>ɲɲ</i>	263
	b. <i>ɲ̃</i> issu de la rupture d'homorganicité de <i>ɲ+k,g</i>	264
15.2.3	Origines de yod : vue d'ensemble	265
15.3	Ancrage de yod en coda	265
15.3.1	Palatalité dégagée à gauche et à droite	265
15.3.2	Comportement du yod dégagé par les dépalatalisations et la métathèse	266
15.3.2.1	Cas général	266
15.3.2.2	<i>s+C</i>	268
15.3.3	Analyse	269
15.3.3.1	Ancrage de yod réussi en l'absence de coda	269
15.3.3.2	Ancrage de yod bloqué en présence d'une coda	270
15.3.3.3	<i>s+C</i>	270
	a. L'ancrage de yod provoque le branchement du <i>s</i>	270
	b. <i>sts</i> > <i>ss</i> : lénition intervocalique (spirantisation)	271
15.4	Yod : inventaire positionnel	272
15.4.1	Les différents yods et de leur évolution : inventaire	272
15.4.1.1	Objet de la section	272
15.4.1.2	Modification de la position de yod	272
15.4.2	Yod dans les trois positions	273
15.4.2.1	Yod (gémigné) en position intervocalique	273
	a. Inventaire	273
	b. Evolution ultérieure de <i>jj</i>	273
15.4.2.2	Yod en coda	275
15.4.2.3	Yod en position forte	276
15.4.2.4	Résumé : dégénérescence de yod dans la langue, renaissance en ancien français.	277

Chapitre 16

Voyelles en syllabe fermée (CVC) (PS)	278
16.1 Généralités	278
16.1.1 La syllabe fermée : définition	278
16.1.2 Syllabes fermées secondaires	278
16.1.3 Distribution lacunaire des syllabes fermées	279
16.1.4 Distribution des voyelles en syllabe fermée	279

16.1.5	Evolutions vocaliques en syllabe fermée : généralités	279
16.1.5.1	Absence de syncope : maintien général	279
	a. Maintien des voyelles toniques en syllabe fermée	279
	b. Maintien des voyelles en syllabe fermée initiale	279
	c. Maintien des voyelles en syllabe fermée prétonique	280
16.1.5.2	Absence de centralisation	281
16.1.5.3	Absence de diphtongaison spontanée	281
16.1.5.4	Identité d'évolution en syllabe fermée pour les voyelles toniques et atones	281
16.1.5.5	Stabilité fondamentale des voyelles en syllabe fermée	282
16.1.6	Effets sur les voyelles consécutifs à la chute des consonnes en coda	282
16.1.6.1	j et w en coda	282
	a. Vocalisation de j et w en coda	282
	b. Action fermante de j et w en coda	282
16.1.6.2	Les nasales n et m en coda	283
	a. Nasalisation	283
	b. Action fermante des nasales	284
16.1.6.3	ĵ en coda	284
16.1.6.4	s en coda	284
16.1.7	ε et ɔ toniques en CVC : diphtongaison conditionnée	285
16.1.7.1	ε, ɔ + C.(C)j	285
16.1.7.2	ε, ɔ + λλ	285
16.1.8	ε, ɔ devant j en coda	285
16.2	a	286
16.2.1	a en syllabe fermée par C°	286
16.2.2	a en syllabe fermée par j	286
16.2.3	a en syllabe fermée par n, m, ĵ, w, s	288
16.3	ε (tonique)	289
16.3.1	ε en syllabe fermée	289
16.3.2	Diphtongaison conditionnée de ε	289
	16.3.2.1 ε + C.(C)j	289
	16.3.2.2 ε + λλ	290
16.3.3	ε en syllabe fermée par j	290
16.3.4	ε en syllabe fermée par n ou m	291
16.3.5	ε en syllabe fermée par w	291
16.4	e	293
16.4.1	e en syllabe fermée par C°	293
16.4.2	e en syllabe fermée par yod	294
16.4.3	e en syllabe fermée par n, m, ĵ, w	295
16.5	ɔ (tonique)	296
16.5.1	ɔ en syllabe fermée	296
16.5.2	ɔ en syllabe fermée par j	296
16.5.3	Diphtongaison conditionnée devant λλ	297
16.6	o	298
16.6.1	o en syllabe fermée par C°	298
16.6.2	o en syllabe fermée par j	298
16.6.3	o en syllabe fermée par n, m, ĵ, w	299

16.7	i	299
16.8	u	300
16.9	au	301

Chapitre 17

Voyelles en syllabe ouverte (CV) : 1. toniques (PS)	302
17.1 Généralités	302
17.1.1 Introduction	302
17.1.2 Diphtongaisons	302
17.1.2.1 Diphtongaisons spontanées	302
17.1.2.2 Diphtongues secondaires dites « de coalescence »	303
17.1.2.3 Monophtongaisons	303
17.1.3 Effets segmentaux	304
17.1.3.1 Effet Bartsch-Mussafia	304
17.1.3.2 Effet des nasales	305
17.1.3.3 Effet des labiales	305
17.1.4 Effets de l'hiatus sur les voyelles toniques	306
17.1.4.1 Généralités	306
17.1.4.2 <u>V</u> en hiatus avec $\emptyset\#$.	306
17.1.4.3 <u>V</u> en hiatus avec $u\#$ et $i\#$.	306
17.2 <u>a</u>	306
17.2.1 Evolution générale	306
17.2.2 <u>a</u> + effet Bartsch-Mussafia	308
17.2.3 <u>a</u> + N.	309
17.2.4 <u>a</u> en hiatus avec $u\#$ et avec $i\#$.	310
17.3 <u>ɛ</u>	311
17.3.1 Evolution générale	311
17.3.2 <u>ɛ</u> + N.	311
17.3.3 <u>ɛ</u> en hiatus avec $u\#$.	311
17.4 <u>e</u>	312
17.4.1 Evolution générale	312
17.4.2 <u>e</u> + effet Bartsch-Mussafia	313
17.4.3 <u>e</u> + N.	314
17.5 <u>ɔ</u>	315
17.5.1 Evolution générale	315
17.5.2 <u>ɔ</u> + N.	316
17.5.3 <u>ɔ</u> en hiatus avec $u\#$.	316
17.6 <u>o</u>	317
17.6.1 Evolution générale	317
17.6.2 <u>o</u> + N.	318
17.7 <u>i</u>	318
17.8 <u>u</u>	319
17.9 <u>au</u>	320

Chapitre 18

Voyelles en syllabe ouverte (CV) : 2. atones (PS) 321

18.1 Evolution en syllabe ouverte des voyelles atones du lc 321

18.2 Le schwa ə 322

18.2.1 Une voyelle nouvelle : ə 322

18.2.2 Origines de ə 323

18.2.2.1 ə < V 323

18.2.2.2 ə < Ø (épenthétique) 323

18.2.3 Chronologie des apparitions de ə 324

18.2.4 Deux évolutions différentes de ə : ə¹ et ə² 324

18.2.4.1 ə¹ et ə² 324

18.2.4.2 ə¹ : évolution générale 324

18.2.4.3 ə² : évolution générale 324

18.3 La spécificité de l’initiale 325

18.4 L’hiatus 326

18.5 a 326

18.5.1 Evolution générale 326

18.5.1.1 a initial 326

18.5.1.2 a prétonique et final 327

18.5.1.3 a posttonique ? 328

18.5.2 a initial précédé de consonne palatale > e, d’où ə² 329

18.5.3 a initial en hiatus avec ø/y > e, d’où ə² 330

18.6 e 331

18.6.1 e initial > ə² 331

18.6.2 e prétonique, posttonique et final 332

18.7 o 333

18.7.1 Evolution générale 333

18.7.1.1 o initial 333

18.7.1.2 o prétonique, posttonique et final 333

18.7.2 o initial > e par dissimilation, d’où ə² 334

18.8 au 334

18.8.1 Evolution générale 334

18.8.2 ə < au en hiatus 335

18.9 ə 336

18.9.1 Evolution générale 336

18.9.2 ə¹ 336

18.9.2.1 Généralités 336

18.9.2.2 Maintien de ə¹ prétonique ou final après TR 337

a. ə¹ < e,o,au prétonique ou final précédé d’un groupe TR 337

b. ə¹ épenthétique (< Ø) final après TR créé par la syncope 337

18.9.2.3 ə¹ final (non précédé de TR) 339

a. Evolution générale 339

b. ə¹ final > Ø 339

i. après consonne simple (intervocalique) 340

ii. après géminée 340

iii. après groupes C.C « latins » 341

c.	Maintien de ə ¹ final	342
i.	après groupe CCC	342
ii.	après groupe C.C « non latins »	343
18.9.3	ə ²	344
18.9.4	ə en hiatus	344
18.10	Evolution des atones en syllabe ouverte : essai de synthèse	345

Chapitre 19

Consonnes en Position Forte ({#,#,C}__)	: 1. obstruantes (TS)	346
19.1	Consonnes étudiées	346
19.2	Obstruantes en position forte primaire	346
19.3	Obstruantes en position forte secondaire	349
19.3.1	Fonctionnement général	349
19.3.1.1	Position forte secondaire pré- ou posttonique	349
19.3.1.2	Trajectoires forte, faible et très faible	349
a.	Caractérisation	349
b.	Effet de la trajectoire faible (et très faible)	350
19.3.1.3	Locus de variation	351
19.3.2	Labiales	352
19.3.3	Dentales	353
19.3.4	Vélaires k,g	355
19.3.4.1	k,g+a	355
19.3.4.2	k,g+u,o	357
19.3.4.3	k,g+i,e	360

Chapitre 20

Consonnes en Position Forte ({#,#,C}__)	: 2. sonantes (TS)	362
20.1	j, w	362
20.1.1	Position initiale	362
20.1.1.1	Yod	362
20.1.1.2	w	362
20.1.2	Yod appuyé (C+yod)	363
20.1.2.1	Fonctionnement général	363
a.	Processus latins : dj, gj > j, tj > tsj	363
b.	Position intervocalique	364
c.	Position appuyée	364
d.	C.j tardifs (mots savants et germaniques)	365
e.	Sort de j	365
20.1.2.2	dj, gj > j	365
20.1.2.3	Assibilation tj > tsj	367
20.1.2.4	Palatalisation	368
20.1.2.5	Métathèse	370
20.1.2.6	Labiale + yod : renforcement	373
20.1.2.7	Mots germaniques	374

20.1.2.8	Mots tardifs	376
20.1.2.9	Emprunts au latin en ancien français : nouvelle métathèse	376
20.1.3	w appuyé (C+w)	378
20.2	Liquides, nasales et s	380
20.2.1	Position initiale	380
20.2.2	Position appuyée	380
20.2.2.1	Situation générale	380
20.2.2.2	Epenthèse <u>cam</u> (e)ra > <i>chambre</i>	383
Chapitre 21		
Consonnes en coda (__.C) (TS)		
21.1	Généralités	387
21.1.1	Consonnes étudiées	387
21.1.2	Désintégration radicale des codas	387
21.1.2.1	Mouvement général	387
21.1.2.2	Coda différente de la consonne suivante : C _x .C _y	387
21.1.2.3	Géminées C _x C _x	388
21.1.3	Reprise de la substance des codas par la voyelle précédente	390
21.2	Obstruantes	390
21.2.1	Labiales	390
21.2.2	Dentales	391
21.2.3	Vélares	392
21.3	Sonantes	395
21.3.1	Nasales	395
21.3.2	r, l	396
21.3.3	s	397
Chapitre 22		
Consonnes intervocaliques (V__V et V__#) (TS)		
22.1	Consonnes étudiées : intervocaliques phonétiques et finales	399
22.2	Statut syllabique de la consonne finale	399
22.2.1	Vue d'ensemble des diagnostics	399
22.2.2	Consonnes finales	400
22.2.2.1	Consonnes finales ≠ consonnes pré-consonantiques	400
a.	Obstruantes	400
b.	Sonantes	401
22.2.2.2	Consonnes finales = consonnes phonétiquement intervocaliques	402
a.	Obstruantes	402
b.	Sonantes	403
22.2.3	La voyelle tonique précédant la consonne finale est toujours libre	403
22.2.3.1	Voyelle tonique devant consonne en position finale primaire	403
22.2.3.2	Voyelle tonique devant consonne en position finale secondaire	405

22.3	Genèse de la liaison	406
22.3.1	Chute des consonnes finales en sandhi externe à partir du 12 ^e siècle	406
22.3.2	La consonne finale C# devient coda à partir de la fin du 15 ^e siècle	406
22.3.3	Genèse de la liaison en deux étapes : sandhi externe (12 ^e s.), C# coda (15 ^e s.)	407
22.4	Intervocalique phonétique V__V	409
22.4.1	Situation générale	409
22.4.1.1	Action de la position et de la substance	409
22.4.1.2	Action de u,o adjacents (éliminant les labiales et vélares)	410
	a. Variation en position intervocalique phonétique (V__V)	410
	b. Variation devant u,o# finaux promis à la chute	412
22.4.2	Obstruantes	413
22.4.2.1	Labiales	413
22.4.2.2	Dentales t,d	415
22.4.2.3	Vélares	416
	a. Vue d'ensemble	416
	b. k,g+u,o (et u,o+k,g)	417
	c. k,g+a	418
	d. k ^w , g ^w	420
22.4.3	Sonantes	421
22.5	Intervocalique finale V__#	421
22.5.1	Dévoisement en finale	421
22.5.2	Position finale primaire V__#	422
22.5.2.1	Obstruantes	422
22.5.2.2	Sonantes	423
	a. Nasales	423
	b. r, l, s	423
22.5.3	Position finale secondaire V__(V)#	424
22.5.3.1	Obstruantes	424
22.5.3.2	Sonantes	425

Chapitre 23

Consonnes en attaque branchante (<i>muta cum liquida</i>) (TS)	426
23.1 Généralisations majeures	426
23.1.1 Objet	426
23.1.2 Communauté de destin de T seul et T dans TR	426
23.1.3 Confusion des groupes primaires et secondaires	427
23.2 Grandes lignes de l'évolution	428
23.2.1 Désolidarisation, confusion des groupes primaires et secondaires	428
23.2.2 Action de la coda (réduction des vélares)	431
23.2.3 Anaptyxe	431
23.2.4 Resolidarisation des groupes T.R hétérosyllabiques	433
23.3 Attaques branchantes en position faible (intervocalique)	433
23.3.1 Vue d'ensemble	433

23.3.2	T = labiale	435
23.3.2.1	pr, br	435
23.3.2.2	pl, bl	436
23.3.2.3	Groupes avec w, f	437
23.3.2.4	Vocalisation de la labiale : bR > w.R.	437
23.3.3	T = dentale	438
23.3.3.1	tr, dr	438
23.3.3.2	tl, dl	440
23.3.4	T = vélaire	442
23.4	Attaques branchantes en position forte	443
23.4.1	Situation générale	443
23.4.2	T = labiale et dentale	443
23.4.3	T = vélaire	445
23.5	Groupes Cj, Cw issus de la consonnification au 13 ^e s.	447
23.5.1	Evolution populaire au 13 ^e s.	447
23.5.2	Action de la norme : hésitation entre le 13 ^e et le 17 ^e s.	449

Chapitre 24

Evolution depuis l'ancien français (RG, HJ et BL)	450	
24.1	Plan du chapitre et généralités (RG et HJ)	450
24.2	La phonologie segmentale de l'ancien français (RG)	451
24.2.1	Les consonnes de l'ancien français	451
24.2.1.1	Inventaire des consonnes de l'ancien français	451
24.2.1.2	Processus qui touchent les consonnes	451
a.	Modifications de l'inventaire	451
b.	Dévoisement des obstruantes en fin de mot	452
c.	Amuïssement des consonnes en fin de mot et de radical	453
d.	Réduction des consonnes en coda à l'intérieur des mots	454
e.	Métathèse de la rhotique	455
24.2.2	Les voyelles de l'ancien français	455
24.2.2.1	Inventaire : monophthongues, diphtongues, triphthongue	455
24.2.2.2	Processus qui touchent les voyelles	455
a.	Suites de l'antériorisation gallo-romane du u	455
b.	Antériorisation et fermeture de a	456
c.	Le schwa	456
i.	La nature phonétique du schwa	456
ii.	Disparition du schwa final en hiatus (contextes limités)	456
iii.	Disparition du schwa interne (contexte limité)	456
iv.	Disparition du schwa en syllabe initiale (contexte limité)	456
d.	L'épenthèse de e devant sC- à l'initiale de mot	457
e.	Changements qualitatifs subis par les voyelles entravées	457
f.	Longueur vocalique	458

	g. Développement des diphtongues (y compris la monophthongaison)	458
	h. Diphtongaison dans le système morphologique	460
	i. Nasalisation et développement des voyelles nasales	461
24.3	Evolutions prosodiques (HJ)	462
24.3.1	Accentuation. Vers une oxytonie stricte au 12 ^e siècle	462
24.3.1.1	Synopes préclassiques	462
24.3.1.2	Synopes en latin classique	463
24.3.1.3	Apocope	463
24.3.1.4	Emprunts de la période de l'ancien français	464
24.3.2	Structure syllabique, début de l'ancien français	468
24.3.2.1	Nouveaux groupes CC#.	468
24.3.2.2	-s et -t flexionnels	469
24.3.2.3	Simplification des groupes en position finale	469
24.3.3	Domaine d'accentuation : du mot à la phrase phonologique	470
24.4	La phonologie segmentale du moyen français (RG)	472
24.4.1	Conditions externes de l'évolution entre le 14 ^e siècle et le français contemporain	472
24.4.2	Les consonnes du moyen français	473
24.4.2.1	Inventaire des consonnes du moyen français	473
24.4.2.2	Processus qui touchent les consonnes	473
	a. Modifications de l'inventaire	473
	b. Glides	473
	c. Perte des consonnes finales	474
	d. Distribution des consonnes	475
24.4.3	Les voyelles du moyen français	475
24.4.3.1	Inventaire (monophthongues et diphtongues, orales et nasales)	475
24.4.3.2	Processus qui touchent les voyelles	476
	a. Monophthongues orales	476
	b. Schwa	477
	i. Nature phonétique du schwa	477
	ii. Disparition du schwa final	477
	iii. Chute du schwa interne	477
	iv. Développement du schwa en position initiale.	478
	c. Diphtongues orales	478
	d. Monophthongues nasales	478
	e. Diphtongues nasales	479
	f. Dénasalisation devant nasale intervocalique	479
	g. Longueur vocalique	480
24.5	La phonologie segmentale au début de la période du français moderne (env. 1600) (RG).	481
24.5.1	Généralités	481
24.5.2	Inventaires	481
24.6	Diachronie de la liaison (BL)	482
24.6.1	Dynamiques de la liaison	482
24.6.1.1	Dynamique de la syllabation ouverte	483

24.6.1.2	Dynamique du marquage morphologique	483
24.6.1.3	Dynamique de l'enchaînement généralisé	484
24.6.1.4	Dynamique de la graphie : le rôle de l'orthographe	485
24.6.1.5	Variabilité systémique de la liaison	486
24.6.2	La liaison et sa variation	486
24.6.2.1	Diachronie et variation diaphasique	487
24.6.2.2	Diachronie et variation diastratique	488
24.6.3	Conclusion	489

Partie 4

Codes de l'écrit : Graphies et ponctuation (GP et YC)	491
--	-----

Chapitre 25

Introduction (YC et GP)	493	
25.1	Pourquoi traiter des graphies dans une grammaire du français ?	493
25.2	Historiographie : historiens de l'orthographe et éditeurs de textes	494
25.2.1	Orthographe et histoire de la langue	494
25.2.2	Écrire une histoire de l'orthographe française	495
25.2.3	Histoire de l'orthographe et tentatives de réforme	497
25.2.4	Pratiques éditoriales. La graphie comme voie d'accès à la phonie ?	498
25.2.5	Une histoire du code graphique dans la <i>Grande Grammaire Historique du Français</i> (GGHF)	499
25.2.6	Définition du corpus : une hétérogénéité nécessaire	499

Chapitre 26

Graphies : des usages à la norme (YC, GP et ELP)	501	
26.1	Oral et écrit	501
26.2	Qui écrit et pour qui ?	502
26.2.1	Le manuscrit	502
26.2.2	Copistes et systèmes graphiques	504
26.3	Le livre imprimé	505
26.3.1	Imprimeurs et graphies	506
26.3.2	Les écrivains et les choix graphiques	508
26.3.3	Destinataires de l'écrit : la lecture et les lecteurs	508
26.3.4	Ateliers, chancelleries, Académie, École	509
26.3.5	Choix graphiques et écriture : l'influence du graphétique	510
26.3.6	Au-delà de l'écriture : mise en page et oralisation	511
26.4	L'alphabet latin pour une langue romane	512
26.5	Les graphies dans les manuscrits du Moyen Age	513
26.5.1	Les frontières du mot	513
26.6	Les paramètres du diasystème médiéval	516
26.6.1	Variation diatopique, diaphasique et diastratique	517
26.6.2	Variations individuelles et système	519
26.6.3	Prose et vers	520

26.7	De la pratique à la norme prescriptive : la fabrique de l'orthographe	521
26.7.1	La période prénormative (9 ^e -13 ^e s.)	521
26.7.2	Premiers discours normatifs : les traités orthographiques du moyen français	522
26.7.2.1	La structure des traités	522
26.7.2.2	Une description raisonnée des usages	523
26.7.2.3	Un « bon usage » orthographique ?	524
26.7.2.4	La « concordance » avec le latin	525
26.7.2.5	Les destinataires des traités du moyen français	526
26.7.3	Orthographes <i>anciennes</i> et orthographes <i>réformées</i>	527
26.7.3.1	Les nouveaux signes d'imprimerie	527
26.7.3.2	Palsgrave et les premières propositions	527
26.7.3.3	Geoffroy Tory, le <i>Champ fleury</i> et la <i>Briefve doctrine</i>	528
26.7.3.4	Jacques Dubois et la lettre suscrite	531
26.7.3.5	Les « bâtisseurs d'orthographe »	533
	a. Louis Meigret	534
	b. Jacques Peletier du Mans	534
	c. Ramus	535
	d. Les conservateurs	536
26.8	Actualités orthographiques	538
26.8.1	Les <i>Rectifications</i> de 1990 et la tolérance orthographique	538
26.8.1.1	Règles de l'orthographe rectifiée	539
	a. Principes généraux	539
	b. Le trait d'union	540
	i. Mots composés : suppression du trait d'union	540
	ii. Les numéraux : extension du trait d'union	541
	c. Orthographe grammaticale	541
	i. Singulier et pluriel des noms composés	541
	ii. Le pluriel des emprunts	542
	iii. Le participe passé du verbe <i>laisser</i>	542
	d. Le tréma et les accents	542
	i. Le tréma	542
	ii. Accent grave sur <i>e</i>	543
	iii. Accent aigu sur <i>e</i>	543
	iv. Accent circonflexe	543
	e. Les verbes terminés en <i>-eler</i> et <i>-eter</i>	544
	f. Rectification d'autres anomalies	545
	g. Recommandations générales pour les néologismes et les emprunts	545
26.8.1.2	Institutionnalisation des <i>Rectifications</i>	545
26.8.2	Les scriptures électroniques	546
26.8.2.1	Des contraintes venues du support	546
26.8.2.2	Les procédés de l'écriture SMS	546
26.8.2.3	Alternances de code	548
26.8.2.4	Les facteurs de lisibilité	548
26.8.2.5	Apprentissage de la norme et variation	549

Chapitre 27**Graphématique et graphétique en diachronie : les principaux phénomènes**

(YC et GP)	550
27.1 Les digraphes et leur utilisation en diachronie	550
27.1.1 La double origine des digraphes	550
27.1.2 Les premiers digraphes : la notation des phonèmes consonantiques	551
27.1.2.1 Les notations de la palatalité	552
27.1.3 La notation des phonèmes vocaliques	553
27.1.3.1 Les graphies historiques d'une ancienne diphtongue	553
27.1.3.2 Le digraphe est la marque d'un ancien hiatus	554
27.1.3.3 La vocalisation de <i>l</i> antéconsonantique	554
27.1.4 Interprétation des digraphes	555
27.2 Les lettres dites « étymologiques »	556
27.2.1 Une mutation du code graphique	557
27.2.1.1 Les causes du changement	558
27.2.1.2 La fin de la syllabe : une place muette pour une information nouvelle sur le mot	558
27.2.1.3 Fonction diacritique	559
27.2.1.4 La distinction des homophones, vers la logographie	560
27.2.1.5 L'organisation du lexique	560
27.2.1.6 La régulation des graphies	561
27.2.2 Adossement au proto-système du latin	562
27.2.2.1 Lien avec la phonographie	562
27.2.3 Les causes de l'éviction partielle des lettres étymologiques	563
27.2.3.1 Les défenseurs du phonocentrisme	563
27.3 Les consonnes doubles	565
27.3.1 Un point névralgique dans le code graphique du français	565
27.3.2 Les consonnes doubles en latin et la simplification en latin parlé tardif	566
27.3.3 Les consonnes doubles en ancien français	567
27.3.3.1 Fonction logographique	567
27.3.3.2 Fonction phonographique	567
27.3.4 Les consonnes doubles en moyen français et en français moderne	568
27.3.4.1 Un procédé purement graphique	568
27.3.4.2 Valeur phonographique contextuelle	568
27.3.4.3 Concurrence d'autres systèmes diacritiques : les accents	569
27.3.4.4 Fonction morphographique	570
27.3.5 Le plurisystème : lettres étymologiques, consonnes doubles et accents	571
27.3.5.1 Les étapes d'une rationalisation	571
27.3.6 La réarticulation des consonnes doubles et le cas de la gémation	571
27.3.7 Les accents	572
27.4 Quelques graphèmes en diachronie	575
27.4.1 La lettre <i>e</i>	575
27.4.1.1 Sous-différenciation du code graphique médiéval ou surnorme orthographique moderne ?	576
27.4.1.2 Quel contexte pour le code graphique ?	576

27.4.2	La lettre <i>h</i>	578
27.4.2.1	<i>h</i> initial	579
27.4.2.2	<i>h</i> composant de digraphe	581
27.4.2.3	<i>h</i> disjoncteur, marque de la frontière syllabique ou diacritique	582
27.4.2.4	<i>h</i> comme marque de l'interjection	583
27.4.3	La lettre <i>y</i>	583
27.5	Phénomènes phonétiques et graphies	586
27.5.1	Les graphies de la nasalité	586
27.5.1.1	La nasalisation des voyelles au Moyen Age	586
27.5.1.2	Les premières graphies de la nasalité	587
27.5.1.3	La dénasalisation partielle	588
27.5.1.4	Chronologie, norme et variation	589

Chapitre 28

Ponctuation (ELP)	592
28.1 Introduction	592
28.1.1 Définition	592
28.1.2 Graphématique diachronique et ponctuation	593
28.1.3 Signes et fonctions	594
28.1.3.1 Graphies du mot et ponctuation du mot	594
a. Graphèmes alphabétiques ou segmentaux	594
b. Graphèmes suprasegmentaux ou signes de ponctuation du mot	594
28.1.3.2 Ponctuation de l'énoncé	594
a. Ponctuation démarcative	595
b. Ponctuation énonciative	595
28.1.3.3 Ponctuation du texte	595
28.2 Histoire de la ponctuation : origine et théories	596
28.2.1 Origine des signes de ponctuation	596
28.2.2 La ponctuation dans les manuscrits	597
28.2.3 La ponctuation dans les imprimés	598
28.2.4 Tableau des signes de ponctuation en diachronie	599
28.3 Histoire de la ponctuation : signes et fonctions	600
28.3.1 Graphie et ponctuation du mot	600
28.3.1.1 Graphèmes alphabétiques ou segmentaux du mot (accents, majuscules, graphie du nom propre)	600
a. Graphèmes accentués	600
b. Écriture du nom propre et opposition majuscule / minuscule	600
28.3.1.2 Graphèmes suprasegmentaux ou signes de ponctuation du mot (séquenciation, apostrophe, trait de division, trait d'union)	601
a. Le blanc et la séquenciation des mots	601
b. L'apostrophe et la séquenciation des mots	602
c. Le trait d'union et le trait de division	602

28.3.2	Ponctuation de l'énoncé	602
28.3.2.1	Ponctuation démarcative	602
28.3.2.2	Ponctuation rythmique et ponctuation syntaxique en ancien et moyen français	603
a.	Ponctuation rythmique	603
b.	Ponctuation syntaxique	603
28.3.2.3	Théories et pratiques au 16 ^e s.	604
28.3.2.4	Théories et pratiques aux 17 ^e et 18 ^e s.	607
28.3.2.5	Français moderne et contemporain	608
28.3.3	Ponctuation et modalités énonciatives : les rapports oral / écrit	609
28.3.3.1	Ancien français et moyen français	609
28.3.3.2	Français préclassique et français classique	610
28.3.3.3	Français moderne et français contemporain	611
28.3.4	Ponctuation énonciative et discours rapporté	611
28.3.4.1	Ancien français et moyen français	612
a.	Signes de ponctuation syntaxique ou démarcative	612
b.	Rubriques énonciatives	612
28.3.4.2	Français préclassique et français classique	613
a.	Les 16 ^e et 17 ^e siècles	613
b.	Le 18 ^e siècle	613
28.3.4.3	Français moderne et français contemporain	613
28.3.5	Ponctuation, stylistique et poétique	614

Partie 5

Morphologie et morphosyntaxe (BC et CMN) 615

Introduction (BC et AC) 617

Le marquage morphologique des relations syntaxiques 617

« Head-marking » : le système des clitiques 618

« Dependent-marking » : le rôle des prépositions 618

La spécialisation de la catégorisation morphosyntaxique 620

Chapitre 29

Morphologie dérivationnelle vs. flexionnelle (DA) 622

29.1 Rôle des suffixes dérivationnels 622

29.1.1 Marquage de la catégorie 622

29.1.2 Marquage du genre pour les noms suffixés 623

29.1.2.1 Les noms à référence non humaine 623

29.1.2.2 Les noms à référence humaine 624

29.1.2.3 Changement de genre 625

29.2 Ambiguïté entre dérivation et flexion 625

29.2.1 L'alternance suffixale de genre : flexion ou dérivation ? 625

29.2.2 Le suffixe évaluatif *-ette* : de la dérivation à la flexion ? 627

29.2.3	Ambiguïtés intrinsèques	628
29.2.3.1	-ant et -é	628
29.2.3.2	Le suffixe -ment	629
29.2.3.3	Le -s adverbial	630

Chapitre 30

Catégories variables : noms, adjectifs, pronoms et déterminants (AC, CGB, CMN et LS)

30.1	Les catégories nominales : noms, adjectifs et participes (LS).	632
30.1.1	Les formes du nom, de l'adjectif et des participes au cours de la période allant du latin au début du 12 ^e s.	632
30.1.1.1	Les catégories nominales de la langue latine transmises au français : cas et nombre	633
30.1.1.2	Les catégories nominales de la langue latine transmises au français : le genre	639
30.1.1.3	Les catégories nominales de la langue latine transmises au français : le degré de comparaison	640
30.1.1.4	Les modifications formelles survenues depuis le latin classique	640
	a. La déclinaison	640
	b. Structures synthétiques et analytiques	641
30.1.2	Les formes du nom, de l'adjectif et des participes au cours de la période de l'ancien français (12 ^e et 13 ^e s.)	642
30.1.2.1	Les formes nominales « basiques » de l'ancien français	643
30.1.2.2	Le degré de comparaison en ancien français	644
30.1.2.3	La variation des formes nominales et les distinctions diasystématiques	645
	a. Le processus de réduction du système casuel : les formes	645
	b. D'autres réorganisations formelles	648
30.1.2.4	Le rôle des fonctions	649
	a. Présence dominante des formes du cas régime	649
	b. La variation des formes nominales dépendant de facteurs diasystématiques liés à l'usage (diastratie – diaphasie – diamésie)	650
	i. La variation diastratique	650
	ii. La variation diaphasique	650
	iii. La variation diamésique	650
	c. La variation des formes nominales dépendant de facteurs linguistiques	650
	d. La déclinaison bicasuelle était-elle « nécessaire » pour la compréhension de la phrase dans l'ancienne langue ?	651
30.1.3	Les formes et les fonctions nominales au cours de la période du 14 ^e au 16 ^e s.	653
30.1.3.1	L'abandon de la déclinaison casuelle	653

30.1.3.2	Les réorganisations analogiques	654
30.1.3.3	L'influence de l'établissement du groupe nominal sur la morphologie	655
30.1.4	Les formes du nom, de l'adjectif et des participes au cours de la période des 17 ^e et 18 ^e s.	656
30.1.4.1	Le genre du nom	657
30.1.4.2	La formation des mots : préfixes et suffixes	657
30.1.4.3	La formation des mots caractéristique des Précieuses	657
30.1.4.4	Les variations selon l'usage (diaphasie, diamésie, diastratie).	657
a.	La diaphasie	657
b.	La diamésie	658
c.	La diastratie : le langage des femmes	658
30.1.5	Les formes du nom, de l'adjectif et des participes du français moderne, et en particulier du français avancé	660
30.1.5.1	Le renouvellement du vocabulaire	660
a.	La féminisation des titres et fonctions	660
b.	Le renouvellement du vocabulaire, le langage « des jeunes » ou « français avancé »	661
30.1.5.2	Les formes	661
a.	Les catégories morphologiques du genre et du nombre	661
b.	Implications typologiques	662
30.1.5.3	Analyse diasystémique de la variation morphologique en français moderne	663
30.2	Les articles défini, indéfini et partitif (AC)	664
30.2.1	Le paradigme des articles : quelques éléments de chronologie	664
30.2.2	L'article défini	666
30.2.2.1	Origine latine	666
30.2.2.2	Les formes fléchies de l'article défini	666
30.2.2.3	Les variantes	667
30.2.2.4	Elision	668
30.2.2.5	Enclise	668
30.2.2.6	La mise en place du paradigme moderne des articles définis	670
30.2.3	L'article indéfini issu du numéral de l'unité <i>unus</i>	671
30.2.3.1	Origine latine	671
30.2.3.2	Les formes fléchies de l'article indéfini	671
30.2.3.3	Les variantes	672
30.2.3.4	Elision	672
30.2.4	L'article partitif	673
30.2.4.1	Origine	673
30.2.4.2	Les formes de l'article partitif	673
30.2.4.3	Les variantes	673
30.2.4.4	Elision	673
30.3	Les pronoms personnels, et EN, Y et ON (CMN)	674
30.3.1	Introduction	674

30.3.2	Le système des pronoms personnels du 9 ^e au 15 ^e s.	675
30.3.2.1	Pronoms personnels sujets du 9 ^e au 15 ^e s. : formes toniques et atones, enclise et proclise des CS atones	677
a.	Forme du pronom personnel sujet : tonique ? atone ? indifférencié ?	677
b.	Formes des pronoms personnels sujets	679
i.	1 ^e p. sg. au CS	679
ii.	2 ^e p. sg. au CS	680
iii.	3 ^e p. sg. au CS, masc., fém., neutre	681
iv.	1 ^e et 2 ^e p. pl. au CS (4 ^e et 5 ^e p.)	682
v.	3 ^e p. pl. au CS (6 ^e p.), masc. et fém.	682
vi.	Le pronom indéfini sujet ON : vers un pronom « omnipersonnel »	682
30.3.2.2	Pronoms personnels régimes du 9 ^e au 15 ^e s. : formes toniques et atones, enclise et proclise des CR atones	685
a.	Enclise et proclise des pronoms personnels régimes atones	685
b.	Formes des pronoms régimes	685
i.	1 ^e p. sg., 2 ^e p. sg. et réfléchi au CR	685
ii.	3 ^e p. sg. au CR masc., fém. et neutre	686
iii.	1 ^e et 2 ^e p. pl. au CR	687
iv.	3 ^e p. pl. au CR masc. et fém.	687
30.3.3	Le système des pronoms personnels du 16 ^e au 21 ^e s.	687
30.3.3.1	Changements dans les formes	688
30.3.3.2	La cliticisation du pronom sujet et l'emploi des formes de CR toniques : de <i>il meïsmes</i> à <i>lui-même</i>	688
30.3.3.3	Développement du pronom indéfini sujet ON en un pronom personnel P4 : formes et valeur	689
30.4	Les démonstratifs : déterminants et pronoms (CGB)	692
30.4.1	Le système des démonstratifs aux origines (9 ^e -fin 12 ^e s.)	692
30.4.2	La spécialisation catégorielle des démonstratifs (13 ^e -17 ^e s.)	694
30.4.3	L'apparition et le développement des formes suffixées (13 ^e -20 ^e s.)	698
30.4.4	Le sous-système des formes neutres et l'explosion de <i>ça</i> (14 ^e -20 ^e s.)	699
30.4.5	Le système du français standard et ses variations	701
30.5	Les possessifs : déterminants, adjectifs et pronoms (CMN)	702
30.5.1	Un système complexe de sous-paradigmes : les étapes d'une simplification	702
30.5.1.1	Un système à l'origine très diversifié	702
30.5.1.2	Les deux paradigmes de possessifs des origines au français moderne	703
30.5.1.3	Les effets de l'analogie	706
30.5.2	Les possessifs du 9 ^e au 16 ^e s.	707
30.5.2.1	Le paradigme des formes de possessifs atones : déterminants	707
a.	Du 9 ^e au 13 ^e s. : une grande variété de formes	707

	b.	Formes dialectales	708
	i.	Anglo-normand et normand : 11 ^e -14 ^e s.	709
	ii.	Picard : 10 ^e -14 ^e s.	709
	iii.	Wallon	709
	c.	Fin 13 ^e -14 ^e -15 ^e s : phases de changement, mise en place du système moderne	709
30.5.2.2		Le paradigme des formes toniques de possessifs : adjectif, pronom et nom	711
	a.	Trois fonctions pour une seule forme	711
	b.	Les paradigmes « primitifs » en Très Ancien Français	711
	c.	La première vague d'analogies (11 ^e -12 ^e s.)	712
	d.	Deux nouvelles vagues d'analogies : masculin <i>mien</i> → <i>tien, sien</i> (seconde moitié du 12 ^e s.) ; féminin <i>moie</i> → <i>toie, soie</i> (début-fin 12 ^e s.)	713
	e.	Formes dialectales	713
	i.	Anglo-normand et normand : analogies	713
	ii.	Picard : analogies	714
	f.	14 ^e -15 ^e s. : quatrième et dernière vague d'analogie : <i>mienne, tienne, sienne</i> (14 ^e s.) ; distinction paradigmasée entre déterminants et pronoms	714
30.5.3		Les possessifs du 17 ^e s. au français moderne	714
30.5.4		Conclusion sur l'évolution des paradigmes de possessifs	715
30.6		Les indéfinis : déterminants, adjectifs et pronoms (CMN)	716
30.6.1		Introduction	716
30.6.2		Pronoms et déterminants indéfinis quantifieurs à polarité négative ou à valeur indéterminée	717
30.6.3		Pronoms et déterminants indéfinis quantifieurs à valeur positive	720
30.6.4		Pronoms et déterminants indéfinis identifieurs	724
30.7		Les numéraux : déterminants et pronoms (CMN)	726
30.7.1		Numéraux cardinaux	727
	30.7.1.1	<i>Un, deux, trois</i>	727
	30.7.1.2	De <i>dix</i> à <i>vingt</i>	728
	30.7.1.3	De <i>vingt et un</i> à <i>mille</i>	729
30.7.2		Numéraux ordinaux	730
30.8		Les relatifs, interrogatifs, exclamatifs : déterminants, pronoms et adverbes (CMN)	732
30.8.1		Paradigmes pronominaux : une structure commune	732
30.8.2		Les relatifs, interrogatifs et exclamatifs : formes en QU-	733
30.8.3		Les relatifs : déterminants, pronoms et adverbes	733
	30.8.3.1	Les formes de sujet	734
	a.	La forme de sujet <i>qui</i> (antécédent animé)	734
	b.	La forme <i>qui</i> de sujet indéterminé (ou à antécédent propositionnel)	735
	c.	La forme <i>que</i> de sujet neutre, à antécédent indéterminé ou propositionnel	736

30.8.3.2	Les formes du complément d'objet direct <i>que</i> et <i>cui</i> , <i>quoi</i>	736
a.	La forme atone <i>que</i>	736
b.	La forme régime tonique : <i>cui</i> (antécédent animé) (9 ^e -15 ^e s.) > <i>qui</i> (antécédent animé ou inanimé) et <i>dont</i>	737
c.	La forme de régime tonique (antécédent inanimé ou propositionnel) <i>coi</i> / <i>kei</i> / <i>quei</i> / <i>quoi</i>	738
30.8.3.3	Les formes en <i>-quel</i>	739
30.8.3.4	Les formes en <i>quant</i> , <i>quanque</i>	740
30.8.3.5	Les adverbes <i>dont</i> , <i>où</i> , <i>ont</i> (< lat. <i>unde</i>) (12 ^e -14 ^e s.)	740
30.8.3.6	Les formes composées en « relatif + <i>que</i> » à valeur indéterminée	741
30.8.4	Les morphèmes interrogatifs : pronoms, déterminants, adverbes	741
30.8.4.1	Les morphèmes interrogatifs de l'interrogation partielle	741
30.8.4.2	Un marqueur tardif de l'interrogation : la locution <i>est ce que</i>	742
30.8.5	Exclamatifs : existe-t-il un paradigme des exclamatifs ?	743

Chapitre 31

Catégories variables : le verbe (SBT)	745	
31.1	Les formes d'évolution	745
31.2	Méthode d'analyse	746
31.2.1	La notion de tiroir verbal	746
31.2.2	Radical et / ou base, variantes	746
31.2.3	Désinences, marques ou morphèmes flexionnels	747
31.2.4	Groupes verbaux et verbes « anomaux »	747
31.2.5	Types de tiroirs	748
31.3	Le présent de l'indicatif	748
31.3.1	Ancien et moyen français	748
31.3.1.1	Structure accentuelle	748
31.3.1.2	Opposition entre les verbes en <i>-er</i> / <i>-ier</i> et les autres verbes	749
31.3.1.3	Les marques de personne	750
a.	P1 : <i>-∅</i>	750
i.	Extension de la marque <i>-e</i>	750
ii.	Extension de <i>-s</i> pour les autres verbes	750
b.	P2 : <i>-s</i> ou <i>-z</i>	751
c.	P3 : <i>-t</i> ou <i>-∅</i>	751
d.	P4 : <i>-ons</i> ; variantes : <i>-omes</i> et <i>-mes</i>	752
e.	P5 : <i>-ez</i> / <i>-iez</i> ; <i>-tes</i>	752
f.	P6 : <i>-ent</i>	753
31.3.1.4	Les bases	754
a.	Verbes à une seule base (type 1)	754

	b.	Verbes à deux bases	754
	i.	Type 2a : opposition P1 (B3) / reste du paradigme (B1= B2)	754
	ii.	Type 2b : opposition B2 (P1, P2, P3, P6) et B1 (P4, P5)	755
	c.	Verbes à trois bases	758
	i.	<i>s</i> ou <i>r</i> final	758
	ii.	/k/	759
	iii.	/p/	759
	iv.	/dj/ ou /jj/	759
	d.	Verbes anomaux	760
	i.	Verbes entièrement forts, c'est-à-dire accentués sur le radical à toutes les personnes : <i>estre, dire, faire</i>	760
	ii.	<i>avoir ai, as, a, avons, avez, ont</i>	760
	iii.	<i>aler voi / vois / vais, vas, va, alons, alez, ont</i>	761
31.3.2		Evolution jusqu'au français moderne	761
31.3.2.1		La structure accentuelle	761
31.3.2.2		L'opposition entre les verbes en <i>-er</i> et les autres verbes	761
31.3.2.3		Les marques de personne	762
31.3.2.4		Les bases	764
	a.	Réduction du nombre de bases : <i>aimer, pleurer</i>	764
	b.	Evolution de la nature de l'alternance : <i>lever / grever,</i> <i>voir / croire</i>	764
	c.	Maintien des alternances : <i>pouvoir, vouloir</i>	765
	d.	Tentative de réduction des formes en <i>-ête</i>	765
	e.	Hésitations entre conjuguaisons inchoatives et non inchoatives	766
	f.	Verbes anomaux	766
31.4		Le présent du subjonctif	767
31.4.1		En ancien et moyen français	767
31.4.1.1		La structure accentuelle	767
31.4.1.2		Opposition des verbes en <i>-er / -ier</i> et des autres verbes	767
31.4.1.3		Marques de personne	767
31.4.1.4		Bases	770
	a.	Verbes à une seule base aux présents de l'indicatif et du subjonctif (B1 = B2)	770
	b.	Verbes à deux bases au présent de l'indicatif	771
	i.	Verbes à alternance B1 / B2 au présent de l'indicatif	771
	ii.	B3 / B1 = B2	771
	c.	Les verbes à trois bases	771
	d.	Les verbes anomaux	772
31.4.2		Evolution jusqu'en français moderne	773
31.4.2.1		Structure accentuelle : pas de changement	773
31.4.2.2		L'opposition entre les verbes en <i>-er</i> et les autres verbes disparaît	773

31.4.2.3	Marques de personne	774
31.4.2.4	Bases	774
31.5	L'impératif	775
31.5.1	En ancien et moyen français	775
31.5.1.1	Désinences	775
31.5.1.2	Radicaux	776
31.5.2	Evolution jusqu'au français moderne	776
31.5.2.1	Désinences	776
31.5.2.2	Radicaux	777
31.6	L'imparfait de l'indicatif	777
31.6.1	Formation du tiroir	778
31.6.1.1	Le type dominant	779
a.	P1, P2, P3, P6	779
b.	P4 et P5	780
31.6.1.2	Les autres types	781
a.	Verbes en <i>-er / -ier</i>	781
b.	Verbe <i>estre</i>	782
31.6.2	Evolution du tiroir en moyen français	783
31.6.2.1	Changements de base	783
31.6.2.2	Généralisation du type dominant et disparition des types particuliers	784
31.6.2.3	Hésitations sur les marques	784
a.	La marque de tiroir en P1, P2, P3, P6	784
b.	La disparition de <i>e</i> en P1, P2 et P6	786
c.	Les marques de personne	787
i.	P1, P2	787
ii.	P3	787
iii.	P4, P5	787
31.6.3	Evolution du tiroir en français classique et moderne	788
Conclusion		788
31.7	Le futur et le conditionnel	789
31.7.1	La formation du tiroir	789
31.7.2	La situation des deux tiroirs en ancien français	790
31.7.2.1	Les marques de tiroir et de personne en ancien français	790
a.	Futur	790
b.	Conditionnel	792
31.7.2.2	Les radicaux de futur et de conditionnel	793
a.	Base B1 + <i>e</i> + <i>R</i> + désinences	793
i.	Verbes en <i>-er / -ier</i> , à l'exception des verbes dont le radical se termine par une nasale (<i>doner, mener</i>) ou <i>r</i> (<i>durer, plorer</i>) (voir ci-dessous)	793
ii.	Verbes autres qu'en <i>-er / -ier</i>	794
b.	Base B1 + <i>i</i> + <i>R</i> + désinences : type <i>partirai, occirai</i>	795
c.	Base B1 + \emptyset + <i>R</i> + désinences	795
i.	Verbes en <i>-er / -ier</i>	795
ii.	Verbes autres qu'en <i>-er / -ier</i>	796

	d.	Base atone B1 + consonne épenthétique + R + désinences	797
	i.	Radical terminé par une liquide : <i>l + r > -ldr- > -udr-</i>	797
	ii.	Radical terminé par une nasale : apparition d'une consonne épenthétique	798
	e.	Base propre au futur + R + désinences	798
	i.	Verbes <i>oïr; pooir; veoir</i> : base élargie en <i>-r-</i>	798
	ii.	Verbe <i>aler</i>	798
	iii.	Verbes <i>faire</i> et <i>laissier</i>	799
	iv.	Verbes <i>avoir</i> et <i>savoir</i>	799
	v.	Verbe <i>estre</i>	799
31.7.3		Evolution à partir du moyen français	800
31.7.3.1		Les marques de tiroir et de personne	800
	a.	Futur	800
	i.	P1 <i>-ai</i> et les variantes <i>-é, -ay</i>	801
	ii.	P5 : la variante <i>-és</i>	801
	iii.	P4 / P6 <i>-on</i> : effacement de la consonne finale muette	801
	b.	Conditionnel	801
	i.	14 ^e -16 ^e s.	801
	ii.	17 ^e -20 ^e s.	803
31.7.3.2		Les radicaux de futur et de conditionnel	804
	a.	Effacement de <i>e</i> caduc après voyelle pour les futurs des verbes en <i>-er</i>	804
	b.	Abandon des formes syncopées et des formes avec métathèse pour les verbes en <i>-er</i>	805
	i.	Base terminée par nasale : le cas de <i>donner</i> et <i>mener</i>	805
	ii.	Base terminée par la consonne <i>r</i> : <i>demeurer, durer, jurer, pleurer</i>	805
	iii.	Les formes avec métathèse : <i>deliverra</i> pour <i>delivvera</i>	806
	c.	Remplacement de <i>e</i> caduc par <i>i</i> pour les verbes du type <i>ouvrir</i> ou <i>souffrir</i>	806
	d.	Disparition des radicaux en <i>-rr-</i> des verbes en <i>-ir-</i> au profit de formes élargies	806
	e.	Le <i>e</i> svarabhaktique	807
	f.	Maintien de la base de futur ou réalignement sur une autre base	808
	i.	Généralisation de la base forte du présent	808
	ii.	Changement de thème mais maintien d'une base élargie au futur	808
	iii.	Généralisation du radical palatalisé + <i>e / i</i>	808
	iv.	Certains verbes conservent leur base spécifique de futur : <i>pourra, verra</i>	809
		Conclusion	809

31.8	Le passé simple	810
31.8.1	Formation du tiroir du latin à l'ancien français	810
31.8.1.1	Les passés simples faibles et « hybrides »	811
a.	Les différents types	811
i.	Type 1 – voyelle thématique /a/ et ses variantes /e/ et /j)ɛ/	812
ii.	Type 2 – voyelle /i/ : verbes en <i>-ir</i> (<i>dormir</i>) et verbes issus des parfaits latins en <i>-dedi</i>	812
iii.	Type 2bis ancien – voyelle /i/ /ie/ : <i>vendre, battre, naître, perdre, répondre, veindre, vivre vendi, vendis, vendie(t), vendimes, vendistes, vendierent</i>	812
iv.	Type 3 – hybride – voyelle /y/ : <i>corui, corus, coru(t), corumes, corustes, corurent</i>	813
v.	Verbe <i>estre</i>	813
b.	Les désinences	813
i.	P1	813
ii.	P2	814
iii.	P3	814
iv.	P4 : <i>-mes</i>	815
v.	P5 : <i>-stes</i>	815
vi.	P6 : <i>-rent</i>	815
31.8.1.2	Les passés simples « forts » ou mixtes	815
a.	Formation des différents types	815
i.	Type en <i>-i</i> simple : <i>veoir</i> , passé simple en <i>-i-</i> / <i>-eï-</i>	816
ii.	Type en <i>-i</i> + nasale : <i>venir, tenir</i> et leurs dérivés	816
iii.	Type sigmatique : <i>-is-</i> / <i>-e(s)i-</i>	816
iv.	Type en <i>-u</i> avec alternance <i>-o-</i> / <i>-eü-</i>	818
v.	Type en <i>-u</i> avec alternance <i>-u-</i> / <i>-eü-</i>	819
b.	Les désinences en ancien français	819
31.8.2	Evolution de l'ancien français au français moderne	820
31.8.2.1	Les passés simples faibles et « hybrides »	821
a.	Changement de base ou de modèle de conjugaison	821
b.	Evolution des désinences à partir du moyen français	821
31.8.2.2	Les passés simples forts	824
a.	Changement de base ou de conjugaison	824
b.	Disparition de l'alternance entre B5 et B6	825
i.	Au profit de B5	825
ii.	Au profit de B6	826
c.	Evolution des désinences à partir du moyen français	827
	Conclusion	828
31.9	Le subjonctif imparfait	828
31.9.1	Formation en ancien français et moyen français	829
31.9.1.1	Les différents types	829
a.	Formation des subjonctifs imparfaits sur B1	829
i.	Voyelle <i>a</i> : <i>amasse, -sese, -sse, amissons / -ssions, amissez / -iez, amassent</i>	829

ii.	Voyelle <i>i</i> : <i>mentisse, mentisses, mentist, mentissons / -ions, mentissez / -iez, mentissent</i>	830
iii.	Voyelle <i>u</i> : <i>fusse, fusses, fust, fussons / -iens / -ions, fussez / -iez, fussent</i>	830
b.	Formation des subjonctifs imparfaits des verbes à passés simples forts (sur B6)	830
i.	Voyelle <i>i</i> : <i>venisse, venisses, venist, venissiens, venissiez, venissent</i>	831
ii.	Voyelle <i>u</i> : <i>eüsse, eüsses, eüst, eüssons / -iens / -ions, eüssiez / -iez, eüssent</i>	831
31.9.1.2	Les désinences	832
31.9.2	Evolution du subjonctif imparfait du moyen français au français moderne	833
31.9.2.1	Les radicaux	833
31.9.2.2	Les désinences	833
31.10	Les tiroirs composés	836
31.11	Les tiroirs surcomposés	838
31.12	Le passif	839
31.13	Formes non personnelles	840
31.13.1	Le participe passé	841
31.13.1.1	En latin et gallo-roman	841
31.13.1.2	En ancien français	842
a.	Formation	842
b.	Les morphèmes de tiroir	843
31.13.1.3	Evolution de l'ancien français au français moderne	845
a.	Radicaux	845
b.	Morphèmes	846
Conclusion	846
31.13.2	L'infinitif	847
31.13.2.1	Un système transmis par le latin vulgaire	847
31.13.2.2	Les infinitifs en ancien français	847
a.	Les morphèmes de tiroir	848
i.	Types A, B et C : types faibles	848
ii.	Type D : type fort (l'accent porte sur la base)	849
b.	Alternances	849
i.	Entre les types C et D	849
ii.	Entre les types B et D	850
iii.	Entre les types A et B	850
31.13.2.3	Evolution jusqu'en français moderne	850
a.	Morphèmes	850
b.	Alignements et simplifications	851
i.	Extension de la base forte : <i>aimer, nier</i>	851
ii.	Changement d'infinitif : <i>courir et quérir</i>	851
iii.	Elimination des alternances	851
Conclusion	852

31.13.3	Le participe présent et le gérondif	852
31.13.3.1	Du latin à l'ancien français	852
	a. Les formes variables	852
	b. Les formes invariables	853
31.13.3.2	De l'ancien français au français moderne	854
	a. Les formes variables	854
	b. Extension de l'invariabilité à l'ensemble des formes verbales en <i>-ant</i>	854
Chapitre 32		
Catégories invariables (DA, CBM, BC, BF, CMN et MBMH)		856
32.1	Prépositions et locutions prépositives (BF)	856
32.1.1	La préposition	856
	32.1.1.1 Définition et caractérisation	856
	32.1.1.2 Propriétés atypiques et grammaticalisation	857
	32.1.1.3 Une catégorie peu homogène	859
	32.1.1.4 Les locutions prépositionnelles : une identification problématique	860
32.1.2	Origine des éléments de la catégorie	862
	32.1.2.1 Disparition des cas	863
	32.1.2.2 Apparition des prépositions fonctionnelles en français	863
	32.1.2.3 Les locutions prépositionnelles, du latin au français	864
	32.1.2.4 Une évolution typologique globale	865
32.1.3	Evolution de la catégorie	866
	32.1.3.1 Evolutions majeures au cours de la diachronie du français	866
	32.1.3.2 Les prépositions fonctionnelles	867
	a. Ancien français	867
	b. Moyen français	869
	c. Français préclassique et classique	869
	d. Français moderne	870
	32.1.3.3 Les prépositions lexicales	871
	a. Ancien français : héritage latin et roman, premières créations françaises	872
	b. Moyen français	875
	c. Français préclassique et classique	876
	d. Français moderne	877
	32.1.3.4 Les locutions prépositionnelles	878
	a. Une progression continue	878
	b. Ancien français	879
	c. Moyen français	880
	d. Français préclassique et classique	882
	e. Français moderne	884
32.1.4	Conclusion	885

32.2	Préverbes séparables et particules verbales (9 ^e -16 ^e s.) : deux catégories (presque) disparues ? (CMN)	886
32.2.1	Les préverbes séparables : EN-, PAR-, RE-	887
32.2.1.1	Une sous-catégorie de préfixes verbaux : les préverbes séparables en ancien français	887
32.2.1.2	Traits caractéristiques des préverbes séparables	888
a.	Le verbe est auxilié par un auxiliaire ou un modal	888
b.	Le verbe a un complément pronom personnel ou adverbial	888
c.	EN- postposé au verbe	889
d.	Le préverbe marque l'aspect	889
e.	Suite de préverbes	889
32.2.1.3	Le préverbe EN-	889
32.2.1.4	Le préverbe PAR-	890
32.2.1.5	Le préverbe séparable RE-	891
32.2.1.6	Des préverbes séparables en français moderne ?	892
32.2.2	Particules verbales	893
32.2.2.1	Une catégorie syntaxiquement et sémantiquement spécifiée	893
32.2.2.2	Origine et liste des particules verbales en ancien français	893
32.2.2.3	Traits caractéristiques des particules verbales	895
32.2.2.4	Une catégorie en déclin	896
32.2.3	Conclusion	897
32.3	Conjonctions de subordination et locutions conjonctives (BC)	897
32.3.1	Les conjonctions	898
32.3.2	Les locutions conjonctives	899
32.3.2.1	Locutions formées avec <i>que</i>	900
a.	Les types de formation	900
b.	La variation <i>que / ce que</i>	900
c.	Le système latin	901
d.	L'ancien français	902
32.3.2.2	L'évolution dans les autres sous-catégories de locutions	905
32.4	Les adverbes	912
32.4.1	Adverbes et locutions adverbiales : une catégorie en fusion (CMN)	912
32.4.1.1	Définition de la catégorie	912
32.4.1.2	Origines diverses	913
32.4.1.3	Le -s final adverbial	914
32.4.1.4	Sous-catégories sémantiques des adverbes et locutions	915
a.	Adverbes de temps	915
b.	Adverbes de lieu	916
c.	Adverbes de manière	917
d.	Adverbes de degré : quantifieurs et qualifieurs	917
e.	Adverbes de négation et d'assertion	919
f.	Adverbes marquant une relation logique	919
g.	L'exemple d'un adverbe modalisateur énonciatif rare et éphémère : <i>quainses</i>	920

32.4.1.5	L'évolution des adverbes : modification de leur portée et de leurs valeurs	920
a.	Un cas de réorganisation de portée des adverbes quantifieurs intensifieurs : de <i>moult</i> à <i>très</i> et <i>beaucoup</i> (12 ^e -16 ^e s.)	921
i.	<i>Moult</i> intensifieur et quantifieur : portée et position entre le 9 ^e et le 12 ^e s.	922
ii.	<i>Très</i> et <i>moult</i> du 12 ^e au 15 ^e s.	925
iii.	<i>Beaucoup</i> et <i>moult</i> du 14 ^e au 16 ^e s.	926
iv.	Une évolution complexe et une éviction progressive	928
b.	De l'adverbe de mot au connecteur : le processus d'élargissement de la portée de l'adverbe : l'exemple de <i>maintenant</i>	928
32.4.2	Les adverbes en <i>-ment</i> (DA)	930
32.4.2.1	Du nom latin <i>mente</i> au suffixe <i>-ment</i>	930
32.4.2.2	La suffixation en <i>-ment</i> en ancien français et au début du moyen français	932
a.	La productivité	932
b.	Les variations formelles du radical et du suffixe	933
i.	Les variations du radical	933
ii.	La variation suffixale	934
c.	Spécificités catégorielles des bases	934
32.4.2.3	Évolutions ultérieures (15 ^e -21 ^e s.)	935
a.	La productivité	935
b.	Évolutions formelles du radical	935
c.	Évolutions catégorielles et sémantiques	936
32.4.3	Les mots-réponse (MBMH)	938
32.4.3.1	Les mots-réponse en français moderne	939
32.4.3.2	L'évolution diachronique des mots-réponse français	941
32.5	Les coordonnants <i>et</i> , <i>ou</i> , <i>ni</i> et les locutions coordonnantes (CBM)	944
32.5.1	Du latin au français : « renouvellement des conjonctions » et « tri sélectif »	946
32.5.2	Stabilisation formelle du paradigme français	946
32.5.2.1	Érosion du volume phonétique à l'oral et développement compensatoire des locutions coordonnantes	946
a.	Érosion du volume phonétique	946
b.	Développement compensatoire de locutions coordonnantes : <i>ou bien</i> , <i>ou soit</i> , <i>et si</i> , <i>ne mais (que)</i>	949
i.	<i>Ou</i> est susceptible d'entrer en composition avec <i>bien</i> et avec <i>soit</i>	950
ii.	<i>Et</i> a pu pour sa part entrer pour un temps en composition avec <i>si</i>	953
iii.	<i>Ne / ni</i> , à la différence de <i>Ou</i> et <i>Et</i> , n'est à l'origine d'aucune locution coordonnante	954

L Table des matières

32.5.2.2	« Effort de distinction graphique » à l'écrit et macro-grammaticalisations	954
a.	ET	954
b.	OU	957
c.	NE et NI	957

Liste des conventions d'écriture et abréviations utilisées dans la GGHF

Des abréviations spécifiques sont utilisées dans la partie Phonétique Historique (► 12.6.2).

1. Conventions d'écriture

<E>	archigraphème
<p>	segment graphique / graphème
[p]	transcription phonétique / segment phonique
/p/	transcription phonologique / phonème
JE (capitales)	lemme
<i>poire</i> (italiques)	étymon et forme attestée, p. ex. la forme <i>poire</i> vient de <i>pira</i>
<u><i>pira</i></u> (soulignement)	voyelle tonique
* <i>cuimes</i>	forme ou expression agrammaticale ou non attestée (précédée du signe *)
° <i>seniori</i>	forme reconstruite (précédée du signe °)
>	devient, p. ex. lat. <i>caput</i> > AF <i>chief</i>
<	vient de, p. ex. AF <i>chief</i> < lat. <i>caput</i>
CIST (petites capitales)	paradigme
CIEL (petites capitales)	concept désigné par une expression linguistique, p. ex. lat. <i>caelum</i> CIEL
'tête' (guillemets simples)	sens linguistique / traduction en FMod
► chap. 33, ► 33.2	renvoi à un autre chapitre (ou sous-chapitre) de la GGHF
voir 32.1	renvoi à un sous-chapitre à l'intérieur du chapitre

2. Abréviations

<i>ca</i>	<i>circa</i>
p. ex.	par exemple
litt.	littéralement
<i>sc.</i>	<i>scilicet</i> (à savoir)
s.v.	<i>sub voce</i> (sous l'entrée <i>x</i> du dictionnaire cité)
vs.	versus
av. JC / ap. JC	avant Jésus Christ / après Jésus Christ
dp.	depuis
LClass	latin classique
TAF	très ancien français (9 ^e -11 ^e s.)
AF	ancien français (12 ^e -13 ^e s.)
MF	moyen français (1300-1550)
FPréclass	français pré-classique (1550-1650)
FClass	français classique (1650-1800)
FMod	français moderne (1800-2000)
FContemporain	français contemporain (21 ^e s.)
Adj	adjectif
Adv	adverbe
Att	attribut
B	base (verbale)
COD	complément d'objet direct
COI	complément d'objet indirect

LII Liste des conventions d'écriture et abréviations utilisées dans la GGHF

CR fem. pl.	cas régime féminin pluriel
CS masc. sg.	cas sujet masculin singulier
dér.	dérivé
Det	déterminant
fém.	féminin
GAdj	groupe adjectival
GN	groupe nominal
GPrep	groupe prépositionnel
GV	groupe verbal
INC	proposition incise
INJ	proposition injonctive
INT	proposition interrogative
loc.	locution
masc.	masculin
N	nom
n.f.	nom féminin
n.m.	nom masculin
n.n.	nom neutre
num.card.	numéro cardinal
O	objet
Od	objet pronom démonstratif
Oi	objet pronom indéfini
On	objet nominal
Op	objet pronom personnel
Oq	objet pronom relatif
Os	objet propositionnel
P1, ..., P5, ...	1 ^{ère} p. sg. (JE), ..., 2 ^e p. pl. (VOUS)...
pl.	pluriel
S	sujet
S0	sujet non exprimé
S-autres	inclut l'ensemble des Sdem, Sind, Srel, Spos et Ssub
Sdem	sujet pronom démonstratif
sg.	singulier
Sind	sujet pronom indéfini
Snom	sujet nominal
Sp	sujet pronominal (inclut les Spp et Spm)
Spm	sujet pronom impersonnel
Spos	sujet pronom possessif
Spp	sujet pronom personnel
Srel	sujet pronom relatif
Ssub	sujet propositionnel
suff.	suffixe
V	verbe
v.ditr.	verbe ditransitif
v.intr.	verbe intransitif
v.tr.	verbe transitif
all.	allemand
angl.	anglais
angl. amér.	anglais américain
arag.	aragonais
arg.	argotique

ast.	asturien
cat.	catalan
chin.	chinois
esp.	espagnol
fam.	familier
fr.	français
frioul.	frioulan
fprov.	francoprovençal
gal.	galicien
gasc.	gascon
gaul.	gaulois
germ.	germanique
got.	gotique
gr.	grec
it.	italien
jap.	japonais
lat.	latin
néerl.	néerlandais
occ.	occitan
pop.	populaire
port.	portugais
protorom.	proto-roman
rhétorom.	rhétoroman
roum.	roumain
sarde camp.	sarde campidanais
sarde log.	sarde logoudorien

Introduction
Principes de la *Grande Grammaire Historique du Français*
(GGHF)

Chapitre 1

Une Grammaire historique de l'an 2020

1. Equiper la langue

C'est autour de 1400 qu'ont commencé à apparaître des ouvrages en français destinés à décrire et à enseigner la langue française : le *Donait françois* de John Barton (1408) ou les *Manières de langaige* (1396, 1399). Un peu plus tard, au 16^e s., il y eut une véritable explosion de grammaires et de dictionnaires, de Palsgrave à Robert Estienne. Et depuis plus de six siècles s'est établie une longue tradition d'ouvrages qui ont contribué à « l'équipement » de la langue française : consciemment ou non, on savait déjà qu'une langue dépourvue de tels outils est à terme une langue menacée.

La *Grande Grammaire Historique du Français* de ce début du 21^e s. (désormais GGHF 2020) se situe dans la continuité des grands ouvrages du début du 20^e s. : c'était une démarche novatrice alors de vouloir faire une histoire globale de l'évolution du français. C'est Ferdinand Brunot, avec sa vaste *Histoire de la langue française, des origines à nos jours*, qui a initié cette démarche il y a un siècle (9 tomes parus de son vivant entre 1905 et 1938 et deux tomes posthumes couvraient la période allant des origines à 1815 ; Ch. Bruneau puis un collectif ont assuré la suite, entre 1945 et 2000, et republié l'ensemble en 24 volumes au total).

La GGHF n'est pas seulement destinée à s'ancrer dans une tradition. Depuis quelques décennies, il se manifeste un indéniable intérêt pour l'histoire des langues et leur évolution, et c'est également pour répondre à cette demande qu'il nous a paru utile de réaliser cet ouvrage. Nous avons réuni pour cela une trentaine de contributeurs, parmi les meilleurs spécialistes internationaux dans leur domaine.

Concernant l'évolution du français, il manquait en effet en ce 21^e s. un nouvel ouvrage qui en donne une vision d'ensemble mise à jour, et qui en décrive dans sa globalité la diversité et les variations. Bien des avancées théoriques sont désormais acquises concernant les processus à l'œuvre dans l'évolution des langues (grammaticalisation, réanalyse, analogie, etc., ► chap 2, chap. 12.5 pour la phonétique). En outre, la constitution depuis un demi-siècle de très vastes corpus (Frantext, *Base de Français Médiéval-BFM*, etc.) ainsi que de dictionnaires informatisés (FEW, TLFi, DMF, Tobler-Lommatzsch, AND, Godefroy, etc.) et le développement parallèle de la linguistique de corpus fournissent des outils inconnus jusqu'alors.

Les dix points que nous développons brièvement ci-dessous exposent les principes essentiels qui ont guidé notre entreprise.

2. Une grammaire sur corpus

L'histoire du français couvre douze siècles de textes écrits, soit une bonne trentaine de générations, et bien davantage si l'on prend en compte le proto-français (langue qui n'est plus le latin et non encore l'AF), uniquement oral, qui est essentiel en particulier pour le développement du phonétisme du français (Partie 3).

Mais sa description souffre d'un double manque sans remède : d'une part il est impossible d'avoir recours à des locuteurs natifs pour prononcer un jugement sur les énoncés étu-

diés pour les siècles passés ; d'autre part il est impossible d'avoir un accès direct à de l'oral : toute parole prononcée nous est parvenue à travers de l'écrit. Le linguiste « diachronicien » est ainsi confronté à une double limitation : d'une part il a pour source essentielle, et parfois exclusive avant l'enregistrement de la voix (dernier quart du 19^e s.), les textes, l'écrit ; et pour reconstruire ou du moins formuler des hypothèses sur cet oral inaccessible directement, il doit recourir à des biais complexes (► chap. 11 et chap. 37). D'autre part, en l'absence du jugement autorisé d'un locuteur natif, il est contraint de rester dans l'hypothèse – une ascèse parfois frustrante.

Mais cette situation est partiellement compensée par une richesse de données inconnue jusqu'ici, grâce à l'existence de nouveaux moyens techniques et au développement de très vastes corpus historiques et dictionnaires informatisés, qui se sont ajoutés à l'accumulation des informations fournies par les grammaires depuis le 19^e s. Dès à présent, des outils permettent de les exploiter d'une manière sans équivalent antérieurement. L'analyse de ces corpus et la théorisation de l'approche quantitative ont conduit à mettre au jour des phénomènes qui jusqu'alors étaient ignorés ou inaccessibles, en particulier en morphologie, syntaxe et lexique, et à proposer pour la langue de ces époques anciennes des analyses approfondies.

Ces avancées dans la documentation nous ont permis, non seulement d'enrichir nos données et nos descriptions, mais aussi d'affiner et de préciser la chronologie traditionnellement retenue, en la fondant sur les grandes étapes de l'évolution de la langue (voir ci-dessous, et ► chap. 4). Ainsi, outre la prise en compte explicite de la longue étape du proto-français pour la phonétique (► Partie 3), nous avons été conduits d'une part à élargir encore la vaste période médiévale, en la faisant aller du 9^e s. jusqu'au milieu du 16^e s., et d'autre part nous avons segmenté cette longue période en trois sous-périodes, le *très ancien français* (TAF : 9^e-11^e s.), l'*ancien français* (AF : 12^e-13^e s.), et le *moyen français* (MF : 14^e-mi-16^e s.). Pour la période suivante, la notion de Renaissance étant plus historique et littéraire que linguistique, les linguistes spécialistes de cette période ont proposé de spécifier une nouvelle étape, le *français préclassique* (FPréclass), qui, allant du milieu du 16^e s. au milieu du 17^e s., précède le *français classique* (FClass), ce dernier couvrant la période comprise entre le milieu du 17^e et la fin du 18^e s. Enfin, le *français moderne* (FMod : 19^e-20^e s.) est suivi du *français contemporain* (FContemporain, 21^e s.), chacun ayant ses spécificités.

3. Nouveaux domaines de la grammaire historique : graphématique, sémantique grammaticale, énonciation et pragmatique

Les avancées dans la réflexion et la théorisation menées sur la langue au cours des cinquante dernières années ont permis de poser l'existence de domaines linguistiques spécifiques, définissables par des phénomènes ressortissant à une même problématique.

Ainsi, aux quatre champs habituels de la phonétique historique (Partie 3 : *Phonétique historique*), de la morphologie (Partie 5 : *Morphologie et morphosyntaxe*), de la syntaxe (Partie 6 : *Syntaxe*) et du lexique (Partie 9 : *Lexique et sémantique lexicale*), qui ont nécessairement été infléchis eux aussi par les découvertes récentes, nous avons adjoint trois nouveaux domaines d'étude, consacrés à la « graphématique » (Partie 4 : *Codes de l'écrit, graphies et ponctuation*), à la *Sémantique grammaticale* (Partie 7), et à l'énonciation et à la pragmatique (Partie 8 : *Énonciation et textualité, pragmatique*).

Enfin, après une rapide présentation des principes de l'ouvrage, deux vues d'ensemble ouvrent la GGHF 2020 : une synthèse sur les développements théoriques et méthodologiques structurant la pensée contemporaine sur la diachronie (Partie 1 : *Fondements théoriques et méthodologie*), et une vue d'ensemble sur *l'histoire externe* de la langue française (Partie 2), permettant de situer par la suite les étapes du développement du système du français, que décrit le cœur de l'ouvrage. Une *Conclusion* (Partie 10) synthétisera les acquis de l'ouvrage.

4. Incomplétudes, et souhaits

Dans ce vaste ouvrage, il apparaît que certains points n'ont pas été abordés, ou à peine évoqués, ou traités de façon marginale. Certaines absences sont le résultat d'un choix, afin de privilégier une analyse plus poussée de certains aspects, mieux à même d'éclairer les résultats d'une approche novatrice dans sa dimension diachronique. Ainsi, concernant les relations anaphoriques, n'a été traité que le cas particulier de la cataphore ; ou encore, pour ce qui est de l'énonciation, l'accent a été mis sur le seul discours rapporté.

Dans d'autres cas, seuls certains aspects d'un thème ont été abordés. Ainsi, l'attribut de l'objet direct n'apparaît que dans ses différences avec l'attribut du sujet (d'une fréquence d'emploi, il est vrai, bien supérieure), sans être traité en tant que tel. De même, les constructions avec complément à l'infinitif, les auxiliaires, les verbes supports, ou encore la subordonnée participiale ou la subordonnée consécutive, auraient mérité une analyse spécifique.

Il est par ailleurs des points de difficultés qui, en français contemporain ou dans les siècles passés, font ou ont fait l'objet d'hésitations ou d'erreurs : l'accord du participe passé aux formes composées du verbe en est un. Ils auraient pu être analysés en tant que tels, pour mesurer l'ampleur du phénomène et tenter de l'expliquer.

Enfin, la grammaire d'une langue est aussi, ou d'abord, la description et l'analyse des usages pluriels qu'en font ses locuteurs, mais également celle des variétés régionales et non-hexagonales. Or, la GGHF a, très majoritairement et souvent presque exclusivement, centré son analyse sur le français « central », sans donner leur place méritée aux autres variétés. La prise de conscience de ces imperfections par les responsables de la GGHF invitera peut-être des collègues à combler ces manques.

5. Une histoire en longue durée : focus sur la partie ancienne

L'histoire du français couvre douze siècles pour sa tradition écrite, de 842 à 2020, et bien davantage si l'on prend en compte sa proto-histoire.

La langue française, comme les autres langues romanes, se situe dans la continuité de sa source essentielle, le latin, qui lui-même a une histoire documentée depuis une plus longue période encore. Peu de langues au monde bénéficient d'une telle profondeur chronologique, tant pour la source essentielle qu'est le latin, que pour les sources d'emprunts ou d'influence au cours des siècles, ainsi que d'une pratique aussi continue de l'écrit, et d'une présence aussi régulière du témoignage de grammairiens, en particulier à partir du 16^e s.

Les avancées cumulées de plus de deux siècles de descriptions historiques de toutes les périodes passées ont puissamment contribué à procurer une analyse en longue période de notre langue, grâce aussi au développement parallèle de théories linguistiques qui ont permis d'en éclairer l'évolution d'une façon innovante. Ces théories, bien que majoritairement destinées à l'analyse synchronique des langues, se sont en effet révélées partiellement utilisables pour une exploration diachronique (→ chap. 2, chap. 12 pour la phonétique).

Cependant, dans les grandes descriptions diachroniques du français réalisées jusqu'ici, les premiers siècles du français ont toujours été un peu moins bien décrits dans une visée évolutive que les suivants – sauf peut-être en phonétique où l'effort principal a depuis le 19^e s. toujours porté sur les événements antérieurs à l'AF. Il fallait combler cette lacune et mieux intégrer les périodes très anciennes à la diachronie générale du français ; nous nous y sommes efforcés, grâce en particulier aux remarquables monographies dont bénéficie l'AF depuis quelques décennies.

Une première décision a donc été de déplacer le focus diachronique vers la période la plus ancienne, ce qui nous a permis de mettre en évidence l'existence d'une étape transitoire entre le latin tardif et l'ancien français, le « très ancien français », que révèlent les quelques textes écrits entre le milieu du 9^e et le milieu du 11^e s.

Une seconde décision a été de tenter, au cours de nos avancées, de proposer lorsque c'était nécessaire des périodisations fondées sur une chronologie affinée des phénomènes de changement.

6. Une grammaire du changement

Une des caractéristiques de cette grammaire est de se présenter non comme la juxtaposition de tranches synchroniques successives, mais comme une **grammaire du changement**, l'accent étant mis sur les facteurs de l'évolution et sur la prise en compte de la variation. Cette volonté a des conséquences dans la construction même de l'ouvrage.

Une première conséquence est celle de la périodisation : le fait de mettre l'accent sur la continuité de l'évolution conduit parfois, dans l'analyse des phénomènes, à supprimer, ou au moins à gommer, la distinction *a priori* en périodes successives auxquelles les études historiques renvoient ordinairement. Ce découpage s'appuie le plus souvent sur un mélange de critères d'ordre non linguistique (littéraires, culturels, historiques : → chap. 4), souvent inadéquats pour la langue. Si l'on s'en tient à des faits relevant purement du système de la langue – ce que nous nous sommes efforcés de faire –, l'analyse des divers domaines et sous-domaines montre que tous n'évoluent pas au même rythme : ainsi les changements syntaxiques sont-ils loin d'aller du même pas que les changements phonétiques ou que les changements lexicaux. Et à l'intérieur d'un même domaine, par exemple la syntaxe, il est difficile de parler d'une homogénéité de l'évolution ; par exemple, la régularisation des deux catégories du déterminant et du pronom ne s'accomplit pas aussi rapidement pour les démonstratifs, pour les possessifs ou pour les indéfinis.

Il nous a semblé toutefois possible de réunir suffisamment d'indices pour déterminer des moments de rupture (innovation, puis changement), et des moments sinon de stabilité, du moins de variabilité moins active. Pour cela, nous mettons en évidence la façon dont se réalisent, dans les divers sous-systèmes de la grammaire concernant les unités de première articulation (unissant une forme et un sens : Martinet 1961), les principales tendances de

l'évolution du français : évolution vers une langue plus analytique, hiérarchisation progressive des syntagmes, resserrement des liens de dépendance, spécialisation des catégories morphosyntaxiques. C'est ainsi par exemple que l'on a pu rassembler plusieurs arguments qui, dans l'histoire du français, plaident en faveur de la reconnaissance d'une période de *français préclassique* (mi-16^e s. à mi-17^e s.), durant laquelle arrivent à leur terme bon nombre d'évolutions morphosyntaxiques importantes (► chap. 4).

7. « Tout changement est une variante qui a réussi » : penser la variation

Presque toujours, un changement linguistique était au départ une simple variante synchronique. Dès lors, une question importante est celle du rôle que jouent les facteurs externes dans l'apparition, le maintien ou la transformation d'une variante, qui soit devient un changement pérenne, soit subsiste à l'état de variante, soit disparaît. Ces facteurs ne relèvent pas tous, à proprement parler, du système de la langue, mais ils ne peuvent être ignorés.

Ainsi, pour analyser la variation dans le système d'une langue, doivent être pris en compte la typologie textuelle, les diverses situations d'écrit et d'oral, ainsi que les jugements normatifs portés sur les énoncés, et les changements liés à des modifications dans la conception de la cohérence discursive et de la textualité. Il serait nécessaire aussi, dans la même optique, de prendre en compte, d'un point de vue historique et psycholinguistique, les changements qui ont eu lieu dans les pratiques de la lecture et de la rédaction, de l'écriture, c'est-à-dire d'explorer une manière de « tectonique », d'archéologie des pratiques intellectuelles qui conditionnent l'usage de la langue.

Tout cela rejoint, d'une manière ou d'une autre, l'architecture différenciée proposée par E. Coseriu il y a un demi-siècle (1966, 1973) pour penser la variation dans les langues. Il a distingué quatre facteurs essentiels qui jouent un rôle dans ce processus d'incessant changement qui produit la variation, les quatre angles d'attaque qui en rendent possible l'analyse : la *diachronie* (variation dans le temps), la *diatopie* (variation dans l'espace : variantes dialectales par exemple), la *diastratie* (variation liée à la dimension sociale des usages de la langue) et la *diaphasie* (variation liée au style personnel du locuteur). S'est ajouté par la suite le facteur de la *diamésie* (variation de médium, entre langue écrite et langue orale : Zöll 1974, Mioni 1983).

Plus récemment, P. Koch et W. Oesterreicher (2001 en particulier) ont élaboré un type d'analyse différent mais complémentaire, transversal en quelque sorte, fondé sur le concept de « médiateté communicative », vs. « immédiateté communicative » : chaque production langagière peut ainsi être située sur une échelle, ou un axe, allant de la proximité communicative maximale à la distance communicative maximale, grâce à la prise en compte d'une dizaine de paramètres (ancrage référentiel vs. détachement référentiel, émotionnalité forte vs. émotionnalité faible, communication spontanée vs. préparée, etc.).

Toutes ces notions permettent de comparer la variation entre les énoncés suivant des critères constants, ou en tout cas communs, et d'éviter des jugements purement aléatoires ou subjectifs. On peut ainsi par exemple mieux situer l'apparition d'une « innovation » (variante) dont l'évolution ultérieure montre qu'elle était destinée à devenir un changement pérenne, et en expliquer le développement par sa situation régionale, ou par le type de texte où elle apparaît, ou par le fait qu'elle apparaît surtout dans des discours directs, etc.

8. La langue comme système dynamique, le signe linguistique comme muable

Une approche diachronique implique une réflexion préalable sur la notion de langue comme système synchronique actif chez chaque locuteur. Depuis Saussure, cette conception a été reprise par les grammaires structurales, y compris la grammaire universelle. Saussure conçoit que synchronie et diachronie ont partie liée, leur différence résultant du regard que porte le linguiste sur la langue : la langue est potentiellement synchronie et diachronie en même temps, système et signe linguistique en mouvement.

Mais déjà au 19^e s. quelques linguistes avaient posé les prémices d'une conception dynamique du langage, ainsi Whitney et les néogrammairiens (Paul 1975 [1880]), ou auparavant déjà Humboldt, pour qui le langage « est non pas un ouvrage fait [*ergon*] mais une activité en train de se faire [*energeia*] » (1974 [1836] : 183). Saussure par la suite a étendu cette réflexion à sa conception du signe, consacrant un chapitre de son *Cours* (chap. II) à « l'immutabilité et la mutabilité du signe linguistique ».

Les grandes théories du 20^e s., structurales et génératives, sont certes fondées sur une analyse synchronique, mais elles ont presque toutes tenté une approche de la diachronie et ont, chacune avec ses moyens, cherché à apprécier les phénomènes de changement. Et depuis, bien des propositions ont été élaborées (par exemple ► chap. 2, chap. 45 et chap. 12.5 pour la phonétique), qui permettent de mieux penser la complexe évolution des langues.

La GGHF se situe dans cette ligne de pensée, concevant la langue, dans sa complexité et son évolution continue, comme un « système dynamique », et le signe comme une entité non figée.

9. Les types de changement

Chaque fois que possible, nous avons désigné le type ou les types de changement, simple(s) ou complexe(s) à l'œuvre dans les phénomènes étudiés. On en dénombre d'ores et déjà plusieurs, suffisamment pour que soit couverte une bonne partie des faits, depuis *l'analogie* mise en évidence dès le 19^e s., jusqu'à *l'exaptation*, ou à la *rémanence* en cours de description, en passant par la *réanalyse* (et la *recatégorisation* qui lui est souvent subséquente), les *changements phonétiques*, *l'emprunt* (lexical mais pas uniquement), la *grammaticalisation*, la *lexicalisation*, la *disparition* et ses avatars éventuels.

Parallèlement, les modalités et les aspects des changements font eux aussi l'objet d'analyses et de modélisations : leur plus ou moins grande rapidité de réalisation, ou leurs modes de déroulement, ou encore leurs enchaînements, ont généré des modèles qui sont en cours d'évaluation (par ex. la *S-curve*, mise en évidence dans le champ linguistique par A. Kroch (1989), après quelques autres, ► chap. 2 ; ou encore les « changements liés »).

Le but de la GGHF n'est cependant pas d'approfondir d'un point de vue théorique les divers types de changements, mais de permettre, à terme, d'établir des comparaisons et donc de situer leur importance relative dans l'ensemble de l'évolution des langues. On a ainsi pu mettre en évidence le rôle considérable qu'a joué tel ou tel type de changement dans l'évolution de tel ou tel paradigme ou construction : par exemple, le système des possessifs français apparaît comme le champion de l'analogie (► chap. 30.5) : il n'a pas fallu moins

de sept modifications analogiques pour passer du simple paradigme du latin classique au double paradigme du français contemporain, via des étapes fort complexes. Quant au paradigme des adverbes, il offre une synthèse sur l'utilisation particulièrement inventive des différents sous-types de grammaticalisation. Et l'on sait déjà que, dans l'évolution de la morphologie du français, la grammaticalisation est à l'œuvre dans plus d'un tiers des changements. Le lexique, lui, est bien entendu le lieu privilégié des emprunts de toute sorte.

10. Métalanguage et catégories

Les catégories à travers lesquelles on nomme les unités, et donc grâce auxquelles on pense la langue, changent elles aussi. Si certaines catégories majeures comme le verbe ou le nom ne posent guère de problème majeur depuis la grammaire antique, il n'en va pas de même pour des catégories comme celles des déterminants et des pronoms ; le latin en effet ne présente pas ce type de distinction pour des formes comme *ille* ('ce' déterminant vs. 'celui' pronom), ou *meus* (équivalent de 'mon' ou 'le mien') ; or le français distingue progressivement les séries *cel-* / *cet-*, *mon* / *mien*, etc. Dès lors, à partir de quel moment n'est-on plus devant une structure de type « adjoint + nom » (qui serait identique à celle dominant en latin) mais devant une hiérarchisation du groupe nominal rendant pertinente la dénomination de « déterminant » nominal ?

Ces changements dans la structuration et donc dans la catégorisation rendent obligatoire dans cet ouvrage l'emploi de termes désignant des types de morphèmes qui ont existé à certaines périodes et ont disparu par la suite, tels que « particules », « préverbes séparables », ou d'autres termes encore, qui pourraient sembler relativement vagues mais qui permettent toutefois de ne pas biaiser l'observation et la description des états de langue anciens par le recours à des catégories peu adaptées, qui en faussent la compréhension. Il y a donc eu perte de catégories anciennes (préverbes séparables, adverbes polyvalents portant sur divers niveaux), mais aussi apparition de catégories nouvelles (déterminants, connecteurs), et nous mettrons ces changements systématiquement en évidence.

Nous rencontrons dans l'analyse des unités de l'énoncé et du texte, toutes proportions gardées, une difficulté identique à celle qui vient d'être évoquée à propos des catégories. L'emploi d'une expression comme « phrase complexe », par exemple, laisse entendre que des propositions sont organisées dans des relations de dépendance. Or on sait que ce type de relations s'ancre progressivement sur un continuum qui va de la parataxe à la rection la plus étroite, et aux faits d'enchâssement. Ici encore, l'emploi de la terminologie destinée à la description du français moderne (ou du moins du français moderne écrit) peut empêcher de rendre compte de façon pertinente des évolutions qui se sont produites dans ce domaine.

On constate en effet, en MF ou en FPréclass, une moins grande autonomie de la « phrase » par rapport à la dimension textuelle : bon nombre de faits syntaxiques se règlent au niveau d'une séquence de propositions (on rappellera ici la notion de « période », qui a été trop vite renvoyée au champ de la rhétorique et de la stylistique). Et la question ne se pose pas seulement pour l'unité « phrase », mais également pour la « proposition » : ce noyau minimal, cette cellule construite autour du verbe, est, elle aussi, en évolution. Parler de proposition (ou de « phrase noyau », ou de « phrase de base ») laisse penser que seules des différences de position entre les constituants séparent les énoncés d'époques successives

(OVS vs. SVO, par exemple). Or c'est l'organisation même de la proposition qui se modifie, en particulier par la formation d'un syntagme verbal hiérarchisé, l'ordre des éléments n'étant qu'une conséquence de cette restructuration. Tout ceci conduit à utiliser des expressions plus prudentes, telles que, par exemple, celle de « zones (préverbale, postverbale) » de l'énoncé.

11. Une longue et dense tradition

La GGHF 2020 se situe, on l'a dit en commençant, dans la tradition des grammaires historiques du français, dont plusieurs ont accompagné l'ouvrage initial de Brunot ou lui ont succédé, et leur apport a été capital : la *Grammaire historique de la langue française* de K. Nyrop (1899-1930), le *Cours de grammaire historique de la langue française* d'A. Darmesteter (posthume, avec E. Muret et L. Sudre, 1889-1891, réimpr. 4 vol., 1930) ; et la *Grammaire historique de la langue française* de L. Kukenheim (2 vol., 1967-1968), ouvrages qui seront évoqués ponctuellement.

On y ajoutera des ouvrages exemplaires en syntaxe ou phonétique historiques tels que la *Syntaxe historique du français* de C. Sneyders de Vogel (1919), la *Historische französische Syntax* d'E. Lerch (1925-1934), et la *Historische französische Syntax* d'E. Gamillscheg (1957), ou encore les *Éléments de linguistique romane* d'E. Bourciez (1967/1956/1930 [1910]) ; en phonétique historique, on évoquera, parmi bien d'autres (► chap. 11, §1), le *Précis de phonétique française*, publié en 1889 par Edouard Bourciez (et ensuite décliné dans diverses éditions), la *Grammaire Historique de la Langue Française* de W. Meyer-Lübke publiée en 1908, ou la *Phonétique Historique du Français* de Pierre Fouché publiée entre 1952 et 1961.

Par ailleurs, dans la seconde partie du 20^e s., plusieurs ouvrages de synthèse plus concis ont été publiés, à la suite du *Précis de Grammaire historique de la langue française* de F. Brunot et Ch. Bruneau (1937) ; entre autres ceux de J. Picoche et C. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française* (1989 – accès en ligne), ou de J. Chaurand, *Nouvelle histoire de la langue française* (1999). Et surtout, un grand nombre de descriptions synchroniques d'états anciens du français, consacrées à des périodes particulières, ont paru dès le 19^e s., et spécialement depuis une cinquantaine d'années. Tous ces ouvrages ont été extrêmement précieux dans l'élaboration de la GGHF 2020.

Mais ces réalisations, immenses pour les premières, plus modestes pour les autres, ne représentent pas seulement pour nous une « tradition ».

En effet, si nous avons pour notre part fortement souligné, dans les pages qui précèdent, les points sur lesquels notre volonté d'innovation est intervenue, ce n'était pas une manière de nous opposer ou de nous démarquer fondamentalement de ces grands prédécesseurs. Au contraire. Par là aussi, nous nous situons dans la lignée de nos prédécesseurs, nous suivions sinon leurs traces, du moins leur ambition : car tous, et chacun à sa manière, à sa place et dans son époque, ont modifié, infléchi – et parfois fortement, définitivement – notre manière moderne de penser le changement, non seulement en linguistique, mais plus largement dans les sciences humaines.

Une dernière chose, en conclusion, à propos de cet ouvrage : nous avons voulu rendre le plus lisibles possible ces chapitres ou sous-chapitres parfois très denses et fort techniques. Chacune de ces monographies, de la plus brève (les huit pages des *Numéraux* en 30.7) à la

plus longue (les 71 pages traitant de la *Syntaxe du sujet* en 34.1), constituent des récits en soi. Notre effort a tendu à faire que ces petites histoires – dont on ne connaît pas la fin – génèrent au total les éléments pour une théorie du changement. Pour nous, au terme de ce travail, quelques visions se sont formées ou consolidées, des perspectives se sont dessinées, que résume la *Conclusion*. Nous espérons qu'il en sera de même pour les lecteurs.

Références bibliographiques :

Barton 1408 ; Bourciez 1889, 1910 ; Brunot 1905-2000 ; Brunot et Bruneau 1937 ; Chaurand 1999 ; Coseriu 1966, 1973 ; Darmesteter 1891-1897-1930 ; Fouché 1952-1961 ; Gamillscheg 1957 ; Humboldt 1836 ; Koch et Oesterreicher 2001 ; Kroch 1898 ; Kukenheim 1967-1968 ; Lerch 1925-1934 ; Martinet 1961 ; Meyer-Lübke 1908 ; Mioni 1983 ; Nyrop 1899-1930 ; Picoche et Marchello-Nizia 1989 ; Saussure 1972 [1906-1911] ; Sneyders de Vogel 1927 ; Zöll 1974.

Christiane Marchello-Nizia, Bernard Combettes, Tobias Scheer et Sophie Prévost

Partie 1
Fondements théoriques et méthodologie

Chapitre 2

L'approche du changement linguistique dans la *Grande Grammaire Historique du Français*

Ce chapitre n'a pas pour vocation de retracer l'histoire des approches du changement linguistique depuis le 19^e s. pas plus qu'il ne vise à rendre compte des débats et des présupposés théoriques sous-jacents qui opposent depuis plusieurs décennies les tenants des différentes approches.

L'objectif de ce chapitre est de poser le cadre général qui sous-tend l'approche adoptée dans la *Grande Grammaire Historique du Français* (GGHF), en explicitant les choix importants qui ont été faits, et les raisons pour lesquelles ils l'ont été. Il s'agit d'une part des principes fondamentaux qui président, selon nous, au changement, et d'autre part des mécanismes, ou plus largement des processus, qui semblent le plus à même d'en rendre compte. Ce chapitre ne traite cependant pas du domaine phonétique, en raison de ses spécificités (ayant trait par exemple à la première articulation), ce domaine étant abordé dans le chapitre 12.

La GGHF est une grammaire au sens large du terme, qui traite des changements qui se sont produits en français dans l'ensemble des domaines de la langue, depuis la phonétique jusqu'au lexique, ce dernier champ d'étude n'étant que rarement inclus dans les grammaires traditionnelles. Outre le désir de proposer un ouvrage qui couvre l'ensemble des champs linguistiques, et à ce titre traite aussi les phénomènes relevant des codes de l'écrit, de la sémantique grammaticale et de la pragmatique (→ chap. 1), il s'agit de dépasser une vision bipartite de la langue, qui opposerait de manière stricte « grammaire » au sens restreint (phonétique, morphologie, morpho-syntaxe et syntaxe) et « lexique ». Sans nier les spécificités de chacun de ces domaines, ni l'existence de mécanismes de changement qui pour certains sont propres à l'un ou à l'autre, grammaire et lexique sont envisagés dans un continuum au sein de la langue. Ils le sont d'un point de vue synchronique, certaines formes ou constructions appartenant nettement à l'un ou l'autre domaine tandis que d'autres se trouvent à la frontière entre les deux, par exemple les auxiliaires (ce que l'on peut rapprocher de la notion de gradience, voir entre autres Traugott et Trousdale 2010). Ils le sont aussi d'un point de vue diachronique, les phénomènes de grammaticalisation et de lexicalisation illustrant le passage d'un domaine à l'autre.

2.1 La notion de « théorie » du changement linguistique est-elle pertinente ?

La question est récurrente depuis des décennies (voir Weinreich et *al.* 1968 : 99-100) : existe-t-il une ou des théorie(s) du changement linguistique ? Une telle théorie est-elle concevable ? La transposition de la notion de théorie depuis le domaine des sciences exactes (en particulier de la physique) dans celui de la linguistique, et plus spécifiquement dans le champ de la linguistique historique, ne va pas de soi, la prédictibilité, propriété centrale d'une « théorie » au sens où l'entendent Weinreich *et al.* (1968), constituant la pierre d'achoppement majeure. Conçue dans sa version 'forte' (*strong form*, Weinreich et *al.* 1968 : 99), une théorie prédirait, à partir de la description de l'état d'une langue, les développe-

ments futurs de ladite langue et la chronologie de ceux-ci. Comme le soulignent Weinreich et *al.* (1968 : 99), peu de linguistes seraient assez téméraires pour envisager qu'une telle théorie soit possible. La version 'faible' (*weak form*) d'une théorie détermine, plus modestement, les contraintes du passage d'un état de langue à un autre, et postule qu'aucune langue n'autorise de changements violant des principes considérés comme universels dans les langues humaines. Plus que prédire les changements à venir, une telle théorie établit que certains changements ne se produiront pas (ou n'ont qu'une chance infime de se produire). Mais, même dans sa version la plus modeste, une théorie suppose une appréhension en profondeur des structures langagières et de leur complexité, cette dernière résultant pour une large part de la variation à laquelle est soumis tout état de langue. Or – il convient de replacer la prise de position de Weinreich et *al.* dans son contexte historique – la prétention à l'établissement d'une théorie émane du champ de la grammaire générative, laquelle, particulièrement à cette époque, n'accorde pas de place à la variation, mais s'appuie sur les productions d'un locuteur idéal. La description des structures langagières n'étant que partielle, et ne prenant pas en compte le caractère *orderly heterogeneous* de la langue, il n'est pas possible de prévoir comment la langue évoluera. A cela s'ajoute, et c'est lié, la non-prise en compte des facteurs sociaux, qui, selon Weinreich et *al.*, jouent un rôle essentiel et doivent être envisagés au même titre que les facteurs strictement linguistiques. Meillet, cinquante ans plus tôt, constatait, d'une manière voisine, que les « lois générales » mises au jour « énoncent des possibilités, non des nécessités » (1921 : 15-16), ajoutant quelques lignes plus loin : « les lois de la phonétique ou de la morphologie générale historique ne suffisent donc à expliquer aucun fait ; elles énoncent des conditions constantes qui règlent le développement des faits linguistiques ; mais, même si l'on parvenait à les déterminer d'une manière complète et de tout point exacte, on ne saurait pour cela prévoir aucune évolution future, ce qui est la marque d'une connaissance incomplète ; car il resterait à découvrir les conditions variables qui permettent ou provoquent la réalisation des possibilités ainsi reconnues. [...] Mais il y a un élément dont les circonstances provoquent de perpétuelles variations, tantôt soudaines, et tantôt lentes, mais jamais entièrement interrompues : c'est la structure de la société ». L'apport des travaux de Meillet est sans doute sous-estimé : initiateur de concepts importants (tels que la notion de grammaticalisation), il a proposé une réflexion pionnière sur le changement, intégrant très tôt l'importance de la dimension sociale.

Le propos n'est pas, ni dans cette grammaire, ni plus généralement parmi les linguistes qui travaillent sur le changement dans les langues, de prédire les développements futurs du français (ou de toute autre langue), même si par le passé des tentatives ont pu être faites (voir Bollak 1903). S'il s'agit de prédire, ce ne peut être que « rétrospectivement ». L'accumulation des descriptions et des analyses des phénomènes de changement a en effet permis depuis un siècle de formidables avancées dans notre connaissance des états anciens du français, dans notre compréhension des processus de changement, et dans l'établissement de régularités, de tendances, voire de « règles », dans tous les domaines de la langue, ce qui permet de proposer des explications pour certains changements ou types de changements. Il n'en demeure pas moins que la détermination des causes profondes du changement, seules à même d'expliquer de manière *systematique* pourquoi tel changement se produit à tel moment, et pourquoi tel autre ne se produit pas, ou se produit à un autre moment, reste une question encore largement ouverte (même si, là aussi, des éléments de réponse ont été avancés), et il n'est pas sûr que l'on puisse un jour y répondre pleinement, ne serait-ce que parce que le facteur social nous échappe largement, et de manière définitive pour les états de langue les plus reculés.

Il n'existe certes pas à l'heure actuelle de théorie du changement linguistique au sens où ce terme peut être utilisé dans le domaine des sciences exactes : il faut entendre la notion de théorie, là où elle est utilisée, comme un ensemble de « présupposés » concernant la nature du changement, ses modalités, et dans une certaine mesure ses causes, présupposés qui sont de nature empirico-inductive (accumulation des faits observés qui ont permis de mettre au jour des tendances, des régularités, voire des règles) mais aussi pour certains de nature hypothético-déductive (hypothèses sur la structuration d'une langue, voire sur le langage), qui peuvent être ensuite mis à l'épreuve des faits, et ainsi confirmés ou infirmés.

Dans une telle perspective, on pourra opposer deux « paradigmes » théoriques : les approches formalistes, et en particulier parmi ces dernières la grammaire générative, et les approches fonctionnalistes (ces deux labels recouvrant des courants parfois assez divergents). Cette opposition repose sur l'existence de présupposés théoriques différents, et sur le recours à des méthodologies divergentes. Les deux types d'approches tentent de répondre aux mêmes questions (Quand ? Comment ? Pourquoi ?), mais elles adoptent pour cela des démarches différentes et apportent des réponses notablement divergentes.

C'est dans une démarche de type fonctionnaliste que se situent la plupart des chapitres de la GGHF, leurs auteurs partageant la conviction que la variation et l'usage sont au cœur du changement linguistique, et leur accordant de ce fait une place prépondérante. La variation est toutefois désormais également prise en compte dans certains travaux de grammaire générative, de sorte qu'on ne saurait nier les apports des études qui se situent dans ce cadre, et qui ont pu irriguer (y compris dans le domaine phonétique) le champ des recherches diachroniques sur le français (voir en particulier les études dans ce domaine de M. Adams, P. Hirschbühler, M. Labelle, M. Dufresne, F. Dupuis et B. Vance, cités dans la partie consacrée à la syntaxe). C'est la raison pour laquelle est incluse ci-dessous une brève présentation, due à Monique Dufresne, des présupposés de cette approche du changement linguistique.

Il convient de faire une place à part aux chapitres dédiés à la phonétique et à la phonologie (► partie 3), qui se situent dans un cadre théorique spécifique, l'approche autosegmentale, et dans une moindre mesure celle de la Phonologie de Gouvernement. Ce choix, pleinement justifié pour le domaine en question, est explicité dans le chapitre 12, qui présente les principes théoriques et méthodologiques qui sous-tendent la description des phénomènes. Il n'en sera donc pas question dans le présent chapitre.

2.2 Approche générativiste et approches fonctionnalistes du changement

2.2.1 La grammaire générative et le changement linguistique

En grammaire générative, l'explication du changement linguistique n'est pas au centre de la théorie : c'est à travers l'étude de l'acquisition de la grammaire par l'enfant qu'est abordée la question du changement.

La théorie de la grammaire développée depuis Chomsky au milieu du 20^e s. reconnaît non seulement l'existence d'une faculté du langage innée, intégrée comme un module de l'esprit à notre système cognitif, mais elle vise aussi à déterminer l'état initial d'une telle faculté ou, dit autrement, ce qu'est la grammaire universelle (GU). Ceci suppose, comme

le note Rouveret (2004 : 30), que « le langage n'est pas un objet public et social, dont les locuteurs individuels n'auraient qu'une connaissance partielle, mais un objet individuel, dont la connaissance est interne à l'esprit humain. », et c'est la GU, qui contient les principes universels, qui permet au locuteur de déterminer l'acceptabilité des énoncés linguistiques.

L'acquisition de la langue première est en effet au centre de l'argumentation à l'appui de la GU. Tout enfant exposé à des données linguistiques acquiert une langue, sans qu'il y ait un enseignement particulier ; l'acquisition se fait rapidement, sans effort et sans que l'enfant en ait conscience, contrairement aux autres apprentissages, qui nécessitent un enseignement formel (voir Lightfoot 1998 : 60).

L'architecture de la faculté du langage s'articule autour de principes universels et de paramètres. Dans divers ouvrages depuis *Lectures on Government and Binding* (1981), Chomsky compare le stade initial de la faculté du langage à un réseau électrique fixe relié à une boîte de commutateurs : le réseau constitue les principes du langage, alors que les commutateurs ou paramètres expriment le choix des valeurs qui seront déterminées par l'expérience, et qui sont propres à chaque langue. Les principes permettent de créer la grammaire interne (*I-Language*) de tout être humain et forment les invariants, ou universaux, du langage – dont la structure interne universelle des syntagmes – et ils imposent des contraintes sur les types possibles de grammaire. Chaque langue du monde est par ailleurs identifiée à une configuration particulière des paramètres : ce sont donc ces derniers qui peuvent varier et devenir le lieu du changement.

La fixation d'un paramètre implique plusieurs phénomènes, ce qui implique qu'un changement de paramètre entraîne un ensemble de réanalyses. Dans une telle perspective, Roberts (2014) considère que la grammaticalisation ou un changement analogique ne sont que les manifestations de la fixation nouvelle d'un paramètre. C'est ce qu'illustre en français, par exemple, la perte du paramètre du sujet nul (*pro-drop*) (Rizzi 1986). Ce paramètre rend compte de la différence entre les langues où le sujet pronominal référentiel a une réalisation phonologique et celles qui permettent un sujet pronominal sans réalisation phonologique, soit un *pro* dans la terminologie générativiste. On admet généralement que le français médiéval est une langue à « sujet nul » (*Ademplier voeill [pro] vostre comandement 'remplir veux [je] votre commandement', Roland, v. 309-10*), ce qui aurait été permis par une morphologie verbale riche, c'est-à-dire spécifiée pour les traits de personne et nombre, comme le montre la conjugaison des verbes de cette période. Le FMod, qui a en partie perdu cette richesse, ne l'est plus, le pronom sujet réalisé phonologiquement étant devenu obligatoire en FClass.

Rizzi (1986) a été le premier à poser l'existence de ce paramètre, et il l'a lié à la présence de plusieurs autres phénomènes : l'absence de pronom explétif, la présence de pronoms sujets « toniques », la possibilité de trouver un sujet en position postverbale.

Reste à comprendre ce qui provoque une modification dans la fixation d'un paramètre. Pour qu'un changement apparaisse dans la langue, il faut que la grammaire acquise par l'enfant soit différente de celle acquise par la génération précédente. Andersen (1973) a ainsi formulé l'hypothèse que les enfants de la génération 1 et ceux de la génération 2 n'ont pas nécessairement la même grammaire, les données linguistiques auxquelles les seconds ont accès n'étant pas identiques à celles auxquelles les premiers sont exposés. Ainsi, même si la construction d'une grammaire constitue un objet individuel, la variation, au sens large, prend tout son sens pour comprendre le changement linguistique. Ce modèle du changement linguistique (voir Lightfoot 1979, 1998), ne permet cependant pas d'expliquer comment un

changement paramétrique est déclenché, d'autant que le rapport entre la langue de la génération 1 (L1) et celle de la génération 2 (L2) n'est pas suffisamment explicité.

Une explication a été proposée, selon laquelle un changement dans les données accessibles à un enfant rend ces dernières opaques, ou ambiguës. Ainsi, pour reprendre l'exemple du paramètre du sujet nul, l'appauvrissement de la morphologie verbale (en particulier les traits d'accord et de nombre) rend impossible la légitimation d'un pronom sujet sans réalisation phonologique, c'est-à-dire un *pro*. Les données ne sont plus assez robustes pour permettre à l'enfant de générer une grammaire qui fixe positivement le paramètre *pro-drop* (Lightfoot 1989, Roberts et Roussou 2003). Une réanalyse s'impose, qui le conduit à créer une nouvelle grammaire (G2), dans laquelle le paramètre est fixé « négativement ». On ne passe cependant pas directement de L1 à L2, la période de variation, dans l'exemple cité, durant plusieurs siècles. On notera (voir Longobardi 2001) que la cause d'un changement syntaxique se trouve ainsi ailleurs dans la langue, dans les composants morphologique ou phonologique. Elle peut aussi être liée à la dimension sociolinguistique ; sur cette question voir, entre autres, Donaldson 2018).

2.2.2 Une approche « diachronique » et « fonctionnaliste » du changement

Les termes de changement et d'évolution sont souvent utilisés de manière interchangeable. Or, comme le souligne Marchello-Nizia (1995 : 28-29), il est nécessaire de distinguer les deux, tant d'un point de vue conceptuel que méthodologique : « le changement, c'est le résultat, ce que l'on constate. L'évolution c'est le processus [qui sous-tend les changements], invisible, et largement inconscient, que le linguiste a pour tâche d'expliquer, c'est-à-dire de reconstruire ». Et plus loin elle ajoute : « Bien entendu, il ne faut jamais perdre de vue que les évolutions ainsi reconstruites restent toujours du domaine des *hypothèses*, toujours falsifiables donc, et dont la validité, au moins dans l'absolu, est dépendante de facteurs mouvants ». Les changements sont observables, les évolutions ne le sont pas. Le linguiste diachronicien doit décrire les premiers et essayer de mettre au jour les secondes. Cela suppose une approche véritablement diachronique, qui ne saurait se réduire à la prise en compte d'un point de départ et d'un point d'arrivée, ou à la somme d'états synchroniques successifs, même si cela constitue un préalable indispensable : il convient d'expliquer comment l'on passe de l'un à l'autre.

Décrire et analyser les changements du français au cours de ses douze siècles d'existence (écrite) et mettre au jour les processus d'évolution qui les sous-tendent : tels sont les objectifs de la GGHF, qui privilégie pour cela une approche fondée sur quelques présupposés essentiels, dont certains seront développés dans les sections qui suivent.

La dichotomie posée par Saussure entre synchronie et diachronie a pendant longtemps relégué la seconde hors d'un possible système : « La linguistique synchronique s'occupera des rapports logiques et psychologiques reliant des termes existant et formant système, tels qu'ils sont aperçus par la même conscience collective. La linguistique diachronique étudiera au contraire les rapports reliant des termes successifs non aperçus par une même conscience collective, et qui se substituent les uns aux autres sans former système entre eux » (Saussure 1972 [1906-1911] : 140).

L'antinomie entre le changement (et l'approche « diachronique » qui en rend compte) et la notion de système, conçu comme un ensemble de structures, tient à une conception statique de ce dernier chez Saussure : cette opposition se résout dès lors que l'on conçoit qu'un

système puisse être dynamique, tant en synchronie qu'en diachronie. Une telle vision permet de rendre compte de la variation en synchronie, en envisageant un système *orderly heterogeneous* (Weinreich et al. 1968) ainsi que de la variation diachronique, que le changement soit conçu comme une succession de déséquilibres et de rééquilibrages (le système ne changeant que par « touches », sans jamais mettre en péril la communication), ou bien, et les deux conceptions sont pleinement compatibles, comme le signe d'une grammaire sans cesse émergente (Hopper 1987). La notion de « structures » n'est pas incompatible avec celle de variation, et l'on peut établir des « structures diachroniques ».

L'approche adoptée dans la GGHF repose sur la conviction, confirmée par l'étude des données, que la variation est au cœur, et à l'origine, des changements, et que l'usage de la langue par les locuteurs joue un rôle essentiel, tant dans leur déclenchement que dans leur diffusion. Corollaire immédiat, c'est selon un rythme progressif que s'opèrent les changements dans leur ensemble, ce qui n'exclut pas des phases de transition abruptes. Enfin, et bien que la question des « causes » des changements comporte encore bon nombre d'inconnues, pour le français et pour les langues en général, le double présupposé adopté ici est que, d'une part un changement peut avoir plusieurs causes, convergentes, et d'autre part que les causes des changements peuvent être de nature différente, « externes » ou « internes » (voir 2.5.3 ci-dessous).

Dans leur article de 1968, « Empirical Foundations for a Theory of Language Change », qui a marqué un tournant majeur dans l'approche du changement linguistique, Weinreich, Labov et Herzog identifiaient cinq problèmes, liés, que le linguiste doit tenter de résoudre pour répondre aux questions du « comment » et du « pourquoi » du changement linguistique. Il s'agit du problème des contraintes sur la transition d'un état de langue à un état immédiatement postérieur ; de l'insertion (*embedding*) du changement dans le système linguistique ; de la transition, à savoir les causes et les modalités de la propagation d'un changement ; de l'évaluation d'un changement en cours par les membres d'une communauté ; enfin, du déclenchement (*actuation*) d'un changement, qu'ils considèrent comme le cœur même de la question, et qui reste assurément le plus complexe et le plus épineux des problèmes liés aux changements. La question de l'évaluation est inégalement traitée dans les approches du changement linguistique, soit par principe (relevant pour une large part du domaine social, elle est ainsi généralement écartée dans les études d'inspiration générativiste), soit parce qu'elle ne peut être sérieusement prise en compte, par manque d'information, pour les états les plus anciens d'une langue, y compris du français. Les quatre autres restent en revanche, implicitement ou non – et souvent formulées en d'autres termes – au cœur des approches, de quelque obédience qu'elles soient. En particulier, il existe un très large consensus sur le fait que décrire un changement et mettre au jour un processus d'évolution suppose une appréhension des structures synchroniques dans lesquelles celui-ci prend place ainsi que l'établissement des conditions qui permettent son avènement.

2.3 Qu'entend-on par changement linguistique ?

La question est complexe dans la mesure où elle revêt différentes dimensions. D'une part la notion de changement est ambiguë, du fait qu'elle peut être entendue dans un sens spécifique de transformation, ou au contraire dans un sens large, générique. Dans ce second sens, elle recouvre trois types de phénomènes : apparition, transformation / changement, et dispa-

rition. Même si, au final, chacun de ces trois phénomènes – qui peuvent se combiner – donne lieu à un changement dans le système linguistique, il convient de les distinguer. Les phénomènes de disparition sont peut-être les moins étudiés (en dehors des phénomènes d'attrition et de la sortie du lexique de certaines formes ; voir cependant Verjans et Badiou-Monferran 2015 pour les questions morpho-syntaxiques et syntaxiques). Comme les phénomènes d'apparition et de transformation, ils peuvent se situer au niveau d'une forme comme d'un paradigme. A titre d'exemples on citera dans l'histoire du français la disparition de la forme *moult* (voir Marchello-Nizia 2006a : 137-179 et ► 32.4.1), et celle du paradigme des particules préverbaux (► 32.2). Dans le premier cas, la disparition aux 15^e-16^e s. de *moult*, quantifieur-intensifieur polyfonctionnel (pouvant porter sur un adjectif, un adverbe, un nom ou un verbe), en relation avec le développement de *beaucoup* et le redéploiement des emplois de *très*, a entraîné en français une transformation du paradigme des quantifieurs-intensifieurs, marqué par une répartition entre *très* et *beaucoup* des emplois préalablement couverts par *moult*. Dans le cas des particules préverbaux (*par, très, ...*) la disparition des formes dans cet emploi a entraîné la pure disparition du paradigme.

Ces deux exemples illustrent un autre aspect, double, de la question « qu'entend-on par changement ? ». D'une part, un changement, de quelque nature qu'il soit, peut affecter une forme, simple ou complexe (ce qui entraîne une reconfiguration du paradigme auquel elle appartient), ou bien l'ensemble d'une catégorie, d'un paradigme; le français a ainsi connu la disparition du paradigme des particules préverbaux, et à l'inverse l'émergence de différentes « catégories », telles celle des périphrases aspecto-temporelles (*aller, venir de, ... + infinitif*) ou bien celle des « marqueurs de topicalisation » : *à propos de, pour ce qui est de, pour / en ce qui concerne*.

D'autre part, un changement peut affecter, dans le couple forme-fonction, soit le moyen de codage (la forme), soit sa fonction (ce qui peut être moins directement perceptible), soit les deux, et il peut en outre avoir des effets, par « compensation », sur la fonction d'un autre moyen de codage (la littérature est abondante sur le rapport forme / fonction : pour une synthèse récente, voir Frajzyngier 2015). Les nombreuses transformations morphologiques qui ont affecté les verbes français illustrent typiquement le premier cas de figure : dans la majorité des cas le changement formel n'a pas eu d'incidence sur la fonction. A l'inverse, le développement d'une fonction de renforcement de la négation pour les substantifs *pas, point, mie*, qui implique un changement de « fonction », n'a pas entraîné une altération sur le plan formel. Mais nombreux sont les cas où forme et fonction sont affectées, dans un rapport de causalité non unilatéral et parfois réciproque (le changement formel peut entraîner un changement fonctionnel, lequel peut en retour accroître le premier), avec des cas de figure assez variés.

Un changement formel peut entraîner la disparition de la fonction codée, laquelle est prise en charge par un autre moyen de codage. Ainsi, pour reprendre l'exemple de la disparition des particules verbales, il semble que la valeur aspectuelle qu'elles véhiculaient ait été ensuite en partie exprimée par certains emplois des temps verbaux. Un autre exemple bien connu est celui de la disparition progressive de la déclinaison nominale en AF (déjà largement réduite depuis le latin, de six à deux cas). Cette disparition a *de facto* supprimé le codage morphologique de la fonction argumentale (même s'il a été mis en avant – voir entre autres Schøsler 1984 et ► 30.1 – que la déclinaison n'était pas le seul moyen d'identifier la fonction des GN, la structure argumentale, le caractère animé ou non des référents, ... jouant aussi un rôle, et ce dès le latin). La fixation progressive de l'ordre des mots en français au profit d'une linéarisation SVO largement dominante peut être interprétée comme la prise en

charge par cette dernière d'une fonction précédemment assumée par la déclinaison, la syntaxe prenant en quelque sorte le relais de la morphologie. Envisager que ce soit la fixation de l'ordre des mots qui a entraîné l'étiollement de la déclinaison nominale (position qui pose problème, comme le souligne Frajzyngier, du fait que l'ordre des mots ne code que les fonctions majeures que sont le sujet, l'objet et l'attribut, mais non les fonctions secondaires, que marquait la déclinaison à l'aide des cas ablatif et génitif) ne change rien quant au processus global : le moyen de coder une « fonction » a été remplacé par un autre moyen. Une analyse analogue peut être faite pour ce qui concerne l'amuïssement des désinences verbales, qui marquaient, entre autres, la personne verbale. Plus encore que dans le cas précédent, les positions divergent en termes de rapport de causalité : l'amuïssement des désinences a-t-il provoqué le développement des pronoms personnels, ou le second – perceptible à une époque où les désinences sont encore bien vivantes – a-t-il accéléré le premier ? (→ 34.1.1.4 pour une discussion). Il est probable que les deux phénomènes ont coagi et se sont renforcés mutuellement. Mais que le rapport de causalité ait joué dans un sens ou dans l'autre, ou dans les deux, il n'en demeure pas moins que le codage de la personne verbale, initialement assuré, principalement, par les désinences verbales, l'est désormais, principalement, par les pronoms personnels : une même « fonction » (entendue ici dans un sens large) a changé de moyen de codage. Retracer l'histoire d'une langue, en l'occurrence le français, c'est, pour une large part, rendre compte des changements qui ont affecté les moyens de codage des fonctions, les fonctions elles-mêmes, et la relation entre les deux. Tel est l'objectif de la GGHF, en dehors de la partie consacrée à la phonétique : les unités de première articulation, dont elle traite, n'ont pas de fonction, et ce par définition.

Indépendamment du type de changement (apparition, disparition, transformation), du niveau auquel il se situe (membre d'une catégorie ou catégorie elle-même), et du fait qu'il affecte le moyen de codage et / ou la fonction codée, se pose la question de déterminer le « seuil » à partir duquel on peut considérer qu'un changement a eu lieu, et quelle est la nature de ce seuil. Andersen a insisté (1989, 2001b) sur la nécessité de distinguer « innovation » et « changement », explicitant une distinction présente implicitement dans bon nombre de travaux antérieurs, et même déjà chez Saussure : « un fait d'évolution est toujours précédé d'un fait, ou plutôt d'une multitude de faits similaires dans la sphère de la parole [...] dans l'histoire de toute innovation on rencontre toujours deux moments distincts : 1° celui où elle surgit chez les individus ; 2° celui où elle est devenue un fait de langue, identique extérieurement, mais adopté par la collectivité » (Saussure 1972 [1906-1911] : 138-139).

L'innovation est le fait d'un locuteur, ou de plusieurs locuteurs, mais elle demeure, au niveau du système linguistique, un fait à la fois isolé et non conventionnalisé (et elle peut d'ailleurs disparaître). Pour que l'on puisse parler de changement, l'innovation doit se diffuser (avec des vues non strictement identiques, Croft 2000 parle de « propagation », Andersen 2001b d'« actualisation », les deux référant au processus et à son résultat ; sur la relation entre innovation et propagation, voir aussi Petré et Van de Velde 2018). Elle doit se diffuser, d'une part dans les structures et contextes linguistiques (et textuels : l'histoire du français est riche de changements qui se sont initiés dans certains domaines textuels, ou dans la prose avant le vers), et d'autre part parmi les locuteurs, ce type d'extension étant évidemment difficile, souvent impossible, à retracer avec certitude pour les états anciens de la langue. Ce n'est qu'une fois qu'une innovation s'est conventionnalisée, entraînant parfois la disparition d'autres formes, ou bien instaurant la coexistence de variantes, que l'on peut considérer qu'il y a changement. La propagation de la nouvelle forme s'évalue en termes quantitatifs (fréquence) mais aussi qualitatifs (extension à un nombre croissant de contextes et de locu-

teurs). Il n'en demeure pas moins difficile de définir un seuil de manière absolue, d'autant que tous les contextes linguistiques et tous les groupes de locuteurs ne sont pas nécessairement affectés. Une autre question, qui se situe pour ainsi dire à l'autre bout du processus, concerne l'achèvement de celui-ci, sa clôture, le changement conçu comme un résultat. Si le fait d'étudier des états anciens de la langue soulève bon nombre de difficultés (données discontinues, absence de locuteurs, ... voir ci-dessous 2.6), le recul du temps nous permet en revanche de déterminer, au moins pour certains changements, qu'ils sont bel et bien achevés.

La triade Innovation / Propagation / Changement est étroitement liée à la question de la variation ainsi qu'à celles des rythmes et des modalités des changements, abordées ci-dessous.

2.4 La variation au cœur du changement linguistique. Rythme, vitesse et durée des changements.

Depuis des décennies est acquise, au sein de bon nombre d'approches, la conviction, étayée par les faits, que variation et changement sont intimement liés : tout changement (à l'exception de certaines innovations lexicales) résulte d'une situation de variation – mais toute variation ne débouche pas sur un changement : la variante nouvelle peut disparaître, ou bien la variation peut se maintenir, ainsi de la coexistence en français contemporain, dans des registres différents, de *pas* / *ne... pas*, ou des marqueurs de haut degré *très* / *trop*. Quand le changement correspond à une apparition ou à une disparition, l'une des deux variantes est une forme nulle (ainsi en a-t-il été jusqu'au 16^e s. pour le sujet, de la coexistence entre l'absence d'une forme explicite et la présence d'un pronom personnel, ► 34.1.1)

En posant l'hétérogénéité comme constitutive des langues, et des pratiques de tout locuteur (tout sujet parlant est capable de produire et interpréter des variations), les travaux en socio-linguistique ont permis de dépasser le paradoxe du changement : les langues changent, alors que cela constitue potentiellement un trouble à l'intercompréhension. Ainsi est résolue, à travers la notion de variabilité, d'une part l'apparente contradiction entre système et hétérogénéité – l'hétérogénéité est constitutive du système en tant qu'ensemble de structures –, et d'autre part la dichotomie entre synchronie et diachronie, les germes du changement s'observant en synchronie, dans la coexistence de variantes, idée d'ailleurs formulée très tôt, mais non systématisée : « Pendant un certain temps, le point de départ et le point d'aboutissement de la mutation se trouvent coexister sous la forme de deux couches stylistiques différentes [...] Un changement est donc, à ses débuts, un fait synchronique » (Jakobson 1963 : 37).

Les recherches en socio-linguistique ont permis un renouveau majeur dans l'approche du changement linguistique, tant du point de vue de sa conceptualisation que de son appréhension et de son analyse. Mais les travaux qui se sont développés à partir des années 60 (en particulier ceux de Labov) étaient consacrés pour beaucoup aux phénomènes phonétiques et phonologiques, domaine dans lequel il est plus facile d'établir une équivalence sémantique entre deux variantes que dans celui de la syntaxe. Ils portaient par ailleurs sur des états de langue récents ou contemporains, pour lesquels le linguiste, d'une part dispose de sa compétence de locuteur, d'autre part peut constituer un corpus raisonné, selon des critères de sélection rigoureux, et mener des enquêtes, ce qui est exclu pour les états passés de la

langue, et ce d'autant plus que l'on recule dans le temps. Si les travaux de S. Romaine (en particulier 1982), ainsi que ceux de A. Lodge (1997, 2004) et de W. Ayres Bennett (entre autres 1996 et 2004), ont inauguré une socio-linguistique historique du français, il est évident que les critères d'analyse mis en œuvre ne sauraient être les mêmes que ceux auxquels recourent les analyses socio-linguistiques portant sur des états de langue modernes : à objet différent, méthodologie différente (ce point sera repris en 2.6).

Le fait que les changements soient précédés d'une période de variation a des conséquences majeures sur leur « nature » : mis à part certains changements lexicaux, les changements se produisent de manière progressive, et non pas abrupte. Il convient de revenir brièvement sur cette opposition, qui a prévalu pendant quelques décennies jusqu'au début du 21^e s., et qui, pour une large part, tient à une différence de point de vue, de deux ordres.

D'une part, la perception diffère selon que l'on se place du côté de l'acte individuel de parole ou du côté de la somme de ces actes. Un même locuteur peut produire un changement, c'est-à-dire utiliser une variante b – variante qui peut être formelle et / ou fonctionnelle (voir 2.3 ci-dessus) – au lieu d'une variante a (mais pas a et b en même temps), ou un locuteur peut utiliser la variante b tandis qu'un autre locuteur utilise la variante a. L'alternance, par définition, est discrète, et le changement abrupt (mais un locuteur peut utiliser alternativement a et b, comme en témoigne l'alternance *ne... pas / pas* chez de mêmes locuteurs selon les situations communicationnelles). En revanche, dès lors que l'on envisage la diffusion d'un changement (p. ex. de la variante b au détriment de a), le processus est nécessairement progressif : tous les locuteurs n'adoptent pas la nouvelle variante simultanément, elle se diffuse selon des modes complexes et variés parmi les groupes de locuteurs, processus qui, dans le détail, nous reste largement inconnu pour les états de langue anciens (ce qui n'empêche pas de défendre la position selon laquelle les enfants ne sont pas les seuls « lieux » du changement, lequel s'opère aussi entre pairs de la même génération).

Par ailleurs, un changement ne se produit pas en même temps dans tous les « contextes ». Vaste, et parfois vague, la notion de contexte a été affinée dans différents travaux (voir entre autres Bybee et Dahl 1989 : 63 et suiv., Bybee et al. 1994, et Himmelmann 2004), qui ont proposé de la subdiviser en différents niveaux. Himmelmann distingue ainsi la 'classe d'accueil' (*host-class*), le contexte syntaxique, et le contexte sémantico-pragmatique. Dans de nombreux changements, en particulier ceux relevant de la grammaticalisation, ces trois types de contextes connaissent une expansion (ainsi, en se grammaticalisant comme semi-auxiliaire de temps, le verbe *aller*, dénotant initialement le mouvement, a élargi sa classe de sujets, qui accueille désormais les référents inanimés). Un contexte, quel que soit son « niveau », peut aussi accueillir une variante moins rapidement qu'un autre. L'expression du sujet par un pronom personnel s'est ainsi systématisée plus rapidement en subordonnée qu'en indépendante / principale, en discours direct qu'en récit, et avec la première personne du singulier. La diffusion d'un changement ne s'opère pas non plus simultanément dans tous les contextes « extra-linguistiques », label sous lequel on peut regrouper la forme des textes (vers / prose), leur domaine (littéraire, scientifique, ...), mais aussi le dialecte dans lequel ils sont écrits, et le groupe social quand ce critère est accessible. Différents changements syntaxiques se sont ainsi propagés plus rapidement en prose et dans les domaines non littéraires. Dans le domaine morphologique, la chute de la déclinaison bicasuelle a progressé plus vite dans les dialectes de l'Ouest que dans ceux du Nord et de l'Est.

L'innovation, individuelle, est brutale, tandis que sa propagation – le changement à proprement parler – est progressive, aussi bien au niveau « social » (groupe de locuteurs,

classes d'âge, types de textes, niveaux de langue, localisation géographique, ...) que structurel (système linguistique).

La perception de la nature des changements varie d'autre part selon la granularité avec laquelle on envisage ceux-ci, soit comme un processus global, soit comme une succession de micro-changements. Dans cette perspective, la place accordée à la réanalyse (voir ci-dessous 2.5.1), en particulier dans le processus de grammaticalisation, est décisive. Envisager la réanalyse, abrupte, comme le mécanisme principal du changement (Roberts 1993, dans le cadre de la grammaire générative, considère ainsi la grammaticalisation comme un simple sous-type de réanalyse) conduit à concevoir le changement comme brutal. Ce point de vue s'inscrit dans une vision générale dans laquelle le changement résulte d'un changement de paramètres, lesquels ont été longtemps conçus en termes de macro-paramètres (Lightfoot 1991), ce qui a eu pour conséquence d'appréhender les changements, au moins dans le domaine morpho-syntaxique, comme se produisant à grande échelle (tout en admettant qu'ils résultent d'une accumulation de micro-changements). Un changement de position récent de certains syntacticiens générativistes (entre autres Robert et Roussou 2003, van Gelderen 2011) au profit d'une approche en termes de micro-paramètres a *de facto* entraîné une vision à « petite échelle » (et non plus « catastrophique ») et permis un rapprochement, sur ce point au moins, avec les approches envisageant le changement comme une succession de 'micro-pas' (*microsteps*), certes discrets et abrupts, mais qui, pris dans leur globalité, constituent un processus graduel (voir en particulier Hopper et Traugott 2003 [1993] : 35-37, Traugott 2003, Traugott et Trousdale 2010 et Traugott et Trousdale 2013 : 74-75).

Etant admis que les changements, pour beaucoup, sont progressifs, restent deux questions : celle de leur vitesse et celle de leur durée globale. Pour ce qui est du premier point, Kroch (1989) a mis au jour (et en se fondant sur des études mathématiques antérieures), pour certains changements morpho-syntaxiques, un schéma d'évolution qu'il a nommé 'courbe en S' (*S-curve*) : dans un premier temps, les emplois augmentent lentement, gagnant progressivement de nouveaux contextes, puis, dans un second temps, leur fréquence s'accroît rapidement et pareillement en tous contextes, avant de ralentir, formant ainsi une sorte de palier. On ne saurait toutefois généraliser à tous les changements ce schéma d'évolution.

Pour ce qui est de la durée, on ne peut établir de généralité (sinon que le domaine lexical, plus que les autres, offre des exemples de changements assez rapides), chaque changement ayant sa propre durée (une génération, un siècle, ...) que seul le repérage des points de départ et d'arrivée permet d'établir. Cela suppose de déterminer quand commence et quand s'achève un changement. L'instauration sur la durée d'une situation stable permet de décréter qu'un changement est clos. Cela ne signifie nullement que la situation soit immuable. Ainsi, alors que la variation *ne ... pas / pas* semble s'être installée dans la langue depuis des décennies, il n'est pas exclu (et l'hypothèse est régulièrement formulée, ► chap. 41) que la variante *ne... pas* finisse par disparaître même des registres les plus soutenus. Le démarrage d'un changement est plus difficile à établir, du fait que le repérage des premières occurrences, souvent éparées, est malaisé pour les états de langue anciens, *a fortiori* si le « maillage » du corpus est trop lâche (voir 2.6). De plus, ce qui apparaît parfois comme les prémices d'un changement peut se révéler n'être qu'une innovation qui ne s'est pas installée dans la langue (le français a ainsi développé au 16^e s. des périphrases marquant le futur qui ne se sont pas maintenues). Le recul du temps permet de trancher sur ce point.

L'établissement des points de départ et d'arrivée d'un changement peut faire difficulté, mais c'est cependant le repérage des étapes intermédiaires qui s'avère le plus délicat. La conviction que de nombreux changements, au moins dans les domaines morpho-syntaxique et sémantique, se produisent de manière progressive a conduit à affiner le modèle en deux étapes (passage de A à B, A et B pouvant renvoyer à la forme, à la signification ou à la fonction : voir ci-dessus 2.3) au profit d'un modèle en trois étapes faisant place à une phase de variation entre A et B (AB), modèle qui a lui-même été encore affiné par la subdivision en deux phases de l'étape intermédiaire. Heine (2002) a ainsi proposé un modèle en quatre étapes, mettant en jeu quatre types de « contextes » successifs. Initialement conçu pour les changements sémantiques, ce modèle est applicable au domaine morpho-syntaxique (la notion de variante pouvant s'entendre sur le plan formel ou fonctionnel et non pas seulement sur celui de la signification). Le stade 1 est le 'stade initial' (*initial stage*, qui correspond au sens originel dans l'approche de Heine) ; le stade 2, *bridging context* ('contexte de transition'), est celui dans lequel la construction d'inférences, dans des contextes spécifiques car ambigus, permet l'émergence d'une nouvelle signification, ce que l'on peut reformuler comme l'apparition d'une variante B, de quelque type qu'elle soit. Le stade 3 correspond au *switch context* ('contexte de bascule'), dans lequel la nouvelle signification apparaît dans des contextes incompatibles avec la signification d'origine. Sans disparaître, le sens originel (ou la variante initiale) passe au second plan. Enfin, dernière étape, la *conventionnalisation* des nouveaux contextes marque la primauté du sens nouveau (ou, plus largement, de la nouvelle variante). Ce modèle d'évolution peut se résumer par le schéma suivant : $A > Ab > aB > B$, la casse minuscule ou majuscule de A et B dénotant le caractère minoritaire (et donc souvent « marqué ») ou majoritaire des variantes A et B (schéma simplificateur qui limite à deux les variantes, lesquelles peuvent évidemment être plus nombreuses et interagir de manière complexe). La fréquence constitue en effet un critère majeur, et l'un des aspects qui distingue les étapes 2 et 3 (*bridging context* et *switch context*), la variante B s'imposant devant A par l'élargissement de ses contextes d'occurrence. La hausse de la fréquence d'une variante (quelle que soit la forme qu'elle prend) joue un rôle crucial dans les processus de changements, et elle est aussi, de par ses variations, le critère d'évaluation du changement : si la propagation s'évalue sur le plan qualitatif par une extension des contextes (au niveau des locuteurs et du système) elle se mesure conjointement d'un point de vue quantitatif. Complexe à opérer, en raison de la rareté de certaines données (voir 2.6), la quantification des données l'est aussi lorsque la variante se situe au niveau du sens ou de la fonction, et est donc plus délicate à appréhender (en particulier pour des états de langue anciens) que lorsqu'elle se situe au niveau de la forme. Elle l'est enfin parce qu'il est souvent malaisé d'identifier les deux étapes intermédiaires, et décisives, suggérées par Heine – les contextes de transition et de bascule – dans la mesure où leur repérage repose sur une interprétation fine des constructions, par nature ambiguës à ce stade ; une remarque analogue peut être faite à propos du modèle proposé par Diwald (2002, 2006b), qui propose, dans une même optique d'affinement de la phase de transition, de subdiviser celle-ci en contextes 'atypiques' – *untypical contexts*, 'critiques' – *critical contexts* et 'isolants' – *isolating contexts*.

Notons enfin que la variante initiale (A dans le schéma de Heine) peut se maintenir, et continuer de coexister avec la / les nouvelle(s) variante(s). Le français, comme les autres langues, offre de nombreux exemples de ce phénomène de « divergence » (Hopper 1991), en particulier dans les processus de grammaticalisation, telle que l'illustre, par exemple, la coexistence des différentes étapes de l'évolution du verbe *avoir* : *j'ai beaucoup d'amis / j'ai bien mangé / je viendrai demain*.

L'une des tâches du linguiste diachronicien, et donc l'un des objectifs majeurs de la GGHF, est de mettre au jour aussi finement que possible la durée des changements, leur rythme, leur vitesse, les modalités (qualitatives et quantitatives) de leur diffusion, de même que les phases de variation et les variantes en jeu. Outre l'intérêt en soi que présentent cette exploration et cette analyse, complexes, elles sont aussi des clés essentielles pour la mise au jour des différents mécanismes en jeu et de leurs interactions, logiques et chronologiques.

2.5 Mécanismes et processus à l'œuvre ; causes et motivations

2.5.1 Mécanismes et processus

La littérature sur les mécanismes et processus à l'œuvre dans les changements linguistiques est abondante : il ne s'agit pas ici de les présenter en détail, ni même de tous les évoquer (certains le sont de manière détaillée dans les chapitres qui suivent, en particulier ceux qui touchent à la phonétique et au lexique) mais de rappeler ceux qui jouent, régulièrement, un rôle majeur dans les phénomènes de changement du français, au moins dans les domaines morpho-syntaxique, syntaxique et sémantique.

2.5.1.1 Réanalyse et analogie

Deux « mécanismes » ont un rôle essentiel dans le changement linguistique, la réanalyse et l'analogie. Le terme de réanalyse (*reanalysis*) a été introduit par Langacker (1977 : 58) pour désigner un changement dans la structure d'une unité ou expression, un « reparenthésage » de ses éléments, sans que cela se manifeste dans sa structure de surface. Andersen (1973 : 765) avait cependant introduit un concept analogue quelques années plus tôt sous le terme d'abduction (notion empruntée au philosophe Ch. Peirce ; voir Peirce 1931-1935, Fann 1970), processus mental qui, contrairement au raisonnement par déduction ou par induction, peut introduire un élément nouveau dans le raisonnement, en l'occurrence dans la grammaire (on notera que Andersen (2001b : 231) a proposé l'adoption du terme de *neo-analysis* 'néo-analyse', adopté par Traugott et Trousdale 2010). Ce n'est que lorsqu'elle s'étend à des contextes précédemment « interdits », par un mécanisme d'extension analogique (propagation, généralisation, ...), que la réanalyse devient perceptible (ainsi la possibilité pour le verbe *aller* en français d'apparaître avec un sujet inanimé, incompatible avec un verbe de mouvement, a rendu explicite sa « réanalyse » comme semi-auxiliaire).

Phénomène déjà observé dans l'Antiquité, l'analogie a été décrite dès la fin du 19^e s. (Paul 1975 [1880], Henry 1883), et les néo-grammairiens l'ont mise en avant pour expliquer le « blocage » de l'application des lois phonétiques. Facteur de trouble de l'ordre phonétique, elle régularise les paradigmes, conception largement reprise au début du 20^e s. (voir Brunot 1905 : 199-200, Saussure 1972 [1906-1911] : 221-237). Meillet (1912 : 130-131) l'a définie comme un processus majeur de changement, qui, par contraste avec la grammaticalisation, modifie la surface sans altérer la structure du système. On ne détaillera pas ici le fonctionnement de l'analogie, ni ses différents types (sur ce point voir p. ex. la typologie proposée par Hock 2003), renvoyant à quelques-uns des multiples travaux dans ce domaine, tant dans son champ d'application privilégié, la morphologie, que dans celui de la sémantique.

tique, dans lequel elle joue aussi un rôle important (entre autres : Paul 1975 [1880], Henry 1883, Anttila 1989 : chap. 5, Hock 1986, 2003, Fertig 2013, De Smet et Fischer 2017, Fischer 2018).

On terminera simplement en évoquant une distinction qui a été faite depuis quelques années (voir Traugott et Trousdale 2010 : 38) entre l'analogie comme mécanisme (*analogization*) et l'analogie comme processus cognitif (*analogical thinking*). Cette distinction n'est à vrai dire pas nouvelle, et le processus cognitif à l'œuvre dans l'analogie a été très tôt souligné (voir Saussure 1972 [1906-1911] : 226), formulé sous diverses formes (p. ex. : « *Analogy is a function of the relational aspects of grammar and a mental striving for simplicity or uniformity* », Anttila 1989 : 88, Itkonen 2005). Que le mécanisme analogique résulte d'un processus cognitif analogique, et que les deux soient intimement liés, est une idée assez triviale. Il a en revanche été proposé que ce même processus puisse engendrer des mécanismes autres. Plus précisément De Smet (2009) a mis en évidence que, pour qu'une réanalyse puisse advenir, il faut qu'existe pour le locuteur un modèle sur lequel construire la nouvelle analyse (les locuteurs utilisent ce qui est déjà disponible dans leur usage), idée d'ailleurs présente dans celle d'abduction (Andersen 1973) – mais qui laisse néanmoins sans explication les situations pour lesquelles aucun modèle n'est disponible. Une telle perspective redistribue les rôles respectifs de la réanalyse et de l'analogie, donnant la primauté à la seconde, et non plus un simple rôle de mécanisme subséquent à la réanalyse (extension analogique « actualisant », généralisant, une réanalyse). Plus généralement Fischer (2011) a suggéré que l'analogie, comme processus cognitif, joue un rôle majeur en amont de bon nombre de changements, proposant de la concevoir comme une véritable cause.

2.5.1.2 Processus

Dès le début du 20^e s., Meillet (1912) a décrit dans ses grandes lignes, et nommé, un type de changement : la grammaticalisation. A partir des années 1980, l'étude de nombreux changements, en français et dans les langues du monde, a permis de mettre au jour des mécanismes réguliers, et de construire un cadre d'analyse pour rendre compte des changements relevant de ce processus. On ne recensera pas ici la très longue liste des travaux auxquels a donné lieu la grammaticalisation (à la fois comme processus de changement et comme approche de ce processus). Parmi eux les ouvrages de Lehmann (1982), de Heine et *al.* (1991b) et de Hopper et Traugott (1993) (et leurs rééditions) restent des travaux de référence, en particulier par la mise au jour qu'ils offrent de mécanismes et paramètres récurrents, formulés en termes différents mais pleinement compatibles. Plus récemment, Marchello-Nizia (2006a) a mis en évidence pour le français les nombreux changements qui relèvent de la grammaticalisation. Parmi les multiples définitions qui en ont été proposées, celle de Traugott (1996a : 183) a eu l'intérêt de souligner, il y a plus de vingt ans, le rôle essentiel que jouent les contextes, une forme n'évoluant pas de manière isolée : « *Grammaticalization [...] is that subset of linguistic changes whereby lexical material in highly constrained pragmatic and morphosyntactic contexts becomes grammatical, and grammatical material becomes more grammatical* ».

La grammaticalisation peut coder des relations qui étaient déjà codées, mais différemment (ainsi du futur périphrastique « *aller* + infinitif » qui s'est développé en français alors qu'existait un futur synthétique – lui-même issu d'un processus de grammaticalisation : *amare habeo* > *aimerai* –, avec cependant des nuances sémantiques différentes), ou bien coder des relations qui ne l'étaient pas grammaticalement (ainsi de l'apparition de l'article indéfini).

La réanalyse est généralement considérée comme un mécanisme essentiel dans le processus de grammaticalisation (contre cette position, et pour des raisons différentes, voir Haspelmath 1998, Lehmann 2002b, Roberts et Roussou 2003), sans pour autant lui être spécifique. Non visible en surface, c'est l'extension de la construction à des contextes que son analyse antérieure n'autorisait pas qui permet de percevoir qu'elle a eu lieu. L'analogie joue pareillement un rôle important, non seulement comme mécanisme, mais aussi, et surtout comme motivation (voir ci-dessus 2.5.1.1). Sur le plan sémantique, on a longtemps considéré que le passage du lexical au grammatical entraînait une désémantisation, un « blanchiment », lié à une abstraction croissante résultant de phénomènes métaphoriques ; la position est désormais plus nuancée (ce qui tient pour une large part à la reconnaissance d'une sémantique « grammaticale ») : il y a effectivement perte de traits lexicaux (p. ex. pour les verbes évoluant vers un statut d'auxiliaire ou de semi-auxiliaire, ou pour le substantif *pas* acquérant un statut d'adverbe de renforcement de la négation) mais il y a en même temps gain de traits grammaticaux, et, au final, une reconfiguration des traits. Par ailleurs, la place prépondérante accordée à la métaphore a été revue au profit de la métonymie (voir en particulier Blank 1997, Koch 1999, 2001, 2008, Traugott et Dasher 2002), qui serait la véritable force motrice : initialement pragmatiques et associatifs, les changements ont lieu dans le flux du discours. Selon un processus récurrent, il se produit une sémantisation / conventionnalisation, par un usage fréquent, d'implicatures conversationnelles (phénomène particulièrement bien illustré dans le domaine temporel : développement d'une valeur causale à partir de celle de succession : *puis que* > *puisque*, d'une idée de préférence à partir de celle d'antériorité : *plus tôt* > *plutôt*, d'opposition / concession à partir de celle de concomitance : *alors que*). Métonymie et métaphore ne sont pas exclusives l'une de l'autre, et doivent être conçues de manière complémentaire. Force motrice du changement, la métonymie est à la fois un modèle pour le changement et un produit de celui-ci.

D'autres mécanismes sont régulièrement à l'œuvre dans les processus de grammaticalisation, sans être systématiques : érosion phonétique, en grande partie due à un usage accru des formes et liée aux phénomènes de coalescence (p. ex. la formation du futur synthétique en français) ; recatégorisation ; décatégorialisation (perte des marqueurs de catégorialité et des privilèges syntaxiques des catégories majeures : inaptitude à référer, perte de l'article,..) ; perte de liberté (hausse de la liaison structurelle et phénomènes de coalescence : un ex-complément se soude à son radical, comme dans les adverbes en *-ment*) ; fixation de la position ; réduction de la portée. Tous ces mécanismes ne sont pas toujours actifs, leur présence étant en partie liée à l'avancée sur la pente de la grammaticalité : celle-ci (qui peut aboutir à un effacement total) n'est que rarement parcourue dans son intégralité, et certains mécanismes, en particulier phonétiques, n'interviennent donc pas. Aucun n'est spécifique à la grammaticalisation, pas plus que la réanalyse et l'analogie évoquées ci-dessus, mais le processus de grammaticalisation a la spécificité d'en associer plusieurs, dans une relation de consécuitivité et de partielle consécution.

Les paramètres mis au jour par Lehmann (²1995 : 108-159) peuvent être envisagés comme une synthèse des différents mécanismes présentés ci-dessus. Le degré d'autonomie du « signe » (au niveau du sens et de la forme), inverse à sa grammaticalité, permet de mesurer le degré de grammaticalisation de ce dernier. L'autonomie se manifeste sous trois aspects – poids, cohésion et variabilité – chacun étant à envisager du point de vue de la sélection et de la combinaison du signe, c'est-à-dire des rapports paradigmatiques et syntagmatiques, ce qui aboutit à six propriétés, dont la variation (hausse pour la cohésion et baisse pour le poids et la variabilité) permet d'identifier le degré d'autonomie et donc de gramma-

ticalisation d'un signe. Il est ainsi possible de déterminer, entre deux unités reliées, laquelle est la plus grammaticalisée : *aller* verbe de mouvement est moins grammaticalisé que *aller* semi-auxiliaire du futur, puisque le second est en partie désémantisé, occupe une place fixe, a une portée syntagmatique limitée, et est intégré à un paradigme fermé.

Le fait que l'un de ces critères – réduction de la portée – ne soit pas toujours attesté a contribué à l'apparition du concept de pragmatcialisation (Erman et Kotsinas 1993, Aijmer 1997, Dostie 2004, Günthner et Mutz 2004), pour rendre compte en particulier de l'émergence de certains « marqueurs discursifs », adverbes qui passent d'un statut intraprédicatif à un statut extraprédicatif, avec un élargissement de la portée (*Il a parlé franchement* vs. *Franchement, c'est un imbécile*), avec une migration du niveau de la phrase vers le niveau textuel, d'une signification conceptuelle vers une signification procédurale, et enfin du domaine lexical vers le domaine pragmatique. Les avis restent partagés sur la nécessité d'introduire le concept de pragmatcialisation, les divergences tenant pour une large part à la conception plus ou moins large de la grammaire (voir Traugott 1995a, Brinton et Traugott 2005, Prévost 2011, et ► chap. 45).

L'évolution d'une forme, d'une construction, du domaine lexical vers le domaine grammatical constitue un type de changement bien illustré en français, mais les changements dans l'autre sens le sont aussi, qu'il s'agisse de dégrammatcialisation ou de lexicalisation, deux processus dont la description, à l'instar de la grammaticalisation, a donné lieu à des cadres d'analyse. La dégrammatcialisation implique une forme de départ grammaticale et l'acquisition d'un statut moins grammatical, sans préjuger de la forme résultante, grammaticale ou lexicale. À l'inverse, dans le processus de lexicalisation la forme cible est nécessairement lexicale, sans présumer de la forme d'origine, lexicale ou grammaticale, ni même du processus. Les deux notions peuvent par conséquent être envisagées comme co-extensives : la dégrammatcialisation d'une forme grammaticale qui aboutit à une forme lexicale peut être conçue comme une lexicalisation : « Lexicalization is thus an aspect of degrammatcialization – or more exactly : degrammatcialization processes may lead to new lexeme » (Ramat 1992 à propos de certains suffixes (-*bus*, -*ism*), qui acquièrent un sens lexical). Van der Auwera (2002), tout en admettant le recouvrement possible des deux notions, a proposé de les distinguer de la manière suivante : si une lexicalisation n'a pas comme origine une forme grammaticale, ce n'est pas une dégrammatcialisation, et si une dégrammatcialisation n'aboutit pas à une forme lexicale, ce n'est pas une lexicalisation. D'autres critères de distinction ont été proposés, en particulier le caractère graduel du processus (Norde 2001, 2009 propose de définir la dégrammatcialisation comme un déplacement progressif de la droite vers la gauche sur la pente de la grammaticalité). Les exemples de dégrammatcialisation restent globalement rares dans les langues (on cite souvent le -*s* de flexion en germanique, qui a acquis un statut de clitique en anglais, suédois, danois et norvégien) et le français n'échappe pas à cette tendance. L'évolution de *très*, préposition et préfixe en ancien français, vers un statut d'adverbe, constitue néanmoins un bel exemple de ce type de changement (voir Marchello-Nizia 2006a : 166-171 et ► 32.4.1).

Le terme de lexicalisation a été introduit par Kuryłowicz (1965) pour désigner le passage d'une forme de la grammaire au lexique (rejoignant de ce fait la notion de dégrammatcialisation, voir ci-dessus). Mais le processus de lexicalisation est aussi envisagé dans une vision plus large, sans contrainte sur la forme de départ, et correspond dès lors à l'introduction dans le lexique d'une nouvelle forme ou construction, quelle qu'en soit l'origine (pour une présentation plus détaillée, ► 45.5). Si lexicalisation et grammaticalisation ont pu être conçues comme opposées l'une à l'autre, des positions plus nuancées

se sont développées depuis une quinzaine d'années, qui les envisagent comme des processus complémentaires, orthogonaux, et entretenant des rapports complexes (voir en particulier Himmelmann 2004, Brinton et Traugott 2005). La difficulté à distinguer de manière catégorique les deux tient à ce que l'émergence d'une même forme peut être analysée par certains comme résultant d'une grammaticalisation, par d'autres comme issue d'une lexicalisation (voir Brinton et Traugott 2005 : 63-67 pour différents exemples de ce type). L'analyse qui a pu être faite de l'émergence des adverbes en *-ment* en français illustre bien ce point. Anttila (1989) considère qu'il s'agit d'une lexicalisation car la forme cible doit être apprise séparément du nom d'origine dans le lexique : le suffixe permet de créer des lexèmes. De leur côté Hopper et Traugott (²2003) analysent ce changement comme une grammaticalisation, car il conduit à la création d'un formant grammatical à partir d'un mot autonome (*mens / mente*). Hopper et Traugott considèrent l'obtention du suffixe, Anttila la fonction ultérieure de ce suffixe. Cet exemple met au jour deux difficultés : le niveau d'analyse auquel on se situe, et l'interprétation de la forme résultante, grammaticale ou lexicale, la frontière entre les deux n'étant d'ailleurs pas nette, et le consensus s'étant assez largement imposé pour envisager formes grammaticales et formes lexicales dans une relation de continuum.

La difficile délimitation entre formes lexicales et grammaticales est particulièrement bien illustrée par l'analyse des expressions complexes (prépositions complexes, locutions verbales : *prendre garde, donner congé, avoir faim...*). Leur formation et leur nature résultante relèvent-elles de la grammaticalisation ou de la lexicalisation ? Au cœur du processus qui conduit à leur émergence se trouve un mécanisme de fusion avec une baisse de la compositionnalité, mécanisme régulièrement présent dans les processus de grammaticalisation comme de lexicalisation (ce n'est d'ailleurs pas le seul mécanisme commun : réduction phonétique, réanalyse, conventionnalisation, métaphorisation et métonymisation le sont aussi). Comme le soulignent Brinton et Traugott (2005 : 62) : « one area in which the linking of lexicalization and grammaticalization is especially apparent is in work on fusion, including what has been called freezing, univerbation, or bonding, depending on the type of item that undergoes boundary loss » ('un domaine dans lequel le lien entre lexicalisation et grammaticalisation est particulièrement apparent concerne les travaux sur la fusion, y compris ce que l'on a appelé gel, univerbation, ou liaison, selon le type d'item qui subit la perte de frontière' [notre traduction]). En envisageant explicitement grammaire et lexique dans la perspective d'un continuum, et en proposant un modèle unifié pour penser les évolutions vers la grammaire et vers le lexique, l'approche constructionnelle du changement (voir en particulier Traugott et Trousdale 2013) a permis de dépasser certaines de ses difficultés (pour une présentation détaillée ► 45.5)

2.5.2 La question de la directionnalité du changement

Le caractère unidirectionnel ou non du changement a suscité de nombreuses discussions depuis une vingtaine d'années, en particulier dans le cadre des travaux sur la grammaticalisation (voir entre autres Tabor et Traugott 1998, Campbell 2001, Janda 2001, Newmeyer 2001, Norde 2001, Prévost 2003a), l'unidirectionnalité étant entendue comme une orientation vers le pôle grammatical (sur l'axe lexical-grammatical). Le débat a cependant été quelque peu faussé dans la mesure où il a tendu à assimiler grammaticalisation et changement linguistique en général. Les opposants à une unidirectionnalité du changement s'appuient ainsi sur l'existence de prétendus contre-exemples à la grammaticalisation, en parti-

culier des cas de « dégrammaticalisation ». Or la grammaticalisation étant définie comme l'évolution d'une construction d'un statut lexical vers un statut grammatical, ou d'un statut grammatical vers un statut plus grammatical, elle est par définition unidirectionnelle, et discuter cette question n'est pas pertinent : une évolution vers un statut moins grammatical constitue simplement un autre type de changement (dégrammaticalisation, lexicalisation,...). Il est en revanche légitime de s'interroger sur la réversibilité d'une grammaticalisation : une fois un processus de ce type arrivé à terme, est-il possible qu'un nouveau changement s'amorce, la construction grammaticalisée évoluant vers un statut moins grammatical ? Rien ne l'interdit, même si les exemples ne sont pas légion. En français, on peut citer le substantif « côté », qui s'est grammaticalisé en préposition (*à / du côté de*) et en adverbe (*à côté, de côté*), avant de développer un nouvel emploi lexical, sous la forme du substantif *à-côté*.

Il est par ailleurs pertinent de s'interroger sur l'unidirectionnalité du changement en général (et non de la seule grammaticalisation). La coexistence de changements relevant de la grammaticalisation, de la dégrammaticalisation, de la lexicalisation, ou bien non orientés (conversions latérales) en témoigne : le changement n'est pas unidirectionnel, et cela n'est pas spécifique au français. Certains types de changements sont-ils néanmoins plus fréquents que d'autres ? Il est difficile de répondre à cette question, pour le français et pour les autres langues, d'une part parce que les changements n'ont certainement pas été tous analysés dans le détail, et d'autre part parce que leur analyse n'est pas toujours consensuelle, tant en ce qui concerne les mécanismes impliqués que le résultat : l'émergence d'une même construction peut ainsi être analysée par certains comme résultant d'une grammaticalisation, par d'autres comme le produit d'une lexicalisation (voir ci-dessus 2.5.1).

2.5.3 Les causes du changement

De toutes les questions liées à l'étude du changement linguistique, celle de ses causes est la plus complexe. Aucune réponse consensuelle n'a été jusqu'ici apportée, en raison de positions théoriques divergentes, mais aussi parce que les causes varient en partie selon les domaines concernés (phonétique, morphologie, syntaxe, sémantique, lexique) ainsi que, en leur sein, selon les différents types de changements. Au-delà de la diversité des causes, peut-on mettre au jour des tendances générales qui expliquent le surgissement d'une innovation (étape première du changement) ?

La distinction entre causes internes et causes externes, et la place accordée aux unes ou aux autres, structure en partie les débats. Les secondes recouvrent des facteurs d'ordres différents, touchant à la fois à la dimension sociale du langage (laquelle recouvre en fait davantage les modes de diffusion des innovations et la propagation des changements), au contact entre langues (susceptibles de générer des emprunts, plus spécifiquement dans le domaine lexical, ► chap. 50), ou bien encore à une « compréhension imparfaite » qui conduit, en vertu d'un « principe de transparence », à produire pour une construction une analyse différente de celle d'origine (la réanalyse n'étant elle-même qu'une conséquence de la « défaillance » interprétative, c'est-à-dire un mécanisme à l'œuvre, et non une cause). Mise en avant par la grammaire générative (voir Lightfoot 1979) dans le cadre d'une approche qui accorde une place prépondérante à l'acquisition dans les processus de changement, cette idée, formulée en d'autres termes, a été avancée dès la fin du 19^e s. (voir Paul 1975 [1880]). Sans que ce facteur soit à rejeter, il ne peut être tenu seul responsable des innova-

tions : les adultes aussi sont susceptibles d'interprétations erronées (favorisées par des contextes ambigus, voir ci-dessus 2.4 et 2.5.1).

Enfin, l'importance des « nécessités communicationnelles », et plus précisément du désir d'expressivité (qui peut néanmoins être contrebalancé par une recherche d'économie d'expression, autre cause possible du changement), a été mise au jour dès le début du 20^e s. par Meillet, plus spécifiquement pour le développement des formes grammaticales (et reformulée plus récemment en d'autres termes – besoin d'être remarqué, maxime d'extravagance, ... – avec une prise en compte plus explicite de l'allocutaire ; voir en particulier Keller 1994, Haspelmath 1999b) : « toujours le besoin d'expression fait créer des groupes qui, par l'usage, perdent leur valeur expressive et servent alors de formes grammaticales dénuées de force » (Meillet 1912).

Aussi convaincants que soient ces facteurs, ils demeurent délicats à mettre en évidence pour les états de langue anciens, sans locuteurs, en particulier pour ce qui touche à l'expressivité et à un défaut d'interprétation. On ne peut que s'en remettre à ce qui s'observe pour les états de langue modernes (en appliquant de ce fait un principe d'uniformitarisme, voir ci-dessous 2.6) et aux indices que peuvent fournir les textes.

Que le changement linguistique résulte de causes internes au système suppose que les structures qui le composent présentent une certaine instabilité (sinon, pourquoi changer ?), quelles qu'en soient les formes. Il peut s'agir de « lacunes » (p. ex. des paradigmes incomplets), d'irrégularités (qu'une « pensée » analogique pousse à aligner sur des formes plus régulières, ce qui conduit généralement à une simplification du système, cas bien illustré par l'évolution de la morphologie du système verbal en français, ► chap. 31), mais aussi de déséquilibres créés en un « lieu » du système par un changement en un autre lieu. Ainsi, même si l'affinement des chronologies a conduit à réviser l'idée d'une relation de stricte causalité entre, d'un côté l'appauvrissement de la déclinaison casuelle et des désinences verbales, et de l'autre la fixation de l'ordre des constituants majeurs et la systématisation de l'expression du sujet, on ne saurait totalement écarter l'influence du domaine morphologique sur le domaine syntaxique (et en amont celle du plan phonétique sur le plan morphologique). La mise au jour de telles relations de causalité suppose l'établissement de chronologies très précises, condition nécessaire mais cependant non suffisante, l'antériorité chronologique n'impliquant pas *de facto* l'antériorité logique, que seul un faisceau d'indices peut établir avec une relative fiabilité.

Il n'est pas rare qu'un changement ait plusieurs causes, et causes externes et causes peuvent interagir. Une cause externe – emprunt, désir d'expressivité, ... – peut conduire à l'émergence d'une variante, d'une nouvelle construction et provoquer un « déséquilibre » du système, déséquilibre qui entraîne, pour une raison « interne » (effet de compensation), un nouveau changement. Il se peut aussi que des causes de nature différente convergent. Ainsi, la systématisation progressive des pronoms personnels sujets en français semble avoir résulté à la fois d'un besoin accru d'expressivité de la part des locuteurs (prioritairement dans l'usage de la première personne du singulier) et de l'érosion des désinences verbales, qui a rendu moins explicite la distinction des différentes personnes.

L'explication, ou les explications, apportée(s) à un changement linguistique implique aussi de déterminer pourquoi une innovation émerge à tel moment (et éventuellement en tel lieu – lieu géographique ou lieu du « système »), et non à tel autre. Y a-t-il place pour le hasard ?

Ces différentes questions – pourquoi telle innovation, à tel moment, pourquoi pas telle autre ? – mettent en jeu le caractère « nécessaire » ou non des changements spécifiques, et du

changement en général. Le changement n'est probablement pas aléatoire, il est motivé (ce qui ne signifie pas qu'on puisse le prédire, voir plus haut 2.1), et certains changements, dans telle ou telle langue, sont possibles, tandis que d'autres semblent ne pas l'être, au vu des structures existantes de la langue, qui imposent des contraintes. Différentes métaphores ont été utilisées, telles que celles du 'courant' (*drift*, Sapir (1921) et de la « gouttière » (Kuryłowicz (1945) utilise cette dernière plus spécifiquement à propos de l'analogie, mais l'on peut étendre son propos au changement en général), et plus récemment Marchello-Nizia (2006a) a parlé de macro-évolutions. Non seulement la structure des langues mais aussi les changements antérieurs agissent comme des facteurs « facilitants ». Il est ainsi possible que, en français, la spécialisation morpho-syntaxique qui s'est opérée aux 14^e-15^e s. entre déterminants et pronoms démonstratifs ait creusé un premier sillon pour d'autres distinctions du même ordre, plus tardives, en particulier parmi les morphèmes indéfinis ; un constat analogue peut sans doute être fait pour la tendance forte du français à développer des structures analytiques (temps composés, périphrases verbales...). Kuryłowicz soulignait métaphoriquement qu'il en est du changement (l'analogie, dans son propos) comme de l'eau de pluie, qui prend toujours un chemin prévu (gouttière) sans que la pluie ne soit pour autant une nécessité (voir aussi Keller 1994, qui compare le changement à un sentier qui se crée au fur et à mesure qu'il est emprunté par un nombre croissant de promeneurs). La distinction qui a pu être faite ces dernières années entre l'analogie comme processus et l'analogie comme motivation (voir ci-dessus 2.5.1) conduit néanmoins à envisager que la « pensée analogique » puisse être un véritable facteur de changement (et non un simple mécanisme).

Essayer de déterminer les causes des changements linguistiques qui se sont produits en français, et repérer de possibles régularités, constitue l'un des objectifs majeurs de la GGHF, conjointement à la mise au jour de leur chronologie et de leurs modalités. Les lignes qui précèdent ont cependant rappelé la complexité de la tâche, et c'est toujours avec prudence que les contributeurs de cet ouvrage avancent de possibles explications aux changements étudiés.

2.6 Difficultés méthodologiques d'une approche diachronique pour les états anciens de la langue

Dans son article de 1972, Labov a décrit la linguistique historique comme « the great art of making the best use of bad data », énoncé lapidaire devenu légende. Il est toutefois plus juste de parler, à la suite de Janda et Joseph (introduction de Joseph et Janda (éd.) 2003 : 14) de données imparfaites, car lacunaires. De fait, plus on remonte dans le temps, plus les données, nécessairement écrites, sont éparses, discontinues, peu diversifiées, et parfois mal documentées. On ne saurait par conséquent constituer pour les états de langue anciens un corpus raisonné tel que les études portant sur des états de langue modernes les conçoivent (sur cette question voir en particulier Romaine 1982).

Sur le plan quantitatif, se pose en premier lieu la question du repérage des premières attestations. L'accès aux toutes premières attestations d'une construction, d'une variante, étant impossible si elles sont orales, l'enjeu est de les repérer dans les données écrites qui nous sont accessibles, ce qui suppose un « maillage » serré du corpus, une granularité aussi fine que possible des données, qui vise à limiter les ellipses temporelles. Un tel maillage permet en outre de déterminer précisément (la précision restant nécessairement relative) la fré-

quence d'une construction et de ses variantes, et des contextes dans lesquelles elle apparaît. Enfin, cela rend possible le repérage des basses, voire très basses, fréquences en évitant de considérer comme non attestées des constructions rares.

Le maillage du corpus est aussi d'ordre qualitatif. Jusqu'au 17^e s., nous disposons très majoritairement de données relevant de registres relativement soutenus, et émanant de locuteurs lettrés. Et il n'existe pas de données orales avant la toute fin du 19^e s. Cet état de fait soulève la question de la représentativité du corpus, et, conjointement, du repérage des prémices des changements – les innovations. En effet, si l'on se fie à ce qui s'observe pour les états de langue modernes, on peut faire l'hypothèse (et l'application du principe d'uniformitarisme semble ici raisonnable ; voir plus bas sur ce point), que bon nombre de changements s'initient à l'oral (la question des registres et des classes sociales étant moins consensuelle, en particulier pour ce qui est de la prévalence du « from below », et de l'influence des zones urbaines ; sur cette question voir entre autres Bloomfield 1933, Michael 2015). La prise en compte spécifique du discours direct, et plus largement de l'oral représenté (voir Marchello-Nizia 2012b et ► chap. 37), permet d'y repérer certaines innovations, mais cela demeure une « mise en écrit » de l'oral, que l'on ne saurait considérer comme une image parfaitement fidèle des productions orales des locuteurs de l'époque. Par ailleurs, les faits le prouvent, certains domaines ou genres, certaines formes de textes, certains dialectes sont des lieux pionniers pour l'innovation et l'émergence des changements. Mais le manque de données pour les représenter de manière systématique et raisonnée ne permet pas toujours de disjoindre ces « paramètres de variation », en particulier pour la période médiévale (ainsi les textes en prose sont rarissimes jusqu'au 13^e s., de même que les textes autres que littéraires ou religieux ; sur cette question ► 3.4.2.2).

Le manque de données et / ou leur faible diversité conduit le linguiste diachronicien à une démarche de « reconstructions » et de conjectures plus nombreuses que lorsque l'on travaille sur des données contemporaines. La possibilité, et la pertinence, d'appliquer le principe d'uniformitarisme (principe issu du domaine de la géologie) à la linguistique historique a donné lieu à des discussions abondantes depuis quelques décennies (voir à ce sujet le développement de Janda et Joseph dans Joseph et Janda (éd.) 2003 : 23-38). Il est légitime de penser que les langues ont varié par le passé selon des modalités similaires à celles que l'on observe aujourd'hui, si l'on entend par « modalités » les causes et les mécanismes, qu'on peut effectivement supposer être restés assez stables au fil du temps. En revanche, les modalités de diffusion des changements, la propagation des innovations, ont très certainement connu des modifications de taille : l'accès au lettrisme d'un nombre croissant de locuteurs au fil des siècles et la modification radicale des moyens de communications, pour ne citer que ces deux facteurs, ont probablement accéléré les changements. Labov évoquait déjà ce point en 1972 : « In weighing the limitations of the Uniformitarian Principle, we are forced to ask whether the growth of literacy and mass media are new factors affecting the course of linguistic change that did not operate in the past » (1972b : 101). Presqu'un demi-siècle plus tard, et après l'émergence d'Internet et l'accélération exponentielle des moyens de communication, la question n'en est que plus pertinente. Mais à l'inverse, la formulation de normes et de règles explicites à partir du 16^e s. (► partie 2) a sans doute empêché l'émergence de certaines innovations, et la diffusion d'autres. Il est difficile d'évaluer l'influence effective de ces facteurs, mais leur existence invite à n'inférer qu'avec une extrême prudence (voire à ne pas inférer) les modalités rythmiques des changements du passé à partir de ce qui s'observe de nos jours. Ce n'est donc qu'avec précaution, et dans certaines limites, que le principe d'uniformitarisme doit être appliqué.

Aussi exhaustif que soit le recensement et l'étude des données accessibles, celles-ci ne permettent qu'une vision partielle des états de langue anciens (la dimension orale ainsi que certains registres de l'écrit nous échappant dans une large mesure, et de manière définitive). La langue étudiée – et ses changements – est celle et seulement celle des données textuelles qui nous sont parvenues : un objet partiel dans l'absolu, mais qui constitue néanmoins un tout pour nous (situation de ce point de vue opposée à celle de la langue moderne, potentiellement accessible dans sa totalité, mais dont la totalité est infinie, de nouvelles données étant sans cesse produites).

En rendant compte des changements, en essayant de mettre au jour des régularités et d'expliquer l'évolution, les contributeurs de la GGHF ne perdent jamais de vue la prudence nécessaire dans les généralisations qu'ils offrent au lecteur.

Références bibliographiques :

Aijmer 1997 ; Andersen 1973, 1989, 2001b ; Anttila 1989 ; Ayres Bennett 1996, 2004 ; Blank 1997 ; Bloomfield 1933 ; Bollak 1903 ; Brinton et Traugott 2005 ; Bybee, Perkins et Pagliuca 1994 ; Bybee et Dahl 1989 ; Campbell 2001 ; Chomsky 1981 ; Croft 2000 ; De Smet 2009 ; De Smet et Ficher 2017 ; Diewald 2002, 2006b ; Donaldson 2018 ; Dostie 2004 ; Erman et Kotsinas 1993 ; Fann 1970 ; Fertig 2013 ; Fischer 2011, 2018 ; Frajzyngier 2015 ; Günthner et Mutz 2004 ; Haspelmath 1998, 1999b ; Heine 2002 ; Heine, Ulrike et Hünemeyer 1991b ; Henry 1883 ; Himmelmann 2004 ; Hock 1986, 2003 ; Hopper 1987, 1991 ; Hopper et Traugott ²2003 [1993] ; Itkonen 2005 ; Jakobson 1963 ; Janda 2001 ; Joseph et Janda 2003 ; Keller 1994 ; Koch 1999, 2001, 2008 ; Kuryłowicz 1945, 1965 ; Labov 1972b ; Langacker 1977 ; Lehmann ²1995 [1982], 2002b ; Lightfoot 1979, 1989, 1991, 1998 ; Lodge 1997, 2004 ; Longobardi 2001 ; Meillet 1912, 1921 ; Marchello-Nizia 1995, 2006a, 2012b ; Michael 2015 ; Newmeyer 2001 ; Norde 2001, 2009 ; Paul 1975 [1880] ; Peteré et van de Velde 2018 ; Pierce 1931-1935 ; Prévost 2003a, 2011 ; Ramat 1992 ; Rizzi 1986 ; Roberts 1993, 2014 ; Roberts et Roussou 2003 ; Romaine 1982 ; Rouveret 2004 ; Sapir 1921 ; Saussure 1972 [1906-1911] ; Schøsler 1984 ; Tabor et Traugott 1998 ; Traugott 1995a, 1996a, 2003 ; Traugott et Dasher 2002 ; Traugott et Trousdale 2010, 2013 ; van der Auwera 2002 ; van Gelderen 2011 ; Verjans et Badiou-Monferran 2015 ; Weinreich, Labov et Herzog 1968.

Sophie Prévost et Monique Dufresne (2.2.1)

Chapitre 3

Une grammaire fondée sur un corpus numérique

3.1 Une histoire de la langue française

Une langue, même appréhendée dans une perspective synchronique, n'est pas un objet simple : elle revêt des formes diverses en fonction de différents paramètres, tels que le registre, la situation de communication, mais aussi la forme des textes, leur domaine, et, le cas échéant, le dialecte. Parler de LA langue française est donc une commodité de langage : sous cette appellation se dissimulent des variétés, des usages, tous un peu différents, mais néanmoins suffisamment similaires pour que l'on puisse les considérer comme autant de mises en œuvre d'une même langue, le français.

Une grammaire peut vouloir dégager les points communs entre les différents usages d'une langue, mettre au jour ce qui les réunit en une sorte de *koinè*, et laisser à la marge ce qui les distingue les uns des autres ; elle peut même, dans une perspective plus prescriptive que descriptive, et comme cela fut le cas pendant des siècles, ne s'intéresser qu'à certains usages, représentatifs de la norme, et tout simplement ignorer les autres ou ne les mentionner que comme étant déviants. Elle peut aussi, à l'inverse, prendre en compte la diversité des usages.

L'émergence et le développement de la linguistique, en particulier de la sociolinguistique, ont largement modifié la conception et l'approche de la langue. Beaucoup en sont désormais convaincus : faire la grammaire d'une langue, c'est tout autant dire expliciter ce qui devrait être que constater ce qui est réellement, dans toute sa variété, et tenter de l'expliquer. Il reste cependant difficile de déterminer – c'est-à-dire identifier de manière contrastive – les classes grammaticales à recenser et à représenter : sur ce point, notre connaissance, même si elle progresse sans cesse, reste encore incomplète, aussi bien pour les états de langue modernes que pour les états plus anciens (et ce pour des raisons différentes : exploration inachevée d'un ensemble fini de documents, dont certains sont encore à découvrir, et disparition de certains autres pour la langue ancienne, prolifération continue de documents pour les états de langue modernes).

Une grammaire qui a pour objectif de restituer l'évolution de la langue française doit, plus encore qu'une grammaire synchronique, nécessairement prendre en compte la variété de la langue. Il est en effet désormais admis que la plupart des changements résultent d'un fait de variation préalable (→ 2.4) : une forme ou une construction nouvelle, un paradigme nouveau, correspondent le plus souvent à une variante qui s'est imposée. On ne saurait donc considérer les seules normes (qui n'ont en outre pas été édictées avant le 16^e s.), il convient au contraire d'envisager aussi les usages déviants. Cela signifie que, à chaque étape, se trouve répétée la complexe identification de l'ensemble des usages, afin de redéfinir l'objet d'étude.

Une grammaire qui adopte une perspective diachronique couvrant plusieurs siècles est par ailleurs confrontée à la complexité du rapport à la langue. Celui-ci est en effet fort différent selon que l'on considère les états de langue anciens, pour lesquels il n'existe plus de locuteurs, ou au contraire le français moderne, pour lequel nous bénéficions de notre compétence de locuteur. L'absence de locuteur n'a certes pas le même impact selon la période considérée. En effet, alors qu'un locuteur moderne ne peut comprendre un texte du 13^e s. s'il n'a pas *appris* l'ancien français, il peut lire et comprendre un texte du 18^e s. même s'il ne

possède pas à proprement parler la compétence de la langue de cette époque, et n'en maîtrise donc pas les nuances (d'où de probables contresens, souvent légers). Se pose ici la question de déterminer la frontière temporelle à partir de laquelle un locuteur moderne ne peut plus comprendre un état de langue passé, et a besoin de l'apprendre comme une langue étrangère. La perte de compréhension est progressive : alors qu'on lit parfaitement Zola, très bien Musset, un peu moins bien La Bruyère et Marguerite de Navarre, la compréhension des *Cent nouvelles nouvelles* (15^e s.) devient difficile, et celle de la *Chanson de Roland* (début 12^e s.) impossible pour les non-initiés. Ainsi notre sentiment de familiarité avec la langue décline au fur et à mesure que l'on recule dans le temps, mais, quelle que soit l'époque considérée, l'absence de compétence pour l'état de langue qu'on se propose de décrire oblige à se fonder sur des données attestées : le recours aux textes, au sens large de ce terme, s'impose tout autant pour décrire la langue du 18^e s. que celle du 13^e s.

Il est possible de rédiger une grammaire du français moderne en se fondant principalement sur sa compétence de locuteur enrichie de l'expérience que l'on a des différents usages et de leur confrontation, et en se passant donc de l'appui sur des données attestées (même si l'on perd ainsi de précieux éléments de diversité). Une telle démarche est exclue pour les états de langue anciens puisque seuls les textes nous fournissent les données langagières à décrire ; en effet, les *Manières de langage*, qui apparaissent vers le 14^e s., et les grammaires, qui se développent à partir du 16^e s., contiennent des éléments d'information mais il est difficile d'évaluer dans quelle mesure ces ouvrages reflètent vraiment l'usage, la probabilité étant grande que, comme encore souvent en français moderne, leur valeur soit plus prescriptive que descriptive. Le corpus utilisé peut ne pas apparaître de manière explicite, ou ne pas présenter un caractère raisonné (en particulier lorsque la description et / ou l'analyse des faits langagiers s'est appuyée sur des études antérieures et que les sources textuelles de celles-ci ne sont pas mentionnées, ou bien quand les textes fonctionnent comme un simple réservoir à exemples) : les données attestées, et donc les textes, ont néanmoins toujours joué un rôle essentiel dans la découverte et l'appréhension des états de langue passés, ainsi que dans la compréhension de leur *grammaire*.

En revanche, ce qui est relativement récent, c'est l'importance accordée à la quantification des données, et à leur caractérisation selon des critères fixes, la fréquence plus ou moins élevée d'une construction ne pouvant en effet s'apprécier de manière intuitive, même d'ailleurs pour sa propre langue. C'est une démarche décisive pour pleinement rendre compte de l'émergence et de la propagation, ou au contraire du recul, d'une construction, ainsi que des faits de concurrence entre constructions, c'est-à-dire, d'une manière générale, de la variation et des changements qui en résultent.

3.2 Les grammaires et les corpus

Dans les ouvrages de grammaire sur la langue ancienne édités depuis un siècle, les textes qui sont utilisés sont toujours cités, ce qui permet d'observer des écarts assez importants quant à leur nombre. Cela est en partie dû, à l'époque moderne, à des choix personnels de la part des auteurs de ces grammaires, mais aussi et surtout aux possibilités nouvelles offertes par la numérisation des textes et à l'automatisation de certaines tâches de recherche et d'extraction.

L'évolution est nette lorsque l'on considère quelques ouvrages de référence, en s'en tenant par exemple à la période médiévale. Ainsi, pour l'ancien français, la *Petite syntaxe de*

l'ancien français de L. Foulet s'appuie de manière explicite sur 13 textes (essentiellement du 13^e s., et quelques-uns de la seconde moitié du 12^e s.) pour sa première édition en 1919 (19 textes pour la 3^e édition en 1930), qui ont permis dès cette époque – et c'était alors tout à fait inédit – de calculer la fréquence de certains faits linguistiques. La *Grammaire de l'ancien français* de G. Moignet (²1984 [1973]) se fonde quant à elle sur 102 textes, tandis que la *Grammaire nouvelle de l'ancien français* de C. Buridant (2000a) mentionne plus de 350 textes auxquels s'ajoutent des index et des concordances électroniques, ainsi que des fréquences issues de nombreuses études portant sur des thèmes précis. Pour le moyen français, la *Syntaxe du moyen français* (1980) de R. Martin et M. Wilmet, qui couvre une brève synchronie (1455-1465), repose sur 24 textes (dont 3 numérisés et analysés exhaustivement) ; *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles* de C. Marchello-Nizia (²1997a [1979]), qui se place dans une perspective partiellement diachronique (14^e-15^e s.), mentionne de son côté 69 textes, qui constituent deux corpus, dont l'un a fait l'objet de dénombrements systématiques. Pour ce qui est des grammaires portant sur les périodes ultérieures, la *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, de G. Gougenheim (²1974 [1951]) mentionne 33 textes, tandis que la *Grammaire du Français classique*, de N. Fournier, écrite quelques décennies plus tard (1998), en cite plus de 300.

Si le nombre de textes retenus est variable (on aimerait d'ailleurs aussi connaître leur nombre de mots), l'utilisation qui en est faite l'est tout autant. En effet les textes peuvent avoir subi un dépouillement exhaustif, ou avoir été l'objet de sondages réguliers. Ils peuvent au contraire n'être que des réservoirs à exemples (cela semble être les cas dans les grammaires de G. Gougenheim et de N. Fournier, qui dressent la liste des textes « cités »). De plus, les textes utilisés n'ont pas nécessairement été tous soumis au même traitement. Ces points ne sont guère explicités (C. Marchello-Nizia (²1997a) distingue néanmoins les « textes dépouillés ou consultés » et ceux « auxquels il est fait occasionnellement référence »). On peut le regretter, car ces choix ne sont pas sans conséquence sur les descriptions proposées.

Il est un autre aspect qui varie assez fortement d'une grammaire à l'autre : il s'agit de la diversité des textes retenus. Ainsi, chez Foulet, les textes sont littéraires, alors que la grammaire de Marchello-Nizia s'appuie sur des genres plus variés, prenant par exemple en compte des textes historiques. Cette caractéristique qualitative est elle aussi susceptible de peser assez lourdement sur les analyses proposées (et cela d'autant plus que les textes ne sont pas de simples réservoirs à exemples mais étaient véritablement l'analyse).

A ce jour, aucune grammaire sur le français moderne ne s'appuie sur un corpus explicite et raisonné, qui serait exploité de manière systématique (ou non) pour l'ensemble des faits décrits et analysés : les données attestées qui sont mentionnées ne viennent qu'exemplifier la description et l'analyse. De ce point de vue, la grammaire publiée il y a vingt ans pour l'anglais contemporain, *The Longman Grammar of Spoken and Written English* de D. Biber et al. (⁴2004 [1999]), constitue un ouvrage remarquable. Trois aspects en particulier méritent d'être signalés : la prise en compte systématique de différents registres, écrits et oraux, l'établissement de données quantifiées, et enfin l'exploitation à géométrie variable des corpus (40 millions de mots), en fonction des points à étudier. La démarche à l'œuvre traduit un traitement raisonné et explicite des textes, qui a été permis par une vaste entreprise de numérisation et de catégorisation des textes.

Il n'était pas possible, dans le cadre du présent projet, d'envisager une entreprise de constitution de corpus analogue à celle réalisée pour la grammaire de Biber et al., et ce d'autant que notre projet ne s'en tient pas à trois décennies, mais couvre une période de 12 siècles. C'est donc, pour une large part, sur les ressources existantes que nous nous

sommes appuyés, à savoir des textes déjà numérisés, et enrichis morpho-syntaxiquement (parfois syntaxiquement) pour certains d'entre eux.

3.3 La représentativité du corpus

La difficulté de délimiter l'objet qu'une grammaire se donne à décrire trouve un écho direct dans la constitution du corpus, qui, idéalement, devrait regrouper toutes les variétés, tous les usages recensés dans la langue. Trouver des textes, en nombre suffisant, et les représentant tous, pose un problème particulièrement aigu pour les états de langue anciens. En effet, certains usages ne nous sont parvenus qu'à travers de rares textes, d'autres ne nous sont connus qu'indirectement, par des témoignages. Il est probable aussi que nous ignorons tout simplement certains usages, dont nulle trace n'est arrivée jusque nous (cela tient parfois aussi aux éditeurs, dont certains ont tendance à « corriger » comme déviants des termes ou des constructions non déjà recensés). C'est le cas en particulier des usages oraux, dont nous n'avons, pour la plupart des périodes, aucune trace directe : nous ne pouvons nous fonder que sur d'éventuels témoignages ou sur des représentations écrites. Or il est possible que ces dernières tirent les usages réels vers la caricature ou au contraire vers une normalisation sur le modèle de l'écrit. Ainsi, en adoptant une démarche sur corpus, on explicite une difficulté qui serait sinon éludée : la représentativité du corpus, et du même coup l'aptitude de la *grammaire* à être généralisable au-delà des seuls textes sur lesquels elle se fonde.

La représentativité du corpus est à envisager d'un double point de vue, quantitatif et qualitatif. Sur le plan quantitatif, il faut décider si l'on travaille sur des textes intégraux ou sur des échantillons, ou bien en combinant les deux, selon la taille des textes. On peut ainsi décider d'échantillonner les textes lorsqu'ils excèdent un certain nombre de mots. Il convient dans ce cas de fixer un seuil ainsi que les modalités de l'échantillonnage (un seul échantillon ou au contraire plusieurs échantillons répartis dans le texte). Sur le plan qualitatif, les critères qui s'avèrent décisifs dans un projet de grammaire historique, sont les suivants : la date, le domaine ou le genre textuel, le dialecte, la forme du texte. Tous ne sont pas pareillement importants tout au long de la période envisagée, comme on le verra plus bas en présentant les choix qui ont été faits. D'autres sont importants aussi, tels que le registre et la classe sociale, l'âge de l'auteur, la distinction entre région de l'auteur et région du copiste... Mais l'impossibilité d'accéder pour les périodes les plus reculées à, par exemple, des écrits familiers ou émanant des classes sociales peu lettrées ne permet pas d'en faire des critères de sélection systématiques. Par ailleurs, l'ampleur du projet, qui porte sur 12 siècles, nous a obligés à restreindre l'ensemble des critères qui auraient pu être envisagés, pour des raisons pratiques de faisabilité. En effet, à la difficulté de déterminer (en termes de dates, genres, dialectes...) les textes qu'il faudrait idéalement verser au corpus, s'ajoute celle d'y accéder, et en nombre suffisant.

L'objectif était d'obtenir un corpus aussi représentatif et équilibré que possible de l'objet *langue française*, dans toute la diversité qu'on lui présuppose. Plus un corpus est jugé représentatif, plus il est légitime de généraliser les résultats obtenus au-delà des seuls textes qui le constituent. Mais il convenait par ailleurs de constituer un corpus qui reste maniable, non seulement du point de vue de l'exploration des textes (certains faits sont plus faciles à repérer automatiquement que d'autres), mais aussi du traitement des données extraites. Selon les phénomènes étudiés, on a ainsi affaire à quelques occurrences (faits peu fréquents, hapax), ou à quelques centaines, ou bien encore à des dizaines de milliers :

étudier *quant à, désormais*, ou l'ordre des mots, les déterminants, n'a évidemment pas les mêmes implications de ce point de vue.

Il a donc fallu trouver un compromis acceptable entre le corpus idéal (que l'on sait inaccessible, mais dont il faut se rapprocher autant que possible), le corpus souhaité, et le corpus possible et raisonnable. La constitution d'un corpus à géométrie variable a permis de résoudre en partie les difficultés liées à la variation des modalités d'exploration des corpus et de traitement des résultats.

3.4 Nos choix, notre démarche

3.4.1 Un corpus à géométrie variable

La *Grande Grammaire Historique du Français* (GGHF) couvre plus de 12 siècles : le rapport du locuteur moderne aux états langagiers successifs n'est pas le même, de même que varient le rôle des textes dans notre accès à la langue, la disponibilité des données textuelles, le rapport des genres entre eux, etc. L'un des défis a consisté, pour élaborer le corpus, à dépasser cette hétérogénéité, et à adopter une démarche aussi homogène que possible à travers les siècles.

La GGHF s'est donné un corpus à géométrie variable, tant du point de vue de sa constitution que de son utilisation. En effet, pour chaque période (voir ci-dessous 3.4.2.2 a. pour la délimitation des périodes), un double corpus a été élaboré : un corpus « noyau » et un corpus « complémentaire ». Le premier répond à des critères de composition stricts quant à la taille des textes et quant à leur diversité.

Pour ce qui est de la taille, nous avons fait le choix de retenir les textes dans leur intégralité lorsqu'ils n'excèdent pas 45 000 « occurrences » (mots et ponctuation, soit un peu plus de 40 000 mots). Pour les textes dépassant ce seuil, nous avons sélectionné trois échantillons d'environ 15 000 occurrences en début, milieu, et fin de texte. Toutefois, pour certains textes, jugés répétitifs du point de vue de leurs structures morphosyntaxiques, la taille de l'échantillon a été réduite à 20 000 mots. C'est le cas, par exemple, du *Registre criminel du Chatelet*, au 14^e s. Pour chaque période le corpus noyau comprend entre 200 000 et 245 000 mots, hormis pour la période la plus ancienne, avant 1100, pour laquelle la quasi-totalité des textes disponibles a été retenue, l'ensemble ne dépassant pas 10 000 mots. C'est dans le corpus noyau, dont certains textes bénéficient d'un étiquetage morpho-syntaxique, qu'ont prioritairement été effectués les calculs de fréquence. Le corpus noyau échantillonné contient 205 5891 mots (et le corpus noyau non échantillonné 9 millions de mots).

Le corpus complémentaire a été conçu plus particulièrement pour l'étude des faits peu fréquents, susceptibles donc d'être peu représentés dans le corpus noyau, pour confirmer, ou non, une hypothèse développée à partir du corpus noyau, et il a de plus fourni un vaste réservoir d'exemples, permettant ainsi de diversifier les sources citées. À l'image des objectifs qui lui ont été fixés, sa constitution n'a pas été soumise aux mêmes contraintes que celle du corpus noyau : la taille des textes n'a pas été limitée, et les autres critères ont été appliqués avec une rigueur moindre. Le corpus complémentaire contient 4 571 477 mots. Le corpus intégral (corpus noyau non échantillonné et corpus complémentaire) comprend donc 13,5 millions de mots.

Par ailleurs pour certains chapitres et / ou pour certaines périodes, les contributeurs ont parfois fait usage, en plus du corpus noyau, ou même du corpus complémentaire, de corpus

spécifiques. C'est en particulier le cas pour la partie 4, qui porte sur les codes de l'écrit, et pour laquelle il s'est avéré nécessaire de recourir à des textes plus variés ou à des éditions plus sûres, voire aux manuscrits eux-mêmes. C'est aussi le cas, dans une certaine mesure, pour l'analyse des changements à partir du 17^e s., des écrits relevant de registres plus familiers étant accessibles à partir de cette période.

Le corpus joue un rôle décisif dans la GGHF, et c'est là l'une des innovations de cet ouvrage. Il ne saurait cependant être question de faire table rase des études qui ont précédé : de nombreux phénomènes linguistiques ont déjà été bien décrits, et il ne s'agit pas de tout réécrire. Nous avons donc exploité plusieurs études, ainsi que les données quantifiées qui les accompagnent, le cas échéant. Ces dernières ont parfois été complétées par de nouveaux relevés, opérés dans notre corpus. Les études inédites, ou partiellement inédites, se sont beaucoup plus largement appuyées sur l'exploitation du corpus. Les modalités de ces relevés ont pu varier, de même que le traitement qui a été fait des données collectées. En effet, comme cela a déjà été souligné, la complexité à collecter des constructions, de quelque nature qu'elles soient, varie fortement selon leur caractère plus ou moins abstrait et selon le degré d'enrichissement morphosyntaxique des textes : il est plus aisé d'établir la fréquence des adverbes en *-ment* que celle des sujets nominaux. Les phénomènes qui relèvent de l'énonciation ou de la textualité, en particulier, se prêtent bien plus difficilement à une quantification des faits concernés. Par ailleurs, les modalités de traitement des données ont pu varier, selon leur nombre, leur analyse exhaustive n'étant pas possible au-delà de certains seuils.

3.4.2 Les critères de sélection des textes

Différents critères ont été retenus pour la sélection des textes. Certains, les *descripteurs*, ont pour but de caractériser le contenu des textes, sous différents aspects. D'autres, d'ordre en quelque sorte « paratextuels », relèvent davantage du point de vue que le locuteur moderne porte sur ces textes.

3.4.2.1 Les critères paratextuels

Il nous a ainsi paru important que le corpus de la GGHF comprenne, pour chaque période, quelques textes de référence, à côté de textes moins connus (et souvent aussi – car les deux sont de fait liés – moins littéraires). La notion de texte de référence peut certes varier, et elle est en partie subjective, mais l'on peut cependant identifier comme tel quelques oeuvres, en particulier pour la période médiévale. Il n'était ainsi pas concevable que le corpus du 12^e s., par exemple, ne contienne pas la *Chanson de Roland* et un roman de Chrétien de Troyes ; pour le 13^e s., la *Queste du Graal* et le *Roman de la Rose* se sont d'emblée imposés, bien qu'il ne s'agisse pas des seuls textes de référence pour les périodes concernées.

La sélection s'est révélée plus difficile au fur et à mesure que l'on avance dans le temps et que se multiplie la production écrite. Le choix a nécessairement été partiel, mais néanmoins influencé par la prise en compte d'un autre paramètre : la qualité des éditions. Pour les textes les plus anciens, cette exigence nous a conduits à privilégier les éditions les moins interventionnistes, et pour la période suivante (du 16^e au 19^e s.), des textes non (ou très peu) modernisés (l'examen des graphies est un bon indice).

Il est enfin un critère pratique qui est intervenu dans nos choix, conjointement à ceux précédemment mentionnés et aux descripteurs qui vont être évoqués ci-après. Il s'agit de

l'existence d'une version numérisée (disponible) des textes, au moins pour ceux qui appartiennent au corpus noyau et qui ont fait l'objet de quantifications. Pour la période médiévale, nous nous sommes très largement appuyés sur les textes de la *Base de Français Médiéval* (BFM), dont certains sont enrichis linguistiquement (étiquette morpho-syntaxique, et syntaxique pour certains) et deux textes proviennent du corpus *Modéliser le Changement : les Voies du Français* (<http://www.voies.uottawa.ca/index.html>). Pour la période suivante, nous avons majoritairement sélectionné les textes dans la base Frantext (<http://www.frantext.fr/>), mais aussi dans la base Epistemon (<http://www.bvh.univ-tours.fr/Epistemon/index.asp>).

Les textes retenus l'ont été aussi, et prioritairement, parce qu'ils contribuaient à construire le corpus diversifié et représentatif que nous souhaitions, au regard des critères qui nous semblaient les plus pertinents, et qui sont présentés ci-dessous.

3.4.2.2 Les descripteurs

a. *La date des textes*

La GGHF se distingue d'autres ouvrages diachroniques, en particulier l'*Histoire de la Langue française* de F. Brunot, en ce qu'elle est organisée, en premier lieu, non par siècle ou par grande période mais par grands domaines de la langue (phonétique, morphologie, sémantique, ...) : c'est au sein de chacune des questions abordées qu'intervient la perspective chronologique. Chaque phénomène a sa propre temporalité : il n'est donc pas possible d'établir un découpage chronologique adapté à l'évolution de l'ensemble des phénomènes. Nous avons déterminé, pour le corpus, un cadre chronologique très général, en délimitant des périodes de manière arbitraire, suivant pour cela un simple découpage par siècles, cette division ne correspondant en aucun cas à une quelconque présupposition quant à la périodisation des évolutions individuelles.

Le corpus a donc été organisé par siècles, en sélectionnant des textes qui s'échelonnent du début à la fin de chaque siècle. La période qui précède le 12^e s. fait exception : en raison du petit nombre de documents qui nous sont parvenus, et de leur brièveté, les quelques témoins dont nous disposons ont été regroupés ensemble. Pour eux, la mise en oeuvre des autres critères n'est donc pas pertinente : la *Séquence de Sainte Eulalie* a été retenue non pas parce que c'est un texte en vers qui relève du domaine religieux, mais simplement parce que c'est, avec les *Serments de Strasbourg*, le seul texte en français du 9^e s.

Pour chaque siècle envisagé, les textes ont été choisis en fonction de trois critères – forme, domaine et genre, dialecte – en faisant en sorte que l'ensemble composé soit diversifié. On ne peut cependant éviter, pour les périodes reculées, un certain *parasitage* entre les critères, en raison du nombre trop peu élevé de documents, ou simplement de leur absence. Ainsi, jusqu'à la fin du 12^e s., les textes qui nous sont parvenus sont très majoritairement en vers, et le dialecte anglo-normand ou normand est particulièrement représenté jusqu'au milieu du siècle ; de même les textes qui relèvent du domaine historique ne se rencontrent guère avant le 13^e s.

b. *La forme des textes : vers / prose*

La distinction entre textes en vers et textes en prose recouvre des réalités différentes selon les périodes considérées. Jusqu'au 12^e s., la grande majorité des textes s'est écrite en vers (décasyllabes, puis octosyllabes), qu'il s'agisse de récits épiques, de « romans », de récits hagiographiques... Au fil des siècles l'écriture versifiée va reculer, conjointement au développement de la prose à partir du 13^e s., pour finalement se voir réservée aux textes de poésie et de théâtre,

ainsi qu'aux chansons (types de textes qui peuvent aussi, surtout depuis le 20^e s., être écrits en prose). La place respective faite à la prose et au vers n'est donc pas la même dans le corpus selon les siècles considérés : les textes en vers sont très largement majoritaires jusqu'au 12^e s., puis ils cèdent une place croissante aux textes en prose, pour n'être plus associés, à partir du 18^e s., qu'à certains genres : le théâtre et la poésie (chansons incluses).

c. *Les dialectes*

Le critère dialectal occupe une position à part parmi les critères retenus. Tout d'abord, il n'est véritablement pertinent que jusqu'au 15^e s. environ, et déjà bien moins discriminant à cette époque qu'au 12^e s. Par ailleurs il n'est pas toujours facile de définir le dialecte d'un texte, et il est fréquent d'opter pour un dialecte « non défini ». Enfin, et cela résulte en grande partie de la remarque précédente, ce n'est pas sur la base de leur dialecte que nous avons prioritairement sélectionné les textes. Il se trouve néanmoins que les textes retenus présentent, pour les périodes où cette distinction est pertinente, une relative diversité. Sont en particulier bien représentés l'Anglo-normand et le Picard, dont on sait qu'ils présentent plusieurs traits linguistiques spécifiques.

d. *Les domaines et les genres*

Nous nous sommes appuyés, pour déterminer de grands domaines, sur la classification qui a été proposée pour les textes d'ancien et de moyen français par l'équipe de la *Base de Français Médiéval*. Le *domaine* est défini comme un trait fonctionnel qui correspond à la destination principale du texte et au domaine d'activité auquel il se rattache. Dans cette perspective, les domaines retenus sont les suivants :

- littéraire : divertir
- didactico-scientifique : enseigner, instruire
- religieux : édifier (concerne le rituel et la diffusion du message chrétien)
- historique : consigner / relater les événements du passé
- juridique : réguler la vie sociale

Deux autres domaines ont été ajoutés pour les textes à partir du moyen français : il s'agit des domaines épistolaire et argumentatif, qui ne trouvent pas d'instanciation, dans les textes qui nous sont accessibles, avant le 14^e s.

Contrairement à la liste des domaines, celle des *genres* est ouverte : roman, nouvelle, mémoire, chronique, lapidaire, traité, hagiographie, miracle, lyrique ... Cela tient principalement au fait que les genres ne sont pas nécessairement les mêmes d'une période à l'autre : certains apparaissent (« mémoires »), d'autres disparaissent (chanson de geste). De plus, les genres n'ont pas tous le même statut : certains sont en effet emblématiques d'une époque (les mémoires et les chroniques au 15^e s., les nouvelles au 16^e...), tandis que d'autres traversent les siècles, mais en connaissant des transformations radicales. Ainsi, la dénomination « roman » recouvre des réalités bien différentes au 13^e s. et au 20^e s.

3.4.3 La représentation de l'oral

Nous n'avons pas accès à la réalité matérielle, prosodique, de la langue orale avant le début du 20^e s., mais nous pouvons faire l'hypothèse que, hier comme aujourd'hui, ses différents registres et genres (car, comme la langue écrite, la langue orale n'est pas homogène) présentent des spécificités qui les distinguent de ceux de la langue écrite (► chap. 37).

Nous n'avons pas non plus tenté de constituer, pour la période moderne, un corpus de données orales. L'oral n'en est pas moins présent dans la GGHF, indirectement. Il l'est tout d'abord à travers l'exploitation que nous avons faite des travaux portant sur l'oral contemporain. Par ailleurs, certains phénomènes et leur évolution ont été étudiés en observant de manière spécifique leur actualisation dans le discours direct (et en comparant la langue de ces épisodes en discours direct avec celle du récit dans lequel ils s'insèrent), et pour certains plus largement dans ce que C. Marchello Nizia a proposé d'appeler l'*oral représenté*. Il s'agit d'une partie des discours directs dans un récit (roman, chanson de geste, chronique, etc.), linguistiquement balisés (annonce, incise..), ce qui permet une comparaison entre la langue du récit enchâssant et celle du discours direct enchâssé.

Sans prétendre rendre compte de ce qu'a pu être réellement le français oral dans les siècles passés, nous avons fait l'hypothèse que, comme aujourd'hui, les réalisations écrites et orales de la langue avaient dû différer, et que les secondes avaient pu être pionnières de certains changements. De fait, cette procédure de comparaison permet de voir que de nombreuses innovations sont apparues d'abord dans les épisodes en discours direct enchâssé, c'est-à-dire en « oral représenté ».

Le corpus sur lequel s'est appuyé la GGHF n'est évidemment pas parfait. Il constitue cependant un compromis raisonnable entre l'exigence de représentativité des données et les contraintes liées à la fois à leur accessibilité et à leur traitement.

On le sait : nous n'accéderons jamais à la représentation des états passés du français dans toute leur diversité (si tant est qu'on puisse prétendre y accéder pour le français moderne). Certains aspects nous en resteront probablement inconnus à jamais, c'est une nécessité inhérente au fait d'étudier des états de langue révolus. Notre démarche, tant par la constitution du corpus que par le traitement qui en a été fait, a cependant tenté de réduire au mieux la part des zones d'ombre.

La constitution de ce corpus n'aurait pas été possible sans l'immense travail réalisé par les responsables de la Base de Français Médiéval (ENS Lyon, anciennement ICAR UMR 5191, désormais IHRIM UMR 5317), plus spécifiquement Céline Guillot-Barbance pour son expertise, le choix des textes de la période médiévale, et Alexei Lavrentiev pour l'échantillonnage puis l'intégration des textes à la plateforme TXM (<http://textometrie.ens-lyon.fr/>), créée par Serge Heiden, qui a permis leur exploitation. Le projet de la Grande Grammaire Historique du Français leur doit beaucoup, et nous les en remercions très sincèrement.

3.5 Liste des textes du corpus de la GGHF

Le tableau 1 ci-dessous présente la liste des textes du corpus et leurs caractéristiques. Les références complètes des textes sont données dans la bibliographie générale.

Les abréviations suivantes sont utilisées :

- *Forme* : P (prose) ; V (vers) ; M (mixte).
- *Domaine* : A (argumentatif) ; D (didactique) ; E (épistolaire) ; H (historique) ; J (juridique) ; L (littéraire) ; R (religieux).
- *Genre* : corresp. (correspondance) ; dramat. (dramatique) ; chroniq. (chroniques) ; hagiog. (hagiographie)
- *Dialecte* : champ. (champenois) ; angl.norm. (anglo-normand) ; ND (non défini) ;

Les textes dont le nombre de mots est suivi d'un astérisque ont été échantillonnés.

Sigle	Titre	Auteur	Date	Forme	Domaine	Genre	Dialecte	Nombre de mots
Avant 1100								
<i>Corpus noyau avant 1100 :</i>								9588
Strasbourg	<i>Serments</i>		842	P	J	serments	ND	115
Eulalie	<i>Eulalie</i>		881	V	R	hagiog.	ND	188
Passion	<i>Passion de Clermont</i>		ca 1000	V	R	dramat.	ND	2904
StLegier	<i>Vie saint Léger</i>		ca 1000	V	R	hagiog.	ND	1406
StAlexis	<i>Vie saint Alexis</i>		ca 1050	V	R	hagiog.	normand	4975
<i>Corpus complémentaire avant 1100 :</i>								
Jonas	<i>Sermon sur Jonas</i>		entre 938 et 952	P	R	sermon	Flandre	815
12^e siècle								
<i>Corpus noyau 12^e s. :</i>								204980
Roland	<i>Chanson de Roland</i>		ca 1100	V	L	épique	normand	30039
Eneas1	<i>Eneas (1)</i>		ca 1155	V	L	roman	normand	35152
Beroul Tristan	<i>Tristan</i>	Beroul	entre 1165 et 1200	V	L	roman	franco-picard	27708
Pont-StMaxence Becket	<i>Vie de saint Thomas Becket</i>	Guernes de Pont Sainte Maxence	1172-1174	V	R	hagiogr.	ouest	39145*
TroyesYvain	<i>Yvain</i>	Chrétien de Troyes	1177-1181	V	L	roman	champ.	42331
Lapidaire	<i>Lapidaire en prose</i>		mi.-12 ^e	P	D	lapidaire	angl. norm.	4781
AmiAmil	<i>Ami et Amile</i>		ca 1200	V	L	épique	ND	25824
<i>Corpus complémentaire 12^e s. :</i>								160918
Benedeit Brendan	<i>Voyage de St Brendan</i>	Benedeit	déb. 12 ^e	V	R	hagiogr.	angl. norm.	10955
Thaon Comput	<i>Comput</i>	Philippe de Thaon	1113 ou 1119	V	D	comput	angl. norm.	14678
Descri Engleterre	<i>Description d'Engleterre</i>		peu ap. 1139	V	H	histoire	angl. norm.	1303
Psaut Cambridge	<i>Psautier de Cambridge</i>		entre 1155 et 1160	P	R	psautier	angl. norm.	4312
Eneas2	<i>Eneas (2)</i>		ca 1155	V	L	roman	angl. norm.	24965
WaceBrut2	<i>Brut</i>	Wace	achevé en 1155	V	H	chroniq.	angl. norm.	15675
Adgar Miracles	<i>Collection de Miracles</i>	Adgar	3 ^e tiers du 12 ^e	V	R	miracles	angl. norm.	49330
SteMaure Chron Normandie	<i>Chronique des ducs de Normandie</i>	Benoît de Sainte Maure	1174	V	H	chroniq.	poitevin	25285
Béthune Chansons	<i>Chansons</i>	Conon de Béthune	ca 1180-1190	V	L	lyrique	picard	2687
Charte Chièvres	<i>Charte de Chièvres</i>		1194	P	J	charte	traits picards	1282
Bodel Nicolas	<i>Jeu de Saint Nicolas</i>	Jehan Bodel	entre 1191 et 1202	V	L	dramat.	artois	10446

Sigle	Titre	Auteur	Date	Forme	Domaine	Genre	Dialecte	Nombre de mots
13^e siècle								
<i>Corpus noyau 13^e s. :</i>								223 298
ClariConstantinople	<i>Conquête de Constantinople</i>	Robert de Clari	ap. 1205	P	H	chroniq.	picard	34 292
RenartDole	<i>Roman de la rose ou de Guillaume de Dole</i>	Jean Renart	1210 ou 1228	V	L	roman	picard	35 050
Aucassin	<i>Aucassin et Nicolette</i>		dernier ¼ 12 ^e ou 1 ^{ère} moit. 13 ^e	M	L	récits brefs	traits picards	10 078
CoinciMiracles1/2 3/ 4	<i>Miracles de Nostre Dame</i>	Gautier de Coinci	1218-1227	V	R	miracles	picard	37 789*
Graal	<i>Queste del Saint Graal</i>		ca 1225	P	L	roman	ND	41 462*
LorrisRose	<i>Roman de la Rose</i>	Guillaume de Lorris	entre 1225 et 1230	V	D	roman	orléanais	24 325
MeunRose 1/2/3	<i>Roman de la Rose</i>	Jean de Meun	entre 1269 et 1278	V	D	roman	ND	19 563*
Beaumanoir Beauvaisis	<i>Coutusme de Beauvaisis</i>	Philippe de Beaumanoir	1283	P	J	traité	traits picards	20 739*
<i>Corpus complémentaire 13^e s. :</i>								166 046
Renart10/11	<i>Roman de Renart branches X-XI</i>		déb. 13 ^e	V	L	récits brefs	ND	22 300
TristanProse	<i>Tristan en prose</i>		ap. 1240	P	L	roman	picard	75 186
MenestReims	<i>Récit d'un Ménestrel de Reims</i>		ca 1260	P	H	chroniq.	ND	50 046
CharteParis	<i>Chartes de la région parisienne</i>		1250 (1200-1299)	P	J	charte	Ile de France	18 514
14^e siècle								
<i>Corpus noyau 14^e s. :</i>								217 486
Joinville Mémoires	<i>Mémoires ou Vie de saint Louis</i>	Jean de Joinville	entre 1305 et 1309	P	H	mémoires	champ.	40 707*
Machaut Fortune	<i>Remede de Fortune</i>	Guillaume de Machaut	1341	V	L	lyrique	champ.	25 265
Froissart Chroniques	<i>Chroniques</i>	Jean Froissart	entre 1369 et 1400	P	H	chroniq.	picard	40 512*
Registre Chatelet1	<i>Registre criminel du Chatelet</i>		1389	P	J	procès	Ile de France	19 623*
Mesnagier	<i>Mesnagier de Paris</i>		1393	P	D	manuel	ND	19 993*
Griseldis	<i>Estoire de Griseldis en rimes et par personnages</i>		1395	V	L	dramatiq.	traits picards	16 249
Manières 1396/1399	<i>Manières de langage</i>		1396, 1399	M	D	manuel	angl. norm.	20 315

Sigle	Titre	Auteur	Date	Forme	Domaine	Genre	Dialecte	Nombre de mots
QuinzeJoies	<i>Quinze Joyes de Mariage</i>		ca 1400	P	L	nouvelles	ouest	34 822
<i>Corpus complémentaire 14^e s. :</i>								555 328
Bersuire Décades1/9	<i>Les Décades de Titus Livius, I,1 et I, 9</i>	Pierre Bersuire	1354	P	H	histoire	ND	71 667
Berinus1/2	<i>Berinus</i>		ca 1370	P	L	roman	Ile de France	150 628
Oreste Aristote Commentaire	<i>le Livre de Ethiques d'Aristote, Commentaire</i>	Nicole Oresme	1370	P	A	traité	ND	124 719
Phoebus Chasse	<i>Le Livre de chasse</i>	Gaston Phebus	1387	P	D	traité	picard	77 798
Arras Mélusine	<i>Melusine</i>	Jean d'Arras	1392	P	L	roman	ND	124 929
Deschamps ArtDictier	<i>L'art de dictier</i>	Eustache Deschamp	1392	M	D	traité	champ.	5587
15^e siècle								
<i>Corpus noyau 15^e s. :</i>								201 214
Gerson Sermon	<i>Sermon pour le Fete de la Sainte trinité</i>	Jean Gerson	1402	P	R	sermon	ND	6915
PizanCité	<i>Le livre de la Cité des dames</i>	Christine de Pizan	entre 1404 et 1405	P	D	exemples	Ile de France	40 734*
Orléans Ballades	<i>Ballades</i>	Charles d'Orléans	1415	V	L	lyrique	orléanais	22 251
Manières1415	<i>Manières de langage</i>		1415	M	D	manuel	angl. norm.	3156
Pathelin	<i>Farce de Maitre Pathelin</i>		1456-1469	V	L	dramatiqu.	Ile de France	10 752
Cent Nouvelles	<i>Cent nouvelles nouvelles</i>		1456-1467	P	L	nouvelles	picard	39 449*
LouisXI Lettre223	<i>Lettres de Louis XI</i>	Louis XI	1461-1465	P	E	corresp.	Ile de France	2362
LouisXI Lettre234	<i>Lettres de Louis XI</i>	Louis XI	1465-1469	P	E	corresp.	Ile de France	3143
Archier Baignollet	<i>Le franc Archier de Baignollet</i>		1468	V	L	comique	Ile de France	2500
LouisXI Lettre248	<i>Lettres de Louis XI</i>	Louis XI	1469-1472	P	E	corresp.	Ile de France	3419
Commynes Mémoires	<i>Mémoires</i>	Philippe de Commynes	ca 1490-1505	P	H	mémoires	ouest	40 435*
JehanParis	<i>Roman de Jehan de Paris</i>		1494	P	L	roman	Ile de France	26 098
<i>Corpus complémentaire 15^e s. :</i>								364 247
SaleSaintré	<i>Jehan de Saintré</i>	Antoine de la Sale	1456	P	L	roman	Ile de France	92 056
Bueil Jouvencel1/2	<i>Le Jouvencel</i>	Jean de Bueil	1461	P	D	roman	ND	123 452

Sigle	Titre	Auteur	Date	Forme	Domaine	Genre	Dialecte	Nombre de mots
Villon Testament	<i>Testament</i>	François Villon	1461	V	L	lyrique	Ile de France	13 378
Commynes Lettres	<i>Lettres</i>	Philippe de Commynes	1478-1511	P	E	corresp.	ouest	20 019
Phares Astrologues	<i>Recueil des plus celebres astrologues et quelques hommes doctes</i>	Simon de Phares	1494-1498	P	D	traité	ND	115 342
16^e siècle								
<i>Corpus noyau 16^e s. :</i>								245 202
Vigneulles Nouvelles	<i>Cent Nouvelles Nouvelles</i>	Philippe de Vigneulles	1515	P	L	nouvelles	standard	40 321*
Calvin Lettres	<i>Lettres à monsieur et madame de Falais</i>	Jean Calvin	1549 (1543-1554)	P	E	corresp.	standard	33 735
DuBella Défense	<i>Defense et Illustration de la langue française</i>	Joachim du Bellay	1549	P	A	traité	standard	19 691
DuBella Olive	<i>L'Olive</i>	Joachim du Bellay	1550	V	L	lyrique	standard	21 214
Ronsard Misères	<i>Discours des misères de ce temps</i>	Pierre de Ronsard	1563	V	L	lyrique	standard	5934
LaTailleSaül	<i>Saül le furieux</i>	Jean de la Taille	1572	V	L	dramatiq.	standard	15 416
L'Estoile Registre1/2/3/4/5	<i>Registre-journal du regne de Henri III (t.1-5)</i>	Pierre de l'Estoile	1574-75 1576-78 1585-87	P	H	registre	standard	28 842*
LéryBrésil	<i>Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil</i>	Jean de Léry	1578	P	L	récit de voyage	standard	40 278
Montaigne Essais	<i>Essais</i>	Michel de Montaigne	1592	P	A	traité	standard	39 771*
<i>Corpus complémentaire 16^e s. :</i>								578 220
Consistoire Genève	<i>Minutes du consistoire de Genève</i>		1542	P	J	procès	standard	136 182
DesPériers Récréations	<i>Nouvelles récréations et joyeux devis</i>	Bonaventure des Périers	1561	P	L	nouvelles	standard	75 543
Palissy Recepte	<i>Recepte veritable</i>	Bernard Palissy	1563	P	D	traité	standard	58 418
Etienne Agriculture	<i>L'Agriculture et maison rustique</i>	Charles Estienne	1564	P	D	traité	standard	120 199
Vigenère Décadence	<i>L'Histoire de la decadence de l'Empire grec</i>	Blaise de Vigenère	1577	P	H	traité	standard	187 878
17^e siècle								
<i>Corpus noyau 17^e s. :</i>								233 009
UrféAstrée	<i>L'Astrée, 2nde partie</i>	Honoré d'Urfé	1610	P	L	roman	standard	39 939*
Beroalde Parvenir	<i>Le moyen de parvenir</i>	François Béroalde de Verville	1616	P	L	roman	standard	39 326*

Sigle	Titre	Auteur	Date	Forme	Domaine	Genre	Dialecte	Nombre de mots
SorelBerger	<i>Le berger extravagant</i>	Charles Sorel	1627	P	L	roman	standard	20 308*
CorneilleCid	<i>Le Cid</i>	Pierre Corneille	1637	V	L	dramatiq.	standard	18 160
Descartes Discours	<i>Discours de la méthode</i>	René Descartes	1637	P	A	traité	standard	23 142
Coëffeteau Histoire	<i>Histoire romaine</i>	Nicolas Coëffeteau	1646	P	H	traité	standard	20 302*
Assoucy Poésies	<i>Poésies et lettres ... contenant diverses pièces héroïques, satiriques et burlesque</i>	Charles Coypeau d'Assoucy	1653	V	L	lyrique	standard	28 855
Molière Précieuses	<i>Les Précieuses ridicules</i>	Molière	1660	V	L	dramatiq.	standard	7 127
Rabutin Lettres2/3/1/4	<i>Les Lettres de messire Roger de Rabutin, comte de Bussy (t. 1-4)</i>	Roger de Bussy-Rabutin	1672 1681 1686 1692	P	E	corresp.	standard	20 019*
Racine Athalie	<i>Athalie</i>	Jean Racine	1691	V	L	dramatiq.	standard	15 831
<i>Corpus complémentaire 17^e s. :</i>								928 801
Serres Agriculture1 Serres Agriculture2	<i>Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs</i>	Olivier de Serres	1603	P	D	traité	standard	518 641
Gerhard Heroard	<i>Journal d'Heroard</i>	Jean Héroard	1601-1610	P	H	journal	standard	195 930
Lafayette Clèves	<i>La Princesse de Clèves</i>	Madame de La Fayette	1678	P	L	roman	standard	65 255
Bossuet Discours	<i>Discours sur l'histoire universelle</i>	Jacques-Bénigne Bossuet	1681	P	H	traité	standard	140 524
Fléchier Oraison	<i>Oraison fuèbre de Marie-Thérèse d'Autriche reine de France</i>	Valentin-Esprit Fléchier	1691	P	R	oraison	standard	8 451
18^e siècle								
<i>Corpus noyau 18^e s. :</i>								244 966
Regnard Légataire	<i>Le légataire universel</i>	Jean-François Regnard	1708	V	L	dramatiq.	standard	17 874
Montesquieu Lois	<i>L'Esprit des lois</i>	Montesquieu	1755	P	A	traité	standard	19 922*
Voltaire Essay	<i>Essay sur l'histoire générale et sur les moeurs et sur l'esprit des nations</i>	Voltaire	1756	P	A	traité	standard	39 938*
Prévost Mémoires	<i>Le Monde moral ou Mémoires pour servir à l'histoire du coeur humain</i>	L'Abbé Prévost	1760	P	L	roman	standard	26 455*

Sigle	Titre	Auteur	Date	Forme	Domaine	Genre	Dialecte	Nombre de mots
RetifBretonne Paysan	<i>Le Paysan perverti ou les Dangers de la ville</i>	Nicolas Rétif de La Bretonne	1776	P	L	roman	standard	19 183*
Mirabeau Lettres	<i>Lettres originales écrites du donjon de Vincennes pendant les années 1777, 1778, 1779, 1780</i>	comte Honoré de Mirabeau	1780	P	E	corresp.	standard	19 546*
Beaumarchais Figaro	<i>La folle journée ou le Mariage de Figaro</i>	Beaumarchais	1785	V	L	dramatiqu.	standard	34 722
Robespierre Discours	<i>Discours</i>	Maximilien de Robespierre	1793	P	A	discours	standard	39 832*
Delille Géorgiques	<i>L'homme des champs ou les Géorgiques françaises</i>	Jacques Delille	1800	V	L	lyrique	standard	27 494
Corpus complémentaire 18^e s. :								333 748
VaubanDixme	<i>Projet d'une dixme royale qui, supprimant la taille, les aydes, les doüanes d'une province à l'autre, les décimes du Clergé, les affaires extraordinaires...produiroit au Roy un revenu certain et suffisant</i>	Sébastien de Vauban	1707	P	D	traité	standard	39 737
Ramsay Cyrus	<i>Les voyages de Cyrus</i>	André-Michel de Ramsay	1727	P	L	roman	standard	66 578
Condillac Essai	<i>Essai sur l'origine des connaissances humaines</i>	Étienne Bonnot de Condillac	1746	P	D	traité	standard	83 684
Rousseau Discours	<i>Discours sur les sciences et les arts</i>	Jean-Jacques Rousseau	1750	P	A	traité	standard	9015
Diderot Essais	<i>Essais sur la peinture / Salon de 1759 / Salon de 1761 / Salon de 1763</i>	Denis Diderot	1759-1766	P	A	traité	standard	69 310
Buffon Epoques	<i>Des époques de la nature</i>	Georges-Louis de Buffon	1778	P	D	traité	standard	65 424
19^e siècle								
Corpus noyau 19^e s. :								235 688
CodeCivil	<i>Le Code civil des Français</i>		1804	P	D	traité	standard	19 692*
Château- briandGénie	<i>Le Génie du christianisme</i>	François-René de Châteaubriand	1803	P	H	traité	standard	19 596*
Musset Articles	Articles publiés dans la <i>Revue des deux mondes</i>	Alfred de Musset	1832	P	L	presse	standard	43 347

Sigle	Titre	Auteur	Date	Forme	Domaine	Genre	Dialecte	Nombre de mots
FlaubertCorrespondance	<i>Correspondance (1830-1839)</i>	Gustave Flaubert	1839	P	E	corresp.	standard	16 888
Hugo Hernani	<i>Hernani</i>	Victor Hugo	1841	V	L	dramatiqu.	standard	27 048
DuCampNil	<i>Le Nil, Egypte et Nubie</i>	Maxime Du Camp	1854	P	L	récit de voyage	standard	37 135
Baudelaire Fleurs	<i>Les Fleurs du Mal,</i>	Charles Baudelaire	1861	V	L	lyrique	standard	26 491
Goncourt Journal2/3/4	<i>Journal : Mémoires de la vie littéraire (t. 2,3,4)</i>	Edmond et Jules de Goncourt	1870 / 1890 / 1896	P	L	mémoires	standard	19 286*
Clemenceau Iniquité Clemenceau Réparation	<i>L'iniquité et Vers la réparation</i>	Georges Clémenceau	1899	P	L	mémoires	standard	26 205*
<i>Corpus complémentaire 19^e s. :</i>								706 196
Procès TribunalSeine	<i>Procès instruit par le tribunal criminel du département de la Seine</i>		1801	P	J	procès	standard	22 873
StaelCorinne	<i>Corinne ou l'Italie</i>	Germaine de Staël	1807	P	L	roman	standard	192 672
Scribe Mariage	<i>Le mariage de raison</i>	Eugène Scribe	1826	P	L	dramatiqu.	standard	16 900
Béranger Chansons	<i>Chansons</i>	Pierre-Jean de Béranger	1829	V	L	chanson	standard	22 898
Barbey Memorandum 1/2/3/4	<i>Memorandum 1, 2, 3, 4,</i>	Jules Barbey d'Aurevilly	1838-1858	P	L	mémoires	standard	138 865
DuCamp Hollande	<i>En Hollande, Lettres à un ami</i>	Maxime Du Camp	1859	P	E	corresp.	standard	53 750
Guyot Rapport	<i>Rapport de l'état de l'agriculture en Lorraine : 1789-1889</i>	Charles Guyot	1889	P	D	traité	standard	11 499
Claudiel TêteOr	<i>Tête d'or</i>	Paul Claudel	1890	P	L	dramatiqu.	standard	40 933
ZolaDébâcle	<i>La débâcle</i>	Emile Zola	1892	P	L	roman	standard	205 806
20^e siècle								
<i>Corpus noyau 20^e s. :</i>								239 897
Rolland JChristophe	<i>Jean-Christophe I : L'Aube</i>	Romain Rolland	1904	P	L	roman	standard	30 008*
VidalBlache Tableau	<i>Tableau de la géographie de la France</i>	Paul Vidal de la Blache	1908	P	D	traité	standard	26 679*
Apollinaire Alcools	<i>Alcools</i>	Guillaume Apollinaire	1913	V	L	lyrique	standard	17 121
Feydeau Maxim	<i>La dame de chez Maxim's</i>	Georges Feydeau	1914	P	L	dramatiqu.	standard	32 136
Alain BeauxArts	<i>Système des Beaux-Arts</i>	Alain	1920	P	D	traité	standard	26 483*

Sigle	Titre	Auteur	Date	Forme	Domaine	Genre	Dialecte	Nombre de mots
MaletVie	<i>La vie est dégueulasse</i>	Léo Malet	1948	P	L	roman	standard	29451*
Green Journal 1/2/4/5	<i>Journal</i> (t. 1, 2, 4, 5)	Julien Green	1934 1939 1946 1950	P	L	journal	standard	29258*
Sartre Lettres1 Sartre Lettres2	<i>Lettres au castor et à quelques autres</i> (vol.1, 2)	Jean-Paul Sartre	1932 (1926-39) 1951 (1940-63)	P	E	corresp.	standard	19777*
Perec ModeEmploi	<i>La vie mode d'emploi</i>	Georges Perec	1978	P	L	roman	standard	28984*
<i>Corpus complémentaire 20^e s. :</i>								777 158
Poincaré Electricité PoincaréVa- leurScience Poincaré Mécanique Poincaré Leçons	<i>5 traités</i>	Henri Poincaré	1901- 1911	P	D	traité	standard	202 654
Fournier Correspon- dance	<i>Correspondance avec Jacques Rivière</i>	Alain-Fournier	1905- 1914	P	E	corresp.	standard	367 117
GideCongo	<i>Voyage au Congo</i>	André Gide	1927	P	L	récit de voyage	standard	60 870
DabitHôtel	<i>L'Hôtel du Nord</i>	Eugène Dabit	1929	P	L	roman	standard	39 758
Césaire Discours	<i>Discours sur le colonialisme</i>	Aimé Césaire	1955	P	A	traité	standard	12 873
Zitrone Courses	<i>Léon Zitronne vous emmène aux courses</i>	Léon Zitronne	1962	P	D	traité	standard	7094
Jaccottet Chants	<i>Chants d'en-bas</i>	Philippe Jaccottet	1977	V	L	lyrique	standard	2263
Koltès Solitude	<i>Dans la solitude des champs de coton</i>	Bernard-Marie Koltès	1986	P	L	dramatiq.	standard	10 820
IzzoKhéops	<i>Total Khéops</i>	Jean-Claude Izzo	1995	P	L	roman	standard	73 709

Tableau 1 : Liste des textes des corpus noyau (échantillonné) et complémentaire de le GGHF

Sophie Prévost

Chapitre 4

Périodisation

4.1 Quelle périodisation pour une grammaire historique du français ?

Le changement linguistique est un processus continu dans les langues (► chap. 1, § 6) ; toutes les langues naturelles changent, constamment, même si certaines époques semblent plus stables que d'autres.

Les langues naturelles possèdent en effet la capacité, contrairement aux langages artificiels, aux codes, etc., de permettre à leurs usagers de produire des variantes, par exemple pour optimiser la communication, et qui non seulement sont tolérées, mais à terme pourront être intégrées à la grammaire. Le processus de variation est inhérent à la faculté de langage ; constamment à l'œuvre dans les langues, il est à la base même du changement linguistique.

Pour le linguiste qui analyse l'évolution des langues, il est nécessaire d'en situer les manifestations, c'est-à-dire de repérer la survenue des changements, sur un axe temporel, et il ne peut faire l'économie d'un choix dans ce domaine : la nécessité d'introduire une périodisation dans la présentation des phénomènes de changement s'impose donc à tout diachronicien.

L'idée que les langues changent n'est pas nouvelle, elle se rencontre depuis l'Antiquité. Mais c'est au 19^e s., et plus précisément à la fin du 19^e s., que le changement est posé comme une propriété fondamentale des langues (H. Paul ou G. von den Gabelentz : voir Koerner 1973 et 1988, Keller 1988, Wunderli 1990, De Mauro 1967 : 405 et suiv.). A la génération suivante, un nouveau pas est franchi : Saussure propose le terme de « diachronie » en complément à celui de « synchronie » (qui existait déjà), pour définir la dualité du regard qu'un linguiste peut porter sur la langue. Et c'est à propos du signe linguistique qu'il a affirmé le plus explicitement l'idée de « la double nature du signe », « immutabilité et mutabilité » (► chap. 1, § 8). Mais le primat accordé à la notion de système dans la réception de ses écrits à l'âge structuraliste a implanté la vision d'un Saussure peu sensible au changement linguistique, idée qui a été depuis réfutée à maintes reprises (entre autres, Wunderli 1990, ou plus récemment Verleyen 2008, Rastier 2012) ; et dans l'un de ses derniers articles (2016), Wunderli rappelait qu'une part très importante des travaux de Saussure se situe dans le champ de la diachronie.

Si la dichotomie saussurienne a paru suffisamment fertile pour être maintenue, c'est cependant à travers une autre façon de penser la notion de « système », qui permet de l'appréhender d'une façon moins conflictuelle.

La conception d'un système figé a en effet été infléchie par quelques linguistes post-saussuriens, qui ont rectifié la notion de langue comme système monolithique. Ainsi Guillaume, en 1945, concevait déjà la langue non comme un système, mais plutôt comme un « système de systèmes », évoquant « les grands systèmes plus ou moins nombreux et plus ou moins bien séparés dont se recompose une langue. Considérée dans son intégralité une langue est un système de systèmes. » (*Annuaire de l'Ecole pratique des Hautes Etudes*, 1944-1945, in Valin, Hirtle et Joly 1992). Et quarante ans plus tard, c'est en posant la définition d'une grammaire « polylectale », c'est-à-dire d'une « polyhiérarchie de sous-systèmes » dont chacun se caractérise par des variations sur tel ou tel point, qu'Alain Berrendonner (1983 : 20) repense à son tour la structure de la langue. Ces redéfinitions s'articulent à une

conception de la communauté linguistique elle aussi renouvelée, qui, selon Labov, est non pas « un ensemble de locuteurs employant les mêmes formes », mais bien plutôt « un groupe qui partage les mêmes normes quant à la langue » (1976 : 228). Une langue est donc définissable comme un système complexe.

Mais une nouvelle étape peut être franchie, si l'on considère la langue comme un système non seulement complexe, mais « dynamique », relevant du type de modèles qui sont adéquats pour décrire la dynamique de systèmes très divers, tous évoluant en fonction du temps, tels des systèmes écologiques où cohabitent un prédateur et sa proie, ou des phénomènes de la mécanique céleste, ou encore des phénomènes météorologiques, etc. ; la langue est un système complexe en mutation continue dans le temps, on peut donc la définir comme un système dynamique.

La volonté de reconnaître des étapes successives dans une évolution, qui est une tradition constante en linguistique historique, et qui concerne les langues des familles les plus diverses – dans la mesure où leur histoire peut être documentée –, résulte chez le linguiste de la conscience plus ou moins claire de la nature essentiellement mutable de la langue. La périodisation correspond ainsi à un point de vue sur la diachronie, point de vue reposant sur des présupposés qui sont loin d'être toujours explicites.

En effet, comment concevoir une périodisation dans l'évolution des langues ? Des grilles temporelles permettant de situer les phénomènes historiques, quels qu'ils soient, existent depuis très longtemps, et, pour les historiens de la langue, la pratique la plus courante consiste à utiliser des chronologisations préétablies. Deux options s'offrent alors : soit la segmentation par siècle, qui présente l'avantage d'une certaine objectivité – mais au prix de difficultés parfois ; soit la segmentation par grandes périodes, prédéfinies par ailleurs en histoire ou dans l'étude de la littérature, sciences antérieures à la linguistique : ce choix, le plus fréquent, présente lui aussi des difficultés évidentes, la plus claire étant d'offrir des cadres ne coïncidant que rarement avec de grandes modifications dans les langues.

Comment nos prédécesseurs ont-ils résolu cette question préalable ?

4.2 Les pratiques des historiens de la langue

Tout d'abord, soulignons qu'aucun historien de la langue n'a choisi de traiter chaque phénomène séparément, en ne prenant en compte que sa « diachronie interne » singulière, que sa propre histoire, sans tenter de le situer sur un axe des temporalités externe, quel qu'il soit. En effet, aller jusqu'au bout d'un tel choix, cela conduirait à une extrême dispersion des phénomènes (et comment les présenter, comment les classer ?) ; et surtout, cela équivaldrait à mettre sur le même plan des phénomènes très importants par la taille et le nombre des unités concernées, tels que, pour le français, la généralisation de l'expression du sujet entre le 10^e et le 17^e s., ou le changement de prononciation de *a* libre accentué entre le latin et le 20^e s., et par ailleurs des phénomènes de portée plus limitée et qui se sont produits dans une temporalité bien plus brève, tels que la segmentation de *chacun* en deux morphèmes distincts *chaque* et *chacun* (entre le 13^e et le 16^e s.), ou la nasalisation des voyelles par exemple (en AF et en MF).

La pratique habituelle des linguistes diachroniciens a été généralement d'adopter des périodisations fondées sur des critères externes à la langue, et le plus souvent hétérogènes : par siècles, ou par grandes époques telles que celles utilisées dans les divers domaines des sciences humaines, ou bien d'adopter un mixte des deux.

C'est cette dernière solution qu'a adoptée Ferdinand Brunot pour son *Histoire de la langue française* (1905-1938-2000). Onze tomes de cette somme ont été publiés de son vivant, alternant périodisation par siècle(s) ou grandes époques et structuration par thèmes : *De l'époque latine à la Renaissance* (tome I), *Le seizième siècle* (tome II), *La formation de la langue classique* (tome III, 2 vol.), *La langue classique* (tome IV), *Le français en France et hors de France au 17^e siècle* (tome V), *Le 18^e siècle* (tome VI, 2 volumes), *La propagation du français en France jusqu'à la fin de l'Ancien Régime* (tome VII), *Le français hors de France* (tome VIII, 2 vol.), *La Révolution, le Consulat et l'Empire* (tome IX). Les tomes X (*La langue classique dans la tourmente*) et XI (*Le français au dehors sous la Révolution et l'Empire*) ont été publiés à titre posthume (1939-1979). Le tome XII (*L'époque romantique, 1815-1852*) a été réalisé par Charles Bruneau (1948), de même que le tome XIII (*L'époque réaliste, 1852-1886*). L'ensemble de ces treize volumes a été repris et republié par G. Gougenheim, G. Antoine et R.-L. Wagner entre 1966 et 1969 (Editions A. Colin). Trois volumes ont suivi, aux Editions du CNRS, couvrant les années 1880-1914 (1985), 1914-1945 (sous la direction de G. Antoine et R. Martin, 1995), et 1945-2000 (sous la direction de G. Antoine et B. Cerquiglini, 2000).

Quasi contemporain de Brunot, le Danois Kristoffer Nyrop, organise sa vaste *Grammaire historique de la langue française* (6 volumes, 1899-1930) par domaines (phonétique historique, morphologie, formation des mots, sémantique, syntaxe (noms, particules, verbes), la chronologie apparaissant aux étapes inférieures.

De la même manière, Arsène Darmesteter organise son *Cours de grammaire historique du français* (²1930 [1891-1897], 4 vol.) de façon homogène, suivant les grands domaines de la langue : phonétique, morphologie, formation des mots, syntaxe.

Parmi les ouvrages de moindre ampleur parus par la suite, certains suivent plutôt Brunot, optant pour une présentation par siècle : ainsi la *Nouvelle histoire de la langue française* dirigée par J. Chaurand (1999a), qui examine cependant à part les français d'outre-mer, ainsi que les dialectes et patois. Mais d'autres ouvrages optent pour une présentation par domaines en ce qui concerne l'histoire interne, telle l'*Histoire de la langue française* de J. Picoche et C. Marchello-Nizia (1989, plusieurs éditions revues), qui optent pour une distinction première entre « Histoire externe » et « Histoire interne du français », et déclinent ensuite les changements dans chacun des grands domaines, la chronologie apparaissant seulement ensuite.

4.3 Une périodisation sur des bases purement linguistiques est-elle possible ?

Il s'agit de conserver une périodisation, mais d'en situer les limites à des frontières internes à la langue, par exemple à des moments de « ruptures », lorsque de grands changements ont atteint le terme de leur développement et que de nouveaux changements débutent ensuite. Ce serait le cas par exemple entre l'« ancien français » et le « moyen français », ou bien encore par exemple vers 1630-1650, entre le « français préclassique » et le début du « français classique » qui représente une période de calme relatif – mais certainement pas absolu.

C'est ainsi que Darmesteter, en 1890 (*Reliques* II : 28) a été conduit à proposer le terme de « moyen français », afin de pouvoir distinguer trois grandes phases du français, l'ancien, le moyen et le nouveau français, avec le 14^e et le 16^e s. comme démarcations. Brunot a

adopté cette nouvelle terminologie, suivi depuis par les diachroniciens. Mais ce terme, qui désigne habituellement la langue des 14^e et 15^e s., possède des frontières encore quelque peu mouvantes dans le détail (Marchello-Nizia ²1997 [1979] : 3-4 ; voir Smith 2002 pour un excellent historique de cette notion), et là encore, si l'on mesure ses frontières à l'aune de tel ou tel changement, on constatera qu'elles n'ont rien d'absolu, ainsi que le souligne ici-même L. Schøsler (→ 30.1.2.4.d.) à propos de la déclinaison nominale :

Si l'on se fonde sur les importantes réorganisations paradigmatiques de l'ancien français dans la catégorie nominale pour établir la séparation entre les deux périodes [de l'ancien et du moyen français], il faudrait accepter que la période du moyen français débute plus tôt dans les dialectes de l'Ouest que dans les dialectes de l'Est et du Nord, ce qui n'est pas satisfaisant pour des raisons de clarté de présentation.

Et tous les auteurs d'ouvrages sur le moyen français (MF) se sentent obligés encore actuellement de préciser les frontières chronologiques adoptées pour délimiter cette période.

Plus récemment, il y a une vingtaine d'années, a émergé la notion de « français préclassique » (FPréclass), qui était destinée à affiner, puis à remplacer le terme de « Renaissance » qui, adopté pour désigner en France le 16^e s., ne marquait pas le lien linguistique entre l'époque médiévale et l'époque classique. Cette période, allant de 1500 à 1600, faisait difficulté dans le champ de la langue, et restait donc à redéfinir à divers égards : l'adoption de la nouvelle terminologie y a contribué, comme on le verra ci-dessous (voir 4.4).

Concernant les origines, les rédacteurs de la GGHF ont été conduits à distinguer, à travers les siècles qui ont précédé les premiers écrits conservés du français, une vaste période, le « proto-français », où était pratiquée, comme « maternelle », une langue qui n'était plus le latin même tardif, et dont il n'est pas resté de trace écrite (en l'état actuel de nos découvertes).

A sa suite, entre les premiers écrits du 9^e s. et la fin du 13^e s., on reconnaissait traditionnellement une période de cinq siècles désignée du terme d'« ancien français » (AF). Dans ce cas également, les rédacteurs de la GGHF ont été conduits à distinguer une première phase dotée de spécificités linguistiques, le « très ancien français » (TAF), couvrant les deux siècles allant du 9^e s. au milieu du 11^e s. Ce terme, qui se rencontre ponctuellement depuis quelques années, se caractérise par la présence d'une morphologie encore proche du latin où, par exemple, sont encore présents des morphèmes issus du latin (tels le démonstratif *ist*, ou des enclises nombreuses), mais d'où sont encore absents des morphèmes qui apparaissent dès le 12^e s. (tels l'adjectif-pronom possessif tonique en *-n*, l'article partitif, ou encore le déterminant démonstratif atone *ce*) (Marchello-Nizia 2019).

4.4 Un cas d'école : l'invention du « français préclassique »

L'invention de cette période s'est faite à partir d'une double prise de conscience, et sur des arguments de nature uniquement linguistiques.

Le manque d'unité du seizième siècle avait été déjà bien souligné par G. Gougenheim, au début de sa *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, (1974 [1951] : 8) :

Une difficulté particulière à la langue du seizième siècle est son manque d'unité. Il y a d'abord les différences régionales qui transparaissent plus qu'aujourd'hui dans la langue littéraire. Il y a surtout des différences marquées entre les périodes du siècle. La langue de Commynes (1447-1511) et celle de Jean Lemaire de Belges (1473-1525) diffèrent beaucoup

de la langue de saint François de Sales (1567-1622) et de celle de d'Agrippa d'Aubigné (1552-1630) [...] Une date cependant semble importante dans l'histoire de la langue comme dans l'histoire des idées, l'histoire des lettres et l'histoire politique : c'est le milieu du siècle. La Pléiade impose une conception nouvelle de la poésie et de la langue poétique. L'humanisme érasmien est dépassé [...] C'est précisément à partir de ce moment du siècle que l'on voit se généraliser les outils grammaticaux modernes (l'article devant le nom, le pronom personnel sujet devant le verbe) et s'en créer de nouveaux (la préposition *dans*, le déterminatif *chaque*). La négation *ne* appelle de plus en plus un *pas*. La normalisation s'accroît dans la morphologie. Une mentalité nouvelle s'affirme dans la langue, en même temps que s'éliminent les moyens d'expression hérités du Moyen âge.

De son côté, dans sa *Grammaire du français classique* (1998), N. Fournier a abouti au même constat pour le 17^e s. Elle souligne régulièrement la variété des usages, et constate la différence des points de vue entre les grammairiens du début du siècle et les remarqueurs du milieu du siècle (Vaugelas 1647) d'une part, et d'autre part les usages de la seconde moitié du 17^e s.

Si l'on prend comme repère le milieu du 17^e s., quelques faits de langue apparaissent comme de bons indicateurs du changement.

En premier lieu, plusieurs changements importants sont quasiment achevés au 17^e s. : la régularisation des alternances du radical dans la morphologie du verbe ; la disparition de la forme *que* pour le pronom relatif sujet ; l'achèvement du changement dans l'ordre des pronoms clitiques (*le te > te le*, *le vous > vous le*) ; le remplacement de la forme tonique du réfléchi dans les constructions infinitives ou participiales par la forme atone (*soi > se*), et de même pour la forme du clitique dans les mêmes constructions (*por lui veoir / por le veoir*) ; la quasi disparition de *moult*, totalement remplacé par *très* et *beaucoup*.

Ainsi pour *moult / très / beaucoup*, on observe que c'est à la fin du 14^e s. (1397, Gaston Phébus, *Livre de la Chasse*) que les trois morphèmes *moult*, *très* et *beaucoup* sont tous trois régulièrement présents dans presque tous les textes étudiés (seuls 4 textes sur 25 n'offrent pas *beaucoup*), *beaucoup* restant moins fréquent que *moult* ; mais déjà un texte n'offre aucune occurrence de *moult* (*Donait françois*, 1408). A partir de la fin du 15^e s. et du tout début du 16^e s. les trois morphèmes sont toujours présents dans tous les textes étudiés, mais *moult* a commencé à régresser drastiquement face à *très*, et aussi face à *beaucoup* (Commines, *Mémoires* I–VIII, 1490-1505 : 164 *beaucoup* contre 2 *moult* ; Jean Marot, *Voyage*, 1507 : 14 *beaucoup* / 14 *moult* ; de même chez Philippe de Vigneulle, en 1515, et Jeanne Flore en 1537). A partir du milieu du 16^e s., il y a total basculement : le recul de *moult* confine à la disparition (un seul emploi chez Marguerite de Navarre, ou chez Calvin en 1549-1560 et un peu plus tard chez Rabelais). *Moult* n'apparaît plus chez Du Bellay, Vigenère, Ronsard, Palissy, dans *MontaigneEssais*. Au 17^e s. seul *BeroaldeParvenir* (1616) l'emploie encore parfois. C'est donc le français préclassique (FPréclass) qui voit la disparition de *moult*.

D'autres changements apparaissent achevés au milieu du 17^e s., à la limite du FPréclass et du français classique (FClass) : en morphologie, la régularisation du système des démonstratifs (le pronom *cettuy-ci* disparaît). En syntaxe, l'ordre des mots SVOn se fixe au début du 17^e s. : XVSON et XVSOn disparaissent (admis au début du 17^e s. par Maupas, mais Vaugelas les refuse), SONV subsiste parfois chez quelques auteurs archaïsants (La Fontaine, Malherbe). En revanche XVOnSn se développe :

Ainsin emporte les bestes leur rage à s'attaquer à la pierre et au fer qui les a blessées. (MontaigneEssais, I, 4)

Et c'est au milieu du 17^e s. qu'un grammairien, Chifflet (1659), recommande de ne pas omettre le pronom sujet, ce qui signifie aussi sans doute que certains locuteurs ne respectaient pas cette règle.

Alors que ces changements s'achèvent, d'autres commencent à se manifester : en particulier, la transitivité des verbes se modifie (► 32.3 et 34.2.2.8), et ce mouvement va se poursuivre sur les siècles suivants.

4.5 La progressivité des changements

Un changement linguistique n'est jamais, ou presque jamais, immédiat, brutal, c'est un processus qui a un commencement (*innovation* vs. *actualization* : Andersen 2001b ; ► 30.1 et chap. 2), et un développement durant lequel il s'implante, contexte par contexte ; mais parfois il peut régresser et disparaître. Et entre son début et son achèvement, plusieurs siècles peuvent s'écouler.

Le changement étant généralement progressif et s'étendant sur plusieurs générations de locuteurs, ou se diffusant peu à peu dans plusieurs sous-groupes de locuteurs, il semble possible de distinguer deux grands types de périodes : des périodes de stabilité, dans lesquelles les variations sous-jacentes, toujours présentes, sont relativement masquées par une impression d'équilibre, et des périodes de changement correspondant à la durée pendant laquelle se réalise complètement un changement ou une famille de changements. Il s'agit évidemment d'une stabilité relative, et non pas absolue : la variation est continument à l'œuvre chez les locuteurs. En ce sens le MF et le FPréclass apparaîtraient comme des périodes de changement – par rapport au FClass, par exemple, si on interprète celui-ci comme une période de relative stabilité.

Par ailleurs, chaque changement possède une temporalité spécifique, individuelle, et il n'est qu'exceptionnellement exactement concomitant à un autre changement ; par exemple, on a pu montrer que dans un couple de « changements liés », c'est-à-dire de changements reliés morphologiquement, syntaxiquement et sémantiquement, le second changement présente un développement bien plus rapide que le premier : ainsi, l'implantation et la progression de *très*, qui va remplacer *moult* comme intensifieur d'adjectif et d'adverbe, s'étendent sur plusieurs siècles, du début du 12^e s. au 16^e s., alors que la progression de *beaucoup*, qui va remplacer *moult* dans ses autres emplois, est plus rapide et n'excède pas un siècle (1450-1550). Il n'est donc pas rare que le développement d'un changement s'étale sur plus d'un siècle, et généralement sur deux ou même plusieurs périodes : ainsi, le passage du sujet optionnel au sujet obligatoire progresse continument entre le TAF et le FPréclass, n'atteignant un état de stabilité que sur les périodes allant du FClass au FMod, où l'expansion de l'expression du sujet ne touchait plus que des contextes très minoritaires, ou ne progressait plus. A l'inverse, certains changements sont très rapides, telle l'implantation de la forme analogique de possessif tonique *miens* au cas sujet singulier masculin, qui dans les textes du début du 12^e s. est la seule attestée, alors que dans les textes antérieurs, jusqu'au milieu du 11^e s., dans le même emploi, la forme *meos* issue phonétiquement du latin était la seule présente (► 30.5).

Un modèle a été proposé pour représenter la progression d'un changement dans la langue : celui de la Courbe-en-S (*S-curve*), développée de façon centrale pour le changement linguistique par A. Kroch (1989), mais qui avait des antécédents et a eu des suites (Osgood

et Sebeok 1954, Weinrich, Labov et Herzog 1968, et surtout Bailey 1973, qui a identifié les trois moments de la courbe (1973 : 84), et a montré que les deux courbures du S apparaissent respectivement vers les taux de 21% et de 79% de taux d'emploi). Feltgen (2017 : chap. 3) pour sa part a confirmé la validité de ce modèle en S, et a approfondi le déroulé du moment final, où se marque régulièrement « une stagnation de la fréquence d'emploi de la nouvelle unité, alors même que celle-ci manifeste déjà son nouveau sens » (Feltgen 2017 : i). Mais si ce modèle, que pour l'instant rien n'a profondément infirmé, éclaire le mode de progression d'un changement, il n'implique rien sur sa durée et sur la vitesse de son intégration dans le tout de la langue.

Deux autres modèles ont été proposés concernant la phonologie, d'une part par G. Straka (1979 : alternance de l'énergie et de la faiblesse articulaires), et par E. J. Matte (1982), pour qui, dans l'évolution d'une langue, alternent quatre modes articulaires (décroissant en latin aux 2^e-4^e s., relâché du 5^e au 12^e s. en Gaule du nord, croissant du 13^e au 17^e s., tendu en FMod depuis le 18^e s.). De même, pour le lexique, l'histoire du français a reconnu depuis longtemps l'importance de la seconde moitié du 15^e s. et surtout du 16^e s. pour le renouvellement et l'enrichissement du lexique français dans de nombreux domaines, sous l'influence de l'évolution des idées et des contacts dus aux développements politiques au sein des pays voisins. Ces modèles pourraient conduire à définir des périodes, mais qui ne sont guère homogènes entre elles, ni avec celles habituellement reconnues pour la morphologie ou la syntaxe.

Quant à ces derniers domaines d'étude, si la morphologie a connu une forte évolution dans la plus ancienne période (TAF et début de l'AF), puis à nouveau en MF, la syntaxe apparaît en relatif décalage, l'AF représentant une époque clé de son développement, avec d'une part le fort développement d'un noyau prédicatif soudé, accentué par l'expression grandissante du sujet pronominal, et d'autre part les prémices de futures constructions phares du FClass et du FMod (constructions clivées et disloquées, marqueur *Q-est-ce que* pour l'interrogation, locutions verbales aspectuelles entre autres).

Un angle d'attaque envisageable serait de prendre en compte, en particulier en morphologie et en syntaxe, certaines grandes tendances de l'évolution, et d'en observer les conséquences concrètes et particulières dans les divers sous-systèmes pour essayer de déterminer les moments où se manifeste une rupture ou un aboutissement.

Dans le domaine morphosyntaxique, par exemple, deux facteurs au moins seraient ainsi à évaluer : d'une part, la constitution de syntagmes hiérarchisés (avec des relations de dépendance entre les déterminants, les spécificateurs, la tête et les diverses expansions : ➔ Introductions des Parties 5 et 6), cette question étant en rapport avec celle de l'ordre des éléments, et avec l'évolution du « schéma Verbe second » ; et d'autre part la spécialisation progressive des catégories morphosyntaxiques, qui est une conséquence de la tendance à la restructuration et à la hiérarchisation des syntagmes, et a pour conséquence la création de nouveaux paradigmes distinguant pronoms et déterminants (*chaque / chacun, quelque / quelqu'un* ➔ 33.2.2, 33.2.3) et de nouvelles catégories (➔ 33.1).

Un dernier point est à souligner, au moins pour les périodes antérieures à l'âge classique : l'importance du facteur dialectal, puis régional. Ainsi par exemple, comme l'ont souligné Baldinger (1980) et Monsonégo (1993b), le développement de *beaucoup* et son extension semblent plus rapides dans le duché de Bourgogne (*Jouvencel, CentNouvelles*) (Marchello-Nizia 2006a : 154). Et par ailleurs, cette région semble développer plus tôt que les autres un riche paradigme d'indéfinis, en particulier de quantificateurs.

Références bibliographiques :

Andersen 2001b ; Bailey 1973 ; Baldinger 1980 ; Berrendonner 1983 ; Brunot 1905-2000 ; Chaurand 1999a ; Chifflet 1659 ; Combettes et Marchello-Nizia 2008 ; Darmesteter 1890, 1930 ; De Mauro 1967 ; Feltgen 2017 ; Fournier 1998 ; Gougenheim 1974 [1951] ; Guillaume 1992 ; Koerner 1973, 1988 ; Kroch 1989 ; Labov 1976 ; Matte 1982 ; Nyrop 1899-1930 ; Marchello-Nizia ²1997 [1979], 2006a, 2019 ; Monsonégo 1993b ; Osgood et Sebeok 1954 ; Picoche et Marchello-Nizia 1989 ; Rastier 2012 ; Smith 2002 ; Straka 1979 ; Valin, Hirtle et Joly 1992 ; Vaugelas 1647 ; Verleyen 2008 ; Weinrich, Labov et Herzog 1968 ; Wunderli 1990, 2016.

Christiane Marchello-Nizia et Bernard Combettes

Partie 2
Histoire externe

Chapitre 5

Introduction

L'objectif de cette partie est de proposer un panorama des facteurs dits « externes » qui ont affecté significativement les différentes composantes linguistiques du français étudiées dans l'ouvrage. Il ne s'agira donc pas ici de proposer une « histoire externe » du français pour elle-même, mais, dans l'optique d'une « Grammaire historique », de donner un aperçu des éléments qui présentent une pertinence pour les analyses linguistiques qui seront conduites. Cette introduction présente des réflexions sur la notion d'histoire externe et sur ses rapports à l'histoire dite « interne ». Il s'agira de se demander quelles sont les données non linguistiques importantes à prendre en compte, et si certains événements externes ont influé non seulement sur des changements linguistiques singuliers et ponctuels, mais également sur des séries de changements, tant sur une tranche diachronique que sur une période plus longue.

5.1 Qu'entend-on par « histoire externe » ?

La distinction *histoire externe* / *histoire interne* (voir Droixhe et Dutilleul in Holtus et al. 1990 (Vol. V/1) : 437 et Wilmet in Holtus et al. 1990 (Vol. V/1) : 493) a été proposée dans le contexte francophone par Ferdinand Brunot (1905), puis reprise et développée par Ferdinand de Saussure (Saussure 2002 : 142). Voici comment Ferdinand Brunot formule la distinction dans la préface du premier tome de ce qui allait ensuite devenir sa monumentale *Histoire de la langue française* :

L'histoire du français, ce sera donc d'une part l'histoire du développement qui, de la langue du légionnaire, du colon ou de l'esclave romain, a fait la langue parlée aujourd'hui par un faubourien, un « banlieusard », ou écrite par un académicien. Nous appellerons cette histoire-là, l'histoire interne. L'histoire de la langue française, ce sera d'autre part l'histoire de tous les succès et de tous les revers de cette langue, de son extension en dehors de ses limites originales – si on peut les fixer. Nous appellerons cette partie l'histoire externe (1905 : t. I, Préface, p. V).

La proposition de Brunot a été entendue, puisque fut créée à l'université de Genève en 1908 une chaire d' « Histoire externe de la langue française » qui fut confiée à Alexis François (Saussure y fait allusion dans une de ses notes ; voir Saussure 1989 : 59). Mais on peut se demander si ce que Brunot a appelé histoire « externe » n'est pas d'abord l'histoire de l'expansion des usages d'un idiome hors de ses frontières d'origine (Ile-de-France, puis France). S'il en était ainsi, force est de reconnaître que les contours de ce que les linguistes reconnaissent aujourd'hui comme relevant de l'histoire externe ont beaucoup évolué.

De son côté, en affirmant : « est interne tout ce qui change le système à un degré quelconque », Saussure (1989 : 59) tenait visiblement à circonscrire au sein de la linguistique un domaine auquel il se consacrerait par une restriction de champ puissante et heuristique. Dans l'ensemble des notes du *Cours* utilisées par les éditeurs (Engler 1989), il est ainsi affirmé : « Nous éliminons tout le côté externe de la linguistique » (Saussure 1989 : 58). Pour Saussure, la linguistique telle qu'elle avait été pratiquée jusqu'alors était surtout externe, ce qui ne veut pas dire qu'il en sous-estimait la valeur. On lit, toujours dans les notes : « l'étude externe sera tantôt historique ou descriptive = histoire externe et description externe. Com-

prend beaucoup de choses importantes. Le mot de linguistique évoque surtout ce côté-là » (Saussure 1989 : 59). S'il reconnaît le caractère « relatif » de ses définitions, pour autant, dans l'« histoire externe », il liste un certain nombre de paramètres précis : le « rapport avec l'histoire politique des peuples », les faits de « colonisation », l'« état politique », la « civilisation », les « rapports avec des institutions de toute espèce : l'église, l'école » (Saussure 1989 : 59-61) et en dernier lieu « l'extension géographique » des langues – une liste qui forme une bonne part de ce que l'on entend généralement aujourd'hui par « facteurs externes ».

Ce qui est certain, c'est que, dans l'esprit de Saussure comme de Brunot, quoique différemment, cette distinction a pour but de faire pièce à la tendance, qu'ils ont observée chez les linguistes « naturalistes » de leur temps influencés par Schleicher, Bopp et Schlegel, à faire de la langue le seul sujet acteur de sa propre évolution. Cette tendance est ancienne, dans l'histoire de la linguistique. A partir du moment où les études linguistiques se sont fondées sur le repérage de *langues* identifiées par leurs *noms*, il a existé une propension récurrente à faire de ces langues des totalités organiques qui évoluent par elles-mêmes. La manière dont l'histoire du français a été écrite en France a souvent suivi cette tendance. Entre le milieu du 16^e s. et la fin du 18^e s., la recherche d'une filiation visible entre le latin et le français a fait négliger les paramètres externes qui pouvaient altérer cette impression de filiation, telle l'influence des locuteurs issus de langues germaniques entre le 5^e et le 10^e s. L'époque classique n'est pas dépourvue d'esprits conscients de l'importance des facteurs externes dans le devenir des langues (Etienne Pasquier, Gilles Ménage, François Charpentier, Jean Frain du Tremblay, Voltaire...). Toutefois, au 19^e s., sous l'influence du modèle organiciste, qui voit les langues comme des êtres vivants se développant, depuis leur « naissance » vers leur « mort » à partir de ressources propres contenues dans leur constitution, les paramètres externes sont à nouveau négligés. Par ailleurs, motivés plus ou moins consciemment par la rivalité entre leurs deux pays, chercheurs français et chercheurs allemands s'efforcent de préserver la cohérence de leurs objets d'étude, et il existe un fort intérêt pour les liens entre langue et nation (voir Schmitt 2000), davantage que pour les facteurs externes qui amènent aux contacts et aux hybridations. Enfin, la « grammaire historique » du 19^e s., qui est une première tentative pour faire des études linguistiques une science, met l'accent sur l'identification de « lois » qui ont pour effet de remiser à la marge les facteurs externes de l'histoire des langues (voir Auroux 2000).

Cette tendance a survécu au 20^e s., et s'est même, sur certains points, accentuée. Le sociolinguiste James Milroy a souligné (2003 en ligne, nous traduisons) « la réticence des historiens de la langue à faire appel à des facteurs externes pour expliquer des changements phonétiques ». Selon lui, « cet accent mis sur le changement endogène a été stimulé par les préoccupations du 19^e s. et renforcé par le structuralisme saussurien [...], encourageant l'idée que les langues peuvent changer indépendamment des facteurs sociaux ».

A partir de l'usage fait par Saussure du terme *diachronie*, on peut aujourd'hui choisir, avec Christiane Marchello-Nizia (1995 : 28) de nommer *linguistique diachronique* l'histoire interne de la langue, et *linguistique historique* une histoire qui allierait histoire interne et histoire externe. Une proposition encore différente serait de réserver l'expression *linguistique diachronique* aux études prenant authentiquement en compte un espace entre un terminus *a quo* et un terminus *ad quem*, et l'expression *linguistique historique* aux études portant sur un point linguistique saisi dans un moment de son histoire. Ces termes restent néanmoins discutés (voir Campbell 2004).

Depuis l'apparition de ces distinctions, les liens entre histoire « externe » et histoire « interne » font régulièrement l'objet de débats (voir Jones et Esch 2002). L'historiographie

« externe » de la langue peut être considérée comme un travail indépendant, comme cela été le cas en contexte anglophone, où les notions d'*external history* et d'*internal history* se sont imposées au point de donner parfois lieu à des histoires distinctes des langues (Hall 1974). En France, les travaux de Meillet (1921 et 1936), ont cherché à déterminer comment les changements de structure sociale se traduisent par des changements linguistiques. Pour lui, il convenait de distinguer le plan de la description, nécessairement interne, et le plan de l'explicatif, qui renvoie à l'externe. En contexte francophone, depuis Cohen (1947), Droixhe (1978) et Balibar (1985), entre autres, l'histoire externe du français a développé des liens avec l'histoire politique, culturelle, sociale et littéraire. De son côté, le travail initié par Brunot et poursuivi par ses collaborateurs et successeurs peut être jugé comme équilibré entre histoire externe et histoire interne, lesquelles sont parfois traitées alternativement. Les auteurs du chapitre II, « Variétés et diffusion du français » de la suite dirigée par Antoine et Martin considèrent que ce chapitre « réunit de propos délibéré deux ordres de recherches que F. Brunot avait choisi d'isoler l'un de l'autre » (Antoine et Martin 1975 : 5).

Aujourd'hui, de nombreuses tentatives essayent d'intégrer des perspectives qu'on pourrait qualifier d'« histoire externe » dans l'histoire interne de la langue, comme l'indique Schmitt (*in* Ernst et *al.* (éd.) 2003-2008). Cette perspective était déjà présente en contexte allemand et russe (voir Berschin et *al.* 1978, Klare ²2011 [1998]). Depuis une vingtaine d'années, on assiste à un renouveau de l'histoire externe éclairé notamment par les apports de la sociolinguistique historique (voir Romaine 1982, Jahr 1998). Cela donne lieu à des « Histoires » qui essaient de conjuguer les deux perspectives (Principato 2000, Rey, Duval et Siouffi 2007). La nécessité de ne plus considérer que ces approches sont parallèles et qu'elles ont des objets distincts s'impose. Mais plus que tout, c'est le renouvellement de la problématique du changement linguistique, classiquement jugée comme relevant de l'histoire interne des langues, qui a amené de plus en plus de chercheurs à envisager l'idée d'une interdépendance entre ces deux domaines (voir Posner 1997, Blumenthal *in* Ernst et *al.* (éd.) 2003-2008 : 38-45, Croft, 2001, Hickey 2003, Ayres-Bennett et Carruthers 2018 ; Blumenthal et Vigier 2018).

5.2 Quelles sont les données non linguistiques importantes à prendre en compte ?

Pour autant, afin de ne pas tomber dans l'écueil de relations artificiellement établies entre faits proprement linguistiques et faits non linguistiques, de recherches explicatives forcées, ou d'interprétations non falsifiables, il est important de cerner ce qui, dans l'histoire humaine tout court, peut contribuer à dessiner les contours d'une authentique « histoire externe » des langues. Dans les notes de son *Cours*, Saussure donnait déjà une liste assez fournie des facteurs « externes » à prendre en considération dans l'histoire des langues. Cette liste varie aujourd'hui selon les auteurs, mais il existe un consensus autour des éléments suivants :

- les données géographiques, démographiques, historiques (modification des frontières, etc.), sociales, culturelles, pratiques, matérielles ;
- les interventions extérieures sur les parlers : décisions politiques, administratives, modification des codes, du statut des parlers, réformes ;
- les modifications introduites dans les parlers par l'existence du fait variationnel ; les différents types de variation, du point de vue de l'appréciation concrète de leurs poids

- respectifs ; l'opposition langue commune / langues de spécialité ; les phénomènes de standardisation et de déstandardisation ;
- les contacts avec d'autres parlars ou idiomes ;
 - les niveaux d'usage du point de vue des locuteurs : colinguismes, plurilinguismes, diglossies ;
 - le rôle des supports (formes d'oral, formes d'écrit) ;
 - le rôle des facteurs de conscience et de transmission (les textes métalinguistiques ; les modes d'enseignement et leur changement ; transmission verticale / horizontale) ;
 - les niveaux d'usage dont la nature et la hiérarchie diffèrent selon les époques.

Une des difficultés que cette liste fait apparaître est l'absence de hiérarchie et de principe organisateur, dans ces paramètres externes. Dans l'organisation des différents chapitres composant cette partie, on partira du fait variationnel, niveau qui est en contact étroit avec la dimension interne de la langue, pour aller vers les interventions politiques et institutionnelles effectuées sur la langue, niveau qui peut être considéré comme le plus externe.

5.3 Comment articuler histoire interne et histoire externe ? La place du sujet parlant

Une première question que l'on peut se poser est de savoir pour quelle raison on distingue ainsi histoire externe et histoire interne, et si cette distinction reflète la réalité langagière. A la vérité, cette distinction n'a lieu d'être qu'au plan du modèle ; mais elle se fragilise si on considère le lieu premier du langage, qui est le ou les sujet(s) parlant(s). Peut-on faire une histoire interne des langues sans prendre en compte la conscience même de ce qu'est la langue par le sujet ? Saussure considérait « la collectivité sociale et ses lois comme un de ses éléments internes [au système de signes] et non externes » (Saussure 2002 : 290), puisque, selon lui, le système de signes n'a vocation à avoir du sens que dans la collectivité, parfois appelée « masse parlante », ou communauté des locuteurs. Cette déclaration permet de comprendre sous un autre angle la distinction diachronie / synchronie telle que Saussure l'a proposée, et telle qu'on l'utilise encore majoritairement. Si, en synchronie, « ce qui est réel », pour Saussure, « c'est ce dont les sujets parlants ont conscience à un degré quelconque ; tout ce dont ils ont conscience et rien que ce dont ils peuvent avoir conscience » (Saussure 2002 : 183), en diachronie, dès lors, on pourra choisir d'articuler les changements à la conscience, ou au sentiment que ce sujet a des usages.

C'est ici que l'histoire de la langue appelle nécessairement à faire la différence entre ce qu'on pourrait appeler, à la suite de Saussure, *sujet parlant*, et ce qu'on pourrait appeler dans une perspective fonctionnelle *locuteur*. En effet, ce n'est que d'un point de vue abstrait que l'on peut imaginer une collectivité de locuteurs comme constituée de leur somme. Dès lors que des communautés ou des situations de parole apparaissent comme dotées de caractéristiques repérables, des dynamiques propres s'ajoutent, qui ne ressortissent pas aux problématiques linguistiques entendues *stricto sensu*. Les sujets s'expriment d'une manière ou d'une autre parce que des paramètres extérieurs influent sur les situations de communication – paramètres classiquement divisés en diatopiques, diastratiques et diaphasiques, éventuellement diamésiques (► chap. 6), et aussi parce qu'ils répondent à des stratégies pragmatiques particulières. La compréhension du fait variationnel permet alors de passer, par la

considération de paramètres traditionnellement considérés comme externes, de l'échelle réduite du sujet à celle plus large de communautés ou d'usages.

C'est pourquoi le sujet parlant peut apparaître comme le vrai point de rencontre entre l'histoire externe et l'histoire interne des langues, deux dimensions que le descripteur sépare souvent pour des raisons de commodité. Les faits linguistiques que dégage l'historien interne de la langue ne prennent réalité que dans la mesure où ils s'actualisent dans la parole d'un sujet à un moment, dans un lieu, et dans une situation de parole donnés, le sujet étant alors par nature en prise avec l'histoire externe de sa langue.

5.4 Y a-t-il des périodisations différentes en « histoire interne » et en « histoire externe » ?

Une autre question récurrente dans l'épistémologie de l'histoire de la langue est celle de la périodisation (► chap. 4). La pratique de la périodisation est commune en histoire. Mais doit-elle être appliquée de manière similaire en histoire de la langue ? Les périodisations appuyées sur l'« histoire » sont-elles satisfaisantes pour les linguistes ?

Lorsque leur objectif était essentiellement de présenter une histoire « continuiste » du français, les historiens de la langue se sont souvent attachés à délimiter dans leur présentation de grands ensembles qu'ils ont jugés distinguables par un cumul significatif de traits relevant de zones différentes de la langue, et dont l'interprétation pouvait présenter des points de rencontre. Ces délimitations ont toujours eu un but pédagogique. Elles visent à montrer que la langue franchit dans son devenir des étapes qui peuvent être rationnellement décrites, et dont la séquence fait sens. Des terminologies ont été proposées pour désigner et qualifier de grands ensembles chronologiques dont on juge qu'ils présentent une certaine cohérence.

Pour autant, il n'est pas facile de trouver une dénomination linguistique à tous les ensembles ainsi repérés. C'est ainsi que certaines histoires de la langue reculent parfois devant ce défi, au profit de simples énoncés de siècles, ou en associant de façon peu cohérente certains adjectifs à des dénominations de base. Tandis que Brunot propose la division suivante : « Le Moyen Age », « Le seizième siècle », « La langue classique », « Le dix-huitième siècle », « L'époque romantique », « La deuxième moitié du dix-neuvième siècle », l'histoire coordonnée par Chaurand (1999) utilise : « Le plus ancien français », « L'ancien français (12^e-13^e s.) », « Le moyen français », « Le français classique et post-classique », « Le français d'hier », « Le français d'aujourd'hui ». Il s'agit là de propositions globales qui présentent toutes des inconvénients, surtout pour le linguiste attentif à ce qui a vraiment changé dans la langue (► chap. 4). L'opposition si longtemps structurante entre « ancien » et « moderne », notamment, qui s'est souvent superposée à celle entre le « Moyen Age » et une époque « moderne » commençant au 16^e s. fait aujourd'hui problème (voir Rickard 2003 : 81).

Chaurand a visiblement choisi d'homogénéiser un principe de titulation par qualification qui n'avait été retenu par Brunot que pour une seule dénomination : « La langue classique ». Mais l'un des résultats en est que certaines de ses dénominations voient leurs contours forcés du fait de cet exercice par rapport à leur usage habituel : le « moyen français » inclut ici le 16^e s., et le « français d'hier » s'arrête à la fin du 19^e s. Souvent, on remarque aussi une différence entre le principe de périodisation appliqué à l'« ancien français », et celui adopté après le 16^e s., qui suit alors mécaniquement les siècles (Huchon 2002).

Si l'on systématisait encore davantage le principe de dénomination qualifiée, une périodisation acceptable, et recourant à des formulations aujourd'hui utilisées dans la littérature, sachant que certaines dénominations comme « ancienne langue », ou « vieux français » n'ont plus cours aujourd'hui, pourrait donc être : « très ancien français », « ancien français », « moyen français », « français pré-classique », « français classique », « français post-classique », « français moderne », « français contemporain ».

Ce type de périodisation s'appuie sur une histoire essentiellement interne de la langue. Selon une définition qui considère le changement comme *system-based*, en effet, ce n'est qu'à partir du moment où l'on a repéré des ruptures majeures dans le système qu'on pourra créer une périodisation.

Toutefois, on peut considérer que la décision qui conduit à juger qu'un changement important a eu lieu dans le système global est en réalité, du point de vue de l'historien, le résultat d'un croisement de plusieurs perceptions superposées. A celle de changements linguistiques singuliers ayant eu lieu à l'intérieur d'un domaine par exemple (la phonétique, ou la syntaxe, étudiée par Combettes 2011), s'ajoute la perception éventuelle de séries de changements dans plusieurs domaines étudiés sur la même tranche chronologique (phonétique + lexique + morphosyntaxe), ou celle de changements étudiés dans un seul domaine sur une tranche chronologique élargie (voir Combettes et Marchello-Nizia 2010). Ces trois perceptions sont nécessaires à la construction de ce que certains appellent des « chronolectes » (Caron 2002), sommes de traits convergents et convaincants, lesquels peuvent définir ce qu'on pourrait appeler des « dialectes diachroniques ». L'étude révèle alors qu'il y a des moments où les changements sont plus importants qu'à d'autres, ce qui conduit à les hiérarchiser. Le présent ouvrage entend considérer que chaque phénomène présente sa propre périodisation et renonce à proposer des périodisations globales, sans pour autant que la question des faisceaux de convergence entre changements soit laissée de côté.

Du point de vue de l'histoire interne, une première question est de savoir si on borne les périodes d'après les dates de la première occurrence d'un phénomène ou de sa généralisation. Il s'agit ensuite de savoir, pour obtenir des bornes globales, dans quel domaine ont eu lieu les évolutions les plus décisives. C'est ainsi que les bornes attribuées au « moyen français » (voir Smith 2002), par exemple, varient beaucoup selon les linguistes, incluant les 13^e, 14^e et 15^e siècles pour Wartburg (1934), les 14^e et 15^e pour Caput (1972) et Wolf (1979), les 14^e, 15^e et 16^e siècles pour Nyrop (1899-1930), Chaurand (1969), ou se datant de 1270 à 1498 pour Vossler (1913), de 1285-1304 à 1476-1482 pour Brunot et Bruneau (1937), ou de 1352 à 1605 pour Picoche et Marchello-Nizia (1994 [1989]) qui suivent en cela à peu près Guiraud (1963).

On pourra également s'interroger sur les implications qui peuvent être celles des différentes dénominations données aux périodes. Ainsi les termes d'« ancien français » ou de « Moyen Age » peuvent paraître trop schématiques pour évoquer une période aussi vaste, allant de l'époque carolingienne au 13^e s., en ignorant qui plus est des différences importantes entre des états de langue, comme celle qui existe entre les 12^e et 13^e siècles. Par ailleurs, le choix de « préclassique » et de « postclassique » semble s'inscrire dans le commentaire de ce qui serait, au centre, vu comme un « français classique ». De fait, il semble que certaines périodes présentent des difficultés plus grandes que d'autres en termes de périodisation. Il en est ainsi de la transition de l'« ancien français » au « moyen français », ou de l'identification d'une période correspondant au « français pré-classique », dénomination à laquelle on peut envisager de substituer celle, anglaise, d'*Early modern French* (Badiou-Monferran 2011).

Si les tentatives de périodisation présentent donc toutes des caractères d'artifice et ne doivent sans doute pas être prises de manière trop stricte, la démarche elle-même conserve malgré tout son intérêt. Elle permet notamment de poser des questions relatives au changement linguistique : quelles sont les zones touchées et à quel moment ? Est-il rapide, lent ? Et pourquoi ? Rappelons que, si Saussure est l'inventeur du terme *diachronie*, c'est que, après s'être opposé aux idées organicistes ou évolutionnistes de son temps, il préférerait penser ce qu'il appelle la « condition de la langue dans le temps » (Saussure 2002 : 163), se contentant de délimiter, par ce biais opératoire, des « états de langue » très limités temporellement et spatialement. Ce qui intriguait visiblement Saussure, c'est l'état toujours transitoire de ces états de langue, toujours porteurs d'éléments amenés à transgresser les bornes temporelles (il utilise fréquemment la métaphore de la moraine), ce qui fait qu'une langue ne change jamais dans sa globalité. A sa suite, Martinet (1955) parlera d'une « synchronie dynamique » faite de variations, de façon à montrer qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre structure et évolution.

Si d'un point de vue interne, les périodisations sont sans doute difficiles à établir de façon sûre, tant elles varient selon le fait considéré et présentent parfois un « grain » trop fin pour que des dates nettes soient arrêtées, du point de vue externe, on est obligé de remarquer que les principales périodisations qui ont été proposées dans l'histoire du français s'appuient sur des éléments purement historiques parfois transformés en symboles. C'est ainsi que le passage de l'« ancien français » au français « moderne », par exemple, est souvent aligné sur l'édit de Villers-Cotterêts (1539), ou que les deux guerres mondiales du 20^e s. ont pu être utilisées parfois comme des bornages (voir Antoine et Martin 1995 : 9).

Pour autant, on peut juger qu'un certain nombre de faits relevant de l'histoire externe peuvent malgré tout présenter un caractère démarcatoire :

- les invasions germaniques (5^e-6^e s.) ;
- l'invention de supports comme le support imprimé ou le support numérique ;
- la diffusion du français hors de ses domaines géographiques d'origine, que ce soit par la culture ou la colonisation ;
- l'abandon du latin dans certaines fonctions discursives ;
- l'apparition d'un enseignement de masse du français en français ;
- la décolonisation.

Ces faits, souvent, ne sont pas précisément datables. Une date peut servir d'emblème, mais l'analyse plus fine des faits révèle qu'ils se déroulent dans une période assez lâche entourant la date pivot. Ainsi de la promotion du français au statut de langue administrative, qui a commencé largement avant l'ordonnance de Villers-Cotterêts.

Faire coïncider des périodisations en histoire interne et des périodisations en histoire externe est donc toujours une tentative risquée. Littré (1863) faisait ainsi un lien entre la dialectalisation des parlers médiévaux aux 12^e et 13^e s. et le système du féodalisme. Cerquiglini (2007 : 117) a montré qu'une telle vision risquait de faire de la dissolution du féodalisme au 14^e s. un événement démarcateur parallèle à l'événement interne qu'est la réorganisation de la morphologie flexionnelle. Si des liens entre histoire externe et histoire interne semblent à inventer constamment dans le détail, le danger serait de tenter de faire se correspondre des périodisations conçues dans leur globalité, ce qui implique rait de contraster trop violemment des états de langue et d'en surinterpréter des traits.

Il est par exemple clair que le *terminus ad quem* de l'ancien français en histoire interne (entre le milieu et la fin du 13^e s., si l'on prend comme critère la disparition du système ca-

suel) ne saurait correspondre avec la fin de la notion de *Moyen Age* qu'on se fait en histoire externe. La question de savoir si on réunit « ancien français » et « moyen français », juxtaposés dans leur titre par Ducos et Soutet (2012) en un éventuel « français médiéval » (Duval 2009, *Base du Français Médiéval* hébergée par l'ENS de Lyon), se pose également. Par ailleurs, il est rare que l'on considère le *terminus a quo* du *français moderne* (envisagé ici comme une dénomination large englobant tout ce qui suit l'ancien français ou le moyen français) selon des critères internes. Certains optent pour la fin des guerres de religion (Marchello-Nizia 1979 : 3), d'autres pour l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539 ; date qui est vue comme concomitante avec la création de la chaire de français du Collège de France dans Rey, Duval et Siouffi 2007), à moins que l'on ne choisisse la création de l'Académie en 1635 (Hagège 1996). De sorte qu'entre ce *terminus ad quem* interne et ce *terminus a quo* externe, c'est une période malaisée à définir qui se profile.

Pour autant, aucune histoire de la langue ne se passe réellement de périodisation. Dans les faits, ce sont souvent des compromis qui sont trouvés, à des fins essentiellement pédagogiques, mais qui demandent toujours à être explicités avec précision. Les périodisations qui s'installent dans le panorama scientifique et éditorial deviennent alors des éléments de tradition qui acquièrent de ce fait une valeur indépendante, à considérer en elle-même, et qui légitiment qu'on les reprenne.

À l'issue de ces quelques considérations méthodologiques liminaires, on peut conclure que, s'il n'est pas facile de déterminer d'un point de vue théorique ce qui relève à proprement parler de l'histoire externe dans l'histoire d'une langue, surtout lorsqu'on étudie plus spécifiquement les changements linguistiques, il est néanmoins important de donner toute leur place aux facteurs externes, de manière à éviter de se trouver enfermé dans une vision téléologique de ces changements. Ce sera l'enjeu des chapitres qui vont suivre que de montrer la nécessité de cette prise en compte.

Références bibliographiques :

Antoine et Martin 1975, 1995 ; Auroux 2000 ; Ayres-Bennett et Carruthers 2018 ; Badiou-Monferran 2011 ; Balibar 1985 ; Blumenthal et Vigier 2018 ; Brunot 1905-1972 ; Brunot et Bruneau 1937 ; Campbell 2004 ; Caput 1972 ; Caron 2002 ; Cerquiglini 2007 ; Chaurand 1969 ; Chaurand 1999 ; Combettes 2011 ; Combettes et Marchello-Nizia 2010 ; Croft 2001 ; Droixhe 1978 ; Droixhe et Wilmet 1990 ; Ducos et Soutet 2012 ; Duval 2009 ; Ernst, Glessgen, Schmitt et Schweickard (éd.) 2003-2008 ; Guiraud 1963 ; Hagège 1996 ; Hall 1974 ; Hickey 2003 ; Holtus, Metzeltin et Schmitt 1990 ; Huchon 2002 ; Jahr 1998 ; Jones et Esch 2002 ; Klare²2011 [1998] ; Littré 1863 ; Marchello-Nizia 1979, 1995 ; Martinet 1955 ; Meillet 1921, 1936 ; Milroy 2003 ; Nyrop 1899-1930 ; Picoche et Marchello-Nizia 1994 [1989] ; Posner 1997 ; Principato 2000 ; Rey, Duval et Siouffi 2007 ; Rickard 2003 ; Romaine 1982 ; Saussure 1989, 2002 ; Schmitt 2000 ; Smith 2002 ; Vossler 1913 ; Wartburg 1934 ; Wolf 1979.

Gilles Siouffi

Chapitre 6

Que peut-on appeler « français », et à quelle époque ?

6.1 La modification des systèmes d'opposition

Que peut-on appeler « français », et à quelle époque ? Poser cette question en ces termes revient à faire surgir un débat méthodologique : faut-il s'entendre sur une définition du français venue de l'extérieur, d'un point de vue linguistique contemporain, ou faut-il prendre en compte ce que les différentes époques parcourues, et les locuteurs eux-mêmes, ont appelé « français » ? Quel rôle ont joué les représentations dans la consolidation ou non du français comme langue ? Sans doute pour approcher une certaine justesse historique est-il nécessaire de croiser les perspectives.

De ce point de vue, une démarcation apparaît d'emblée : le 16^e s. Ce n'est qu'à ce moment-là que, d'une part, un sentiment d'unité apparaît au sein de ce qu'on pourrait décrire sous le nom de « français », et que, d'autre part, la notion de langue commence à avoir des contours ressemblant à ce qui est entendu aujourd'hui sous ce nom. Avant cette date, même si le mot *langue* est fréquemment utilisé (de même que le latin *lingua* dont il est issu), et même s'il existe naturellement des adjectifs utilisables, accolés aux substantifs *lingua* ou *langue*, pour qualifier des idiomes, l'interprétation de ces expressions reste toujours complexe.

Une première raison tient à ce que l'acte même de « parler une langue » n'est pas décrit de la même manière qu'aujourd'hui. Ainsi, en latin, *latine loqui* ne signifiait pas seulement 'parler latin', mais 'parler avec la correction et l'élégance des latins' (voir Desbordes 2007). Un élément de jugement est indissociable du rapport à la langue. Dans une vision hiérarchique des différentes formes de langage, celles-ci ne peuvent pas être considérées comme « parlées » de la même manière. La mentalité ancienne n'envisage pas de décrire les langues côte à côte comme de simples objets linguistiques. Par ailleurs, il était fréquent que des paramètres culturels, politiques ou religieux viennent se trouver au premier plan de la dénomination des langues. Le nom donné aux peuples interfère souvent avec le nom donné à ce que ces peuples parlaient, non sans des distorsions visibles aujourd'hui. Ainsi la dénomination *Franci*, au 6^e s., renvoie à 'germanophone', dans un sens ethnique, alors qu'au 8^e s., son sens a glissé vers une dénomination territoriale (le nord de la Loire), se superposant à la réalité romaine (Duval *in* Rey et al. 2007 : 64). Dernier élément à prendre en compte : jusqu'au 17^e s., les deux systèmes de dénominations, français et latin, continuent de coexister, comme un symbole du colingisme et de la biculturalité de l'occident moderne, mais aussi comme signe que l'espace de désignation scientifique (exprimé uniquement en latin) n'était pas considéré comme pouvant coïncider avec l'espace de désignation profane.

Une manière de se repérer dans l'écheveau de ces dénominations, toutefois, peut être d'examiner à l'intérieur de quel(s) système(s) d'opposition(s) les termes isolés en viennent à prendre sens.

Dans la culture de la langue latine classique, la conscience que la langue représentait ce que nous appellerions aujourd'hui un « diasystème » était forte (Wright 2002). Les principaux théoriciens (Cicéron, Varron) opposaient une norme haute caractérisée par l'*urbanitas*, l'*elegantia* et la *proprietas*, et une variété qualifiée péjorativement de *rustica*, c'est-à-dire, dans un premier temps, d'usage caractéristique de la campagne. La présence d'adjectifs fréquemment accolés au substantif *lingua*, comme *lingua rustica*, donc, *lingua vulgaris*, *lingua*

militaris, lingua provincialis, lingua usualis..., montre l'absence d'unité du sentiment de « langue ». Autant d'expressions qui déterminent des variétés, ou des dialectes, qui avaient essentiellement une vocation communicative, et pouvaient fort bien coexister. Le latin disposait d'ailleurs d'un autre mot polyvalent décrivant bien cette réalité intermédiaire : le mot *loquela*, qui pouvait vouloir dire tour à tour « langue » ou « accent », « manière de parler ».

Une synonymie intéressante à considérer est celle qu'il y a d'abord eu entre *latina lingua* et *romana lingua*. L'un et l'autre se sont trouvés fréquemment opposés, dans la latinité tardive, à *lingua barbara* (on trouve également *sermo barbarus*). Qu'il s'agisse d'une interprétation usuelle ou puriste de la langue reste à déterminer selon les contextes. Par ailleurs, l'extension de l'empire romain a eu tendance à brouiller les frontières entre ce qui est latin et non latin. Isidore de Séville (7^e s.) parle de façon confuse de *latinitas mixta* (voir Banniard 1992). Au 8^e s., une bonne traduction de *rustica romana lingua* peut être « latin des illettrés » (*id.*).

A partir de l'invasion des Francs, le sens de *romanus, romani*, glisse. Tandis que les Francs occupent le nord de la Loire, et que, parmi eux, les lettrés ont été latinisés, ce sont de façon privilégiée les habitants du sud de la Loire, par opposition, qui vont être dénommés *Romani*. L'expression *lingua romana* est alors ambiguë. Elle continue, dans le monde lettré, à être comprise comme synonyme de *latina*. Mais le système d'oppositions change. La *lingua romana* est de plus en plus opposée à la *lingua thiotisca* (d'où vient la forme de moyen français *thiois*), le parler germanique des Francs. L'emploi de l'adverbe du latin tardif populaire *romanice* (on trouve aussi le substantif neutre *romancium*) indique la plupart du temps deux oppositions : une opposition avec la langue – et aussi les mœurs – des Francs, considérés comme barbares, et une opposition avec le latin. L'auteur de la troisième *Vie de saint Léger* (ca 1000), construit une synonymie entre *thidosca* et *barbara* d'un côté, et *romana* et *latina* de l'autre. Mais d'autres distinguent de plus en plus la variante *romana* du latin classique. Le Concile de Tours demande aux prédicateurs de traduire leurs textes latins en *lingua romana rustica* : « Que chacun s'efforce de traduire (*transfère*) clairement ces dites homélies en latin des illettrés (*in rusticam romanam linguam*) ou en germanique (*thiotiscam*) afin que tous puissent plus facilement comprendre ce qui est dit » (Tours, canon 17, cité par Duval *in* Rey et al. 2007 : 80). S'il y a traduction, il est clair qu'il ne s'agit plus du latin. Pour se faire comprendre du peuple, il s'agit de s'adapter à ses usages, notamment phonétiques. Pour autant, l'opposition entre les deux « langues » n'est pas encore nette. Il a pu s'agir de noter simplement graphiquement les prononciations nouvelles, ce qui ne veut pas dire qu'on est dans une différence de « langues ».

En français, *roman* – d'abord l'adverbe *romans* ('en roman', de l'adverbe *romanice*, vers 1135), puis le nom et adjectif *roman* (fin 12^e) – est issu étymologiquement de la *lingua romana*. Mais le terme français apparaît bien après que le processus de transformation se fut fait. Entre le début du 9^e s. et le début du 12^e s., sont apparues dans un contexte latin de plus en plus de formules « vulgaires » ou « vernaculaires ». Outre la graphie, c'est aussi la phraséologie (comme en témoignent les Gloses de Reichenau, composées sans doute vers 750) qui permet de dire que le latin même écrit est devenu de plus en plus perméable à des formes qui ne sont pas pensées comme étant « latines », puisque les mots et expressions sont mis en regard comme synonymes. On peut choisir d'appeler rétrospectivement *roman* tous les résultats de ces mélanges.

Entre le 8^e s. et le 10^e s., un paramètre essentiel fut également l'interpénétration des cultures langagières romaine et germanique. On a pu penser (Wuest 1979) que l'influence

germanique avait pu jouer un rôle dans une dialectalisation et une simplification précoces du latin dans la partie nord. Aujourd'hui (voir Maiden et al. 2011), on met plutôt en avant le haut niveau de complexité de la morphologie héritée du latin pour rendre compte de ce phénomène. A l'écrit (ce dont nous disposons), la culture latine initiale mêlée de désirs d'accommodements donne lieu à de nouvelles formes linguistiques (telle la citation en discours direct de deux brefs discours, en *romana lingua* et en *teudisca lingua*, que l'on nomme les *Serments de Strasbourg*, et qui est insérée par Nithard dans son *Histoire des fils de Louis le Pieux*) qui essaient de tenir une moyenne entre le latin parlé des lettrés et le latin parlé des illettrés. On est dans un espace auquel il est malaisé de donner le nom de « langue » doté de nos critères modernes. La dimension communicationnelle (il s'agit d'être compris par tous) l'emportait probablement sur le désir de cohérence de l'idiome.

La réforme carolingienne du latin, qui, purisme avant la lettre, exige des copistes de se rapprocher des règles formulées par les grammairiens, a de plus pour conséquence d'éloigner la physionomie écrite du latin des lettrés de ce nouveau vernaculaire aménagé. Entre le 8^e s. et le 10^e s., graduellement, la conscience de qu'on peut appeler *latin* et de ce qu'on va de plus en plus appeler *roman* se précise et s'affirme. Le mot *latin* est réservé aux usages de l'élite lettrée et de l'Eglise, tandis que le *roman*, de plus en plus pratiqué dans les autres contextes se reconnaît désormais à une graphie, un vocabulaire, une morphologie et une syntaxe différents. La France du nord est le premier endroit où cette différenciation apparaît.

Pour la France du sud, l'Italie et l'Espagne, dépourvues de pouvoir centralisateur fort et non soumises aux influences germaniques, la conscience de cette séparation est plus tardive, entre le 9^e et le 11^e s. Le fait que ces pays aient conservé le droit écrit romain les a attachés à une romanité qui est encore vivante dans d'autres domaines administratifs, politiques et culturels. De l'Espagne à l'Italie existe encore un continuum linguistique de base latine qui se dialectalise lentement, une certaine intercompréhension demeurant possible, au moins, probablement, jusqu'au 9^e s. (Wright 1997). Les premiers témoignages d'une conscience d'une différence entre un ensemble roman d'oc et le latin datent des environs de l'an mil. Ce processus se fait par coordination plus ou moins grande avec le gascon, le premier idiome, sans doute, à se différencier, le catalan, qui commence à présenter des traits distinctifs autour du 10^e s., et le basque, qui est un cas à part à cause de son origine radicalement différente (Duval in Rey et al. 2007 : 98).

Dans le paysage de dénomination moderne des langues, l'expression *la langue romane* (on a pu trouver la variante *la langue romance* au 17^e s., vite évincée), va dès lors comporter trois sens principaux. Le premier, retenu ici, s'applique à la forme langagière latine qui s'est distinguée du latin des lettrés dans le nord de la France autour du 8^e s. Le second, classique en français, l'a amené à désigner (c'est le cas dans l'*Encyclopédie*, par exemple) l'ensemble de ce qui s'est parlé dans la Romania entre le 5^e et le 10^e s. Enfin, ce n'est que plus tard que les linguistes ont étendu l'adjectif *roman* à l'ensemble des pays romanisés (*langues romanes*).

L'adjectif *franceis* se trouve attesté pour la première fois dans la *Chanson de Roland* (entre 1086 et 1095). Il désigne ce qui est relatif à la *France*, en latin tardif *Francia*, la région du nord de la Loire où se sont installés les Francs. En latin médiéval, on disait *franciscus*. Sur *franciscus*, des linguistes de la fin du 19^e s. ont fait *francique* (1872) pour désigner les dialectes germaniques occidentaux dont de nombreux mots sont passés en français.

Linguistiquement, on s'aperçoit néanmoins que *franceis* (*franses* en graphie d'oc) va plutôt traduire *gallicus* que *franciscus*. Les expressions *lingua gallica*, *gallice*, *ydioma galli-*

cum, ou encore *loqui gallicum* sont plus anciennes. En 995, on rapporte au sujet de l'évêque Aymon, au synode de Mouzon, près de Sedan, qu'il prononça son sermon en « français » – *gallice concionatus est* (voir Duval in Rey et al. 2007 : 109). Mais il est difficile de dire quelle était la langue utilisée – le dialecte d'oïl local sans doute. L'emploi de l'adjectif ou du nom *franceis* pour désigner une variété de langue peut être daté de la fin du 12^e s. environ. Il renvoie la plupart du temps aux parlers d'oïl de façon générale comme c'est le cas chez Wace, poète normand, dans son *Roman de Rou* (entre 1160 et 1170) ou chez Chrétien de Troyes dans son *Lancelot* (entre 1176 et 1181).

Pour ce qui est du nord de la Loire (et de l'Angleterre), la question essentielle est désormais de savoir quel ensemble de parlers, ou quelle variante dialectale, peut être décrit sous le nom de *franceis*, ou *francois*. Roger Bacon, lors du voyage qu'il fit en France en 1260, distinguait quatre peuples parlant des langues : *Gallicos, Normannos, Picardos, Burgundos*. Mais il place aussi le « français » dans une position supérieure, comparable à celle de l'hébreu par rapport au chaldéen : « c'est une même langue pour tous, c'est-à-dire le français, mais qui se diversifie accidentellement selon les lieux ; cette diversification produit des dialectes (*idiomata* dans le texte latin), mais non des langues (*linguas*) différentes » (*Compendium studii philosophiae*, cité par Lusignan 1986 : 69). On voit apparaître une représentation des usages en divers niveaux d'ensembles au sein desquels ils prennent sens. Dans cette représentation, le français va devenir une langue élaborée, une langue de « coiffure », ou une « langue-toit » (en allemand *Dachsprache*, voir Kloss 1967) se situant à un autre niveau – plus élevé – que les différences dialectales. Parler *franceis* peut dès lors, soit renvoyer à ce niveau supérieur, soit s'opposer à un usage dialectal différent du nord de la Loire, ou même à un autre parler en général. Pour Aymon de Varennes, *parler français* s'oppose à *parler lyonnais*, par exemple. Au 12^e s., on trouve l'expression *walonica* (langue 'wallone'), pour désigner un parler dont la différenciation était avancée très tôt.

Cette division dialectale des parlers du nord de la France, dans les réalités comme dans les dénominations, précède l'opposition qui ne va pas tarder à se mettre en place entre parlers d'*oc* et parlers d'*oïl*, ou d'*ouy*, comme le formule Dante (*De vulgari eloquentia*, 1304), lequel est le premier à employer l'expression *langue d'oc*. Auparavant, en contexte occitan, les expressions les plus utilisées étaient *lenga romana* (qui permettait d'opposer l'occitan au français), *lemosi* ('limousin'), d'extension large, *proensal* (12^e s.). Au 14^e s., l'administration royale a utilisé l'expression *lingua occitana* pour l'opposer à la *lingua gallica*. Quant aux parlers franco-provençaux (autour de Lyon), ils n'ont pas encore reçu ce nom, donné en 1873 par le linguiste italien Graziadio Isaia Ascoli (Ascoli 1877). On parle surtout de *lyonnois*. Mais ces parlers sont fragiles, et, dès le 13^e s., apparaissent des écrits en français, parfois demandés par les habitants sous prétexte qu'ils ne comprenaient pas le latin (Lusignan 2004), preuve, d'une part que le franco-provençal de l'époque, comme l'occitan d'ailleurs, était considéré comme encore très latin, d'autre part que c'est la question de la mise à l'écrit qui est décisive dans la conception et la représentation de la *langue*.

La conscience linguistique médiévale vit bien avec l'idée d'usages fragmentés. Les témoignages manquent avant le 10^e s., mais on peut estimer que, en l'absence de standardisation, le passage était fréquent entre des variétés qui étaient fréquemment en contact. Par ailleurs, il est probable que les copistes ont eu conscience, au moment d'écrire, de mettre en œuvre des normes qui éloignaient ce qu'ils produisaient à l'écrit de la réalité spontanée orale, ce que des linguistes du 20^e s., après Louis Rémacle en France, évoquent en mobilisant la notion de *scripta*. De fait, comme dans la plupart des langues romanes (Selig et Hartmann 1993), les seuls témoignages de cette époque dont on dispose, des textes écrits

tant administratifs que littéraires, présentent souvent une langue composite, où des formes marquées dialectalement – et parfois de dialectes différents – côtoient des formes visiblement issues d’une strate élaborée qui dépasse les différences régionales, voire des créations, notamment graphiques.

Y a-t-il moyen de qualifier de « française » une variété plutôt que d’autres dans ce paysage très fragmenté ? Des romanistes ont proposé à la fin du 19^e s. un nouveau terme, *francien*, forgé par Gaston Paris (Paris 1889) pour désigner le dialecte de langue d’oïl parlé au Moyen Age en Ile-de-France, et l’opposer au picard, au normand et au lorrain, essentiellement. On a considéré que l’invention de cette terminologie répondait à des visées idéologiques (associer l’Ile de France à la naissance du français), et que la faire correspondre à une réalité linguistique historique était une hypothèse fragile (Cerquiglini 2007). De fait, il n’existe pas de manuscrits « franciens ». Mais il semble malgré tout que le parler de l’Ile-de-France a joué un rôle dès le Moyen Age dans la constitution du futur « français » (Pfister 1973, Glessgen 2017). Mais comme la permanence d’un substrat pré-dialectal, dans une vaste région à partir du nord de la Loire a longtemps permis une certaine inter-compréhension entre des dialectes qui présentaient encore beaucoup de points de ressemblance, on s’explique que certaines dénominations, comme *gallice*, ou plus tard *franceis*, aient pu avoir une surface de désignation flottante, mais souvent large. Si la barrière entre zone d’oc et zone d’oïl s’est certainement épaissie dès le 9^e s., au sein de ces ensembles, une certaine intercompréhension devait sans doute être observable, en fonction du rang social, bien entendu. Et les appellations du type *picard*, *lorrain*, *poitevin*..., présentaient vraisemblablement à l’époque un sens plus géographique que linguistique. En termes d’aujourd’hui, la réalité médiévale est davantage celle d’un continuum dialectal que de variétés linguistiquement homogènes bien séparées par des frontières.

Un paramètre essentiel des 12^e-13^e siècles est la consolidation progressive, après les rares témoignages d’élaboration que nous possédons des siècles précédents, d’une langue littéraire, autrement dit le paramètre de la culture de la langue. Ce fait est également observable en occitan, même si à partir du 13^e s. l’occitan perd du terrain au profit du français. On parle de langue, désormais, avant tout lorsqu’on s’inscrit dans le cadre d’une démarche d’appropriation qui suppose un certain choix, un certain jugement, un certain travail. Le mot *françois* se colore de ces inflexions qui peuvent être sociales, géographiques, culturelles, mais aussi individuelles. Dans les textes, la manière qu’a l’écrivain de désigner sa propre parlure est très fluctuante, et il est souvent difficile de savoir à quelle réalité les mots employés pouvaient bien correspondre. Ainsi en est-il d’expressions comme *mon latin*, *mon roman* (quand ce ne sont pas des expressions encore plus vagues telles que *mon livre*, *mon vers*, *mon chant*...). Tandis que les clercs s’obstinent à dénommer leur langue profane « vulgaire », ces auteurs affirment qu’ils écrivent en langue savante. Ce caractère de distinction, qu’on trouvait déjà dans le latin *latine loqui*, va occuper une place importante dans les usages de l’expression *parler françois*, qui prend souvent le sens de « bon français » (Froissart sur Gaston de Foix, 1388). Par cette expression, on raille les mauvaises manières de parler.

Pour faire face à cette réalité langagière très diversifiée, on voit apparaître le mot *patois*. Le mot est attesté dès le 13^e s., mais il est ensuite tombé dans un relatif oubli jusqu’au 15^e s. C’est une particularité française. Aucune autre tradition européenne ne dispose d’un terme équivalent (Courouau 2008). Au départ, le mot renvoie à tout ce qu’on ne comprend pas, y compris le langage des oiseaux, par exemple. Dans le dictionnaire de Furetière (1690), il est encore décrit comme renvoyant au langage « du menu peuple », « des en-

fants », et « des étrangers ». Le mot a d'abord été employé de façon neutre, voire positive, avec une connotation de « naturel », mais la plupart du temps, il s'est bientôt trouvé revêtu de connotations péjoratives, évoquant un usage grossier, hors de la norme.

Ronsard a employé le mot *dialecte* pour désigner son parler du Vendômois (« Suravertissement aux quatre premiers livres des odes », 1550), mais on doit considérer qu'il s'agit chez lui d'un emploi stylistiquement marqué, d'un hellénisme destiné, d'une part, à évoquer la prestigieuse culture grecque, et à éliminer ce que *patois* contient de trop péjoratif d'autre part.

A partir du 14^e s., les paramètres de culture de la langue et de jugement sociolinguistique, combinés aux premiers essais de description linguistique à l'usage des étrangers (*Manières de langage*, manuels de conversation pour Anglais) donnent une physionomie nouvelle au terme *françois*. La conscience linguistique est plus facilement explicitée, on commence à disposer de quelques témoignages pour caractériser le sentiment des locuteurs à l'égard de ce qu'ils parlent, et on assiste à l'apparition d'un premier purisme. Déjà, au milieu du 13^e s., Roger Bacon avait parlé de *puros Gallicos*. On hésite à déterminer s'il avait en tête l'éventuelle « pureté » d'un parler, celui d'Ile-de-France, ou de Paris, ou le fait que Paris était (déjà) une ville tellement brassée qu'il était difficile d'y rencontrer un natif (Duval *in* Rey et al. 2007 : 132). La présence de l'adjectif signale peut-être la conscience, précoce, que Bacon pouvait avoir du côté « récepteur » du parler de Paris. De fait, le développement démographique, économique et politique de Paris (Lodge 2004) et l'accroissement du prestige dévolu à une forme linguistique qui, dans les représentations, englobe les autres, vont dans le même sens. Le *françois* renvoie parfois explicitement, comme chez Guernes de Pont Saint-Maxence par exemple, à la langue de Paris et de l'Ile-de-France, ce qui place en situation d'infériorité les locuteurs natifs d'ailleurs, même de lieux proches de Paris comme Orléans. Entre le 14^e et le 16^e s., nombre d'œuvres littéraires contiennent, à un moment ou à un autre, l'« excuse » de son auteur pour la qualité médiocre de sa langue, attribuée à sa naissance loin de Paris.

A cette même date, le français commence à être considéré comme un *vulgaire* doté de dignité (Lusignan 1986). Si la tradition latine perdure dans l'Eglise et l'Ecole, le latin pratiqué, le *latinum grossum*, parfois nommé *clerquois*, n'est pas toujours porté très haut. Même s'il répond avant tout à une certaine abstraction, le *françois* est considéré comme à même de le concurrencer. La *lingua vernacula* est parfois valorisée dans le contexte scolaire latin. Le français gagne en rayonnement par rapport aux autres dialectes, même si certains, comme le picard, conservent toute leur force.

Entre le 15^e et le milieu du 16^e s., le paysage des représentations s'établit ainsi autour de quelques grands dialectes de la France du nord, du français, qui acquiert un statut différent, du latin, qui conserve ses domaines propres, tout en perdant du terrain, notamment dans l'espace littéraire, et de la langue d'oc, avec laquelle l'écart se creuse, le français faisant office, au sud de la Loire, de véritable « langue étrangère ». Mais les dialectes sont de moins en moins pratiqués à l'écrit. Un fossé commence à se dessiner entre le français, capable des deux médiums, écrit et oral, et les dialectes, dont la réalisation n'est plus qu'essentiellement orale. L'apparition de l'écrit imprimé, vers 1470 en France, précipite ce mouvement. L'opposition entre français et autres parlers du nord de la France devient en grande partie une opposition entre « langue » illustrée par ses usages écrits et « patois » cantonné à l'oral. Il y a là un facteur essentiel pour expliquer comment les autres parlers du nord de la France ont graduellement perdu le statut de « langue ». A l'époque classique, avant la Révolution, les « patois », notamment du nord, sont perçus comme des formes abâ-

tardies de la « langue », même s'ils sont aussi fréquemment vus, positivement, comme des formes plus « naturelles » de langage. On trouve à l'article (non signé) « patois » de l'Encyclopédie : « PATOIS (gram.). Langage corrompu tel qu'il se parle presque dans toutes les provinces : chacune a son patois ; ainsi nous avons le patois bourguignon, le patois normand, le patois champenois, le patois gascon, le patois provençal, etc. On ne parle la langue que dans la capitale ».

Ainsi, au début du 16^e s., et ce pour environ deux siècles, la configuration linguistique s'est beaucoup modifiée. Ce qu'on appelle « français » est la forme que l'on va opposer directement au latin pour des usages écrits. A ce titre, il mérite codification et standardisation. C'est aussi ce qu'on va opposer aux « patois » dans des usages oraux qui ont plutôt comme particularités d'être gouvernés par des dynamiques géographiques, sociales et communicationnelles. Le « français » est ainsi au centre de deux systèmes d'oppositions différents. Il n'est pas douteux, par ailleurs, qu'on le distingue nettement du breton, du basque, des parlers germaniques ou italiens.

Au début du 16^e s., les mouvements pour défendre l'usage écrit du français contre le latin s'affirment davantage, après le grand mouvement de traductions qu'a connu le 15^e s. L'argument est parfois identitaire. Geoffroy Tory, l'auteur du *Champfleury* (1529) suggère ainsi d'« escrire en francois, comme Francois nous sommes ». Le français n'est plus seulement perçu *a contrario*, comme un idiome auquel manqueraient encore certains éléments susceptibles de lui donner du prestige, à la différence du latin, mais comme un emblème politique, culturel et national. Les arguments littéraires sont développés par Du Bellay (1549), à l'inspiration de ce qui s'est passé quelques années plus tôt en Italie, dans un débat qui a reçu le nom de *questione della lingua*. Dante comparait (*De vulgari eloquentia*, 1304) le vulgaire illustre qu'il cherchait à une panthère qui laissait partout son odeur dans les dialectes, mais ne s'y faisait nulle part voir. L'idée a fait son chemin selon laquelle l'idiome utilisé en littérature pouvait n'être pas seulement un parler dialectal choisi en tant que tel au détriment des autres, mais qu'il pouvait se concevoir, de manière réaliste, comme une langue empruntant à plusieurs pour, non seulement s'illustrer comme langue de culture, mais se faire aussi représentative d'une identité large. Par ailleurs, la structuration littéraire du français, comme d'autres langues d'Europe, doit beaucoup à la régulation mise en œuvre dans le latin des chartes.

Au 16^e s., pour certains (Peletier du Mans, Ronsard), le français est donc avant tout un artefact ouvert aux emprunts et influences, objet d'un choix, d'un travail. « Tant s'en faut que je refuse les vocables picards, angevins, tourangeaux, manceaux », écrit par exemple Ronsard dans le « Suravertissement au lecteur » des *Odes* (1550). Le modèle italien rejoint le modèle grec dans l'acceptation de la variation. Pour d'autres (les grammairiens Meigret et Ramus), c'est le modèle latin qui prédomine, et le français doit le rejoindre avant tout par la codification et la construction d'un « modèle » grammatical. Le français est une « idée » avant d'être une réalité.

Il faut dire que, depuis le 14^e s., la réalité linguistique du français s'est beaucoup modifiée. Il s'est rapproché du latin par le biais du grand mouvement lexical, étalé sur près de deux siècles, de la « relatinisation » (voir Gougenheim 1959a, et ► chap. 7). Il a aussi absorbé un certain nombre de traits dialectaux des parlers du nord, ce qui a parfois réduit la distance avec eux par rapport au Moyen Âge. Il est devenu un « acrolecte » (expression de Stewart 1962), autrement dit une variété de prestige, même s'il n'est pas encore totalement codifié, ce qui développe la perception que certaines de ses physionomies puissent être des « styles », des « variations », des « manières de parler ». Sans contours absolument précis, le

français peut être vu comme le centre d'une configuration large de parlers, configuration qui aurait aussi absorbé quelques éléments importants du latin. Entre le milieu du 16^e s. et la fin du 17^e s., une certaine dimension imaginaire apparaît, dans les représentations du français, qui en fait davantage un « horizon », ou un idéal, qu'une réalité précisément descriptible.

Au plan politique, les différentes édits et ordonnances qui, émanant du pouvoir royal, ont régi les usages juridiques du royaume, contribuent à modifier les systèmes d'opposition (► chap. 10). Les articles 110 et 111 de l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) stipulent que les documents administratifs (actes notariés, etc.) doivent être désormais rédigés « en langaige maternel françois, et non autrement ». L'expression *langage maternel françois* a intrigué. On s'est demandé si elle pouvait recouvrir des usages dialectaux (maternels). Depuis le milieu du 14^e s., l'expression latine *lingua materna* est venue en concurrence avec le *vulgaris*, et elle a donné lieu à un calque français. L'ordonnance de Moulins (1490) concernant le Languedoc indiquait *en langage François ou maternel* ; celle de Lyon (1510) *en vulgaire et langage du païs* (voir Kibbee 2002). Il est donc vraisemblable que celle de Villers-Cotterêts, malgré une formulation condensée et donc ambiguë, n'envisageait pas d'exclure *a priori* les parlers locaux, fatalement inclus dans le *vulgaire*, le *maternel*, le *langage du païs*, et même dans le *langage maternel françois*. Ce qui est sûr, c'est qu'il s'agissait d'abord d'exclure le latin. Depuis le 10^e s. en Italie existait une opposition entre *nativa voce* (l'italien) et *patrio ore* (le latin). Mais il y a une marge d'incertitude. Toutefois, l'ordonnance d'Is-sur-Tille, en 1535, opérait déjà une hiérarchie, en utilisant la formule *en françoys ou a tout le moins en vulgaire dudict pays*. Il est donc possible que, dans l'ajout *et non autrement* de l'ordonnance de Villers-Cotterêts, il y ait matière à un verrouillage (Courouau 2012). Il s'agit de traduire en raccourci *langage maternel*, ou *vulgaire*, par « français ». C'est dans ce sens que les commentateurs de l'ordonnance (le procureur au Parlement de Paris Gilles Bourdin en 1549) comprendront généralement le texte. Le fait que l'occitan (pas plus, au demeurant, que le latin) ne soit pas nommé est significatif. L'occitan était la seule langue autre que le français à avoir eu un usage administratif. Dans les faits, bien des notaires étaient déjà passés au français. Le pouvoir royal prévoit un espace de latitude, pour des usages qui de toute façon ne sont pas sanctionnés, la question n'étant pas une priorité politique.

Dans le système des dénominations, l'expression *en françois* va malgré tout s'opposer, dorénavant, aux patois. Lorsque le Béarn est rattaché à la France en 1620, l'ordonnance qui veut que les actes du parlement soient « faits et expediez en langage François » remplace tout simplement le béarnais par le français (Brun 1923, Courouau 2012).

A partir du milieu du 16^e s., même si, dans les réalités, le français s'affirme, et si ses contours sont mieux définis par le commentaire métalinguistique, la désignation ordinaire de ce qu'on appelle *françois* reste très variable. Le critère de la romanité permet à la conscience linguistique d'identifier l'ensemble des parlers gallo-romans (d'oïl, d'oc et franco-provençaux) comme un ensemble nettement distinct de langues comme le breton ou le basque. L'important travail sur les origines du français et sur les filiations historiques entre langues effectué par des pionniers comme Etienne Pasquier dans ses *Recherches de la France* (première édition, 1581), ou Du Cange, dans son *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis* de 1678), permet l'émergence d'une vision historique synthétique, comme celle de Voltaire dans l'article « François (ou Français) » de l'*Encyclopédie*, vision souvent fortement colorée d'idéologie et de nationalisme. Voltaire y décrit le français comme ayant pris forme « vers le 10^e s. », s'étant ensuite enrichi à partir de ses origines « celtes, latines et allemandes », ayant été « cultivé » au 16^e s., notamment par le grec, et étant enfin devenu

une langue plus « noble », « régulière », « harmonieuse » au 17^e s., moment où se révèle son « génie », en lien avec l'esprit du peuple et ses mœurs.

Au 17^e s., les sens « ordinaires » du mot *françois* restent nombreux. Le souci de se faire comprendre va dans le sens d'une acception très large de la désignation, qui peut inclure, dans la bouche de locuteurs auprès de qui la conscience des normes n'avait pas encore émergé, des variétés jugées aujourd'hui éloignées du français standard. L'étiquette *françois* est alors souvent revêtue d'un sens plus national que linguistique. Peletier du Mans déclarait déjà que les idiomes « picars, normans et autres [...] sont sous la couronne de France : tout ét Francoes puisqu'iz sont du pais du Roe » (*L'Art poetique d'Horace*, 1545 : 39). Le sens du mot *français* est ici surtout patrimonial et politique. Tous les parlers du nord, avec lesquels il pouvait y avoir plus ou moins intercompréhension, peuvent être englobés dans ce qu'on appelle *françois*. La société éduquée considérait les parlers dialectaux du Nord « davantage comme une déviation présentant un écart comique par rapport aux normes du parler de la bonne société que comme un système linguistique différent du leur » (Lodge 1997 : 258), tandis que les populations non éduquées, non seulement ne voyaient pas d'inconvénient, mais même de la fierté, à nommer « français » leur oralité dialectale. La conscience d'un caractère étranger ne commençait vraiment qu'au contact des variétés de l'occitan et du franco-provençal, comme le montrent les témoignages de La Fontaine ou Racine, lequel situe à Lyon la cessation de l'intercompréhension avec ce qu'il dénomme « le langage du pays ».

Aux 17^e et 18^e s., au nord de la Loire, il n'est plus guère que le picard à conserver une identité assez affirmée par rapport au français, parmi les dialectes de base romane. Au sud, les dialectes de l'occitan apparaissent bien comme extrinsèques par rapport au français, même si, en zone de contact, des mélanges ont sans doute eu lieu à l'oral, dont on n'a pas ou peu conservé la trace (Chambon 1990).

A ce titre, dans les représentations, le gascon a constitué le principal « versus » du français pendant presque deux siècles. Montaigne l'oppose nettement au français au moment d'écrire les *Essais*. L'entourage du jeune Louis XIII s'inquiète de la présence du gascon à la cour du roi Henri IV son père (Ernst 1985). Aux 17^e et 18^e s., il est considéré comme l'idiome parlé à l'intérieur du royaume le plus susceptible de compromettre la « pureté » du français, comme en témoignent les *Gasconismes corrigés* de Desgrouais (1776), qui traquent ces traces défectueuses dans une base française. Au moment de l'enquête de l'abbé Grégoire, l'enquêteur Pierre Bernadau considérait encore le gascon comme « un idiome très-étendu et très-varié ». « Il présente tous les termes de la langue française, écrit-il, et celle-ci ne peut pas trouver des termes équivalents, pour l'énergie et la précision » (Certeau et al. 1975 : 186). La question se pose, au niveau patrimonial, et cela n'est pas sans lien avec la politique d'expansion de Louis XIII et de Louis XIV, de savoir si le gascon et le provençal, langues considérées comme riches et bien « illustrées », peuvent être intégrés au « français » dans les représentations.

En parallèle à cette compréhension parfois extensive du « français » par rapport aux dialectes qui prolonge la vision de Bovelles au 16^e s., se développe au 17^e s. une conception puriste, qui donne à « français », en réalité, le contenu de « bon français ». On en voit la trace dans les dictionnaires d'époque, qui donnent souvent à *parler français* le sens de « parler clairement », de façon correcte, intelligible, de même qu'à *parler chrétien* (Molière). L'influence des théorisations de la clarté se mêle à un *a priori* culturel. Le rêve de restaurer un « bon latin » désormais de plus en plus hors de portée migre vers la représentation d'un « bon usage » appuyé sur une « bonne société ».

C'est aussi l'époque où les théories du « génie de la langue » ont pour effet une représentation différente des rapports entre langues. Celles-ci sont davantage séparées les unes des autres, ne serait-ce que par la pré-conception de ces traits essentiels qui leur en seraient consubstantiels. Le français est alors fréquemment opposé, aussi bien qu'au latin et au grec, à l'italien, à l'espagnol dans un premier temps, puis à l'allemand et à l'anglais. Mais il n'est jamais opposé, dans ce sens, aux patois.

Enfin, l'émergence progressive de la notion de « langue commune » (première édition du dictionnaire de l'Académie, 1694 ; voir Collinot et Mazière 1997 et Branca-Rosoff et al. 2011) propose une troisième vision du français qui en fait un modèle, une abstraction caractérisée avant tout par l'exclusion hors de son sein de tout ce qui relève de la terminologie. Par ce moyen, une problématique essentielle qui a rendu, à partir du 14^e s. environ, les contours de ce que peut être une « langue » difficiles à arrêter, se trouve soudainement tranchée. La matière terminologique de la langue est sortie de son cadre initial pour devenir à son tour une « langue » (on trouve au 18^e s. le syntagme *langue de la chimie*, par exemple). Sous l'influence des premières théories des signes, apparaissent comme *langue* et comme *langage* des systèmes signifiants organisés, de sorte qu'on parle de *langage des couleurs*, de *langage des sons*. Ainsi les terminologies deviennent propres à recevoir le nom de « langues », mais dans un sens différent des usages naturels. Le 18^e s. est traversé par cette ambiguïté de définition qui confond ensemble *langue* et *vocabulaire* (article « Langue » de l'*Encyclopédie*). Pour ce qui est des usages, le mot *langue* peut être d'extension très variable, allant du singulier (*la langue de Voltaire*) à la nation ou au peuple en passant par les métiers et les milieux sociaux.

Pour ce qui est de la définition du français, néanmoins, son identification à une *langue* ne fait pas débat. Sous l'influence des nombreuses descriptions de langues réalisées au 18^e s., enrichies par la découverte de nouvelles langues extra-européennes et par l'hypothèse de l'indo-européen, le français est situé en permanence par rapport à d'autres langues, au sein d'ensembles et de systèmes d'oppositions variant selon les points de vue et les théories (comme les *langues du nord* opposées aux *langues du midi* chez Rousseau).

En revanche, à partir du 17^e s., ce qu'on appelle l'« ancienne langue », et même l'« ancien français », comme chez Dominique Bouhours en 1671, apparaît de plus en plus comme distinct de l'idiome qu'on pratique. Au 18^e s., l'« ancienne langue » est considérée comme formée de dialectes mêlés, alors que le français s'est épuré. Au 19^e s., Frédéric Godefroy publie un *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes* (1881) qui popularise l'expression chez les philologues.

Si les rapports entre le français et le breton, par exemple, sont nettement caractérisés en termes de « langues » (*Dictionnaire étymologique de la langue bretonne* de Le Pelletier en 1752), de même qu'entre le français et la « la langue celtique », parfois encore considérée comme aux sources du français, la situation est plus ambiguë pour les parlers romans. L'investigation philologique naissante a tendance à faire de l'occitan une langue, comme le montre le *Dictionnaire provençal et français* de Pellas en 1723. La « Renaissance du sud » (Lafont 1970) de la fin du 17^e s. a doté ces parlers de nouveaux monuments littéraires, notamment poétiques (voir Gardy 1997), et on observe l'apparition d'une certaine conscience identitaire, de même qu'en picard (François Cottignies, dit « Brûle-maison », 1678-1740). Cependant, ces nouvelles productions littéraires tendent à être marquées, surtout dans la deuxième moitié du 18^e s., par un phénomène de « folklorisation » qui les exclut des fonctions de la littérature « haute ». En parallèle, le rôle croissant de Paris dans la vie économique et culturelle produit une « provincialisation » observable notamment dans des villes

qui jouissaient auparavant d'un certain prestige (Toulouse). Les crises économiques de la fin du siècle fragilisent les cultures locales, notamment linguistiques. On a tendance à les associer au passé, à un « vieux fond » qui se survivrait : c'est le cas de Voltaire, dans l'article « Français » de l'*Encyclopédie*, qui n'associe les patois qu'à quelques « rustres » de Basse-Bretagne et à « quelques villages de France ».

Dialectes, patois ? Les deux mots restent en usage. Mais ce qui est repéré ainsi est désormais très limité. S'inspirant de la manière de décrire la situation du grec ancien, Rollin, dans son *Histoire ancienne* (1730-1738) juge que l'« ancien français », outre le français, avait trois autres « dialectes » : le normand, le picard et le bourguignon. Un peu plus tard, Rivarol estime de son côté dans son *Discours sur l'universalité de la langue française* (1784) qu'il n'y a historiquement en France que deux « patois » : le picard et le provençal. Autant de témoignages d'une tendance à interpréter comme « français » un nombre toujours plus grand de parlars, de relire l'histoire linguistique de la France à l'aune de la centralisation, mais aussi d'une difficulté à intégrer l'altérité, et à vouloir la décrire précisément. De fait, l'usage des « patois » à la fin du siècle est de plus en plus perçu comme illégitime, injustifié, attribuable seulement à la mauvaise éducation. Au Nord, les usages patoisants glissent progressivement vers ce qu'on va appeler les « français régionaux », reconnaissables en ce que les bases lexicales distinctes du français sont éliminées au profit de prononciations différentes de bases françaises (ainsi de la disparition de *lincheus* pour *draps* dans le Nord à la fin du 18^e s. ; voir Chaurand 1972).

À la Révolution, l'opposition entre le français et les patois sort bien évidemment renforcée par l'enquête de l'abbé Grégoire, lancée en août 1790. Le processus de traduction des décrets montre aussi qu'il y avait conscience d'une fracture. Le terme *patois*, sous la plume de Grégoire, est éminemment péjoratif. Le yiddish est aussi décrit par lui comme une « espèce d'argot », un « jargon tudesco-hébraïco-rabbinique ». La fracture entre l'acceptation du standard et le refoulement des autres usages (Lodge 1997) est indéniable et ne fait que s'accroître tout au long du 19^e s. Le mot *occitan*, absent du Littré, cesse d'être en usage. Des spécialistes forgent en parallèle les termes *occitanien* (1839) et *occitanique* (1803) qui, dans un contexte didactique, réfèrent à un objet d'étude, notamment historique. Dans les représentations, on associe de moins en moins le picard, le provençal, le normand, à d'anciennes langues – seulement à des usages quasi folkloriques plus ou moins associés au français. Il n'en va pas de même pour le breton ou le basque, qui sont nettement différenciés de l'espace linguistique du « français ».

Après la Première Guerre mondiale, la diminution sensible du nombre de locuteurs des patois accentue encore cet éloignement du statut de langue. Celui-ci n'a cours, dans le milieu spécialisé de la philologie romane, que pour l'occitan, le catalan et le corse, et dans un certain milieu littéraire marqué par le mouvement du Félibrige, mouvement d'illustration du provençal né dans les années 1850, notamment sous l'impulsion de Frédéric Mistral, et qui s'est accompagné d'efforts de standardisation, notamment par la graphie, et d'alphabétisation des occitanophones.

En Belgique, le wallon fut longtemps opposé au français (voir Remacle 1992). Jusqu'au milieu du 20^e s., sa vitalité était encore grande. Cependant, au fil du temps, le clivage entre français et wallon est devenu essentiellement d'ordre social : français pour la bourgeoisie, wallon pour le prolétariat, ce que vient confirmer, au début du 20^e s., l'intégration en wallon plutôt qu'en français des immigrés espagnols et italiens. Dans la deuxième partie du 20^e s., les questions politiques mettent de plus en plus en opposition flamand et français, reléguant le wallon vers les marges, en dépit d'une riche littérature.

En Suisse, les dialectes romands franco-provençaux ont subi une érosion similaire à ce qui s'est produit en France, cédant la place à des particularités de « français régional ».

Un point commun entre la Suisse et la Belgique est que la conscience linguistique a longtemps été marquée (jusque vers les années 1960) par la présence de forts courants puristes. Par « français », on a longtemps entendu un « bon français » d'ailleurs encore plus strict que le français de France, accusé de laxisme. La conscience des particularismes s'est traduite par la constitution de listes de « belgicisms » et d'« helvétismes » au statut parfois contestable (formes communes, formes d'origine terminologique, etc.). En Suisse, où la palette dialectale est plus riche qu'en Belgique, l'intérêt pour les parlers a par ailleurs engendré une floraison de travaux (par exemple Thibault 1997), et une sensibilité aigüe aux légitimités des usages locaux.

Au cours du 20^e s., la conscience que les variétés de français qui se sont développées hors d'Europe ont acquis des physionomies propres est un nouveau paramètre propre à remettre en cause les contours de ce qui est entendu sous le nom de « français ». Une opposition se dessine parfois entre *français* et *francophone*. Tandis qu'Onésime Reclus, l'inventeur de ce dernier mot en 1886 écrivait : « nous acceptons comme francophones tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue », incluant donc anciens et nouveaux usagers de la langue dans une même communauté, le mot *francophone* va tendre à désigner des usages du français distincts du continent européen, essentiellement ceux créés par le contexte colonial. Il se substitue à des expressions vite devenues inacceptables, comme celle de *français négrifié* (expression reprise par F. Brunot à un certain Gautier). Les qualificatifs pullulent, comme *français pied-noir*. L'ordre des qualificatifs a parfois son importance. Ainsi avec *canadien français*, première formule, courante au milieu du 20^e s., avant qu'on lui substitue *français canadien*.

A partir des années 1960, l'impact de l'idéologie centralisatrice sur les perceptions linguistiques se fait moins fort. Les rapports entre la francophonie et la francité font l'objet de débats. L'existence de variétés et de normes désormais dénommées « endogènes », autrement dit nées à part, depuis l'intérieur, est de plus en plus acceptée. Le mode de dénomination le plus couramment retenu est le substantif *français* suivi d'un complément déterminatif ou d'un adjectif : *français des Antilles*, *français d'Algérie*, *français acadien*... Le mouvement est parallèle à celui qui se déroule dans de grandes langues anciennement associées à des puissances coloniales : anglais et espagnol. Notons que, depuis les années 1980, les dictionnaires de langue française publiés en France recensent une sélection de particularités régionales ou endogènes, les intégrant ainsi au français général, et procurant l'image d'un français aux contours plus vastes, incluant, sinon les variétés tout entières, du moins certains de leurs aspects les plus représentatifs. Dans le milieu spécialisé, les notions de plurisystème et de diasystème se sont graduellement imposées, complexifiant les contours possibles à donner au « français ».

Aujourd'hui, un consensus est difficile à obtenir sur l'usage de cette dénomination, tant dans la description de la synchronie que de la diachronie. Depuis le 19^e s., l'« ancien français », terminologie commode réunissant en réalité une marqueterie de parlers et d'usages, est volontiers situé comme un autre espace linguistique que le français « moderne ». Il existe des « grammaires de l'ancien français ». Pour autant, l'étude de la diachronie du français suppose de faire des choix pour faire ressortir les faits ayant eu un impact sur la suite de l'histoire. De ce point de vue, l'option la plus généralement répandue est d'exclure les parlers d'oc, et de sélectionner, dans les parlers d'oïl, ceux ayant joué le plus grand rôle, notamment littéraire.

La situation du français du 17^e s., nommé le plus souvent « français classique » est plus ambiguë dans la mesure où, si la compréhension s'altère au fil du temps, et si la consistance de l'état de langue peut donner lieu à des descriptions autonomes (« grammaire du français classique », Fournier 1998), le sentiment d'une continuité perdure, et les textes ne sont généralement pas traduits (à la différence de Montaigne, traduit en 2000). Entre la fin du 18^e s. et le milieu du 20^e s., le sentiment d'une certaine unité diachronique d'un français « moderne » a été vif, mais, de façon générale, le ressenti de l'obsolescence s'est accentué à la fin du 20^e s. et au début du 21^e s., en raison de l'importance croissante de la terminologie, des contacts de langues, de la complexité des dynamiques sociales et du sentiment de variation lié au support principalement (voir 6.2. ci-dessous).

Aujourd'hui, ce que signifie « parler français » peut avoir des implications très différentes selon les contextes. Dans un pays comme la France où « la langue de la République est le français », formule ajoutée à l'article 2 de la Constitution française en 1992, l'influence de l'idéologie du standard, renforcée par l'école, et d'une certaine homogénéité malgré les différences reste forte. Au début du 20^e s., il n'était pas rare que des locuteurs patoisants déclarent, lorsqu'on leur demandait de nommer la langue dont ils faisaient usage, parler « français », ce qui témoigne de l'impact de ces représentations. Pour autant on observe un fréquent clivage entre une représentation très extensive du français, qui minimise les différences ou n'y voit que des détails anecdotiques, et une représentation « puriste », prompte à se replier sur un modèle parfois assez étroit et ne correspondant plus à la réalité.

« Parler français » dans un contexte où le français est en contact et / ou n'est pas la seule langue officielle insère le français dans un système d'opposition qui peut prendre des significations culturelles, politiques, sociales, identitaires, etc. Depuis les années 1960, on assiste ainsi, dans ces contextes, à une défense parfois militante de normes endogènes distinctes des normes françaises, et qui ont une valeur bien spécifique. Il ne s'agit plus seulement d'usages, mais de la construction de standards différents, aidée parfois par des décisions politiques (impliquant parfois des « statalismes », autrement dit des mots choisis pour désigner des réalités politiques propres à un état) et par les organismes de terminologie. Par ailleurs, le sentiment des locuteurs placés en situation de contact ou partagés entre des choix possibles donne à ce qu'on peut alors appeler « français » des contours très variables, entre insécurité linguistique et illusion de maîtrise.

S'entendre aujourd'hui sur une définition modélisée de ce qu'on pourrait appeler « français » dans le cadre d'un travail « scientifique » en synchronie est donc plus que jamais complexe.

6.2 Langue et variabilité

Une fois obtenue une certaine entente autour de la définition d'une « langue » ou d'un « parler » que l'on opposera à d'autres langues ou d'autres parlers, on distingue aujourd'hui trois grands types de variation : diatopique (en fonction des lieux), diastratique (en fonction de milieux sociaux) et diaphasique (en fonction des situations de parole). Certains (Mioni 1983) ajoutent la variation diamésique (en fonction du médium – oral ou écrit, par exemple –, ou du type de support) (► 5.3). Koch et Oesterreicher (1985 et 2001) proposent d'introduire une quatrième dimension de l'espace variationnel, qui serait caractérisée par l'opposition entre immédiat communicatif et distance communicative. Ces typologies com-

modes permettent de classer les faits et de les décrire avec plus de précision, encore qu'elles présentent le triple inconvénient de masquer la fréquente appartenance de nombreux faits à plusieurs types de variation simultanément, de supposer une homogénéité au sein de ces variétés, et de supposer le maintien d'une référence à une forme standard.

Avant les années 1530 de fait, c'est-à-dire avant le moment où une certaine idée du « français » est apparue, le repérage des parlers peut s'avérer flou, les vernaculaires n'étant pas considérés comme des « langues » à l'instar du latin et du grec et nos postes d'observation étant essentiellement des *scriptas*, non les parlers eux-mêmes. Tout au plus peut-on y recourir à un niveau local, pour décrire et comparer des productions écrites réalisées dans des conditions similaires (atelier de copistes, par exemple). L'étendue de la variabilité est alors considérable, et échappe parfois à la typologie mise en place par les linguistes contemporains (variation au sein d'une même page, etc.). Les parlers sont à considérer comme des idiomes assez indépendants les uns des autres, même si, du point de vue des usagers, l'intercompréhension était sans doute fréquente, ainsi qu'une conscience linguistique commune. Certains de ces parlers connaissent malgré tout un début de standardisation comme l'anglo-normand, le champenois ou le picard. À partir du milieu du 13^e s., les formes parisiennes sortent d'un usage purement local. On peut y voir le résultat d'un début de koinésation d'origine sociale (Lodge 2004), et juger également que le rôle de la chancellerie royale a été très important, l'écrit venant à lisser les fluctuations du français oral (Videsott 2013).

Dans le premier tiers du 16^e s., les modèles italiens influencent la conscience linguistique française. L'élévation du toscan au rang de langue littéraire par le biais de productions réfléchies, de raisonnements (Pietro Bembo dans ses *Prose nelle quali si ragiona della volgar lingua* de 1525), et de l'action d'académies (→ chap. 10) inspire les littérateurs français. La variation intralinguale est alors parfois perçue de manière plus noble, sur le modèle des dialectes grecs. La question des origines, qui donne lieu à toutes sortes de théories (Cerquiglini 2007 en particulier), aide à caractériser progressivement le français comme une *langue*, même si des apparentements parfois acrobatiques (avec le celte, voire l'hébreu) perturbent le juste repérage de l'espace *français*. Le terme *gaulois* est souvent employé, soit pour caractériser une continuité mythique, soit, de façon lâche, pour distinguer les états plus anciens du français de son état contemporain. Dans la réalité des usages, aux anciens dialectes primaires issus directement des parlers gallo-romans (morvandiau, poitevin, saintongeais, champenois...), se superposent des variétés de français régionaux qui vont tendre à l'emporter au fil du temps, reléguant les parlers à des situations diastratiquement basses. La variation reste (vraisemblablement) très importante au niveau phonétique et lexical, la frontière avec les patois n'étant pas toujours faite. La question de la graphie est tantôt associée à la langue, tantôt considérée comme une pure question technique, du ressort des imprimeurs. Le français parisien acquiert progressivement un statut exemplaire, à côté des français de la vallée de la Loire.

Le début du 17^e s. est caractérisé par l'apparition d'une conscience diachronique plus forte (voir les *Recherches de la France* d'Etienne Pasquier, 1621), ainsi que par une identification assez fine des types de variation (variation selon le sexe, par exemple ; voir Ayres-Bennett 2004 et → chap. 37). Ainsi la variation sociale est-elle assez clairement identifiée, tant par le biais de dictionnaires d'argot, comme *Le Jargon ou Langage de l'Argot réformé* d'Olivier Chéreau (1629), que par une étude fine des usages. Ainsi Vaugelas, dans ses *Remarques sur la langue française* de 1647, établit-il une cartographie très précise des usages élevés, en fonction de critères comme le sexe, l'appartenance à la Cour ou à la Ville, les situations de parole, etc. Les patois sont assez nettement exclus de l'espace de discussion

portant sur la langue française, espace occupé par ceux qu'on appelle les « remarqueurs », dont l'activité consiste à relever et à évaluer une multitude de petits faits de variation, avec une attitude allant du libéral au puriste (voir Ayres-Bennett et Seijido 2011). Dans la réalité, les faits où la variation reste assez acceptée sont d'ordre phonétique et lexical. En grammaire (morphologie et syntaxe), après les années 1640, on observe une élimination précoce de certains tours, certaines constructions ou certaines structurations discursives ou textuelles (pronom *lequel*, usages de la coordination, des constructions détachées, ellipses ou répétitions des constituants ; voir Combettes (éd.) 2003). La graphie donne lieu à un débat important qui sera tranché par l'Académie en faveur d'une graphie conservatrice et latinisante. La théorie du « bon usage » qui s'échafaude est fondée sur l'exclusion des termes de métier, des régionalismes (variation diatopique), des archaïsmes et des termes bas. La « langue commune » présentée par la première édition du dictionnaire de l'Académie en 1694 s'apparente ainsi à la figure étroite d'un usage qu'est censé connaître un honnête homme ou une honnête femme appartenant à la haute société de la fin du siècle. Ce français idéal est volontiers présenté tant comme sorti de l'histoire que comme de l'espace variationnel, ayant atteint un point de « perfection ».

Cette situation perdure dans la première moitié du 18^e s., tandis que les patois se maintiennent, certains (provençal, gascon, picard notamment) profitant d'une mise à l'écrit tardive, et connaissant même des formes de renaissance littéraire. Toutefois, les équilibres variationnels internes au français se modifient subtilement : certaines formes basses remontent dans la langue élevée, tandis que le développement des mots de métier perturbe la notion académicienne de « langue commune ». Au cours du siècle, de nombreux faits de variation lexicale entre forme patoise et forme française vont s'effacer au profit de variations de prononciation (et de graphie lorsque les mots sont écrits) à l'intérieur d'un continuum français (Rézeau 2001). Ainsi des formes *poplieu*, *popliu*, *peupillier*, *popier*, *poupier* analysées par Chaurand (1972), et qui peuvent être considérées comme des variantes patoises de la forme française *peuplier*.

Pour reconstituer ces évolutions, les linguistes s'appuient sur des sources directes qui deviennent significativement plus importantes au fil du temps, les textes privés de « peu lettrés » devenant plus nombreux (Ernst et Wolf 2001), sur des appropriations littéraires (les romans de Marivaux, par exemple) et des textes métalinguistiques. Dans les dictionnaires, le terme *patois* s'applique alors parfois indistinctement au « français corrompu » dû à l'absence d'éducation, au « patois gascon », et au « patois des Halles », ce qui témoigne de l'homogénéisation de la conscience de la « langue ». Mais aucune donnée sur les usages réels ne nous est donnée, avant l'enquête initiée en 1790 par l'abbé Henri Grégoire, laquelle débouchera sur un rapport à la commission de l'instruction publique de la Convention en 1793. Les résultats de cette enquête inaboutie et réalisée dans des conditions éloignées des méthodologies actuelles doivent être pris avec prudence (Brunot 1905 ; Certeau et al. 1974), mais deux questions au moins, dans les 43 qui ont été posées par les enquêteurs, parlent au sociolinguiste et à l'historien de la langue. La question 1 : « L'usage de la langue française est-il universel dans votre contrée ? Y parle-t-on plusieurs patois ? », et la question 28 : « Remarque-t-on qu'il [le patois] se rapproche insensiblement de l'idiome français, que certains mots disparaissent et depuis quand ? ». Les réponses qui nous sont parvenues, qui émanent pour beaucoup de l'Est, dont Grégoire était originaire, et du Sud-Ouest, révèlent une assez grande vitalité des patois, notamment du gascon, dont l'enquêteur Bernadau note, en l'absence de grammaires et de dictionnaires connus (ce qui n'est pas tout à fait exact), la grande variabilité, qui « change singulièrement l'idiome ». A Bordeaux est également notée

la présence de ce qui est décrit comme « un français avec terminaisons gasconnisées ». Entre parlers primaires et français régionaux, entre variation diatopique et variation diastratique, un feuilletage se crée visiblement.

Au total, Grégoire présente à la Convention une synthèse sans doute un peu hâtive où il estime que, avec « trente patois », la France ressemble à une « Tour de Babel », et où on peut juger « sans exagération », qu'« au moins 6 millions de Français, surtout dans les campagnes, ignorent la langue nationale ; qu'un nombre égal est à peu près incapable de soutenir une conversation suivie ; qu'en dernier résultat, le nombre de ceux qui la parlent purement n'excède pas 3 millions, et probablement le nombre de ceux qui l'écrivent correctement est encore moindre ».

Outre la présence de « patois », le problème est aussi, pour certains patriotes centralisateurs, la « corruption dans le langage qui se fait remarquer tant à la campagne que dans nos villes et bourgs » (Certeau et *al.* 1974 : 244). Par là, on attirait l'attention sur l'existence de différences, notamment phonétiques, avec le français central normalisé, différences qui n'allaient cependant pas jusqu'à rendre ces formes incompréhensibles.

On sait que, au final, l'objectif de Grégoire, dans la lignée du rapport Lanthenas sur l'instruction publique (1793), était de parvenir à une « éradication » des patois et à une généralisation du français allant de pair pour lui avec l'amélioration des mœurs et le développement de la conscience politique.

Après l'enquête Grégoire, une deuxième enquête sur les usages linguistiques fut menée sous l'Empire (entre 1806 et 1812), sur un ensemble qui comprenait, administré par cent-trente préfets napoléoniens, outre l'intégralité de la France actuelle, un morceau d'Allemagne, un morceau de la future Belgique, des Pays-Bas, et une bande côtière en Italie. Elle est le fait de Charles Etienne Coquebert de Montbret, directeur du bureau de la statistique du ministère de l'Intérieur, et de son fils. Si l'enquête, fondée sur l'usage de traductions d'un extrait de l'évangile de Luc, présente des manques (autour de Paris et dans le domaine occitan), et n'offre bien sûr pas les gages de scientificité actuels, elle montre cependant quelques faits, notamment au nord et dans les zones de contact. On observe que la vitalité dialectale reste grande, tant en France que dans la Belgique sous régime français. Pour autant, les patois ruraux ont tendance à céder du terrain, notamment en Suisse romande (Kristol 2010), où le français des villes, Genève et Lausanne, français considéré alors comme très « pur », tend à se diffuser hors des villes, et en Savoie et Bresse où les parlers franco-provençaux se trouvent pris en tenailles dans un conflit linguistique mettant essentiellement en jeu le français et l'italien. Dans la région de Nice, la francisation de l'enseignement imposée en 1805 n'a pas encore porté ses fruits (elle ne le fera qu'après le rattachement de Nice à la France en 1860), et seuls le dialecte nissart et l'italien sont parlés. La Corse, récemment rattachée à la France (1768), reste très peu francophone. Les situations linguistiques de la Belgique, du Luxembourg et de la Suisse apparaissent particulièrement complexes, de même que les réalités dialectales du breton, des parlers germaniques, et du basque, encore très vivants. L'impression qui domine (voir l'étude de Brunot 1905-1972, IX : 525-599) est celle d'une grande intrication de parlers, et d'une définition du « français » à géométrie variable (l'enquête comptabilise les locuteurs des dialectes occitans).

Au cours de la deuxième moitié du 19^e s., le programme espéré par Grégoire est dans une certaine mesure réalisé par l'école de la Troisième République. L'idéologie française du « français national » rejaillit sur les pays francophones voisins et se traduit par la montée du purisme (c'est le moment, en Belgique, de la lutte contre les « flandricismes » et les « wallonismes »). L'imposition d'une langue d'écrit homogénéisée par la grammaire et la graphie

réussit jusqu'à un certain point (Glatigny 2001), et rejaillit sur le mode de transcription graphique des patois, en en écrasant de nombreuses spécificités et en réactivant, en dehors du standard, la tension entre graphie et phonie. Certains littérateurs se montrent intéressés par la variation diatopique (Sand) et diastratique (Nisard 1872), mais cette diversification du français reste méprisée, encore que fortement exploitée par la chanson et le cabaret, jusqu'à ce qu'un grand atlas linguistique (Gilliéron et Edmont 1902-1910) s'attache à mettre en cartes cette diversité.

Une troisième grande enquête sur les parlers est celle que conduisit Ferdinand Brunot, en 1912 et 1913, avec un appareil enregistreur très nouveau issu des recherches phonétiques de Rousselot dans les Ardennes, le Berry et le Limousin. Cette enquête, dont les produits enregistrés sont conservés dans les « Archives de la parole » de la Bibliothèque Nationale de France, devait se prolonger, notamment vers le sud, mais en a été empêchée par le déclenchement de la Première Guerre mondiale. Malgré son caractère circonscrit localement, ce fonds représente une source extrêmement riche – la plus riche que nous ayons avec les documents déposés à la Lautbibliothek de l'université Humboldt de Berlin – pour la connaissance des parlers du nord de la France, notamment des parlers en contact avec le wallon, mais aussi ce que Brunot a parfois qualifié de « français patoisant » ou « français dialectal ». Les enregistrements révèlent un certain nombre de phénomènes phonétiques (« ouïsmes », articulation du *r*), mais aussi lexicaux (*à c'è heure* pour *maintenant*, *se manquer* pour *se tromper*) et grammaticaux (finales systématiques en *-ont* à la troisième personne du pluriel, adverbe de négation archaïque *point*, particule interrogative *-t'i, je vas* pour *je vais*) qui pour certains avaient déjà été relevés par les remarqueurs du 17^e s. et subsistent aujourd'hui en français du Québec, ce qui témoigne d'une certaine stabilité dans la variation. Ces enregistrements manifestent l'existence de certaines continuités dans les formes diverses de français rural, continuités que Brunot remarquait également entre des patois éloignés, de même que le lien fort unissant ces phénomènes à la parole, lien masqué voire effacé par la graphie.

Quant à l'étude des correspondances des soldats et des familles lors de la Première Guerre mondiale (voir Steuckardt (éd.) 2015), elle révèle que, le français étant à l'époque la seule langue enseignée et légitimée, les correspondances ne se font quasiment que dans cette langue, avec une présence minimale d'emprunts lexicaux aux patois. Ces derniers, par ailleurs, auraient été difficiles à graphier. De ce point de vue, la Première Guerre représente bien un moment de diffusion et d'homogénéisation du français, même si l'on observe aussi une poussée de l'argot et une technicisation du vocabulaire parfois un peu abusivement reliée au conflit lui-même (voir Roynette, Siouffi et Steuckardt 2017, Rézeau 2018). Mais l'étude de ces correspondances combinée à une attention nouvelle aux particularités du français parlé permet à Frei (1929) de développer aussi la notion de « français avancé », reprise ensuite par Steinmeyer (1979), laquelle atteste l'importance, à côté de la langue normée, d'une langue « semi-correcte ».

Au cours du 20^e s., certaines particularités de français populaire disparaissent de métropole tout en subsistant outre-Atlantique et dans les créoles. Les phénomènes de variation (de tous ordres) tendent à s'estomper en France métropolitaine tandis qu'ils subsistent entre la France et les pays francophones, et entre les pays francophones eux-mêmes. Certaines variétés s'autonomisent, notamment dans les colonies et anciennes colonies.

Après la Seconde Guerre mondiale, et surtout à partir des années 1960, l'importance des données accessibles et le renouvellement des méthodologies permettent aux linguistes de mettre au jour l'étendue et la finesse de la palette variationnelle (Gadet 2003). La notion de « français populaire » est alors soigneusement distinguée de celle de « français parlé ».

Les phénomènes de variation diaphasique et diamésique sont davantage pris en compte (« oral spontané », « oral soutenu », etc.). A partir des années 1970, le rapport à la norme ou aux normes change significativement. En français comme dans d'autres langues comparables (anglais, espagnol), deux phénomènes, de standardisation et de déstandardisation, s'observent simultanément (voir Erfurt et Budach 2008). La standardisation peut être attribuée à l'homogénéisation sociale, à la plus grande mobilité des populations, au poids de certaines institutions, et au rôle des médias. La déstandardisation peut être attribuée aux volontés d'autonomisation linguistique de certaines variétés, à la place croissante des terminologies et des langages spécialisés, à la modification du rapport politique aux langues dans le contexte postcolonial, aux contacts de langues, et à l'apparition de micro-sociétés se choisissant des usages linguistiques propres (« langage des banlieues »). Au début du 21^e s., l'homogénéisation du français est surtout sensible au plan phonétique et grammatical, les différences entre variétés se traduisant surtout au plan lexical, particulièrement entre les pays francophones (Abecassis et Ledegen 2015). Les « français en émergence » (voir Galazzi et Molinari 2008) se signalent au plan morphologique et lexical (truncations, mots-valises, emprunts) et pragmatique (modes d'allocution, modalisateurs), surtout. Au plan lexical, le développement immense des lexiques spécialisés et la pénétration de ceux-ci par l'anglais perturbent parfois la conscience que les locuteurs peuvent avoir de la « langue ».

Références bibliographiques :

Abecassis et Ledegen 2015 ; Ascoli 1877 ; Ayres-Bennett 2004 ; Ayres-Bennett et Sejjido 2011 ; Banniard 1992 ; Branca-Rosoff et *al.* (éd.) 2011 ; Brun 1923 ; Brunot 1905-1972 ; Cerquiglini 2007 ; Certeau, Julia et Revel 1975 ; Chambon 1990 ; Chaurand 1972 ; Collinot et Mazière 1997 ; Combettes (éd.) 2003a ; Courouau 2008, 2012 ; Desbordes 2007 ; Erfurt et Budach 2008 ; Ernst 1985 ; Ernst et Wolf 2001 ; Frei 1929 ; Gadet 2003 ; Galazzi et Molinari 2008 ; Gardy 1997 ; Gilliéron et Edmont 1905-1910 ; Glatigny 2001 ; Glessgen 2017 ; Gougenheim 1959a ; Kibbee 2002 ; Kloss 1967 ; Koch et Oesterreicher 1985, 2001 ; Kristol 2010 ; Lafont 1970 ; Lodge 1997, 2004 ; Lusignan 1986, 2004 ; Maiden, Smith et Ledgeway 2011 ; Mioni 1983 ; Nisard 1872 ; Paris 1889 ; Pfister 1973 ; Remacle 1992 ; Rey, Duval et Siouffi 2007 ; Rézeau 2001 ; Rézeau 2018 ; Roynette, Siouffi et Steuckardt 2017 ; Selig et Hartmann 1993 ; Steinmeyer 1979 ; Steuckardt 2015 ; Stewart 1962 ; Thibault 1997 ; Videsott 2013 ; Wright 1997, 2002 ; Wuest 1979.

Gilles Siouffi

Chapitre 7

Les données historiques, géographiques et démographiques

7.1 Les données historiques et géographiques

Ce chapitre présentera dans un premier temps les paramètres historiques et géographiques qui ont entouré les pratiques linguistiques de l'ensemble « français », et analysera dans un deuxième temps l'impact qu'ont pu avoir les facteurs démographiques.

7.1.1 Le substrat latin et sa dialectalisation

Concernant les plus anciennes langues parlées sur le territoire aujourd'hui occupé par la France, on ne peut se livrer qu'à des hypothèses fragiles, que ne viennent soutenir que très peu de preuves archéologiques. Un ensemble de langues non indo-européennes ont certainement été parlées, auxquelles on rattache le basque, possiblement langue caucasienne, et les langues ibériques, parmi lesquelles l'aquitain, langues qui n'ont laissé aucune trace en français. A partir de 6000 avant J.-C. environ, l'expansion vers l'ouest des peuples indo-européens à la recherche de nouvelles terres agricoles a apporté de nouvelles langues, parmi lesquelles celle des Ligures au sud, d'où proviennent quelques toponymes (les suffixes gallo-romans en *-ascus*, comme dans *Manosque*), et quelques mots (*calanque*, *avalanche*). A partir de 600 avant J.-C., le grec fut une langue importante sur la côte méditerranéenne, donnant quelques toponymes, quelques traces en provençal, sans devenir la langue des peuples locaux. C'est vers 500 avant J.-C. qu'aurait eu lieu l'invasion celte la plus massive, après de premières infiltrations plus anciennes. Ces Celtes se mêlèrent pour partie avec les Ibères, et donnèrent naissance à des peuples qu'on nomma plus tard Bretons (en Angleterre), et Gaulois (en France).

Lorsqu'ils ont conquis la Gaule, les Romains ont donc trouvé un territoire qui utilisait des parlers celtiques (gaulois) pour l'essentiel, vraisemblablement plus homogènes qu'on ne l'a longtemps pensé, mais aussi, selon les régions, des parlers ibères, ligures, germaniques, et aussi le grec (sur la côte méditerranéenne). Le gaulois a laissé des vestiges essentiellement dans les toponymes (les noms en *-dun*, comme *Verdun*, les noms en *Ar-*, comme *Arles*), mais du gaulois viennent environ (avec beaucoup d'inconnues) quelques dizaines de mots (→ 50.2.1), pour beaucoup relevant du vocabulaire de la nature (*chamois*, *chêne*), de l'agriculture (*soc*, *charrue*, *boue*), et des armes (*lance*, *glaive*), ainsi que les restes d'une numérotation vicésimale (*quatre-vingts* ; voir Lambert 1994). On a pu considérer (Pellegrini 1980) que la prononciation gauloise du latin a ensuite été à l'origine des premières palatalisations de certaines consonnes, de la perte de certaines syllabes non accentuées, du maintien du *s* final du masculin au cas sujet, d'un début de passage du /u/ latin à /y/, ainsi que de phénomènes de liaison et de lénition. Mais ces palatalisations et syncopes ont eu également lieu ailleurs en latin parlé. Dans les particularités syntaxiques influencées par le gaulois, on cite le préfixe intensif *re-*, cité dans le glossaire de Vienne du 5^e s. (*reuire* vs. *luire*), ou l'usage de structures périphrastiques pour exprimer des aspects verbaux (Roegiest 2006).

La colonisation romaine commença autour de 150 avant J.-C. par la région narbonnaise, et se poursuivit entre 59 et 51 avant J.-C. pour le reste de la Gaule sous le règne de César (« guerre des Gaules »). La romanisation politique et culturelle du territoire produisit

une latinisation linguistique progressive, dans la Gaule Transalpine d'abord, puis dans les trois Gaules (Belgique, Aquitaine et Celtique). Trois grandes zones furent nettement romanisées : l'axe rhodanien, les abords du Rhin, et les villes du Sud. Tandis que l'usage du latin progressait, on estime que le gaulois a pu se maintenir dans certains endroits jusqu'au 5^e s. après J.-C., voire 6^e ou 7^e s., moment où il a cédé dans un mouvement parallèle aux progrès de la christianisation, qui se fait en latin, les structures tribales s'étant longtemps maintenues et les Romains n'ayant pas particulièrement cherché à éliminer le gaulois. On pense aujourd'hui qu'une diglossie entre gaulois vernaculaire et latin langue de communication a pu dans certains contextes perdurer assez longtemps, notamment dans des régions reculées comme l'Auvergne ou les Alpes.

Le latin, de son côté, s'est morcelé en trois variétés principales : un latin écrit encore bien normé, un latin parlé cultivé et un latin parlé populaire (Banniard 1997, Leonhardt 2010, Banniard 2013). Ce latin parlé populaire et généralement rural (*sermo rusticus*), procède à de nombreuses substitutions lexicales allant vers le concret et l'imagé (*manducare*, 'mastiquer', remplace *edere*, 'manger' ; *testa*, 'le tesson de poterie', remplace *caput*, 'la tête'). Au plan phonétique, la perte de l'opposition entre voyelles longues et brèves, donnant lieu à une restructuration phonologique, est attestée par des inscriptions et l'« Appendix Probi », liste de mots du latin classique accompagnée de leurs équivalents en latin tardif, et qui a vraisemblablement été rédigée par un professeur d'école du 5^e s. (Asperti 2007). Au plan grammatical on assiste à un début de disparition des déclinaisons, à l'extension de l'emploi des prépositions, à la préférence pour des formes périphrastiques dans certains temps verbaux. Les trois variétés ont d'abord coexisté avant que la variante populaire ne remonte jusque dans les couches les plus élevées de la population. Une nouvelle variété est apportée avec le latin chrétien, l'évangélisation, sous l'impulsion de Martin de Tours, gagnant la campagne après avoir touché les villes, et s'y faisant largement dans un registre simple (*sermo humilis*) éloigné de la norme savante pour toucher les illettrés, qui ne parlaient que le latin quotidien.

A partir de la fin du 4^e s., on assiste à une dialectalisation qui prend des formes différentes selon les régions. Ainsi, la Narbonnaise (*Provincia*), conserve un fonds lexical latin ancien d'où proviendront de nombreux mots d'occitan. L'imprégnation latine est plus superficielle en Aquitaine où le basque survit au sud de Bordeaux. L'Auvergne (Arvernne) reste attachée aux pratiques linguistiques traditionnelles dans le domaine administratif (Chambon 2000).

7.1.2 Influences précoces

Le français est donc une langue dont la source est un latin parlé qui a commencé à se dialectaliser au 5^e siècle avant de le faire vraiment au 8^e siècle, les variétés se séparant alors diachroniquement de leur forme originelle et diatopiquement les unes des autres. Toutefois, compte tenu de la rareté de documents (diplômes et chartes essentiellement), cette période reste difficile à étudier (Banniard 1989, Carlier et Guillot-Barbance 2018, Carles 2017).

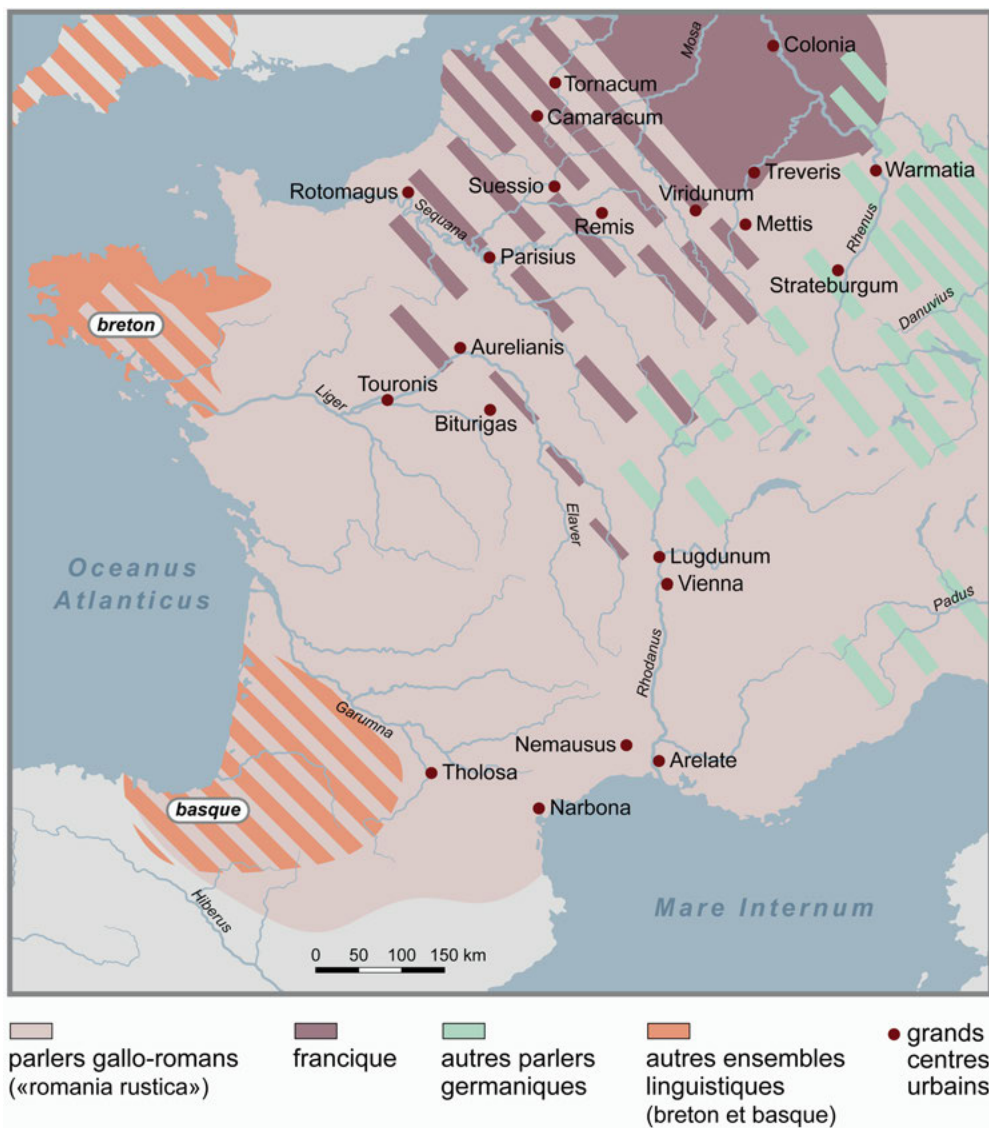
Les premières influences qui vont s'exercer sont celles de parlers germaniques. Dès les années 250, les Alamans et les Francs mettent en danger le *limes* romain à l'est, notamment près du Rhin. De nombreux germanophones s'installent en Gaule, surtout après la victoire de l'empereur Probus. Des prisonniers s'installent comme soldats-cultivateurs (les *lètes*), mais cette installation est considérée comme ayant plutôt favorisé l'usage du latin. Entre le

3^e et le 6^e s. plusieurs vagues de peuplement eurent ensuite lieu. Les Francs saliens occupaient la partie basse de la rive gauche du Rhin. Petit à petit, ils vont étendre leur territoire vers le sud et émigrer en Gaule. Sur la rive droite du Rhin, on trouve les Francs rhénans, dont les parlers germaniques étaient différents, et qui, eux, ne vont guère émigrer. D'autres peuples germaniques sont par ailleurs installés dans des parties significatives de la Gaule : les Burgondes au centre, les Ostrogoths au sud-est (et dans l'actuel Piémont), les Wisigoths dans l'actuel Languedoc et au sud-ouest. Les frontières changent souvent, au gré des intrigues, mariages, alliances, complots (Jacobs 1859 et Longnon 1878).

A partir de 465, Clovis, roi des Francs, installe un royaume au Nord de l'actuelle France, royaume qu'il étend progressivement vers le sud au détriment de l'autorité romaine, d'abord à Soissons (Suesso) en 486, puis jusque dans l'actuelle Aquitaine au détriment des Wisigoths entre 507 et 511. A partir de 534, l'ancien royaume burgonde est divisé en trois, ce qui renforce l'avancée des Francs. On estime que les Francs du royaume de Clovis ont plutôt progressé dans ce qui restait de structures gallo-romaines, et que souvent ces expansions territoriales n'étaient pas de véritables conquêtes mais avaient l'aval de l'élite gallo-romaine. L'étendue de ce territoire et le fait que les Francs étaient minoritaires démographiquement par rapport à la population gallo-romaine (peut-être 5%) limitèrent l'extension du dialecte bas-rhénan de la langue franque (ou francique) qui, dans sa forme ancienne, disparut au cours du 7^e s. Pendant ce temps, le latin se maintint et fut adopté comme langue religieuse et les Francs convertis au christianisme l'adoptèrent.

Dans l'usage quotidien, tandis que seul le latin était écrit, la langue franque partagea le rôle de langue véhiculaire avec la *lingua romana rustica*. Le nom *Francia* se substitue progressivement à *Gallia* (vers le 7^e-8^e s.). Le contact des deux langues amena la langue franque à exercer de nombreuses influences sur le gallo-roman (► chap. 6). Du côté phonétique, l'introduction du [w] germanique altéra la prononciation du [w] latin, et suscita, tant dans les mots germaniques que dans les mots latins, une évolution analogue vers la gutturale : francique *werra* > *guerre* ; latin *uastare* > *gâter* (► 50.3.1). Une suraccentuation de la voyelle tonique fit diphtonguer de nombreuses voyelles (comme dans les langues germaniques) (► chap. 11). Dans le lexique et en morphologie, on relève les suffixes adjectivaux *-ard* (*campagnard*), issu du francique *hard*, « dur, fort », *-er*, *-ier*, *-and*, *-ais*, *-aud*, le préfixe *mé-* (*mésestimer*), les finales en *-ir* d'un certain nombre de verbes (*choisir*). Du côté du vocabulaire, on estime à environ 700 le nombre de mots du français actuel issus de mots franciques ou germaniques, notamment des noms de couleur (*bleu*, *blanc*, *gris*, *brun*), des adverbes de quantité (*trop*), du vocabulaire de l'agriculture (*blé*, *bois*, *forêt*), de la guerre (*épieu*, *hache*), des noms de sentiments (*orgueil*, *honte*, *hair*), du vocabulaire de la vie quotidienne (*écharpe*, *gant*), des titres et institutions sociales (*baron*, *marquis*, *fief*). En syntaxe, on attribue à l'influence franque, sans certitude absolue, des phénomènes touchant la place du sujet après le verbe lorsqu'un adverbe est en tête de phrase, ou l'augmentation de l'emploi des auxiliaires dans les temps composés. Certains emplois du pronom impersonnel *on* (issu du latin *homo*) ont peut-être subi l'influence du germanique *man*. De même la terminaison *-ons* de la première personne du pluriel des verbes est le résultat d'une influence franque sur la conjugaison latine. Enfin l'usage de la lettre *k*, remplacée à la Renaissance par *c* et *qu*, est d'origine germanique (Pope 1934). Longtemps sous-évalué pour des raisons idéologiques (au moment de l'essor de la philologie allemande), puis surévalué en réaction, le rôle exact de l'influence franque est toujours l'objet de débats. La carte suivante présente la situation linguistique au début du 6^e s.

Carte n°1 : La situation au début du 6^e s. (G. Siouffi)



Entre 450 et 650, une immigration venue de Grande-Bretagne installa en Armorique le breton, qui n'est pas issu du gaulois mais est un parler celte insulaire. Mais l'annexion à la Bretagne des « Marches de Bretagne », avec les villes de Nantes et Rennes, en 851, entama un processus de contact avec les parlers romans qui devait commencer à date ancienne à faire reculer l'usage du breton. Ce dernier est resté sans influence sur les parlers romans en contact (nommés au 19^e s. d'après leur nom breton de *gallo*) et sur le français.

Après de longs déchirements entre les Mérovingiens, héritiers du royaume de Clovis, en 760, l'ancien royaume des Francs passa aux mains de Charlemagne et des Carolingiens, dont la langue maternelle était vraisemblablement une variété de langue franque, le fran-

cique rhénan, un parler germanique nommé en latin *lingua teudisca* ou *teotisca* (Pitz 2000). L'influence culturelle d'un christianisme adopté depuis Clovis et l'ambition de Charlemagne de restaurer l'empire romain conduisirent à redonner de l'importance au latin. Mais le processus de métamorphose du latin parlé mérovingien en proto-français s'était pratiquement achevé. Par ailleurs, la prononciation du latin classique s'était moulée sur les parlers familiers, ce qui l'a déstandardisée (Wright 2002). Chez les lettrés (par exemple Alcuin), on revient vers un latin plus traditionnel, pour des raisons de communication. Mais la compétence diminue, avec une dissymétrie croissante entre une compétence passive en général maintenue, et une compétence active fortement dégradée. La *lingua romana rustica* est déclarée langue d'homélie à côté de la *lingua teudisca* au Concile de Tours en 813. Des listes d'équivalences entre latin classique et parler roman connues sous le nom de « Gloses de Reichenau » et probablement rédigées en Picardie à la fin du 8^e s. pour aider des moines à comprendre le texte latin original de la Vulgate représentent l'un des premiers documents écrits témoignant d'une perte de familiarité avec le latin, lequel ne peut visiblement plus être lu qu'avec une sorte de « dictionnaire » (Raupach 1972). On y voit attestées certaines substitutions lexicales comme *solamente* pour *singulariter*, *berbices* pour *oves* ('brebis').

La coexistence de ces deux langues, le germanique et le parler roman (voir Balibar 1985) est illustrée par la coexistence, au sein d'un texte latin, l'*Histoire des fils de Louis le Pieux* de Nithard, de deux textes en « tudesque » et de deux textes en « roman » destinés à formaliser les termes d'une entente entre les trois petits-fils de Charlemagne, textes dénommés depuis *Serments de Strasbourg* (842) (voir Cerquiglini 2019). L'existence d'une double version semble indiquer la conscience d'un partage géographique entre les usages. La graphie du texte roman fait apparaître des influences germaniques (le [h] de *aiudha*, « aide », par exemple), mais aussi un conservatisme latin (des consonnes finales vraisemblablement amuïes à cette date), et surtout une grande hésitation dans la correspondance phonème / graphème (hésitations autour des *o*, *a*, *e* dans les finales, dont on peut supposer qu'elles étaient prononcées avec *e* central). Destiné à être oralisé en public, ce texte ne peut être considéré comme un reflet fidèle de la langue authentique « vulgaire » du temps, mais plutôt comme la mise à l'écrit d'un mélange d'acrolectes (roman et germanique) destiné à une personne sachant lire (► chap. 26).

En 843, au traité de Verdun, l'empire de Charlemagne se défait en trois entités définissant des territoires structurés par des frontières orientées globalement nord-sud : la Francie occidentale, la Lotharingie et la Francie orientale. Les parlers germaniques dominaient dans la dernière. La Lotharingie était divisée en territoires de parlers germaniques au nord, et parlers romans au sud. C'est là l'origine d'une frontière linguistique destinée à se maintenir globalement jusqu'à aujourd'hui entre flamand et wallon, suisse alémanique et suisse romande. Dans la Francie occidentale, la langue est composite, mais une frontière apparaît entre des parlers romans ayant subi l'influence germanique (futurs parlers d'oïl selon les termes qu'on trouve chez Dante), et parlers demeurés plus près du latin d'origine (futurs parlers d'oc).

La Lotharingie s'affaiblit malgré tout très vite, ce qui plaça dès la fin du 9^e s. la France occidentale, future « France », et la future « Germanie » face à face. Le nom *France*, de fait, peut s'appliquer aussi bien à la France occidentale qu'au duché de France, constitué en 847 par Charles le Chauve, petit-fils de Charlemagne, et qui deviendra le futur fief des Capétiens. Alors que les rois carolingiens restaient attachés au germanique, Hugues Capet, arrivé au pouvoir en 987, est le premier roi à ne pas parler cette langue. Cependant, le roman est loin d'être unifié, et les dialectes avaient déjà commencé à se morceler.

7.1.3 La dialectalisation du roman

Quelques textes très anciens nous donnent une image de ce que pouvaient être les dialectes en cette période qui écrivait encore très majoritairement en latin. Les 29 vers de la *Séquence* ou *Cantilène de sainte Eulalie* (881) représentent le premier texte littéraire connu écrit dans une langue romane autre que le latin. La variété est du nord, picarde ou wallone, avec peut-être des influences du champenois et du lorrain. On y voit attestés des articles, des voyelles diphtonguées, ainsi que la première attestation du conditionnel en français, mode absent en latin, formé sur un thème morphologique de futur avec des désinences d'imparfait, tandis que la nouvelle forme du futur, en *-rai*, est déjà attestée dans les *Serments de Strasbourg*. Alors qu'aux 10^e et 11^e s. les langues d'écrit sont généralement assez composites du point de vue dialectal, le *Sermon sur Jonas* (entre 938 et 950), texte mixte latin-français constitué de notes prises en vue d'une homélie, révèle une homogénéité dialectale wallone et picarde assez marquée, en raison de la nature non littéraire du texte et du caractère fortuit de sa conservation.

A partir de la fin du 9^e s., plusieurs vagues d'invasions des Vikings, peuples venus de Scandinavie, et qui parlaient un parler germanique appelé norrois, touchèrent les côtes nord et ouest de la France. En 911, Charles le Simple leur concède un territoire qui deviendra la *Normandie*. Les nouveaux habitants y abandonnèrent leur langue initiale, qui laisse pourtant en français un certain nombre de mots du vocabulaire maritime (*quai*, *hauban*, *quille*), ainsi que des toponymes, pour un parler roman, le normand. Celui-ci sera ensuite exporté en Angleterre au 11^e s. L'usage du norrois, langue des Vikings, se serait maintenu sur les côtes françaises jusqu'au 12^e s. Les Normands, de leur côté, exportent la langue française dans le sud de l'Italie et en Sicile, où elle laissa quelques traces avant la chute du royaume normand en 1194. Le français se répandit aussi en Méditerranée orientale à partir du 12^e s. lors des Croisades. Dans les « Etats croisés » (1099-1261), dans le royaume de Chypre (1197-1489), dans l'Empire latin de Constantinople (1204-1262), et dans la principauté de Morée (1210-1446), il remplit un grand nombre de fonctions dans les divers registres de la vie sociale (Minervini 2010). Le français fut aussi utilisé dans le milieu vénitien, ce qu'illustre l'existence d'une littérature franco-vénitienne ou franco-italienne. Dans un contexte de contacts de langues très importants où le commerce maritime, mais aussi les pèlerinages jouèrent un grand rôle, les interférences et innovations furent nombreuses, et l'on observe dans les textes de nombreuses variétés composites. On donne parfois le nom de *lingua franca* à un idiome véhiculaire de la Méditerranée dont nous n'avons que peu de traces ou témoignages anciens, et qui fut un mélange en perpétuelle transformation contenant d'importants éléments de français, en plus de l'espagnol, de l'italien et d'autres langues.

En France du nord, entre le 9^e et le 12^e s., le morcellement dialectal du roman s'accroît, favorisé par les dissensions politiques et l'absence de pouvoir centralisateur (Glessgen et Trotter 2016). L'organisation féodale, par ailleurs, a accentué la différenciation, en constituant de petits mondes autonomes dominés par des seigneurs. Le latin continue d'être une langue de culture supradialectale, non régionalisée, langue essentielle de l'écrit, pratiquée dans des textes didactiques, scientifiques et littéraires, de vers et de prose (la poésie satirique des Goliards et l'ensemble dit des *Carmina Burana*, par exemple), tout en continuant d'être une langue chantée (tropes et séquences). Ce morcellement est plus sensible au nord qu'au sud, où les parlers d'oc (la limite est alors la Loire) présentent une assez grande unité. Au sud, des variétés de culture supradialectales apparaissent, notamment à Toulouse, où elles sont particulièrement illustrées par les troubadours. Au nord de la Loire, le picard, le

wallon, le normand, le champenois, le lorrain, le bourguignon, le gallo et les dialectes de l'ouest composent un paysage linguistique varié au sein duquel se détachent deux variétés marquées par une ambition littéraire : le normand, appelé anglo-normand après la bataille de Hastings (1066) et l'imposition de cette langue en Angleterre par les Normands (Ingham 2012), et le picard, particulièrement au 13^e s., où Arras est sans doute la ville de France la plus dynamique au plan littéraire (Lusignan 2012). À l'est, entre Lyon, Genève, la Savoie, et les vallées alpines du nord de l'Italie, une zone d'interférences donne un ensemble de parlers qu'on réunira plus tard sous la dénomination de « franco-provençal ». Au fil du temps, la zone frontière entre oc et oïl se déplace vers le sud, le poitevin et le saintongeais, parlers d'oïl, gagnant du terrain sur le domaine d'oc, et la limite passant désormais par le centre de l'Auvergne et non plus au nord (Brun-Trigaud 1990).

Il est à noter que, selon le fait de langue choisi (isoglosses), cette limite ne passe pas exactement au même endroit. Les plus grandes différences s'observent dans la partie est (« franco-provençal »). La notion d'une « frontière » entre parlers d'oc et parlers d'oïl est établie à partir du cumul de plusieurs centaines, voire de milliers d'isoglosses portant sur des faits phonétiques (la palatalisation du /k/ par exemple), lexicaux (*heure / ora*), morphologiques, syntaxiques. Entre nord et sud, ce sont les diphtongaisons spontanées, sans doute accomplies avant 700, qui signent le partage le plus significatif.

Si ces variétés acquièrent une certaine consistance, dans la réalité du terrain, il devait être malgré tout difficile de tracer des frontières nettes entre elles. L'épanouissement du féodalisme entre le 9^e et le 12^e s. a eu comme résultat le développement de nombreux particularismes. D'une région à une autre, d'un village à un autre, le parler devait être subtilement différent, mais il y avait néanmoins intercompréhension. Nous sommes à une époque de flexibilité langagière, et dans les zones frontalières il y avait certainement du bilinguisme. À la périphérie, un certain nombre de parlers sont en contact avec les parlers romans : l'alsacien à l'est, le breton à l'ouest, le flamand au nord, le basque et le catalan au sud.

Les vernaculaires n'étant ni décrits, ni enseignés, et n'étant que peu utilisés dans des écrits non littéraires, notre connaissance des usages est beaucoup liée à l'image linguistique que procurent les textes littéraires. Or, depuis la *Cantilène de sainte Eulalie*, ceux-ci mettent en œuvre ce que Louis Rémacle (1948) a nommé une *scripta*, tradition d'écrit distincte des parlers. On constate en effet qu'aucun écrit médiéval ne reflète complètement un dialecte oral donné, et que les divers dialectes sont représentés à l'écrit par un nombre toujours minoritaire de traits spécifiques. Ces *scriptas* comportent une majorité de traits communs transdialectaux, et une minorité de traits spécifiques de tel ou tel dialecte (Dees 1985) ; on parle de « *scriptas* dialectalisées ». Fruits de compromis, et suivant des règles fixées dans des écoles de scribes, elles permettent de toucher un public plus large, mais ne doivent pas être interprétées comme le reflet de systèmes linguistiques fonctionnels à l'oral. Les *scriptas* les mieux identifiées sont aujourd'hui la *scripta* de l'est, la *scripta* picarde, la *scripta* champenoise, la *scripta* centrale, et la *scripta* normande. Certaines œuvres littéraires sont écrites dans des dialectes bien identifiables (d'abord l'anglo-normand, puis le champenois pour Chrétien de Troyes, puis d'autres au fil des siècles), mais avant le 14^e s. les dominances dialectales dépendent avant tout des commandes des scribes et des utilisations locales. En tenant compte des hasards de conservation des manuscrits, au total, on observe malgré tout que la grande majorité des textes qui nous sont parvenus sont écrits dans une *scripta* issue des pratiques d'une région englobant l'Île de France et la Champagne. Le foyer de saint Denis, près de Paris, joua visiblement un rôle directeur à partir de la construction de la première église au 5^e s.

Carte n°2 : La situation au début du 13^e s. (G. Siouffi)



Du côté du prestige, il y eut dans un premier temps une primauté du normand, dans lequel sont écrites de grandes œuvres des 11^e et 12^e s. (*Vie de saint Alexis*, ca 1050, *Chanson de Roland*, entre 1086 et 1095, *Eneas*, ca 1155) ; mais l'importance de celui-ci diminua progressivement durant les 12^e et 13^e s., du fait du rôle grandissant de Paris entre autres. Pour autant on ne considère pas que la scripta utilisée en Ile-de-France par les copistes reflète un dialecte d'Ile-de-France auquel on aurait voulu donner un rôle officiel. Au même moment, les parlers vernaculaires qui entouraient l'Ile-de-France se répartissaient en différentes variétés qui recevront plus tard les noms de *berrichon*, *orléanais*, *tourangeau*, et ils formaient avec les parlers de l'Ile-de-France un ensemble que les locuteurs distinguaient visiblement

nettement de l'ensemble « bourguignon ». Au fil du temps, l'orléanais et le tourangeau fusionnèrent, et les particularités franciliennes s'atténuèrent.

Après la bataille de Hastings (1066), une aristocratie normande s'installa en Angleterre en important le parler roman appelé normand et en en faisant une langue de prestige, de Cour, de commerce, de production littéraire et d'enseignement jusqu'à la Guerre de Cent ans (fin du 14^e s.). L'anglo-normand donne alors naissance à une très riche littérature, faite d'épopées (*Roman de Brut* de Wace, ca 1155), de romans d'aventures, de fabliaux, de lais (Marie de France). Une diglossie se constitue entre l'anglais, parlé par le peuple, et le français parlé dans les cours et partiellement dans les villes, mais menacé dès 1250. L'influence de cette variété fut considérable sur l'anglais, notamment au plan lexical (angl. *bachelor*, *challenge*, *gentle*) et phonétique (conservation de la prononciation normande diphtonguée pour angl. *noise*). L'Angleterre est la première région où le français devient une langue officielle, avec un début de standardisation et d'enseignement (*Traité sur la langue française* de Bibbesworth, entre 1240 et 1250 ; voir Kibbee 1991). Même si, après le règne d'Henri IV (1399-1413), l'anglo-normand cessa d'être la langue maternelle des rois d'Angleterre, en vertu de la déclaration du Parlement de 1362 qui faisait de l'anglais la langue officielle, dans les faits, il demeurera la langue des tribunaux jusqu'au début du 18^e s. et le français conservera un certain prestige dans l'aristocratie et chez les lettrés. La carte n°2 ci-dessus présente la situation au début du 13^e s.

7.1.4 La diffusion du français sur le territoire

Au cours du 13^e et du 14^e s., les variétés d'Ile de France et de ses alentours furent de plus en plus assimilées à du « français » (*lingua gallica*), par opposition à la *lingua occitana*. Une scripta supradialectale se répandit, tandis qu'une koinè orale acquérait des traits repérables.

La Guerre de Cent ans, qui fut en réalité une suite interminable de campagnes militaires, se déclencha en 1337 au moment où Philippe de Valois et Edouard III d'Angleterre se disputèrent la couronne de France. Elle ne s'arrêta qu'en 1453, avec l'éviction des Anglais hors du territoire français, après des décennies de ravages. De forts sentiments nationalistes apparurent en Angleterre, qui conduisirent à la marginalisation officielle du français. En France, cette période de levées d'armées fut propice à l'extension de l'usage du français vers le sud, dans un esprit d'unification politique qui avait commencé dès le 13^e s. sous Louis IX. En 1490, une ordonnance du roi Charles VIII manifesta la volonté d'imposer le français dans les cours du Languedoc. Les villes commencèrent à pratiquer un bilinguisme important (Bordeaux, Lyon), tandis que les campagnes demeuraient monolingues (patois), ce qui a fait apparaître les usages ruraux comme distincts des usages urbains (voir Chambon 2004 sur le domaine d'oc). Ces brassages et interférences contribuèrent à la simplification du système phonétique de l'ancien français, qui perdit nombre de ses diphtongues, souvent conservées dans les graphies, néanmoins. Dans l'écriture littéraire, on observe une diminution des traits dialectaux.

Entre 1494 et 1559, les guerres d'Italie mirent en contact la France avec la langue et la culture italiennes. Aux 12^e et 13^e s., l'occitan fut une langue littéraire importante dans le nord de l'Italie, comme le français d'ailleurs (voir Marco-Polo, *Le Divisament dou Monde*, 1298). L'influence des troubadours fut également très forte en Sicile. Les contacts franco-italiens ne sont donc pas nouveaux. Mais au 16^e s., il en résulta une influence importante sur

les usages à la Cour de France, notamment après l'arrivée de Catherine de Médicis, épouse d'Henri II, devenue reine de France en 1547, et celle de nombreux courtisans. L'émulation avec l'italien joua un grand rôle dans l'effort d'« illustration » – c'est-à-dire la culture – du français (Du Bellay 1549 ; voir Huchon 1988). Ce rapport contrasté avec l'italianisme, fait d'admiration et de rejet, traversa tout le 16^e s. jusqu'aux premières années du 17^e s. (voir Balsamo 1992). Un contact de moindre importance eut également lieu avec l'espagnol.

Au cours du 16^e s., le français accéda également au statut de langue décrite, et se vit doté de codifications graphiques, de dictionnaires et de grammaires, selon le processus dit de grammatisation ou d'équipement de la langue. Une langue littéraire soignée et pensée en vue d'une « idée » fit l'objet d'une culture particulière, dans un souci de faire contrepoids au latin. Plusieurs facteurs jouèrent de façon concomitante pour donner lieu à une extension supplémentaire du français à l'intérieur même des frontières du royaume. L'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) accentua l'effet d'ordonnances antérieures pour imposer progressivement le français face au latin dans les actes de justice. A partir de 1520, les traductions réformées des textes sacrés en français étendirent l'emploi du français dans des textes imprimés de large diffusion. Quelques domaines scientifiques commencèrent à voir apparaître le français à côté du latin (Paré 1552). La réflexion sur l'idée nationale stimula un certain militantisme politique et culturel en faveur du français, sans pour autant que les parlers soient dévalorisés.

Pour autant, ces derniers connurent une évolution. Dans la zone d'oïl, le nivellement des parlers d'Ile de France s'accrut. Toutefois, les patois, dont la diversité est reconnue et étudiée (Bovelles 1533), sont encore dotés de valeurs positives fortes qui rendent acceptable la présence de dialectalismes dans les œuvres littéraires élevées (Ronsard 1572). En zone d'oc, le gascon conserve un grand prestige jusqu'aux premières décennies du 17^e s. et aux premières réactions anti-gasconnes à la cour d'Henri IV. Le mouvement de « culture » ou d'« illustration » de la langue touche également quelques variétés ou langues, telles que le languedocien (*ramoundi*), le provençal et le basque.

A partir de 1635, les frontières du royaume s'élargissent dans plusieurs directions (Nordmann 1998). L'annexion du Roussillon par Richelieu à partir de 1641, entérinée par le Traité des Pyrénées en 1659, étend la province du Languedoc et contribue à faire avancer le français par rapport au catalan. Le traité de Westphalie en 1648 fait passer la Flandre des mains des Espagnols à celles des Français. Les contours de cette « province française de Flandre » ou « Flandre française » suivent à peu près une frontière linguistique. Le flamand a tendance à reculer. En 1684 l'obligation du français est étendue à toutes les cités de Flandre. Au cours du 18^e s., le français gagne de l'influence par rapport au flamand, surtout dans les couches aisées. A l'est, le duché de Lorraine, qui a été partagé en 1641-1644 et a vu l'installation de casernes françaises, devient une enclave dans le royaume de France à partir de 1697, quand se trouvèrent rattachés à la France les quatre cinquièmes de l'Alsace. La Lorraine finira par devenir une province française en 1766 à la mort du roi de Pologne, Stanislas, dernier duc souverain.

En Suisse, la frontière linguistique entre parlers romans et parlers germaniques n'a plus bougé depuis le 7^e s. Mais la Confédération s'est majoritairement constituée, entre 1281 et 1481, autour de régions germanophones. Au début du 16^e s., elle devient plurilingue avec de nouvelles possessions francophones dans le Valais, le Pays de Vaud et le Jura. L'influence française se fait de plus en plus ressentir aux 17^e et 18^e s. A la fin du 18^e s. un certain équilibre se crée entre Suisses romande et alémanique avant que la constitution de 1848 affirme l'existence de « trois langues nationales » dans la Confédération. Depuis, la place du fran-

çais par rapport à l'allemand n'a guère changé, contrairement au romanche ou, au plan des usages, aux patois, lesquels ont fortement reculé au 19^e s., avant de faire l'objet de mesures de protection à la fin du 20^e s.

Entre la fin du 17^e s. et la Révolution, la langue française connaît donc une grande expansion liée à l'extension des frontières du royaume d'une part, à la popularisation du français au détriment des langues locales dans certaines de ses marges d'autre part, mais aussi à l'usage grandissant du français comme langue cultivée ailleurs en Europe. La carte suivante présente la situation à la fin du 18^e s.

Carte n°3 : La situation à la fin du 18^e s. (G. Siouffi)



- français dominant
- parlers d'oc
- parlers d'oïl
- parlers franco-provençaux
- autres langues
- principaux parlers
- français en contact quotidien
- villes importantes

7.1.5 Le français langue de culture en Europe

Dès le Moyen Âge, le français avait commencé à devenir une langue familière auprès de nombreux Allemands, surtout dans le champ littéraire. Ce mouvement s'accroît au 16^e s. Faire ses études en France, notamment à Paris et dans le val de Loire, était devenu une pratique sociale répandue dans les couches aisées, particulièrement en Rhénanie. Dans le courant du 17^e s., avec les progrès de la diffusion des supports imprimés, le français s'est diffusé de façon notable comme langue de la littérature, du théâtre, des arts, de la philosophie. Tandis que le latin recule, le français semble un moment jouer le rôle de langue véhiculaire pour les savants et les lettrés. Les pays germaniques étant divisés, il représente également un *acrolecte*. Les presses néerlandaises jouent un grand rôle dans la constitution et la diffusion de la vie intellectuelle française. Une manière de vie intellectuelle transnationale apparaît en langue française entre l'Angleterre, la France, les Pays-Bas et l'Allemagne dans un premier temps. Puis ce mouvement touche l'Italie, l'Espagne (dans une moindre mesure), la Suède, l'Europe centrale. L'expulsion des huguenots de France après la Révocation de l'édit de Nantes (autour de 75 000 réfugiés protestants aux Pays-Bas, 80 000 en Angleterre) contribua à diffuser le français dans les pays de Réforme, suscitant la création de nombreuses écoles et d'organes de presse. L'influence du français fut importante sur l'allemand, l'anglais et le néerlandais au début du 18^e s.

Parallèlement, une certaine « mode » du français se diffusa dans l'aristocratie européenne. Les cours princières de Rhénanie et du Palatinat entretenaient des troupes de théâtre en français, et le français devint une langue de correspondance très fréquente. La langue française est vue comme partie prenante du mouvement général de « culture » et de modernisation qui touche l'Europe, en étant associée à la création de bibliothèques, d'académies, d'organes de presse, etc. (Haskins et Sandrier 2007, Rjeoutski et *al.* 2014).

Frédéric II de Prusse, qui accéda au trône en 1740, Catherine II de Russie (en 1762) et Gustave III de Suède (en 1771) furent des francophiles (Rjeoutski 2016). Louis XV et Louis XVI développèrent de grands réseaux diplomatiques qui assurèrent de nombreuses représentations à l'étranger. La disparition du latin comme langue véhiculaire ouvrit la possibilité d'un choix du français comme langue unique des traités (après Rastatt, 1714), mais cette question fut âprement discutée et le français n'apparut comme langue unique que sur une courte période (Siouffi 2010). L'usage du français non maternel comme langue de culture fut néanmoins important en Europe durant tout le 18^e s. Ce mouvement atteignit son apogée avant le dernier tiers du 18^e s., où des réactions anti-françaises commencèrent à apparaître, notamment en Prusse. La présence du français en Europe changea ensuite complètement de signification politique avec la Révolution, puis l'Empire napoléonien (Beaurepaire 2007, Sanchez-Summerer et Willem Frijhoff 2016). L'usage du français fut ainsi stigmatisé en Espagne après 1812. Il fut également moins en vogue en Prusse.

Avec l'essor des nationalismes en Europe au 19^e s. (voir Hobsbawm 1992, Thiesse 1999), chaque nation voulut créer une culture pour sa propre langue. Le romantisme fait la promotion d'une équivalence entre langue et peuple. L'affaiblissement définitif du latin, cantonné désormais à des usages traditionnels reliques, fit que le français demeura néanmoins une langue communément partagée par l'élite cultivée d'un certain nombre de pays, notamment orientaux (Pologne, Russie, Grèce), alors que sa place dans les pays occidentaux (Allemagne, Angleterre, Pays-Bas) reculait.

Au plan territorial, depuis la cession en 1768 par Gênes à la France de la souveraineté sur la Corse, celle-ci devint un nouvel espace d'usage de la langue française, et d'autant plus après la période napoléonienne. L'union du duché de Savoie à la France à l'issue du Traité de Turin

(1860) s'accompagne ici aussi de la francisation d'un territoire sur lequel l'usage de l'italien recule, ainsi que celui des parlers franco-provençaux. À l'inverse, l'annexion de l'Alsace par l'empire allemand, qui a pour origine la guerre franco-prussienne de 1870, fait que, entre 1872 et 1914, la culture et la langue allemande s'y imposent. En Belgique, l'indépendance du nouvel état-nation en 1830 fut le fruit de la révolte d'une partie de la bourgeoisie francophone contre la maison d'Orange. Il en résulta une situation qui évolua en faveur de la langue française, notamment après 1850 et la généralisation de l'enseignement en français.

À l'intérieur de la France, l'usage du français fut activement soutenu, à la faveur d'actions éducatives fortes, en dépit d'un maintien des parlers régionaux, notamment dans les zones rurales. Il devient de plus en plus rare d'entendre ces parlers en ville.

Au cours du 20^e s., les frontières linguistiques de l'usage du français à partir et autour de la France n'évoluèrent pas significativement, les principales évolutions étant internes, d'ordre sociolinguistique (Désirat et Hordé 1976). Les phénomènes essentiels concernèrent les nouveaux usages du français hors de France, et notamment d'Europe.

7.1.6 La colonisation et la décolonisation

La colonisation est un mouvement d'expansion territoriale qui concerna un certain nombre de puissances européennes : Espagne, Angleterre, Portugal, Hollande et France à partir de la fin du 15^e s. Suite au premier voyage de Jacques Cartier dans le golfe du Saint-Laurent et en Gaspésie en 1534, la France prend pied en Amérique (Havard et Vidal 2003). Un premier empire colonial se constitue au fil des 16^e et 17^e s., comptant des territoires en Amérique du nord, des îles des Antilles, des îles de l'Océan Indien et des points côtiers en Inde et en Afrique. Entre le milieu du 17^e s. et le milieu du 18^e s., la « Nouvelle-France » couvre d'immenses territoires allant du Saint-Laurent au golfe du Mexique en passant par la région des Grands Lacs et la vallée du Mississipi (quatre colonies : Acadie, Canada, Terre-Neuve et Louisiane, nommée ainsi sur le nom du roi de France). Elle est peu peuplée, et les variétés de français qui y sont parlées proviennent essentiellement de la façade ouest de la France (voir Mougeon et Beniak 1994).

Après leur premier peuplement au milieu du 17^e s., l'« île de France » (île Maurice) et l'« île Bourbon » (île de la Réunion) furent d'abord exploitées par la Compagnie des Indes orientales avant de passer sous le contrôle direct du roi de France vers 1760. En 1763, le traité de Paris, qui met fin à la Guerre de sept ans contre l'Angleterre et l'Espagne, fait perdre à la France la plupart de ses territoires en Amérique du nord et en Inde, à l'exception de quelques comptoirs. En Amérique, la France récupère un temps une portion de la Louisiane espagnole, mais celle-ci est vendue en 1803 par Napoléon. Le français y demeure malgré tout une langue maternelle pour une partie de la population, avec différentes variétés et des créoles. En 1804, l'ancienne colonie de Saint-Domingue proclame son indépendance et devient la « République d'Haïti ». La France ne dispose alors plus que de quelques comptoirs et îles isolées dans le monde.

À partir des années 1830, un second mouvement de colonisation concerne l'Afrique, l'Asie et l'Océanie. La « campagne d'Algérie » (1830-1847) initie la colonisation de régions de l'Afrique de l'Est qui sont ensuite conquises dans les années 1860 (Coquery-Vidrovitch et Goerg 1992). En 1853, une des premières actions coloniales de l'empereur Napoléon III est l'annexion de la Nouvelle-Calédonie tandis qu'en Extrême-Orient un ensemble de territoires de statuts différents conquis entre 1862 et 1899 est désigné sous le nom d'« Indochine française ».

Après s'être séparée des Pays-Bas, la Belgique du roi Léopold I^{er} souhaite acquérir des colonies. Il y eut des initiatives privées et commerciales dans différents endroits du globe, notamment en Amérique centrale, mais aucune ne fut pérennisée. Sous l'impulsion de Léopold II,

l'armée belge prend néanmoins possession en Afrique de deux colonies, le « Congo belge » annexé en 1908, auquel est adjoint le Katanga, sous administration distincte et la province du Ruanda-Urundi, futur protectorat. Ces possessions deviendront indépendantes en 1960.

L'Empire colonial français, le second en superficie après l'empire colonial britannique, atteint une population maximale de 110 millions d'habitants en 1936. Pour autant, une caractéristique générale de cet empire est que, dans de nombreuses régions, il fut davantage une zone d'exploitation économique qu'une zone de peuplement et d'émigration. L'assimilation des habitants de l'Empire n'a jamais constitué un objectif officiel des administrateurs coloniaux. Toutefois l'expansion de la langue et des institutions françaises fut clairement considérée comme un vecteur fondamental de transmission de valeurs de civilisation (Calvet 2002, Coklin 2008). Un fort accent fut mis sur l'éducation en langue française, ce qui alimenta un rapport à la langue fait de purisme et de rigueur qui fut commenté dans de nombreux témoignages littéraires (Fodéba Keita, *Le maître d'école*, Paris, Seghers, 1952).

Après la Seconde Guerre mondiale (1946), l'« Union française » se substitue à l'empire colonial et une loi de départementalisation donne le statut de départements à la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane (« DOM »), tandis que les territoires d'outre-mer (« TOM ») remplacent le statut de colonie. En 1958, la plupart des territoires d'outre-mer deviennent des états membres de la « Communauté française » avant d'accéder progressivement à l'indépendance, à l'issue d'accords passés avec la France. Le statut de la langue française y devient alors différent au cas par cas, tandis que dans les « DOM » il est le même qu'en France métropolitaine. Quelques « TOM » subsistent (Polynésie française, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon), avant d'être transformés en collectivités territoriales en 2003. Au Congo, une décolonisation soudaine fut accomplie en 1959 par le roi des Belges. Dans deux cas, l'indépendance est arrachée par la force : en Indochine (1946-1949), et en Algérie, colonie qui faisait partie de l'état français (1954-1962). En Algérie, la constitution de 1963 stipule que « l'arabe est la langue nationale et officielle de l'Etat ». L'objectif d'« arabisation » est mentionné. En 1976, la disposition selon laquelle « la langue française pourra être utilisée provisoirement avec la langue arabe » est supprimée, ce qui témoigne d'une accélération du processus d'arabisation. Un processus similaire d'arabisation a été conduit au Maroc et en Tunisie, indépendants depuis 1956. Dans ces trois pays, l'usage de la langue française recule dès lors fortement. En Afrique noire, l'usage du français constitue un marqueur social d'appartenance à l'élite, tandis que le contact avec les langues autochtones suscite dans les parlers populaires l'apparition de nouvelles variétés et de phénomènes d'hybridation (le nouchi en Cote d'Ivoire).

7.2 Les données démographiques

7.2.1 Le nombre de locuteurs

Ce que devient une langue dépend en grande partie du nombre de personnes qui la parlent. Mais cette évaluation et cette mise en relation ne sont pas toujours aisées à faire. S'agissant de la France, pour l'Antiquité et le Moyen Age, on ne peut parler que par conjectures (Dupâquier 1988). Les estimations concernant la Gaule avant la conquête romaine tournent autour de 12-15 millions d'habitants. A partir de la création de la Gaule Narbonnaise, on pense qu'environ 200 000 personnes sont arrivées d'Italie, formant des colonies. Mais une partie de la population avait dû devenir bilingue avant la conquête.

Au Moyen Age, de grandes épidémies ravageuses, des famines et des guerres font par ailleurs beaucoup fluctuer ces chiffres d'une décennie sur l'autre (Toubert 2004). Forte à

l'époque gallo-romaine, la population de la France a connu une première diminution à partir du 5^e s. Puis, entre le 8^e et le 10^e s., il y eut une nouvelle chute importante, due aux invasions, à divers troubles et aux mouvements de population (vers l'Angleterre, notamment). Au 11^e s., la France du nord présente des zones qui sont les plus denses d'Europe, avec certaines parties de Lotharingie, d'Angleterre et d'Italie.

Au total, pour ce qui est de la population générale du territoire (dont le périmètre a changé), on l'estime à environ 12,5 millions à l'époque gallo-romaine, et on pense que le chiffre de 20 millions a pu être atteint au milieu du 14^e s., avant la Grande Peste, ce qui témoigne malgré tout d'une croissance modeste. Ce chiffre est à nouveau atteint au 17^e s., mais sur un territoire agrandi (Beauvalet-Boutouyrie 2008).

A la fin du 17^e s., l'expulsion des huguenots constitue une perte, mais la population augmente significativement durant tout le 18^e s., faisant de la France de la Révolution un pays très fortement et densément peuplé. On estime à 31 millions la population de la France vers 1820. Mais la natalité devient alors stationnaire, tandis que celle de l'Angleterre et de l'Allemagne augmente. La faiblesse de l'accroissement spontané est cependant peu à peu compensée par des vagues d'immigration importantes, depuis la Belgique, l'Italie, puis, au début du 20^e s., l'Espagne, le Portugal, la Pologne... Le seuil des 40 millions étant passé aux alentours de 1900, les mouvements d'immigration se confirment au 20^e s., dans les années 1930, tout d'abord, puis après la Seconde Guerre mondiale, enfin dans les années 60 où, au rapatriement des Français d'Afrique du Nord entre 1956 et 1962 (environ 1 million de personnes) s'ajoute une immigration venue du Maghreb, d'Afrique noire et d'autres pays, notamment du Moyen-Orient et d'Asie. Avec 66 millions d'habitants en 2020, la France reste malgré tout un pays très peuplé d'Europe.

A ce jour, il n'existe pas de système fiable de recensement des locuteurs des langues dans le monde. La raison en est qu'il existe des différences fréquentes entre connaissance passive et pratiques actives, et de nombreuses situations de diglossie. Pour le français, l'Organisation Internationale de la Francophonie, qui publie régulièrement des rapports, avançait en 2015 le chiffre de 284 millions, ce qui paraît exagéré. Dans l'ensemble, on peut estimer que l'usage du français dans le monde implique, dans un ordre de quantités décroissantes, 63 millions de personnes en France, 33 millions en République Démocratique du Congo (la moitié environ d'une population de 65 millions d'habitants), 33 millions en Algérie, 10 millions au Maroc (le tiers d'une population de 33 millions), 10 millions également au Canada (dont 7 millions au Québec et 320 000 au Nouveau Brunswick), 9 millions au Cameroun, 8 millions en Belgique (dont 4,6 millions pour la Fédération Wallonie-Bruxelles), 7 millions en Tunisie et en Côte d'Ivoire, 5 millions environ à Madagascar, Haïti, et en Suisse. Le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, le Mali, le Niger, le Togo, l'Égypte, la République du Congo, le Liban, les États-Unis, la République centrafricaine, Israël, l'île Maurice, le Laos, le Luxembourg, la Thaïlande, le Vietnam comptent chacun entre 500 000 et 4 millions de locuteurs. De nombreux autres pays présentent des populations francophones immigrées, ou des locuteurs partiels du français, mais il est très difficile de les dénombrer. Dans l'ensemble, cette pratique est plutôt en augmentation.

Pour évaluer correctement aujourd'hui l'usage de la langue française dans le monde, il peut être utile de distinguer, comme l'a fait Chaudenson (1991), entre le « statut » (qui englobe la reconnaissance officielle et les usages légitimés) et ce qu'il appelle le « corpus », qui décrit les pratiques réelles, les deux pouvant être gradués en pourcentages. Ainsi la France présente-t-elle aujourd'hui un taux de 100% de francophonie dans le statut et de 95% environ dans le corpus, tandis qu'en Flandre ce taux peut être estimé à 22% environ pour le statut (le français

n'y étant pas la langue officielle) et à 50% pour le corpus (cette langue étant malgré tout fortement utilisée dans la société). Les cartes de la francophonie politique dans le monde se trouvant facilement, le choix a été fait ici de présenter un exemple en détail, l'Afrique, avec des indications sur les dates d'apparition du français.

Carte n°4 : Histoire de la présence du français en Afrique (G. Siouffi)



- présence forte
- présence faible
- 1570 date approximative de l'apparition du français
- 1880 date politique importante (colonisation française ou belge)
- centres urbains impliqués (noms actuels)

7.2.2 Structure et mobilité de la population

Pour ce qui est de la structure de la population, une caractéristique générale de la France est la constance d'une forte majorité rurale, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du 19^e s. Comparativement à d'autres zones de l'Europe, comme la Flandre ou l'Italie, les villes, en France, ont longtemps été de taille modeste. On pense aujourd'hui que Paris comptait au 14^e s. autour de 80 000 habitants, ce qui mettait la capitale nettement devant les secondes villes françaises, Montpellier et Rouen (40 000, tandis que d'autres villes comme Lyon étaient encore de petite taille), mais derrière Milan ou Venise (100 000). En 1550, on parle déjà de 300 000 habitants à Paris, ce qui fait d'elle la ville la plus peuplée d'Europe (Lodge 1997). Ce mouvement va continuer à prendre de l'ampleur, notamment aux 18^e et 19^e s., où les dynamiques de population de Paris et de Londres deviennent comparables, faisant se superposer à un important prolétariat urbain des arrivées de ruraux patoisants trouvant place dans la domesticité ou divers corps de métier. Au 18^e s., cette croissance de Paris (800 000 habitants sous Louis XVI) se fait au détriment des autres grandes villes de France, lesquelles connaissent, après la ruine des cours locales, une relative anémie (Lyon ne compte au même moment que 150 000 habitants).

Jusqu'au début du 20^e s., malgré tout, la population française reste une population très rurale. Le taux d'urbanisation n'est que de 15% en 1725 ; il ne croîtra qu'à peine durant le 18^e s. En 1906, on estime à 43% la proportion de Français vivant de la terre. Ce chiffre tombe à 30% en 1954 à la suite de plusieurs vagues d'exode rural. La population rurale représente en 2016 20% de la population totale de la France métropolitaine (2% en Belgique et 26% en Suisse), pour un taux d'agriculteurs de 3,6% seulement de la population active.

Pour ce qui est de la structuration spatiale, on remarque une forte disparité qui a des origines anciennes. Le Nord comptant beaucoup plus de villes au Moyen Âge (dont des villes importantes comme Beauvais ou Troyes), la densité y est beaucoup plus forte que dans le Sud (faible densité de population de la Provence au 17^e s., par exemple). Par ailleurs, on remarque que les zones urbaines sont souvent situées près des frontières, naturelles ou politiques, à l'exception du couloir rhodanien. Il en résulte un large espace central particulièrement peu peuplé. Du point de vue linguistique, les villes se situent souvent en zones de contacts de langues (Lille, Lyon au 16^e s., lieux de grandes foires en particulier), ou alors, ce sont des villes portuaires qui deviennent facilement des lieux d'échanges et de mouvements de population. Cette disparité entre villes et campagnes doit être prise en compte pour expliquer des différences entre conservatismes et innovations.

Pour ce qui est de l'« immigration », les historiens considèrent qu'il est difficile d'employer ce terme au sens moderne avant les années 1850. Les principaux mouvements migratoires observables ont eu lieu à date très précoce : Bretons en Armorique aux 4^e-5^e s., et Anglo-scandinaves aux 9^e-10^e s. Sinon, on ne relève pas de mouvement migratoire important avant la révolution industrielle de la fin du 19^e s., événement qui attira des travailleurs essentiellement européens (Italiens, Polonais et Juifs d'Europe centrale fuyant les pogroms). Au tournant des 19^e et 20^e s., on recensait environ 330 000 immigrés. L'immigration se concentre majoritairement dans des villes (Paris, Marseille). En 1938, sous le Front populaire, 500 000 Espagnols fuyant la guerre civile trouvent refuge en France ; puis, après 1945, a lieu une importante immigration d'Afrique du Nord, ralentie par des circulaires et lois restrictives à partir de 1972. Aujourd'hui, on estime à 5,3 millions le nombre d'immigrés en France, et à 6,4 millions le nombre de descendants d'immigrés. Ce pourcentage est stable depuis les années 1970, l'origine de l'immigration tendant à se déplacer depuis l'Europe vers l'Afrique et l'Asie.

Pour expliquer certains phénomènes relatifs à la diffusion des usages et des langues, il est important de prendre en compte, outre la démographie des populations en termes quantitatifs et de structure, sa mobilité. La mise en contact de populations aux usages linguistiques différents est en effet l'un des facteurs d'apparition des koinès, formes langagières fruits d'homogénéisations et de simplifications.

Pendant tout le Moyen Age et jusqu'au 18^e s., les transports restent très malaisés sur le territoire. L'immensité de ce territoire et le fait qu'un réseau de communication facile n'existe que dans une large zone autour de Paris a pour conséquence que les zones enclavées sont très nombreuses, et qu'un décalage se crée entre un tiers Nord du territoire assez connecté, et une vaste *terra incognita* qui comprend notamment le centre de la France. La conscience de ce que peut être le « français » en est affectée. Vers le sud, il n'existe guère que deux grands itinéraires : celui de Paris à Marseille, et celui de Paris à Toulouse. En Bretagne, les routes s'arrêtent à Rennes. En 1706, est créé un réseau de voies appelé les « Ponts et chaussées ». Au cours du siècle, on remplace les carrosses par des diligences, ce qui diminue le temps nécessaire pour accomplir les trajets : treize jours pour Paris-Marseille en 1765, contre huit seulement quinze ans plus tard (Lodge 1997).

Les échanges intra-nationaux et inter-nationaux à l'échelle de l'Europe furent ensuite fortement accrus par la construction des premières lignes de chemin de fer, qui apparurent en Belgique, France et Suisse dans les années 1840. Le nord de la France fut néanmoins beaucoup mieux doté que le sud, ce qui accentua une différence déjà présente dans les siècles antérieurs entre zones à forts échanges (nord et est), et zones à échanges plus faibles (sud et ouest). Le territoire français continua longtemps de présenter d'importantes zones peu desservies, notamment dans le centre et vers les Pyrénées. La situation géographique de Paris, à l'inverse, fit bénéficier la ville de ces nouvelles dynamiques, le développement en étoile du réseau plaçant la capitale au centre des échanges, et en faisant un lieu de passage ainsi que d'installation d'activités nécessitant de la mobilité. Après 1914, moment où la desserte par le chemin de fer de toutes les sous-préfectures fut pratiquement achevée, les villes provinciales commencèrent à connaître une fréquence d'échanges qui était jusqu'ici l'apanage de Paris. Leur population commença à être aussi brassée que celle de Paris à la fin du 19^e s. (36% des habitants de Paris seulement y sont nés). A partir des années 1980, le déplacement des populations, pour raisons professionnelles, familiales ou de loisirs (développement des résidences secondaires) devient une donnée massive. Cette mobilité contribue à l'estompement des particularités régionales au sein d'un territoire relativement peu étendu et devenu facilement accessible depuis n'importe lequel de ses points. Conjointement au développement des médias, ce facteur contribue à la fin du 20^e s. à des faits dits de nivellement en phonétique (Armstrong 2001, Blanchet et Armstrong 2006 ; effacement des « accents », standardisations partielles), en lexique (diminution de la variation) et en grammaire (prégnance plus grande de la variation diastatique par rapport à la variation diatopique).

A l'échelle mondiale, les premiers transports aériens de personnes, apparus après la Première Guerre mondiale, connurent un développement significatif dans les années 1930, notamment dans les échanges transatlantiques. La généralisation de ces transports fut décisive pour désenclaver les colonies, devenues indépendantes dans les années 1960. L'arrivée, momentanée ou pérenne, d'habitants des anciennes colonies, devient importante à partir des années 1960.

Cependant, cette mobilité accrue des populations à l'échelle mondiale est loin de se traduire par une homogénéisation du français. Hors de France, on a assisté au développement progressif, autour de variétés stabilisées, de ce qu'on a appelé des « normes endogènes »

(Bavoux et *al.* 2008). Ces normes (québécoises, africaines...) ont parfois été réprimées par des tendances puristes, mais sont susceptibles aujourd'hui de consolider la physionomie de variétés de français nettement différenciées du français de France (voir Detey, Durand, Laks et Lyche 2010). La prise en compte de ces variétés est devenue un enjeu majeur dans la représentation du français à un moment où les locuteurs du français de France ne représentent plus qu'un tiers environ des locuteurs du français dans le monde.

Références bibliographiques :

Armstrong 2001 ; Asperti 2007 ; Balibar 1985 ; Balsamo 1992 ; Banniard 1989, 1997, 2013 ; Bavoux, Prudent et Wharton 2008 ; Beaurepaire 2007 ; Beauvalet-Boutouyrie 2008 ; Blanchet et Armstrong 2006 ; Brun-Trigaud 1990 ; Calvet 2002 ; Carles 2017 ; Carlier et Guillot-Barbance 2018 ; Cerquiglini 2019 ; Chambon 2000, 2004 ; Chaudenson 1991 ; Conklin 2007 ; Coquery-Vidrovitch et Goerg 1992 ; Dees 1985 ; Désirat et Hordé 1976 ; Detey, Durand, Laks et Lyche 2010 ; Dupâquier 1988 ; Glessgen et Trotter 2016 ; Haskins et Sandrier 2007 ; Havard et Vidal 2003 ; Hobsbawm 1992 ; Huchon 1988 ; Ingham 2012 ; Jacobs 1859 ; Kibbee 1991 ; Lambert 1994 ; Leonhardt 2010 ; Lodge 1997, 2004 ; Longnon 1878 ; Lusignan 2012 ; Minervini 2010 ; Mougeon et Beniak 1994 ; Nordmann 1998 ; Pellegrini 1980 ; Pitz 2000 ; Polzin-Haumann et Schweickard (ed.) 2015 ; Pope 1934 ; Raupach 1972 ; Remacle 1948 ; Rjéoutski 2016 ; Rjéoutski, Argent, et Offord (éd.) 2014 ; Roegiest 2006 ; Rossillon 1995 ; Sanchez-Summerer et Willem Frijhoff 2016 ; Siouffi 2010 ; Thiesse 1999 ; Toubert 2004 ; Wright 2002.

Gilles Siouffi

Chapitre 8

Colinguismes et contacts de langues

L'histoire des langues a souvent été écrite en considérant comme un préalable une certaine homogénéité des usages linguistiques des populations qui les parlaient, et surtout le fait qu'il était possible d'écrire l'histoire d'une langue de façon autonome, sans tenir compte de la façon dont celle-ci pouvait avoir été mise en contact avec d'autres langues par les circonstances historiques. La réalité se révèle souvent bien plus complexe. Outre les coexistences entre langues ou parlers, avec partages de fonctions, dans une situation linguistique donnée et à une époque donnée, on relève souvent des phénomènes d'hybridité. L'histoire des langues ayant souvent été réalisée dans une optique nationale, ce point a généralement été sous-estimé. Ce chapitre traitera donc du rapport que le français a eu dans son histoire avec quelques autres idiomes avec lesquels il a été mis en contact par l'histoire politique et culturelle, ou par la démographie et les mouvements de population. Dans certains cas, ces contacts ont été si étroits qu'on a pu parler de *colinguisme*, comme par exemple entre le latin et les dialectes (→ chap. 50 pour le lexique).

8.1 Les colinguismes

La notion de *colinguisme* a été élaborée dans le contexte francophone par R. Balibar (1985 et 1993). Si la linguiste donnait de la notion une définition essentiellement politique, décrivant par là, entre autres (1993 : 17), une association de langues écrites et de parlers opérée par les institutions parmi lesquelles l'enseignement, il est possible, dans une optique d'histoire externe de la langue, d'en proposer une définition plus large qui lui fasse recouvrir également les formes de partage des usages linguistiques qui ne sont visiblement pas soumis aux aléas des rencontres linguistiques et politiques, mais forment au contraire des systèmes fermés de fonctions et d'échanges. De ce point de vue, on pourra considérer comme relevant authentiquement de colinguismes – du moins pour la France – la présence simultanée du français, du latin et des dialectes.

8.1.1 Le colinguisme latin / dialecte / français

Pour R. Balibar (1985), si on peut dire que le français commence véritablement en 842, au moment des *Serments de Strasbourg*, c'est que l'attestation écrite d'une variété constitue un acte politique à un moment où seul le latin est pratiqué à l'écrit. Auparavant, la situation pouvait être caractérisée comme un « monolinguisme complexe » (Wright 2002). Entre le 8^e et le 10^e s., cependant, la communication latinophone se défait (Banniard 1992, Banniard 2013). D'une part le latin connaît une variation diastratique, d'autre part, pendant ce qui a été appelé la « Renaissance carolingienne » (vers 800), un nouveau latin réformé, normé, apparaît, qui se substitue à la *lingua romana rustica*, latin évolutif, oral, des illettrés de l'époque mérovingienne. Une coupure se fait dans la communication « verticale », c'est-à-dire entre les usages quotidiens et les usages lettrés. Cette coupure se réalise au même moment en plusieurs endroits d'Europe, comme en Italie, par exemple, créant des phénomènes de « bilinguisme masqué » sur lesquels nous ne possédons pas beaucoup de documentation,

mais qui laissent supposer le maniement concomitant d'une parole devenue très locale et d'un latin écrit qui se maintient sur un vaste empan géographique (sans plus être du latin classique), mais qui se sépare de l'évolution des parlers romans. Le contraste est vraisemblablement fort entre les graphies et les prononciations, et on suppose qu'il y eut un temps où la graphie *manducare* pouvait être associée à une prononciation du type « mangié ». Une question importante qui se pose à partir des *Serments de Strasbourg* va donc être le choix de l'idiome à écrire. Comment se distinguer de la parole commune sans revenir au latin ? C'est le problème du début du Moyen Age, qui induit de nouvelles formes de colinguisme.

Des *Serments de Strasbourg* au début du 16^e s., on peut donc identifier schématiquement une deuxième phase de colinguisme où les diverses formes de latin pratiquées (latin d'apparat, latin parlé soutenu, latin juridique, latin de controverse théologique, latin plus familier...) se sont trouvées associées aux divers vernaculaires en voie d'autonomisation. Il en est résulté des phénomènes d'influences, notamment dans la phraséologie et la syntaxe. Même si la graphie de ce qui est écrit en « latin » (chartes, par exemple) ne comporte la plupart du temps pas de fautes morphologiques, on y observe des tournures étrangères au latin classique, comme des passés composés, par exemple (*iuratum habeo*), ou des tournures du type *comes de civitate* (à la place de *comes civitatis*).

Pendant la période dite de « ancien français » (10^e-13^e s.), parmi les parlers romans qui sont apparus (wallon, picard, normand, gallo, angevin, « francien », champenois, lorrain, poitevin, berrichon, bourguignon et morvandiau, franc-comtois, franco-provençal, limousin, auvergnat, languedocien, gascon, occitan, provençal), et alors même qu'une diffraction diatopique accentuée crée des différences aléatoires, plusieurs passent à l'écrit et acquièrent progressivement des fonctions auparavant remplies par le latin, fonctions littéraires, notamment (Goyens et Werbeke 2003). À partir du petit nombre des locuteurs savants, les *scriptas*, qui sont des conventions d'écriture, et non des transcriptions des formes utilisées à l'oral, proposent des versions des parlers qui présentent des premiers efforts de standardisation, en dépit de leur caractère souvent composite. Le colinguisme dépend dès lors fortement du niveau d'éducation des locuteurs et des exigences des élites laïques. À partir du 13^e s., le phénomène de dialectalisation se trouvant contrecarré par l'accroissement des échanges, il se crée dans la partie septentrionale, où les parlers se sont beaucoup éloignés du latin, une manière de *koinè* « française » qui entraîne l'intercompréhension. Dans la partie d'oc, où les parlers ont été plus conservateurs, une variété littéraire d'occitan prend une consistance nette, dès le 11^e siècle, en raison de l'importance de la production littéraire. Selon leur niveau d'éducation, les locuteurs sont ainsi amenés à pratiquer une ou deux versions du dialecte (voir Lusignan 1986) : le dialecte oral et local, et un dialecte un peu plus normé, utilisé dans différents registres de communication orale ou écrite. Les trajets et les interférences sont fréquents. Pour certains d'ailleurs (R. Bacon, 13^e s.), ces parlers (*idiomata*) se rattachent tous à une même langue (*lingua*). Pour les clercs, différentes formes de latin peuvent venir s'ajouter.

Entre le 13^e et le 14^e s., face aux deux grands parlers du nord que sont le picard et le bourguignon, le « François » d'Ile-de-France gagne du prestige. On va progressivement pouvoir parler, dans la partie septentrionale, d'un colinguisme entre français et dialectes. À Paris, par ailleurs, apparaît un dialecte urbain (Lodge 2004), mais il ne commence à irradier autour de la capitale qu'à partir du 14^e s., et ce n'est qu'au 16^e s. que la volonté de normer véritablement le français apparaîtra. À partir de ce moment-là, on peut commencer à parler d'un colinguisme entre français et « langue du village », pour ainsi dire, quel que soit le sta-

tut de ce parler. Ce colinguisme entre français et dialectes va se maintenir jusqu'au début du 20^e s. Au 18^e s., le latin disparaît progressivement dans de nombreuses fonctions et, à la Révolution, se fait jour la volonté d'imposer politiquement le français aux dépens des « patois ». Dans les faits, si le latin s'efface dans les usages sociaux à la fin du 19^e s., même s'il reste la seule langue de la liturgie catholique et s'il est encore pratiqué à l'université (thèses), le colinguisme avec les vernaculaires demeure vivant en France métropolitaine.

En Belgique, au partage diatopique entre wallon (puis français), et flamand, se superpose au fil du temps un maniement plus ou moins simultané des langues chez certains locuteurs, qui ne peut pas réellement être qualifié de colinguisme, ou alors dans un sens très large. Une situation assez similaire peut s'observer en Suisse, avec le suisse alémanique, l'italien et le romanche (lequel a néanmoins un statut différent). Dans les anciennes colonies, en revanche (Amérique, Afrique, Asie, Océanie), il se crée à partir des 17^e et 18^e s. d'authentiques colinguismes entre français standard et, soit langues locales, soit créoles, soit formes dialectisées de français parfois susceptibles d'engendrer des normes endogènes (Québec). On peut alors parfois parler de diglossie (Ferguson 1959), au sens où une variété « haute » (le français) et une variété « basse », locale, se situent dans une distribution fonctionnelle des usages.

8.1.2 Le devenir du latin

Le latin est resté une langue « vivante » en France jusqu'au début du 18^e s. environ (voir Waquet 2000). Au Moyen Âge, il est toujours la principale langue d'écrit, et c'est l'exemple du latin qui a suscité et modelé le passage à l'écrit du français. Depuis la réforme carolingienne, le latin a été doté (à nouveau) de codes d'écrit stables, tandis qu'écrire en « vulgaire » inspire de la défiance (Lucken et Seguy 2004). Au 12^e s., il se développe un latin d'école (latin scolastique) simple, clair, facile à apprendre. Un latin élémentaire est également utilisé dans les transactions commerciales lors des voyages, comme en témoignent des manuels qu'on a conservés. Sa prononciation, en revanche, varie selon les régions d'Europe. En 1528, l'humaniste Erasme publie un traité où il préconise le rétablissement d'une prononciation originale qui pourrait avoir un rôle unifiant. Dans la mesure où le christianisme occidental a reposé sur la traduction latine de la Bible, le latin a bénéficié pendant tout le Moyen Âge d'un statut de langue quasi « sacrée » (Cazal 1998). Le latin de la Vulgate informe certains pans du vocabulaire français, non seulement religieux, mais aussi relatifs à des réalités comme des plantes (*hysope, myrrhe*). Il sert également de passerelle à bon nombre d'emprunts grecs (*ange, paradis, prophète*...). Enfin, certaines constructions (*filis de Dieu, croire en Dieu*) en sont directement calquées. La culture médiévale jugeait que la matière théologique et doctrinale se confondait avec sa formulation en latin même, et que seules certaines formules étaient licites. Il n'en est plus de même au début du 16^e s. avec les premières traductions de la Bible en français (Lefèvre d'Étaples, 1523). Sociologiquement, cette fracture, qui a naturellement sa signification religieuse (la Réforme) entraîne un clivage entre clercs, ou lettrés, qui pratiquent le colinguisme avec le latin, et laïcs, qui développent la culture vernaculaire. Déjà engagé au 14^e s., le mouvement s'affirme au 16^e s. Les clercs sont donc au moins bilingues, ou trilingues (latin, français, « patois »), tandis qu'une culture religieuse, juridique et scientifique commence à s'affirmer en français.

Entre le Moyen Âge et la fin du 17^e s., le latin perd progressivement son statut de langue juridique et scientifique. Les premières chartes rédigées en français apparaissent à la

toute fin du 12^e (voir Glessgen 2008a), et diverses ordonnances, à la fin du 15^e, commencent à préconiser un usage exclusif du français, avant celle de Villers-Cotterets (1539). Dans le domaine religieux même (contexte catholique), depuis le concile de Tours (813), des homélies en français sont apparues, à côté de l'expression du rite en latin (*Sermon sur Jonas*, entre 938 et 952), et de la publication de sermons en latin. Du côté de la prédication, latin et français coexistent au moins jusqu'au 16^e s. Mais il est à noter que le français utilisé est souvent une traduction du latin et reste subordonné à la culture et à la langue latine. L'exposé de la doctrine nécessitant des termes spécifiques (les deux voies de la sainte Eglise, *activa* et *contemplativa*), ces traductions sont nécessairement savantes et enrichissent le lexique français de toutes sortes de mots abstraits. Parfois, des binômes synonymiques permettent à l'auditeur non latiniste de comprendre (*pinacle* et *couverture*).

Ce mouvement rejoint un courant de fond qui était déjà actif depuis la fin du 14^e s., et qui a consisté, les clercs prenant de plus en plus conscience de l'éloignement des formes vernaculaires par rapport à leurs sources latines, à y revenir et à en calquer la forme. Ainsi, sur *hospitalem*, à côté de *hôtel*, on crée *hospital*. Ces nouveaux venus entraînent la plupart du temps un processus de dissimilation sémantique (l'ancien *hôtel* changeant de sens pour prendre celui d'« auberge », alors que le nouveau *hôpital* prendra celui d'« auberge pour mal portants », pour ainsi dire). Sur une longue durée, on estime que plusieurs centaines de « doublets » sont ainsi apparus (→ aussi 50.3.2), enrichissant le lexique et apportant toujours des divergences de sens (*écouter* / *ausculter*, *forge* / *fabrique*, *frêle* / *fragile*). Pour les clercs, l'avantage était, à l'oral, de créer les conditions d'une mise en relation plus explicite entre latin et français – du moins un certain français élevé, et, à l'écrit, de stabiliser des graphies en les référant aux sources latines tout en ouvrant des possibilités pour une nouvelle créativité morphologique. Dans les sermons et certains textes de clercs, le phénomène est aussi syntaxique. L'hybridation entre latin et français atteint son sommet au milieu du 16^e s., où certains, par réaction, se moquent des « latiniseurs ». Un aspect du « purisme » naissant à la fin du 16^e s. s'explique par ce sentiment de porosité trop grande entre latin et français.

Si le contact avec le latin est toujours maintenu chez les fidèles (femmes comprises, notamment dans la pratique des heures) jusqu'au 16^e s., la culture profane des milieux élevés révèle une progression lente mais régulière du français, comme le montre la composition des bibliothèques princières. Dans l'ensemble, l'apprentissage du latin semble perdurer davantage dans le sud dans la mesure où il y avait un risque de marginalisation pour cette aristocratie qui ne parlait que la langue d'oc et non le français.

Déjà amorcé à la fin du Moyen Age, le passage du droit au français s'est accéléré dans les dernières années du 15^e s., sous Charles VIII. Mais les résistances sont grandes, jusqu'au 17^e s. S'attacher au latin était pour ces milieux souvent très conservateurs un moyen de préserver leurs privilèges, et d'entretenir une sorte de sphère séparée, peu pénétrable au commun des mortels. A la fin du 16^e s. et au début du 17^e s., l'usage du latin dans certaines circonstances juridiques et politiques devient un enjeu et une source de conflits. Quel que soit le sens qu'on peut donner à l'expression « en langage françois et non autrement » de l'ordonnance de Villers-Cotterêts, on y perçoit bien une intention polémique à l'égard du latin. Si bon nombre d'actes se réalisaient déjà en français avant l'ordonnance, le domaine juridique passe bel et bien au français au cours du 16^e s., à l'exception de certains aspects de l'enseignement.

Du côté des sciences, les 12^e et 13^e siècles avaient déjà produit des lapidaires, des comptes, des encyclopédies (Ducos 2012). Au 14^e s., le français progresse nettement, avec notamment un fort développement de la pratique de la traduction scientifique à la cour de Charles V sous l'impulsion d'Evrart de Conty (voir Ducos et Goyens 2015). Un bilinguisme

lettré est de règle dans les sciences, le latin ayant tendance néanmoins à s'éroder lentement (voir Le Briz et Veyseyre 2000 et Marcotte et Silvi 2014). Le 16^e siècle voit la science en français progresser lentement mais sûrement. Mais c'est le 17^e siècle qui marque la vraie charnière, avec le *Discours de la méthode* de Descartes (1637), où ce dernier revendique la liberté qu'il trouve dans l'usage du français pour exprimer des idées nouvelles, puis avec la création du *Journal des savants* en 1665, ainsi que celle de l'Académie des sciences l'année suivante, qui propulsent le français au rang de langue scientifique. La difficulté que rencontre alors le français, tout comme l'anglais et l'allemand, est de s'équiper d'un vocabulaire spécialisé riche et nuancé. La solution généralement adoptée (dans les trois langues) est de repartir de bases latines pour créer simultanément des termes latinisés dans les langues modernes, et de faux équivalents latins. Ainsi de *gravitatio* (1645) et *gravitare* (1686), attestés après le français *gravitation* et l'anglais *to gravitate*, eux-mêmes construits sur le « vrai latin » *gravitas*. De cette manière, un colinguisme scientifique devient possible entre langues modernes, en plein essor, et latin, qui reste malgré tout, pendant quelques décennies encore, une solide langue scientifique, et un réservoir de termes et de phraséologies de référence. Grâce à l'artifice de ce « faux latin » qui s'est installé dans les terminologies des langues modernes, une partie de l'intercompréhension anciennement assurée à l'échelle internationale par l'usage du latin est préservée. Il devient difficile, parfois, d'attribuer à une langue plutôt qu'à une autre la paternité d'un terme. On doit plutôt parler d'un même terme latinisant habillé de diverses manières selon les langues. Le français *réfracter* (1734), qui paraît clairement latin, est en réalité le calque de l'anglais *to refract*. La solution adoptée est donc que les sciences s'écrivent, pour ce qui est de la syntaxe, dans les langues modernes, mais en utilisant des bases lexicales massivement empruntées au latin – et également au grec, puisque, n'ayant jamais constitué en tant que tel une langue d'usage dans l'occident moderne, le grec fournit néanmoins depuis le 16^e s., et plus encore aux 17^e et 18^e s., des bases lexicales importantes pour la néologie scientifique. Au 18^e s., celle-ci connaît une accélération, et surtout, certains de ses procédés de formation, sur formants grecs et latins, touchent des mots de la langue commune, comme *anglomane* (1784). Au 19^e s., la connaissance de la morphologie grecque et latine devient indispensable pour accéder au vocabulaire de certains domaines tels que la médecine, la physique, la botanique, domaines depuis longtemps passés au français, mais où une néologie permanente se nourrit des bases latine et grecque. Les dictionnaires prennent l'habitude de présenter séparément la liste de ces préfixes, suffixes et bases dont la connaissance est devenue également utile pour comprendre le lexique administratif et juridique, le vocabulaire des beaux-arts, et même certains aspects de la vie sociale.

En tant que langue, le latin est resté pratiqué au 17^e s. par certains littérateurs, notamment poètes, et son usage demeure associé à l'idée d'une haute culture, comme en témoigne le fait que ce sont surtout les genres nobles, surtout versifiés, qui sont cultivés. Mais cette littérature « néo-latine » tend à se raréfier au 18^e s. Les derniers exemples peuvent être datés de la fin du 19^e s. et sont souvent associés à des survivances à valeur pédagogique. Ainsi de la pratique scolaire des vers latins, qu'a encore connue un Arthur Rimbaud. Au 20^e s., il ne s'agira plus que d'exercices de style à vocation plus ou moins ludique.

Exclu progressivement de la vie civile, même cultivée, le latin conserve certains emplois écrits marginaux, comme les devises, les inscriptions (notons la persistance de l'usage des chiffres romains), certains écrits à valeur patrimoniale. En 1676, la perspective de graver sur un arc de triomphe une inscription en l'honneur du roi en français suscita une polémique (« querelle des inscriptions »), qui fut l'occasion d'examiner les mérites comparés du latin et du français. Le français fut finalement choisi, mais le latin demeura encore occasionnellement

gravé sur les monuments jusqu'au 20^e s., par conservatisme, en raison de l'attachement à certaines pratiques phraséologiques et graphiques, et pour sa valeur symbolique.

Au plan diplomatique, le latin a été la langue des traités internationaux jusqu'au début du 18^e s., moment où le français lui dispute son rôle (traité de Rastatt, 1714). Il cesse totalement de l'être après le 18^e s. au profit des langues modernes.

Dans l'église catholique, le latin reste en usage officiel jusqu'au concile de Vatican II (1962-1965). Mais il a auparavant été de plus en plus doublé par le français, notamment dans la littérature publiée. On peut dire qu'à partir du début du 19^e s., la pratique du latin chez les fidèles diminue fortement, et que le clergé – par exemple les séminaires – est le seul vrai lieu de colinguisme. Cependant, à la fin du 20^e s., on observe un certain retour du latin dans les milieux traditionnalistes de l'Église catholique.

Progressivement évincé du colinguisme historique en tant que langue, le latin a néanmoins laissé de nombreuses traces reliques au plan lexical et grammatical dans le français le plus moderne. Des mots isolés comme des syntagmes phraséologiques se rencontrent très souvent non seulement dans le français écrit et codifié du droit, par exemple (*in loco parentis*, *intuitu personae*), mais dans la conversation la plus courante (*a priori*, parfois écrit avec un *à* et décliné au pluriel). Les degrés d'intégration sont variables, du marquage latin net exigeant une certaine culture (*mutatis mutandis*) à l'intégration totale ne nécessitant plus de détour par le latin et marquée par la dérivation impropre et l'adaptation graphique au français (le substantif français *un aparté*, de la locution latine *a parte* ; *un alibi*). Nombre de dictionnaires continuent de proposer des listes de locutions latines, témoignage d'un usage encore prégnant.

8.1.3 Le devenir des vernaculaires

Pendant tout le Moyen Âge, il est difficile de faire la différence aujourd'hui affirmée dans certaines situations sociolinguistiques contemporaines entre « dialectes » et « langues ». La situation linguistique peut plutôt être décrite comme une marqueterie de parlers présentant souvent des zones d'intercompréhension et dont les fonctions sont fluctuantes et varient beaucoup selon les contextes.

Au 15^e s. encore, plusieurs parlers sont en mesure de revendiquer un statut quasi standardisé et remplissent des fonctions « hautes », tel le picard en domaine d'oïl. Mais ils connaissent des phénomènes de régression. La question est agitée par de nombreux commentateurs au 16^e s. (Ronsard, Bovelles). Le repérage des parlers se fait alors essentiellement de façon diatopique, mais les commentateurs sont conscients de la diversité des situations selon le type de locuteurs. Le colinguisme local entre français et parler vernaculaire gagne à ce titre du terrain dans la population.

Au milieu du 17^e s., on peut considérer qu'on est parvenu au stade somnital de l'« élaboration », processus qui fait que le français « coiffe », pour ainsi dire, les autres parlers, selon le mécanisme de l'*Ausbau*, terme introduit par Kloss (1952 et 1967 ; voir également Ammon 2004, Koch 2014). A partir de ce moment, plus aucun parler ne sera en mesure de lui disputer ce statut, et on observera véritablement des phénomènes de dialectalisation, autrement dit, au niveau sociolinguistique, d'inscription des parlers dans un rapport hiérarchique (le mot *patois*, avec ses connotations minorantes, reflétant ce processus). Au 18^e s., la variation sociale tendant à prendre plus d'importance par rapport à la variation diatopique, l'usage d'un parler vernaculaire change de signification. Le monolinguisme vernaculaire devient associé aux couches populaires et paysannes. En 1793, l'abbé Grégoire

estime que 6 millions de Français ne parlent que patois, ce qui représente un chiffre somme toute assez bas par rapport aux 25 millions de la population totale. Le français continue de gagner du terrain.

A partir du 19^e s., les vernaculaires entament une régression importante au nord de la Loire, particulièrement dans un rayon de plus en plus large autour de Paris. Un colinguisme important continue de s'observer en domaine d'oc et dans les régions impliquant d'autres langues (breton, alsacien). Par ailleurs, en raison de contingences diatopiques nouvelles (colonisation, éloignement du « centre »), émergent des « dialectes secondaires » (Coseriu 2001), développés à partir du standard, comme en Louisiane ou au Québec.

On date souvent de la Première Guerre mondiale le recul décisif de certains patois sur le territoire, les soldats survivants ayant été amenés à pratiquer le français au front, et à écrire cette langue dans leurs correspondances à leurs familles, encourageant leurs proches, à leur retour, à passer au français. Après la Seconde Guerre mondiale, le recul est encore plus grand. Depuis les années 1960, à partir de situations inégales, les parlers connaissent un renouveau, notamment le breton, le catalan, le corse, de l'occitan. Des efforts de standardisation sont menés, et un certain colinguisme est parfois cultivé (presse, littérature, militantisme politique). Outre-mer, en revanche, les colinguismes sont très importants avec des créoles (Caraïbes), ou d'autres langues comme l'anglais (Québec). Des phénomènes d'hybridation sont observés, notamment en Amérique (voir Lusignan et al. 2012), tandis que des « français régionaux » se substituent aux anciens parlers (parler lyonnais, parler savoyard, français de Suisse, français valdôtain, français québécois, français ontarien, français haïtien...), entraînant parfois eux aussi des hybridations (français mêlé d'idiomatismes d'occitan).

Historiquement, les parlers ont laissé beaucoup de traces lexicales et, dans une moindre mesure, syntaxiques en français. De nombreuses synonymies sont aujourd'hui la trace de la coexistence de variantes diatopiques (*baiser, baise, bise, bisou, bis*). Le vocabulaire maritime français standard comporte des mots d'origine normande (*babord, cargaison, cable*), et certains suffixes (*-ade* dans *gambade*) sont d'origine dialectale (en l'occurrence occitane). Dans l'ensemble, néanmoins, la chasse aux mots dialectaux pratiquée par les puristes depuis le 17^e s. a eu un impact, et leur emploi (*drache*, « pluie battante » en français de Belgique, présent dans la nomenclature du Petit Robert) reste aujourd'hui la plupart du temps marqué.

8.2 Les contacts de langue

8.2.1 Le superstrat germanique

Hormis les diverses formes encore vivantes de latin, les principaux parlers avec lesquels le latin tardif des 5^e-7^e s. et le protoroman des siècles suivants se sont trouvés en contact étaient des parlers germaniques, essentiellement vieux-bas-francique, gotique et burgonde. Cette influence nouvelle se superpose à une influence plus ancienne des parlers germaniques sur le latin parlé en Gaule du Nord, ce qui jouera un grand rôle dans la division à venir entre parlers d'oïl et parlers d'oc.

Numériquement, les populations germanophones n'étaient pas suffisantes pour déstabiliser profondément l'usage du roman, mais des influences importantes se dégagent, notamment, par ordre d'importance, en phonétique, dans le lexique, en morphologie et en syntaxe. En phonétique, on cite le h aspiré, la voyelle [y], encore que ce phénomène

soit controversé (► 50.2.1 pour la thèse de l'origine gauloise). En morphologie, outre le maintien des déclinaisons, on peut relever par exemple le suffixe *-ard*, toujours très productif en français contemporain (*campagnard*, *débrouillard*, *flemmard*), qu'on retrouve dans certains prénoms (*Gérard*, *Bernard*), 90% des prénoms donnés en zone d'oïl étant d'origine francique (voir Haubrichs et Pfister 2014). En syntaxe, certains aspects de l'ordre des mots (verbe majoritairement en deuxième position, inversion du sujet lorsque la phrase commence par certains adverbess, place de l'adjectif épithète), de même que la tendance croissante à l'expression du pronom sujet, ont pu être rapportés à l'influence germanique (von Wartburg 1967), mais cette thèse est discutée.

Entre l'époque de leur arrivée en Normandie (vers 800) et le 11^e s., moment où ils ont fini d'adopter la langue française, il y eut également un colinguisme local entre les idiomes scandinaves des Vikings ou Nortmans, et les parlers romans de la Seine inférieure. Quelques traces lexicales demeurent en français d'aujourd'hui, principalement dans le vocabulaire maritime (*vague*, *crique*, *cingler*), mais aussi dans la langue courante (*duvet*; voir Ridel 2010).

8.2.2 Arabe, italien, espagnol

Le contact avec l'arabe fut assez sensible entre le 9^e s. et le 16^e s. (Pruvost 2017). Il s'est surtout traduit au niveau du lexique, notamment dans la terminologie scientifique (médecine, astronomie, mathématique, parfois en réalisant des agglutinations avec des mots mal découpés et intégrant l'article arabe comme *alambic*, *alchimie*, *algèbre*), et dans l'emprunt de mots renvoyant à des réalités de l'orient rendues populaires par le commerce (*jupe*, *coton*, *bougie*). Au total, ce sont environ 150 mots du français actuel qu'on estime d'origine arabe, parfois passés par l'Espagne ou l'Italie (le mot *zéro*), ou par l'intermédiaire d'un premier emprunt par l'occitan. L'influence de ce contact sur la morphologie et la syntaxe peut être considérée comme nulle.

Les contacts avec l'italien commencent de façon significative au 14^e s. Auparavant, la présence des parlers appartenant à l'ensemble du « francoprovençal » faisaient transition, même si l'Italie du sud et la Sicile ont été des terres d'influence française au temps du royaume normand (11^e-12^e). Au 14^e, avec les royaumes angevins au sud et une forte présence du français en Piémont, les échanges deviennent importants. Les relations commerciales sont en outre fréquentes. Les guerres d'Italie, de 1494 à 1530 sont l'occasion de contacts importants entre populations, puis la présence de reines italiennes en France, suite aux mariages diplomatiques (Catherine de Médicis, épouse d'Henri II en 1533, Marie de Médicis, épouse d'Henri IV en 1600). De façon générale, le 16^e s. est marqué par de nombreux emprunts lexicaux (plusieurs milliers de mots, dont environ 1000 encore en usage aujourd'hui) qui ont trait à la vie culturelle (*ballet*, *bouffon*), au domaine militaire (*alarme*, *alerte*, *caporal*, *fantassin*) ou à la civilisation et aux mœurs (*courtisan*, *fourchette*; voir Matoré 1988). La plupart des mots d'origine italienne ont été intégrés phonétiquement au français, mais parfois le caractère xénique, autrement dit de visibilité de l'origine étrangère a été maintenu, comme dans le vocabulaire de la musique (*opéra*, *concerto* à côté de *concert*, *allegro*). Du côté de la morphologie, on peut relever le suffixe *-issime*, très productif au 16^e s., qui s'est ensuite coloré de connotations affectées. En 1578, le contact avec l'italien est suffisamment marqué pour qu'Henri Estienne fasse paraître *Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé, & autrement desguizé, principalement entre*

les courtisans de ce temps dans lesquels il recense et brocarde toutes sortes d'expressions, dans une mise en scène appuyée sur des faits avérés, mais sans doute exagérés.

Au 16^e s. et au 17^e s., il y a eu également un contact avec l'espagnol, mais il fut beaucoup plus réduit qu'avec l'italien, et l'influence – limitée – s'observe essentiellement au niveau du lexique (*fanfaron, bizarre*), parfois en relation avec la découverte du Nouveau monde (*tabac, manioc*).

Le 18^e siècle connaît un premier mouvement d'internationalisation des langues modernes d'Europe. Le français se trouve être en position d'être, à titre de « langue de culture », autrement dit de langue cultivée par des locuteurs non maternels pour des fonctions bien précises (littéraires, diplomatiques, sociales..., ou dans des fonctions pratiques), la première langue, un peu avant l'anglais, à occuper une place dans ces nouveaux contacts de langue internationaux. Les contacts deviennent importants avec le néerlandais, l'allemand, le russe, l'italien, l'espagnol, le suédois, le polonais et même le turc. Dans certains cas où, pour des raisons précises (émigration des protestants en Prusse à partir de 1685), une population francophone importante s'est installée hors de France, on observe des phénomènes d'influence souvent assez éphémères et superficiels. Certains déplorent l'apparition d'un français « passe-partout », mal parlé par des usagers non maternels. A la fin du 18^e s., le phénomène s'exporte hors d'Europe, et il interfère avec la dynamique coloniale.

8.2.3 L'anglais

La relation entre le français et l'anglais est marquée par des épisodes très notables de convergence entrecoupés de périodes d'éloignement. Au Moyen Age, le colinguisme avec l'anglais fut important en Angleterre après la conquête de Guillaume le Conquérant (1066) et la marque du français sur l'anglais a été considérable. La *lingua Gallica* supplanta même l'*idioma Anglorum* comme langue officielle pendant trois siècles. Le français d'Angleterre, le plus souvent qualifié d'« anglo-normand », doit être intégré dans le continuum dialectal français (voir Trotter 2003). Ses contacts avec l'anglais, avec lequel il est en colinguisme, ainsi qu'avec le latin, l'ont influencé. En Gascogne, entre 1152, date du mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri Plantagenêt, qui devient roi en 1154, et la fin de la guerre de Cent ans (1453), prend également place un trilinguisme anglais-français-occitan. Mais du point de vue linguistique, au Moyen Age, c'est surtout l'anglais qui subit l'influence du français, tant dans le lexique que dans la graphie et la syntaxe, au point qu'on a parlé de « romanisation » et de « latinisation » (Hogg 2008). A partir du 15^e s., en revanche, l'anglais reprend le dessus en Angleterre.

Un deuxième grand moment de contact avec l'anglais est le 18^e s., où, suite au séjour en Angleterre de philosophes français contraints à l'exil par la censure royale, au grand développement de la traduction, aux contacts culturels (théâtre, arts, sciences, notamment après les premières traductions des textes latins et anglais de Newton), la connaissance de l'anglais en France a beaucoup progressé. Dans les années 1740-1750, on parle même d'« anglomanie ». Une nouvelle fois c'est surtout le lexique qui est marqué par cette influence, notamment le lexique scientifique, marqué par une technicité inédite, mais aussi le lexique quotidien, avec *plaid, gigue, rosbif*. Mais c'est dans le domaine du lexique politique que l'influence est la plus visible, surtout dans la deuxième moitié du siècle (*majorité, minorité, ordre du jour, motion*). C'est ainsi que 54 mots d'origine anglaise entrent dans la 4^e édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1762), alors qu'on n'en comptait que 7 ou 8 dans

les précédentes. Parfois, le caractère xénique est encore visible (*club, jury*) ; parfois au contraire le mot est francisé, cohabitant parfois avec sa forme originale (*contredanse* de *country-dance, paquebot* de *packet-boat*). Il arrive que ces mots qui reviennent en France soient en fait d'origine française, et ils subissent alors souvent des remaniements sémantiques (*session*). On relève également une nouveauté : la présence des premiers mots anglais venus d'Amérique. La question d'une éventuelle anglicisation de la phraséologie est posée par certains commentateurs de « mauvaises » traductions, mais dans les faits, il est difficile de relever un impact syntaxique réel.

Le 19^e siècle connaît lui aussi ses épisodes d'anglomanie. Ce sont de nouveaux domaines du lexique qui sont touchés : les loisirs, les sports (mot venant lui-même de l'ancien français *desport* et réapparu en français *via* l'anglais), les transports (*wagon*). Le 19^e siècle fut également l'occasion de contacts avec l'allemand, le russe, le polonais, entre autres. S'agissant de l'anglais, à partir du début du 20^e s., outre les créations terminologiques sur bases latine et grecque, dont on relie le caractère international à leur premier usage en anglais, on relève l'infléchissement du sens de certains verbes usuels français, qui prennent de nouveaux sens ou emplois influencés par l'anglais (*réaliser, supporter*). Déjà important dans la première moitié du 19^e s., le mouvement d'emprunts à l'anglais s'accroît encore dans la deuxième moitié, faisant du français, avec l'italien, la première langue romane influencée par l'anglais (largement devant l'espagnol, le portugais et le roumain). Certains domaines (économie, finances, informatique) voient aux 20^e et 21^e s. leur lexique constitué d'une part très importante de mots anglais directement utilisés sans francisation. La vie courante est également concernée avec des mots très usuels (*parking*) qui conquièrent des niches sémantiques sans équivalent français. On relève des calques phraséologiques, comme *les chaises musicales* (*musical chairs*), *jeter le bébé avec l'eau du bain* (*to throw the baby out with the bathwater*) qui ne sont plus ressentis comme d'origine anglaise par les locuteurs, ou des calques de certaines constructions verbales (*jouer quelqu'un*, au tennis). Du côté de la syntaxe, McLaughlin (2011) a proposé, à partir d'un corpus de presse, une étude de certains faits comme l'antéposition de l'épithète (*l'actuel gouvernement*), la forme en *-ant* en construction détachée, le passif, mais il reste difficile d'affirmer un lien direct entre ces faits et une influence de l'anglais.

À l'orée du 21^e s., le colinguisme avec l'anglais est un phénomène sociolinguistique de grande ampleur. Il est important dans de nombreux domaines professionnels, comme dans les sciences, où l'anglais est devenu langue internationale de publication. Dans les années 1960, certains (Etiemble 1964) stigmatisent sous le nom de « franglais » la multiplication d'emprunts lexicaux dans les médias, la publicité, le commerce, la chanson, les sports. En 1994, une loi, la « Loi Toubon », stipule que « toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun et destinée à l'information du public doit être formulée en langue française ». Des institutions comme la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF) sont chargées de la faire observer, tandis que les commissions de terminologie s'efforcent de proposer et de mettre en circulation des termes français alternatifs aux mots anglais spontanément apparus dans la vie civile ou professionnelle.

8.2.4 Le français et les langues du monde

Si le français, dans son histoire, a majoritairement été mis en contact avec des langues européennes jusqu'au 17^e s., à partir de la découverte de l'Amérique et de la colonisation, il a été

exposé à une très grande variété de langues et de parlers, ce qui a entraîné une large palette d'influences allant du simple emprunt à des formes d'hybridation impliquant une altération totale du lexique et une refonte de la syntaxe entière. Dans les colonies françaises d'Amérique, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie, les créoles sont apparus à partir du 18^e s., d'une manière qui reste discutée (Hazaël-Massieux 1996), mais qui montre, à partir d'un processus de pidginisation, ou de réinvention d'un idiome à partir de la base, l'influence d'un superstrat constitué par une langue en usage dans une communauté minoritaire en nombre, mais dominante socialement (*lexifier language*). L'existence de ces créoles doit être distinguée de formes linguistiques à caractériser comme des variétés de français (français des Antilles), variétés qui subissent parfois l'influence des créoles. Au cours du 20^e s., des normes dites « endogènes » s'installent et commencent à stabiliser ces variétés, lesquelles peuvent être placées à côté des variétés de français observables en Europe (français de Belgique) ou en Amérique (français du Québec). Le développement des transports, la mobilité géographique des populations, l'internationalisation de la vie sociale, le rôle croissant des médias mettent alors de plus en plus en rapport ces variétés avec le français vernaculaire de métropole, ainsi qu'avec le français dit « standard ». Dans certains pays (Maghreb, Afrique, Moyen-Orient), des colinguismes se sont installés progressivement à partir du début de la colonisation (milieu du 19^e s.). Ils ont créé des situations chaque fois différentes, influençant fortement la variété de français en usage. Tandis que dans certains pays (Liban), le français recule, dans d'autres (Algérie), il semble bénéficier d'un regain de faveur.

Parallèlement, sur le territoire français, les contacts de langues s'intensifient et se diversifient, mettant le français en contact avec un nombre croissant de langues (75 langues recensées par la DGLFLF, ce qui est sans doute en dessous de la réalité). Au début du 20^e s., les principales langues des travailleurs immigrés étaient l'italien, l'espagnol, le portugais, le polonais, entre autres. Dans la deuxième moitié du siècle, la diversification des populations a conduit au contact avec un grand nombre de langues (Kremnitz 2015). Certaines de ces langues, récemment arrivées (berbère, arabe dialectal, yiddish, romani chib, arménien occidental, vietnamien, chinois, wolof...) sont fortes d'un nombre important de locuteurs. Leurs influences sur le français sont notables au niveau phonétique et lexical. En outre, les conditions de vie professionnelle et sociale remettent en cause l'unilinguisme pratiqué traditionnellement, et longtemps encouragé politiquement en France (au détriment des patois). Les contacts de langue et les colinguismes sont donc plus que jamais présents, mais l'étude de leur influence sur les bases linguistiques du français reste complexe et délicate, et en grande partie encore à mener.

Références bibliographiques :

Ammon 2004 ; Balibar 1985 ; Balibar 1993 ; Banniard 1992, 1997, 2013 ; Brunot 1905-1972 ; Cazal 1998 ; Coseriu 2001 ; Ducos 2012 ; Ducos et Goyens 2015 ; Etiemble 1964 ; Ferguson 1959 ; Glessgen 2008a ; Goyens et Werbeke 2003 ; Hazaël-Massieux 1996 ; Hogg 2008 ; Haubrichs et Pfister 2014 ; Kloss 1952, 1967 ; Koch 2014 ; Kremnitz 2015 ; Le Briz et Veyseyre 2000 ; Lodge 1997, 2004 ; Lucken et Seguy 2004 ; Lusignan 1986, 2012 ; Lusignan, Martineau, Morin, et Cohen 2012 ; McLaughlin 2011 ; Marcotte et Silvi 2014 ; Matoré 1988 ; Pruvost 2017 ; Ridel 2010 ; Trotter 2003 ; von Wartburg 1967 ; Waquet 2000 ; Wright 2002.

Chapitre 9

Les genres textuels

9.1 « Genres », « types » et traditions discursives

La théorie littéraire a toujours prêté une grande attention au genre ou au type de discours auquel appartenait un texte, dans une perspective où la réflexion sur sa physionomie langagière participait de la construction d'une « culture de la langue » (voir François 1959). La définition traditionnelle des « styles », ou *genera dicendi* (*humile, medium, sublime*, 'bas', 'moyen', 'sublime'), issue de l'Antiquité, établit une première typologie, qui n'a cessé d'informer la description dans le domaine des Belles-Lettres jusqu'au 18^e s. Toutefois, l'écriture et la parole « ordinaires », jusqu'à une date récente, n'ont pas été comprises par le biais de « genres ». Dans les années 1950, la réflexion de Bakhtine sur les « genres de discours » a donné l'impulsion à un nouveau type de travaux, portant également sur le non littéraire. Pour Bakhtine, « tout énoncé pris isolément est, bien entendu, individuel, mais chaque sphère d'utilisation de la langue élabore ses types relativement stables d'énoncés, et c'est ce que nous appelons les genres du discours » (Bakhtine 1984 : 265). Cette détermination se fait dans l'association de trois paramètres principaux : contenu thématique, construction compositionnelle, et style, ce dernier consistant dans une sélection opérée au sein des moyens de la langue – moyens lexicaux, phraséologiques et grammaticaux. Pour lui, les genres littéraires sont des genres seconds, complexes, qui simulent et transforment divers genres premiers de l'échange verbal (répliques de dialogue, récits de mœurs, lettres, journaux intimes, documents, etc.).

Depuis, la réflexion s'étant affinée dans plusieurs sens, des genres textuels fondés sur l'approche de la littérature (Adam 1992) à la notion de tradition discursive au sens large (Schlieben-Lange 1983 pour « tradition de textes » et Koch 1997 pour « tradition discursive » ; voir également Aschenberg et Wilhelm 2003), incluant oral et écrit, cette préoccupation infléchit le regard sur les usages, en s'articulant avec la prise en compte désormais bien établie de la variation (voir Loiseau 2013 sur le lien avec la fréquence textuelle).

La référence aux genres ou types de discours peut partir de plusieurs bases. La première est la distinction antique, inspirée par la poétique, entre les genres relevant de l'*historia*, de l'*argumentum* et de la *fabula*. Cette tripartition conditionne la poétique des genres littéraires jusqu'au milieu du 18^e s. environ, moment où les pratiques comme les théorisations commencent à jouer avec les frontières.

La deuxième grande distinction part de l'opposition cardinale entre les canaux de l'oral (qui suppose un médium phonique) et de l'écrit (qui suppose un médium graphique), grande opposition dont on peut dire qu'elle informe en amont tous les genres. Toutefois, il convient de garder à l'esprit qu'il ne saurait y avoir de symétrie constante entre ces deux réalisations de la langue, les pratiques des genres de l'oral et de l'écrit variant au fil de l'histoire et se trouvant conjointement traversées par les différences liées à la « distance communicative ». Par ailleurs, même si nous pouvons avoir une idée de l'oralité grâce à la phonétique historique, nous manquons totalement de données enregistrées pour onze siècles de l'histoire du français, ce qui subordonne notre appréhension des genres de discours de l'oral aux retranscriptions écrites que nous en avons (voir Stimm 1980). Enfin, de nombreux genres littéraires ont été dans l'histoire liés à une pratique orale, ce qui empêche d'en relier exclusivement la langue au médium graphique.

S'agissant des textes écrits, on peut aussi mobiliser la distinction vers / prose, qui a traversé la culture de la langue, et qui peut aussi être considérée comme une base opératoire, surtout pour les périodes les plus anciennes. Mais cette distinction, précisément, suppose que l'on sorte de l'opposition entre oral et écrit. On pourra également juger qu'elle reste de portée quasi exclusivement littéraire, même si des genres plus populaires, comme la chanson, peuvent être concernés.

Au total, aucune classification des textes en « genres » ne paraît totalement satisfaisante. Le changement perpétuel des conditions externes impose ici de relativiser toute théorisation *a priori* des cadres. Certains proposent une distinction entre « type » (à partir d'intentions pragmatiques comme enseigner, raconter, convaincre, expliquer) et « genre » (à rapprocher alors de tradition discursive ; voir la discussion de Adam 2001), mais il n'en demeure pas moins que la variété des textes est infinie et que le jeu et l'hybridation en sont souvent des données constitutives. La base Frantext propose une liste d'une cinquantaine de « genres » croisant parfois les paramètres, comme dans « forme brève non fictionnelle », mais nombre des textes numérisés sont susceptibles de relever de plusieurs de ces genres. C'est le cas aussi dans le corpus de la GGHF. Par ailleurs, il est nécessaire à la fois de prendre en compte ce qui est perçu comme genre à chacune des époques impliquées, et de construire une grille surplombante, actuelle et rétrospective. Même s'il est difficile de partir d'une base théorique forte, il n'en demeure pas moins que la combinaison des paramètres de supports et de genres est essentielle pour comprendre l'évolution de la langue.

9.2 Dans l'oral

Si l'on suit Koch et Oesterreicher (1985), dont la typologie est fondée sur les notions opposées de « distance » et d'« immédiat », les principaux genres de l'oral, comme ceux de l'écrit, peuvent être rangés au sein d'un continuum allant de l'immédiat communicatif à la situation la plus formelle (« distance »).

Sur les périodes les plus anciennes, les genres oraux de l'immédiat sont à jamais perdus, et les témoignages sont minces et fallacieux. Ce sont pourtant eux qui ont vraisemblablement joué le rôle principal dans la dialectalisation du latin et la formation des langues romanes (Lüdtke 2009). Au 9^e s., les genres de l'oral dont nous connaissons l'existence sont essentiellement ceux du domaine sacré (prédication) et du domaine politique (serments), genres relevant de la « distance », avec certainement des nuances. Avant la réforme carolingienne, les sermons étaient sans doute lus tels qu'ils étaient écrits, mais avec une prononciation adaptée au contexte local. Les conciles réformateurs de 813 ont proposé des solutions pour que les prédicateurs soient compris de l'assemblée. On peut estimer que, dans la Gaule du sud, les sermons étaient encore rédigés dans un latin assez classique, quoique de style simple, alors qu'au nord, on était déjà passé à une *lingua romana rustica*, ce qui peut impliquer que les prédicateurs élaboraient à l'oral ce qu'ils avaient sous les yeux dans une variante accessible à leur public. Des formules se détachent alors, dont la correspondance avec les formules équivalentes en latin classique faisait l'objet d'enregistrements par écrit. Longtemps ces sermons continueront d'être notés à l'écrit en latin, alors qu'ils avaient été prononcés en langue vernaculaire (« roman » ou « français » ; Banniard 1992). Pendant tout le Moyen Âge, le **sermon** est un genre essentiel de l'oral (Zink 1976, Bériou 1998). Véritable spectacle, il s'en prononçait deux à trois par semaine, devant un public pouvant atteindre des milliers de personnes. Souvent, ces sermons contiennent de larges passages traduits ou adap-

tés de sources latines, d'*exempla* empruntés à la fable latine ou au folklore, dont on faisait d'ailleurs des recueils, d'où le retour de formules. Mais le poids de la performance orale sur la langue et sur le genre de texte est considérable. Sur cette base, les prédicateurs expérimentaient des expansions (paires de synonymes, développements par relatives, ajouts d'adjectifs, etc.). Parfois, on trouve la trace dans l'écrit latin de ces vestiges d'une prédication originale en français. A la fin du Moyen Age, la pratique est de plus en plus de noter les sermons dans la langue dans laquelle ils ont été prononcés, mais à l'arrivée de l'imprimerie, c'est souvent à nouveau en latin qu'ils sont couchés sur le papier. Parmi les genres religieux qui se réalisent en langue vulgaire, en revanche, on peut citer l'**hagiographie** (surtout au 13^e s.), le **théâtre paraliturgique**, parfois bilingue, la **confession** – genre codifié dans des manuels prescriptifs jusqu'au 19^e s. La langue vulgaire apparaît souvent en ajout au discours liturgique latin, ce que désigne l'adjectif *farci* (épîtres « farcies »).

Aux 11^e et 12^e s. se développe le genre du **drame liturgique**, genre souvent pratiqué en latin, à l'intérieur de l'église ou sur le parvis. Le jeu, le mystère, la sotie, le miracle, la farce, la moralité, sont les principaux genres du théâtre du Moyen Age. Certains de ces genres étaient chantés, d'autres non.

C'est au début du 12^e s. que, en domaine d'oc comme en domaine d'oïl, l'apparition d'une société dite « courtoise » donne lieu à de nouveaux genres lyriques versifiés à cheval entre l'oral et l'écrit. On peut alors opposer (Zumthor 1987) genres chantés et non chantés, peu nombreux avant 1120-1130. Les **chansons de geste** sont chantées en public. Les nouvelles langues apparaissent d'abord dans les genres chantés (narratif : chanson de geste ; lyrique : poésie courtoise, d'abord en occitan, puis en français à partir de la fin du 12^e). La construction de la versification elle-même se fait en lien avec la déclamation, les paramètres rythmiques s'avérant essentiels dans la structuration informationnelle de la phrase. On remarque également fréquemment des faits de répétition, de rupture de construction, d'inachèvement, de retour en arrière, qui témoignent du lien à la réalisation orale, comme dans la forme du refrain dans les textes dramatiques de contenu liturgique. Les refrains peuvent être considérés comme des mini-genres, au sein de genres poétiques englobants. Dans les formes poétiques, le rondeau et un peu plus tard la ballade s'offrent comme une pratique sociale ouverte aux amateurs. Ils donnent lieu à des concours, des « débats », rejoignant ainsi de biais le genre argumentatif, et, quoique destinés à être chantés, s'insèrent volontiers dans les correspondances écrites. Jusqu'à la fin du 13^e s., le lien avec l'oralité, et même la vocalité, est maintenu, dans tout ce qui est produit dans le domaine littéraire. On peut parler de « semi-oralité » (Zumthor 1987). Il en est de même dans le domaine sacré, où l'on sait que, par exemple, les prédicateurs utilisaient le mime pour faire comprendre les passages les plus difficiles.

Pour ce qui est de l'oral ordinaire, la matière nous en est à jamais perdue, mais on dispose de textes tardifs, par exemple les *Manières de langage* (14^e s.) qui, avec l'objectif d'enseigner le français à des étrangers, distinguent soigneusement langue écrite et langue orale et, ce faisant, nous renseignent sur certaines spécificités de l'échange oral de l'époque (en termes de formules, d'expressions de politesse, tours de parole, par exemple), ainsi que sur certaines différences grammaticales qui distinguaient la langue parlée de la langue écrite (Kristol 1995).

Sans rapport de continuité avec le théâtre antique, les genres du théâtre renaissent et se développent (les **farces**, notamment). Ils ont parfois été considérés comme un lieu où l'on pouvait trouver une trace du langage oral spontané. Aujourd'hui, on considère plus volontiers que, comme pour le théâtre de boulevard du 19^e s., les dialogues des farces sont souvent marqués par les codes de l'écrit, tout en imitant plus ou moins bien certains traits

du langage oral familier. Au 15^e s., on trouve des textes pastichant des discours authentiquement oraux, comme les boniments (Rutebeuf), les « cris » (Bodel, *Jeu de saint Nicolas*). Dans les genres issus d'une tradition orale, et qui se superposent à ceux qui sont issus de la tradition latine, on remarque de nombreuses marques de la performance orale : prologues, adresses à l'auditoire...

A partir du 14^e s., le contexte politique crée une pratique d'éloquence orale et de poésie : la tradition des **entrées royales** (Fogiel 1989, Guinée 1968), cérémonies organisées pour les visites royales dans des villes du royaume. Ces festivités sont l'occasion de concours de déclamation et de chant, impliquant parfois les langues régionales.

Sous Henri III, le roi a coutume de présenter lui-même à l'oral ses ordonnances, d'une manière qui se veut persuasive et pédagogique. Il se crée un début de tradition éloquente néanmoins interrompu par les troubles de la guerre civile, et la volonté, manifeste dans le traité *De l'éloquence française* de Guillaume Du Vair (1594), par exemple, de limiter ces occasions de parole publique qui sont autant de mises en danger de l'autorité et de verbalisme excessif. Au 17^e s., l'éloquence parlementaire ne cesse de reculer pour ne renaître véritablement qu'à la Révolution.

A l'inverse, durant tout le 17^e s., l'éloquence du barreau se développe, créant des genres et un langage, souvent moqué par les romanciers et les auteurs de théâtre sous le nom de langage de « la basoche ». Cette éloquence est marquée par son aspect formulaire (*pour & à icelle fin*), ses archaïsmes (usage des démonstratifs en *iceluy, icelle, ores pour à présent*), ses calques du latin et du grec. Les genres épидictiques sont très pratiqués à l'oral (éloge, panégyrique, dithyrambe) et font partie du bagage culturel des classes supérieures. Dans le contexte scolaire, la pratique des dialogues moraux informe l'apprentissage d'une langue orale élevée comme d'ailleurs d'une langue écrite. L'éloquence de la chaire, elle, atteint son sommet, avec les deux genres essentiels du sermon et de l'oraison funèbre (Massillon, Fléchier, Bossuet).

Au 17^e s., issu de l'oral spontané et codifié par des pratiques sociales, le genre de la **conversation**, supposant tours de parole et alternances topiques, informe certaines pratiques littéraires (Madeleine de Scudéry). De façon générale, toutes les pratiques de l'oral élevé influencent l'écrit, qui a tendance à partir des années 1670 à se détourner des genres répertoire pour se mouler sur la liberté de l'oral.

Le théâtre oscille entre les pôles oral et écrit. La **comédie** présente un versant noble pouvant se décliner en comédie héroïque, comédie ballet ou comédie historique, mais aussi un versant plus populaire, la parade, scènes brèves et volontiers grossières jouées sur des tréteaux devant les théâtres et inspirées des procédés de la farce. La **tragédie** a recours à un langage très codifié, et se fait l'emblème de la langue élevée, avec des particularités lexicales (*coursiers pour chevaux, nef pour navire*), graphiques (*encor, pensers pour pensées*), morphologiques (rareté de certains tiroirs verbaux), syntaxiques (contournement de la subordination, surtout si elle fait usage de conjonctions lourdes). La poésie est de moins en moins chantée, mais on conserve encore un souvenir poétique du chant jusqu'au 16^e s., avant les genres de l'air de cour et de l'opéra, au 17^e s. Dans les « stances », encore présentes dans le théâtre jusqu'au milieu du 17^e s., les paramètres strophiques sont encore très liés au rythme. Ces variétés du vers oralisé vont se trouver ensuite écrasées par l'alexandrin en vers continu. Le marqueur poétique se déplace alors vers la langue, et cette construction d'une langue poétique forme une base de la « langue littéraire » des 18^e et 19^e s., après son passage dans la prose.

A la Révolution, les genres de l'éloquence politique renaissent, dans la lignée du renouveau, inspiré de l'Antiquité, des genres de la harangue et de la déclamation dans les

années 1760-1780, mais favorisés aussi par les nouvelles occasions de parole publique (Guilhaumou 1989 et 1998). La figure valorisée de l'« orateur » efface celle, décriée, du « babilleur » d'Ancien Régime. Depuis la Contre-Réforme, l'éloquence française avait tendu à se faire illustrative, démonstrative, parfois quasi théâtrale, dans une volonté de faire passer une certaine « vérité » dans le discours. A la Révolution renaît une pratique plus délibérative, plus argumentative, de l'éloquence. La dimension contradictoire, polémique, qui faisait une part importante du modèle cicéronien, est restaurée en lien avec l'actualité. Le **discours** devient fortement *marqué*, avec l'utilisation d'axiologies sans équivoque (mots marqués nettement négativement comme *aristocrates*), de connotations, de métaphores et de figures telles que l'apostrophe. L'ancienne pratique des duels ayant été interdite (en 1626), une certaine dimension agonique s'observe dans ces discours qui en sont parfois la version de substitution. Toute une phraséologie d'Ancien Régime, faite de sarcasmes, d'implicite, d'ironie, qui avait servi à ridiculiser l'autre en société, est réutilisée dans un théâtre oratoire soutenu par de grandes idées ou une simple volonté de l'emporter sur l'autre. Les discours d'avocats, prononcés à l'occasion de faits de droit commun, sont plus développés que par le passé et paraissent parfois sous forme de brochures.

Les **chansons** sont un genre de l'oral très prisé à la Révolution, qui réutilise certains genres poétiques (l'hymne, l'ode, la complainte), ou des pratiques plus populaires (chanson poissarde, chansons de harengères). La forme répétitive du couplet donne un impact nouveau à des éléments qui se figent en phraséologies mémorables, ainsi qu'à une rhétorique langagière souvent pompeuse et violente (*La Marseillaise*). Dans les années 1800-1810, les héritiers des « caveaux » et des « goguettes » (réunions festives où l'on chantait) explorent le patrimoine régional. Entre 1820 et 1848, le texte des chansons est de plus en plus souvent imprimé. La mise en chansons d'œuvres de poètes célèbres (Musset, Lamartine) accompagne l'entrée de ce genre dans la transmission scolaire, sous forme de dictées et de récitations. Le succès de certaines grandes chansons à teneur lyrique, satirique ou politique est essentiel dans la constitution d'un socle de patrons rythmiques et syntaxiques du français. A la fin du 19^e s., les cabarets donnent au genre une vocation plus pittoresque, dans l'imitation des parlers populaires. Au fil du temps, ce genre va se stabiliser, par le biais de la mise à l'écrit, notamment, et va se spécialiser, entre autres, dans l'enregistrement de la parole déviante.

Au début du 19^e s., les genres théâtraux sont à nouveau assez rhétoriques, avec le renouveau du vers (Musset, Hugo). Des pratiques innovantes (le mélodrame) renouvellent un dialogue entre texte dit et musique qui avait été déjà exploré par l'opéra comique au 18^e s. Dans la deuxième moitié du siècle, le recul du théâtre en vers tend à redonner accès à une parole spontanée. L'esthétique théâtrale quitte la convention pour s'efforcer de mimer la réalité des échanges verbaux. Elle voit disparaître des « sous-genres » textuels comme le monologue. Les auteurs et les acteurs privilégient la mise en scène de la dynamique communicationnelle, allant jusqu'à l'effet d'improvisation. Le **vaudeville** et le théâtre de boulevard conquièrent le public bourgeois. Dans les années 1890, une « re-littérisation » du théâtre s'observe, parallèle à ce qui se passe dans les autres genres littéraires, et qui a pour conséquence la réapparition de modèles rhétoriques (Rostand) et poétiques (Maeterlinck). La syntaxe théâtrale redevient artificielle. Après la Première Guerre mondiale, c'est le retour en vogue de la comédie, où le marquage d'un personnage par son discours est un passage obligé. Le phénomène se retrouve dans le dialogue de cinéma, nouveau genre calqué au départ sur le théâtre (français argotisé de *Fric-frac*, 1936 ; voir Abecassis 2005).

Avec l'enregistrement phonographique (1877) et l'apparition de la radio, la parole est susceptible de se conserver, et donc précieuse. Les discours publics acquièrent un statut re-

productible qui en fait soigner la forme (Jaurès). L'éloquence parlementaire se littérarise, tout comme la vie publique est de plus en plus marquée par les idées politiques. On observe une technicisation progressive de la préparation des discours et des prises de parole publique (radio, télévision...), surtout sensible à partir des années 1970. Le formatage des émissions contraint le discours, suscitant l'apparition, dans le journalisme, de toutes sortes de micro-genres textuels (depuis l'**émission**, genre moyen, jusqu'à la brève, l'éditorial, le **communiqué**), mais, depuis les années 1990, l'ensemble des genres de l'oral médié est touché par un phénomène dit de « conversationalisation » (Fairclough 1992). On transmet fréquemment en direct des dialogues privés. Aujourd'hui, il est difficile de dire si les nouveaux modes de médiation de l'oral (téléphone, skype, vidéos...) créent ou non de nouveaux « genres ».

9.3 Dans l'écrit

Si l'on part du premier texte dont on dit classiquement qu'il fait partie du patrimoine « français », les *Serments de Strasbourg* (842), on y trouve déjà la manifestation d'une difficulté qu'on retrouvera dans bien des textes ultérieurs : l'hybridation entre le reflet d'usages oraux, et l'influence de traditions discursives et langagières écrites, notamment celle du serment de fidélité et de la tradition juridique latine. Dès le début, la graphie latine sert de diasystème oral, comme la syntaxe sert de prototype énonciatif. Parfois, la partition entre français et latin se fait entre couplets et refrain (*Aube de Fleury*, 10^e s.).

La *Cantilène de Sainte Eulalie* (fin 9^e s.), de son côté, se situe également à un carrefour : entre le monde exclusivement latin des lettrés et l'apparition d'une mise à l'écrit de la langue orale vernaculaire à des fins littéraires (*roman*). Dans le *Sermon sur Jonas*, également (entre 938 et 952), le latin et la langue vernaculaire sont imbriqués, des mots de français septentrional graphiés en toutes lettres venant s'insérer dans un latin transcrit en « notes tironiennes », c'est-à-dire dans un procédé d'abréviation qui a été beaucoup utilisé dans l'histoire du latin jusqu'au 12^e s. environ, et qui tire son nom de Tiron, secrétaire de Cicéron (Andrieux-Reix 2000). A la même époque, les **vies de saints** continuent le plus souvent à être écrites en latin, mais leur degré d'élaboration langagière baisse, pour ne pas entraver la communication. Certaines passent tôt au français (*Vie de saint Léger*, ca 1000). La lecture à haute voix permet parfois de faire la transition avec le roman. Aux 14^e et 15^e s., elles sont souvent transcrites en français, stimulant autant la production spirituelle qu'illustrant la langue française (*La légende dorée*, premier livre imprimé en français en 1476).

La notion de « scripta » vise à décrire la variété de langue utilisée spécifiquement à l'écrit et à montrer que cet écrit n'est pas un enregistrement de l'oral, mais une construction. Une grande quantité d'écrits relevant de genres administratifs fut produite au Moyen Age, ce qui représente une masse textuelle considérable, toujours en cours de recollection (Monfrin et al. 2009). Dans les pratiques au sein des nouveaux genres non littéraires que sont les **chartes**, les **testaments**, les **inventaires**, c'est souvent la conscience linguistique du scribe (graphique, lexicale, syntaxique), qui constitue le support essentiel à l'identification de la variété, dans ce qui reste un ensemble très composite. Les copistes modifiaient notamment souvent les documents en fonction du destinataire. Les premières chartes en français apparaissent au début du 13^e s. Elles comportent des formules stéréotypées, mais aussi beaucoup de traits d'oralité (zeugmes, ruptures de construction). Au début du 14^e s., on voit apparaître les premières lettres de rémission, incluant l'oral représenté du justiciable, dans lesquelles le roi accorde sa grâce, d'abord en latin, puis en français. Puis les coutumes, ensembles

d'usages d'ordre juridique, qu'on commence à coucher par écrit, à partir de traditions orales, ce qui suscite parfois des problèmes lexicaux.

9.3.1 Naissance des genres littéraires

A partir du 12^e s., les genres littéraires, qui jusqu'alors consistaient surtout en vies de saints et traductions partielles de la Bible, et qui avaient souvent une fonction hagiographique et un lien avec le public ecclésiastique (*Vie de saint Alexis*, ca 1050), se diversifient considérablement, avec les chansons de geste, chansons de trouvères, les genres théâtraux comme le mystère, les ouvrages historiques, les « romans » à contenu souvent antique, mais en langue romane, les fabliaux. On peut distinguer des textes à vocation littéraire et des textes à vocation documentaire. Dans les genres narratifs non chantés et passés à l'écrit, s'inscrivent le **roman**, qui s'épanouit à partir de 1150, le lai (à partir de 1170), le fabliau... Les genres sont classés, notamment dans le domaine de la poésie, et se répartissent les usages linguistiques, entre le français et le latin. Certains genres, comme le **fabliau**, sont désormais réservés au français. Dans les premiers textes, ceux des chansons de geste, la syntaxe est simple, elle suit la versification (la césure séparant parfois deux courtes propositions juxtaposées), elle fait beaucoup usage de parataxe, et les motifs sont souvent associés à des formules stéréotypées. Les textes juridiques, de leur côté, introduisent de nombreuses subordinées. Dès la fin du 12^e s., chez Chrétien de Troyes en particulier – mais aussi chez les troubadours en occitan – la syntaxe est complexe, avec autant de subordinées que de principales. Aux 14^e et 15^e s., la syntaxe se complexifie encore, sur le modèle de la période latine redécouverte. Une pratique répandue est de mettre en prose d'anciennes œuvres versifiées, ce qui a des impacts sur la syntaxe (Colombo-Timelli et al. 2010). Les textes « littéraires » relèvent à l'époque du genre narratif, très ancien, auquel se mêle parfois le genre didactique. Le genre argumentatif est quasiment absent en tant que tel, même si des passages d'œuvres narratives, par le biais de l'allégorie notamment, en relèvent. Certains textes des siècles passés acquièrent une grande audience, tel le *Roman de la Rose*, dont on connaît plus de 300 copies manuscrites. Leur texte est étudié, glosé ; il acquiert une certaine autorité.

A côté d'eux, les textes de « pratique », comme les chartes, font usage d'une langue autre, à la syntaxe plus simple, peu subordonnée, s'efforçant d'être « claire », et parfois redondante (privilegiant par exemple l'expression de tous les pronoms sujets, les pronoms relatifs doubles *lequel*, *laquelle*, qui, indiquant le genre, permettent d'identifier sans ambiguïté le référent). Enfin, les textes techniques, comme les **devis**, se caractérisent par de fréquentes énumérations et l'usage d'un vocabulaire technique.

Les premiers textes scientifiques en français datent de la première moitié du 12^e s. (Philippe de Thaan). Certains genres se détachent, comme le **comput**, qui sert à calculer les dates des fêtes mobiles, le **bestiaire**, le **lapidaire**, qui servent souvent aux clercs pour préparer des discours comportant des allégories. Au 13^e s., on trouve la première encyclopédie scientifique en français, l'*Image du monde* de Gossuin de Metz. De nombreux textes latins des arts libéraux sont traduits en français, entraînant l'apparition d'une nouvelle culture. On estime que 30% des livres de la bibliothèque de Charles V au Louvre, à la fin du 14^e s., étaient des livres de science, soit plus que la littérature liturgique ou biblique (26%). La question de savoir si la langue française est suffisamment équipée, notamment au plan lexical, pour franchir ce pas est sans cesse posée, mais les traducteurs qui travaillent sur commande, et qui n'ont pas le choix, élaborent sans cesse de nouvelles solutions, qu'ils expli-

citent parfois dans leurs préfaces (Bersuire, fin du 14^e s.). Au plan syntaxique, le désir de concision, facteur d'élégance, mais aussi d'ambiguïté, s'oppose à une esthétique de l'ornement et de la redondance qui persiste jusqu'à la fin du 17^e (débat entre atticisme et asianisme ; voir Fumaroli 1968). Pour ce qui est des arts dits non libéraux, certains, comme la médecine, la chasse, l'art de la guerre ou le droit, donnent lieu parfois à des exploitations littéraires, et gagnent de ce fait un passage à l'écrit.

9.3.2 La révolution de l'imprimerie

A partir de l'apparition de l'imprimé, les *scriptas* régionales reculent et la langue imprimée s'unifie petit à petit. Les imprimeurs jouent un rôle fondamental dans l'établissement de ce qu'on pourrait appeler une « orthotypie », ou une « orthotypographie » (Baddeley 1994, Chartier 2015). C'est plutôt dans des documents du type **comptes, inventaires, procès-verbaux, suppliques, pétitions, lettres privées**, qu'on va désormais trouver des traits dialectaux. Les dialectes ne sont pas écrits. Seul l'est le français. C'est le moment où on cherche à assurer une fixité, par le biais de l'imprimé, à des textes qui s'étaient autrefois transmis par copies. On va alors jusqu'à modifier considérablement les textes, rimant une épopée assonancée ou la mettant en prose. Le caractère « mouvant » des textes du Moyen Age arrive à son étape ultime, en concomitance avec des changements linguistiques importants. Le passage à l'imprimé est l'occasion de moderniser ce qui apparaît déjà comme un « vieux langage ». Toutefois, avant 1500, 77% des livres imprimés le sont encore en latin.

A partir du 15^e s., parallèlement à l'effacement progressif du latin (Coletti 1987), apparaissent des genres de l'éloquence en langue vernaculaire. C'est aussi le moment où de nombreux genres rhétoriques et poétiques passent à l'écrit. Il en résulte l'apparition de nouveaux patrons lexicaux et syntaxiques (topicalisation, nouvelles fonctions dans la phrase), ainsi que rythmiques. Le lien période / phrase / vers se modifie et on constate une plus grande variété. C'est également le moment d'une « relatinisation » de la syntaxe. Le genre de l'**histoire** se développe. Il a été l'un de ceux qui, depuis les *Grandes Chroniques de France* (1274) ont le plus favorisé le français, même si les *Mémoires* de Comynnes avaient encore pour but de servir au travail en latin d'un humaniste italien. Le travail rhétorique de la phrase est bien plus conséquent, sous l'influence des humanistes italiens et de la chancellerie pontificale, notamment. Un français « littéraire » commence à apparaître, même si la pratique des Belles-lettres reste encore très associée au latin. Souvent, il se moule sur les structures de cette langue, si bien que les calques syntaxiques abondent. Cette latinisation a des avantages pour les lettrés : elle connaît dans les premiers temps un grand succès. Au plan lexical en revanche, elle a l'inconvénient de charger la langue de néologismes et de doublons sémantiques. La question fait débat, mais ces mots s'imposent, comme le montre la pérennité de la traduction de Tite-Live par Bersuire (1486), qui est publiée avec un glossaire. Le français se dote de phraséologies et de terminologies, en faisant une langue savante à l'instar du grec et du latin ; c'est aussi désormais une langue de « commentaire ».

A partir du 14^e s., la science commence à passer au français (*Chirurgie* de Henri de Mondeville, 1314 ; voir Ducos 2012). Le mouvement se poursuit au 15^e s. avec des traités de mathématiques notamment, les autres sciences, comme l'astronomie, venant bientôt (J.-P. de Mesmes, *Institutions astronomiques*, 1557). Comme on s'appuie beaucoup sur les traductions (Galderisi 2011), les formulations sont volontiers contournées, et on pratique

beaucoup le doublet synonymique, qui permet d’user de deux variétés de langue simultanément. Au cours du 17^e s., tous les domaines passent progressivement au français, y compris la philosophie avec le premier traité écrit directement en français (Descartes, *Discours de la méthode*, 1637), et cela a comme conséquence un nouvel épisode de relatinisation assorti d’une forte néologie sur base latine s’observant également au même moment en anglais et en allemand, et créant des possibilités d’intercompréhension dans l’espace de ces discours spécialisés. Les domaines se répartissent les bases : le vocabulaire médical est presque tout entier grec, tandis que la mécanique est tout entière latine (Quemada 1955). A la fin du 17^e s., un nouveau genre apparaît : la vulgarisation scientifique, avec le *Journal des savants* (1665) et la *Nouvelle république des lettres* (1684). Durant tout le 18^e s., la vulgarisation scientifique infiltre les genres autrefois exclusivement littéraires (Voltaire, *Lettres philosophiques*, 1734). Le lexique, la grammaire et la mise en forme du propos sont durablement modifiés, avec notamment la mise en œuvre du principe de la généralisation. Les anciennes formes délibératives de l’*argumentum* se trouvent à présent au service de l’**exposé** assertif des vérités révélées par la science.

Au début du 16^e s., l’écrit public se fait encore beaucoup en latin. On note un progrès du français, mais encore faible quantitativement, malgré les discours. Les livres sont rares et chers ; ils concernent un monde à part : les lettrés (Martin et Chartier, 1989). Cependant, entre 1550 et 1720 environ, la traduction constitue une base fondamentale de l’équipement de la langue, d’importance décisive dans l’installation de patrons langagiers propres à l’écrit. En contexte réformé, la « Bible d’Olivetant » (1535), l’*Institution de la religion chrétienne* de Calvin (1536) et la « Bible de Genève » (1588) formalisent des traditions stylistiques et rhétoriques (sermons souvent écrits sur la base d’un stock de citations bibliques traduites et d’éléments phrastiques repris). Au 16^e s., en revanche, les écrits privés sont encore très rares. Tout au plus recense-t-on quelques livres de comptes. Il semble y avoir peu de correspondances, ou du moins nous n’en conservons que très peu.

Du côté littéraire, depuis les « arts de seconde rhétorique » du milieu du 15^e s., on assiste à un processus de « littérisation » du français. Le genre poétique est marqué par la conception d’une parole poétique élevée, pleine, riche, copieuse, « élocution », selon Ronsard, qui doit se faire « splendeur de paroles bien choisies » (*Art poétique*). C’est le moment de l’**épopée** versifiée (Agrippa d’Aubigné). Les traductions et réactualisations de romans, comme celle de l’*Amadis de Gaule* (1540) doivent illustrer la richesse de la langue. Les initiatives lexicales, syntaxiques et orthographiques sont bienvenues. Description grammaticale, tradition rhétorique et pratique littéraire se croisent pour proposer de nouveaux modèles. De nouveaux paramètres subjectifs sont mis au premier plan, comme la sonorité, la grâce, le recours à l’« oreille » (Meigret), et également l’aspect esthétique des lettres étymologiques. Pour Du Perron, Ronsard est le premier à « avoir fait parler les Muses en français ». Dans son *Projet d’éloquence royale* (1579), Amyot formule la nécessité de créer une stylistique nouvelle du français, d’équiper la langue, de façon à soutenir le pouvoir royal.

La théologie et la philosophie, en revanche, ne sont pas encore passées au français. L’entreprise de Montaigne (1580-1588) paraît isolée, même si elle indique une voie, en termes de formulation, qui sera plus tard empruntée par les moralistes (notamment Pascal).

Au 17^e s., les propositions de Malherbe apparaissent comme une révolution dans le langage poétique, impliquant notamment un emploi moindre des métaphores, une réfection de la versification ouvrant la voie, dans l’écriture du vers, à une codification de l’ordre des mots, un figement des constructions verbales, et une limitation morphologique des parties de langue touchant par exemple les adjectifs (voir Peureux 2009). Les années 1620-1630 sont

le moment d'une confrontation entre la langue poétique et la langue générale. Dans les statuts de l'Académie française créée en 1635, la présence, à côté d'un dictionnaire, d'une grammaire, d'une rhétorique et d'une poétique dans les objectifs de l'institution indique une volonté d'intégrer la réflexion sur les genres de discours à la réflexion générale sur la langue.

Dans les années 1650, le **roman** et un certain nombre de genres poétiques sont marqués par le courant de la préciosité, qui entend réduire la barrière entre l'écrit et l'oral, mais par le biais d'une culture de langue élitiste, ludique, et sociologiquement marquée. Le roman se distingue alors par son ampleur, tandis que la nouvelle galante et l'histoire (au sens fictionnel) sont de format plus bref. L'ambition est parfois (*La Princesse de Clèves*, 1678) de rejoindre le discours familier. Toutefois, ce lien avec l'oral est un trait qui caractérise plus largement les genres de discours au 17^e s. Il est courant que des livres à teneur argumentative adoptent la forme du dialogue ou de l'entretien. Beaucoup de textes sont adressés, sur le modèle plus ou moins détourné de l'**épître** (genre codifié) ou de la **lettre**. On voit apparaître avec les « canards » (publications spécialisées dans la diffusion de faits divers) des textes qui prétendent imiter la dynamique de l'oral (en réalité de façon assez lointaine). Au moment de la Fronde (années 1640), toutes sortes de textes en prose et en vers, le plus souvent anonymes, s'expriment de manière satirique et polémique sur la situation politique : les « mazarinades » (voir Carrier 1989 et 1991), qui inaugurent une pratique du discours polémique populaire qui se répandra au 18^e s.

La lettre, qui était encore au début du 17^e s., sous l'influence de la tradition latine, un objet de soin destiné à la publication, chez une élite cultivée, et qui faisait l'objet de codifications (manuels épistolographiques), tend au cours du siècle à devenir plus familière. Dans la première moitié du siècle, des auteurs (Guez de Balzac, 1624) publient des volumes de lettres parfois fictivement adressées à leurs correspondants, et qui sont de vrais produits littéraires. Le genre de la « lettre diplomatique », également, est un sous-genre très utilisé au moment de la signature des congrès de paix, de même que la « lettre scientifique » (à entendre au sens large, portant sur tous objets de savoir ou de controverses) à la fin du 17^e s. et au 18^e s.

Dans la deuxième moitié du siècle, le principe de la correspondance privée se généralise, dans la classe élevée, sans intention systématique de publication. Les lettres les plus fameuses de cette fin de siècle, celles de Madame de Sévigné, ne commencent à être publiées qu'en 1734. Le développement de cette pratique spontanée contribue à modifier la syntaxe, avec notamment la multiplication des modalisateurs, la diminution de la subordination, l'extension de la juxtaposition, le développement du clivage, une plus grande souplesse dans la construction des compléments et des expansions. Au 18^e s., des « peu lettrés » n'hésitent pas à écrire des lettres développées, sans connaissance réelle des normes grammaticales et graphiques, mais en se laissant guider par ce qui leur semble codifié par le genre de discours (GEHLF 1992, Branca et Schneider 1994, Ernst et Wolf 2001-2005). On remarque dans les textes conservés (ceux des femmes d'écrivains, par exemple) une grande place dévolue aux formules, et parfois une imitation des enchaînements discursifs propres à la prose élevée, dans une forme d'hypercorrection générique. Le manuscrit d'**autobiographie** laissé par l'ouvrier vitrier Louis Ménétra (Roche 1982) révèle également un souci de suivre (non sans ironie) les codes génériques du genre des mémoires aristocratiques.

De nombreux genres non fictionnels se développent au 17^e s. L'**historiographie** occupe une place de choix, de par son prestige. Mais on observe aussi le développement des réflexions, des traités. Les années 1670 voient le développement de la critique littéraire, bientôt

rejointe (début du 18^e s.), par la critique d'art. À côté de l'œuvre des moralistes (**pensées, réflexions, aphorismes, maximes**) des genres mineurs rassemblent les propos, comme cela avait été déjà le cas au 16^e s. : ce sont les recueils d'« ana », recueils de pensées détachées, d'anecdotes et de bons mots.

Au début du 18^e s., l'ensemble des genres de discours relevant des Belles-Lettres connaît une crise. La différence vers / prose est fragilisée par les réflexions théoriques de La Motte, Du Bos, Diderot. On se livre parfois à la mise en prose de tragédies de Corneille ou de Racine, et la question de la traduction d'Homère fait s'interroger sur les apports réels de la versification, qui se trouve alors critiquée pour son artificialité et ses contraintes. Le théâtre et les romans de Marivaux inaugurent une utilisation beaucoup plus affirmée du langage de tous les jours, qui se traduit par une nouvelle inventivité morphologique, une abondance d'adjectifs et d'adverbes, et une nouvelle manière de moduler la construction de la phrase en fonction du locuteur qui est censé parler. L'écriture s'organise en fonction d'une dynamique communicative qui comporte sa part de désinvolture et de non respect des normes (anaphores, accords par syllepse, ellipses). On est moins réticent qu'au 17^e s. devant les expressions figées ou les phraséologies de statut problématique, que ce soit au plan sociologique ou esthétique (métaphores). Au 18^e s., l'expression subjective gagne tous les genres, comme en atteste la prégnance des mémoires et des correspondances privées passées à la publication. Les romans se centrent volontiers autour d'un « je » qui en conditionne l'énonciation. La dimension énonciative des textes est sensible, théâtre et roman s'influençant réciproquement. La poésie, de son côté, reste relativement enfermée dans des cadres conventionnels. Une nouvelle séquence de discours apparaît néanmoins : la description, à présent utilisée pour elle-même et non à des fins instrumentales ou d'ornement épisodique comme auparavant, et destinée à se généraliser dans les romans et en poésie au 19^e s.

Dans la deuxième partie du siècle, après une phase de crise, les genres de l'éloquence regagnent du terrain. À partir du canon que constitue le théâtre classique, on reforme des modèles de périodes destinés à la prose. Les figures (de sens ou de construction) ne sont plus comprises comme des ornements, mais comme des caractères intrinsèques du langage (Du Marsais). C'est le procès de la rhétorique et le triomphe de l'éloquence qui reviennent dans les textes théoriques de Fénelon, Buffier, Diderot et D'Alembert, et qui motivent une nouvelle fabrique de la phrase : acceptation des phrases nominales, alternance de synthèses et d'expansions argumentatives, prise en compte de la rythmique, interruptions par des modalisations, pauses dans le discours.

9.3.3 De nouveaux genres textuels

À la Révolution, l'explosion des publications éphémères ou périodiques (3000 brochures parues dans la seule année 1789), déjà amorcée dans les années 1780, s'accompagne d'une exploitation de genres autrefois considérés comme mineurs dans un contexte politique : **chansons, dialogues**. Un mini-genre textuel apparaît : celui de la **nouvelle** (au sens journalistique et non littéraire), dans des *feuilles*. À destination d'une population parfois insuffisamment lettrée, le langage visuel est souvent sollicité en appui du langage verbal, créant, comme avec les anciens emblèmes, blasons ou armoiries, une solidarité de fonctionnement entre genres verbaux marqués parfois par l'emphase et la *copia* (abondance), et genres visuels synthétiques et forts, autour d'icônes (cocarde, carmagnole, bonnet phrygien), dans le phénomène de la caricature notamment. La sémiotique double qu'utilisent ces publications

(image accompagnée d'une devise, par exemple) anticipe sur les dispositifs du journalisme à venir. Après 1799, l'interdiction par les nouveaux consuls de créer tout nouveau journal, et la possibilité de supprimer des feuilles existantes fait s'effondrer la pratique des périodiques. En 1811, il ne restait que quatre journaux en France.

Le début du 19^e s. est marqué par le développement des genres techniques, qui ne sont plus dans la seule généralisation scientifique, et qui s'adressent à un public plus restreint : chimie, physique, théorie des nombres... C'est le début d'un gonflement sans précédent de la terminologie de spécialité, et d'un mode d'écriture moins centré sur la réception, destiné à devenir international, également. Dans la deuxième partie du siècle, le mouvement touche les « sciences humaines », avec l'essor de la psychologie, de l'ethnologie, de l'anthropologie, de la linguistique. Sous l'influence du positivisme, l'écriture recherche l'objectivité, la neutralité lexicale, la simplicité syntaxique, fuit les équivoques. Lorsque ce type d'ouvrage est censé s'adresser à un public large, on parle d'« essai », un genre polymorphe qui traverse tout le 20^e s. La vulgarisation donne lieu aux **manuels**. L'écrit scolaire se développe considérablement, de même que tout ce qui a trait à l'équipement de la langue (grands **dictionnaires**, encyclopédies, grammaires).

Au moment du « romantisme », les genres de l'écrit tendent à s'éloigner les uns des autres et à retrouver leur configuration traditionnelle, une certaine « langue littéraire » étant réapparue. La prose éloquente de Chateaubriand, marquée par la tradition classique, un vocabulaire surveillé et le recours au modèle périodique, indique qu'une nouvelle valeur idéologique, patrimoniale, est donnée à la littérature. En contrepoint, la pratique simultanée par les écrivains du 19^e s. de la littérature et du journalisme (Nerval, Balzac, Dumas, Sue), activité qui est liée de manière particulière au changement linguistique, favorise une interpénétration des genres et des discours. On a tendance à abandonner la conception unifiante de la rhétorique qui l'avait emporté au 18^e, ainsi que l'idéal de l'abstraction. La variété des discours est bien plus admise. La poésie se fait volontiers narrative (poème dramatique, poème narratif). Mais elle franchit aussi la barrière du vers (**poème en prose**). Ce qui marque la poésie, désormais, c'est plus un rapport au langage que l'obéissance à un genre de discours. L'autobiographie devient une pratique littéraire quasi systématique chez les écrivains de renom, en marge de la fiction. Depuis la fin du 18^e s., la démocratisation de la lecture (Chartier 1987) a également permis l'essor d'une littérature populaire véhiculée par les colporteurs. Sur la base des contes de fées, le conte est devenu un genre plus large, que viennent rejoindre la réécriture des anciens romans de chevalerie, des récits comiques ou des histoires terrifiantes, à la mode dans les années 1800-1820. C'est le début d'une production industrielle de romans, conçue en ateliers (tel celui de Dumas avec Maquet), et utilisant le procédé du « feuilletonnage ». Les dialogues envahissent le genre, le principe de la caractérisation de la voix des personnages permettant de faire entrer la diversité des paroles sociales dans le roman. Le procédé du discours indirect libre permet d'intégrer ces paroles dans l'énonciation.

A la fin du 19^e s., les genres journalistiques se diversifient, avec l'apparition des **chroniques** sportives (le *turf*). C'est le début de la presse spécialisée (*Le Vélo*, 1891, *L'Auto*, 1900), qui voit se diffuser une prose faite à la fois de technicité assumée et d'outrance rhétorique – dans l'admiration et l'exaltation. Les almanachs traditionnels sont toujours très lus (ceux de Hachette entre 1880 et 1900). D'autres publications mêlant textes informatifs et illustrations fleurissent, souvent dans le registre plaisant (le *Journal amusant*). Un genre nouveau apparaît : la **bande dessinée** (*Bécassine*, de Caumery et Pinchon, 1902 en périodique), héritière de l'histoire en images légendées. Le public des années 1900 a le choix

entre un écrit relevant de formes hautes (« littérature ») et un écrit relevant de formes plus familières. La frontière entre le fictionnel, l'historique et l'argumentatif n'est pas toujours nette.

Dans la première moitié du 20^e s., la littérature romanesque est confrontée à un dilemme quant au rapport aux normes grammaticales. C'est le moment de nombreuses querelles autour de l'influence positive ou négative du langage de certains écrivains, qu'on accuse parfois de détruire le « bon français ». L'exemplarité du genre du roman, notamment, est mise en cause. Sa perméabilité désormais assumée à l'égard des genres de l'oral et des genres mineurs de l'écrit, fragilise son rôle directeur sans mettre toutefois en péril son prestige littéraire. Dans la deuxième moitié du siècle, après la proposition audacieuse de Céline, il devient fréquemment un terrain d'expérimentation pour le passage à l'écrit de physionomies langagières empruntées au seul oral (Queneau, San Antonio). D'autres pratiques littéraires essaient de renouer à partir de la langue écrite un fil avec l'oralité (Novarina). La représentation de l'oralité devient un phénomène récurrent dans les pratiques littéraires, ce qui a un impact sur la morphologie (parfois), sur la sémantique, la grammaire, et surtout l'organisation narrative et informationnelle (Mahrer 2017). Le genre du roman explose en sous-genres (roman historique, roman de jeunesse, roman d'aventures, roman rose, roman noir, *fantasy* ou science-fiction). Des genres comme la biographie sont à mi-chemin entre l'écriture académique (nouveau genre de discours au 20^e s.), la pratique journalistique et l'écriture littéraire. De façon plus générale, on parle de « récit » (récit de voyage, récit de vie) et de « témoignages ». Dans les années 1980, l'**autofiction** vient mettre en question la coupure traditionnelle entre *historia* et *fabula*. Les fonctionnements énonciatif, temporel, modal, des textes, en sont significativement affectés.

A partir des années 1950, les genres du journalisme se répartissent en trois volets : presse écrite, radio, télévision, ce qui a pour conséquence l'apparition de genres textuels hybrides, et adaptables aux trois médias (l'interview). L'écrit journalistique est marqué par le phénomène de la fragmentation de la lecture, coupée par des intertitres, orientée par des dispositions différentes. Le principe de variété fait coexister les genres textuels au sein de la mise en page. La publicité récupère de l'action politique le genre du slogan, lieu d'expérimentation lexicale, syntaxique et pragmatique.

La vie quotidienne voit également son rapport aux genres de l'écrit bouleversé par la multiplicité d'éléments langagiers et textuels diffusés sur des supports hétérogènes. Les textes à intention injonctive se multiplient, de la notice d'utilisation aux **tracts** politiques en passant par la publicité et les **formulaires** administratifs. Des genres auparavant mineurs, comme le livre de cuisine ou le **guide** touristique, occupent une place décisive en librairie. La variété des types d'écrit auxquels l'utilisateur se trouve confronté dans sa vie quotidienne (catalogues, livrets, modes d'emploi, formulaires, descriptions et instructions diverses) devient considérable. Ce rapport utilitaire au langage crée une nouvelle « objectivité » mais aussi des figements phraséologiques. A partir de la fin du 20^e s., de nombreux genres textuels de l'écrit ne sont pas ou plus issus d'une pratique orale, certains textes écrits devenant difficiles à oraliser. On peut se demander quel impact ce fait a eu sur le réglage lexical (rapport à la langue d'usage) et syntaxique (longueur et forme des phrases).

Dans les pratiques émergentes de l'écrit du 21^e s. enfin (écrit numérique, **courriels**, **messageries de discussions**, **blogs**, **tweets**, **SMS**), il est difficile pour le moment de repérer des « genres », mais il est certain qu'une porosité avec des genres installés dans l'écrit traditionnel est en train de permettre l'apparition de nouvelles formes (roman numérique, communication politique par SMS ; Fairon, Klein et Paumier 2006, Jones et Hafner 2012).

Références bibliographiques :

Abecassis 2005 ; Adam 1992 ; Adam 2001 ; Aschenberg et Wilhelm 2003 ; Baddeley 1994 ; Bakhtine 1984 ; Balibar 1985 ; Banniard 1992 ; Bériou 1998 ; Branca et Schneider 1994 ; Carrier 1989 et 1991 ; Chartier 1987, 2015 ; Martin et Chartier 1989 ; Coletti 1987 ; Colombo-Timelli et Ferrari, et Schoysman (éd.) 2010 ; Ducos 2012 ; Ernst et Wolf 2001, 2002, 2005 ; Fairclough 1992 ; Fairon, Klein et Paumier 2006 ; Fogiel 1989 ; François 1959 ; Fumaroli 1968 ; Galderisi 2011 ; GEHLF 1992 ; Guenée 1968 ; Guilhaumou 1989, 1998 ; Jones et Hafner 2012 ; Koch et Oesterreicher 1985 ; Koch 1997 ; Kristol 1995 ; Lodge 1997 ; Loiseau 2013 ; Lüdtke 2009 ; Mahrer 2017 ; Monfrin, Vieillard et Glessgen 2009 ; Peureux 2009 ; Polzin-Haumann et Schweickard 2015 ; Quemada 1955 ; Roche 1982 ; Schlieben-Lange 1983 ; Stimm 1980 ; Zink 1976 ; Zumthor 1987.

Gilles Siouffi

Chapitre 10

Les interventions sur les parlers, l'équipement de la langue, les facteurs sociolinguistiques

La question de l'influence qu'ont pu avoir les interventions sur les parlers dans leur histoire a été souvent minorée du fait d'une fréquente focalisation autour de l'analyse des évolutions de type interne, qui permet de tester l'opérativité de règles et de méthodes proprement linguistiques. Pourtant, dès le moment où il entre dans un processus de grammatisation (Auroux 1994 ; à distinguer de la « grammaticalisation », notion utilisée pour décrire des changements internes), un parler voit se mettre en place une dialectique entre interventions et prescriptions explicites, normes implicites et usages, qui est susceptible d'atteindre chacune de ses physionomies (phonétique, lexicale, syntaxique, etc.). L'histoire de la langue française, de ce point de vue, est souvent donnée comme l'exemple d'une histoire associée à une tradition normative soutenue, et à des interventions marquées ayant eu des significations politiques (sur la Révolution, voir Certeau et *al.* 1973 ; plus généralement Hassler 2001, Merlin-Kajman 2001). Selon Coseriu (2001 : 247), la langue française fait partie de ces langues où le poids de la norme, ou des normes, a fini par devenir plus grand que celui du système.

Par le terme « interventions », on rendra d'abord compte de ce qu'on appelle aujourd'hui les « politiques linguistiques », émanant la plupart du temps d'un état, d'une instance ou d'un organisme officiel, et impliquant l'emploi même d'un parler, soit de façon globale, soit dans une situation précise. Puis seront envisagés les réformes et les équipements techniques de la langue dans leur version explicite, celle qui donne lieu à un ensemble de discours métalinguistiques. Un rôle particulier sera accordé à l'enseignement, dans son aspect formateur du langage. En dernier lieu, seront abordées les dynamiques sociolinguistiques implicites qui sont beaucoup plus complexes à analyser de façon sûre, notamment pour les périodes anciennes, mais qui contribuent fortement à régulariser et unifier les usages : dynamiques de conformité, de distinction, de transmission, d'innovation, etc.

10.1 Les politiques linguistiques

10.1.1 En France

S'il y a déjà eu au 9^e s. des essais pour réglementer l'usage de la langue vulgaire dans l'espace sacré (concile de Tours, 813), la période de l'« ancien français » n'a pas connu de politique linguistique à proprement parler concernant ses vernaculaires. On vit alors simplement dans une diglossie avec le latin qui est allée en s'amenuisant, l'usage du latin reculant progressivement dans certains domaines (droit), sans qu'il y ait eu d'intervention particulière. Après l'ordonnance de Montilz-les-Tours (1454), qui demande que soient retranscrites à l'écrit les coutumes orales dans le nord de la France, qui fonctionnait encore sous le principe du droit coutumier, une question va se poser : dans quelle langue coucher à l'écrit ces formules coutumières ? A la fin du 15^e s., les universités continuaient d'enseigner le droit en latin, mais les plaideurs utilisaient les parlers locaux. Il en résultait des dysfonctionnements de la justice qui vont aboutir, après plusieurs édits intermédiaires sous Charles VIII et Louis XII, à l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) qui est considérée comme la première manifestation véritable d'une volonté officielle en matière de langue (Trudeau 1992).

Deux articles seulement de cette « Ordonnance générale en matière de justice et de police » signée par François I^{er} concernent la langue : les articles 110 et 111. L'article 110 entend que, dans les « faictz et escriptz » il ne puisse plus y avoir « aucune ambiguïté » qui demande « interpretacion ». L'article 111 enchaîne sur ce motif des contestations pour demander que les « arretz » et toutes les « autres procedures », « soient prononcez, enregistrez et delivrez aux parties en langaige maternel françois et non autrement » (*Ordonnances des rois de France*, 1902-1989, t. 9, p. 582). La formule « langaige maternel françois » peut paraître ambiguë, dans la mesure où, à cette date, le « françois » est loin d'être le « langage maternel » de tout le monde. L'ordonnance promulguée par Charles VIII pour le Languedoc en 1490 disait plutôt : « en langage François ou maternel », laissant ouverte la possibilité d'utiliser des parlers locaux, en l'occurrence occitans. De fait, on conserve la trace d'actes notariés rédigés en occitan jusqu'en 1592. Globalement, malgré tout, l'application de l'ordonnance de Villers-Cotterêts, dont il ne faut pas surestimer l'effet obligationnel, s'est faite au détriment de l'occitan tout autant que du latin (Cohen 2001). Même si on relève que le passage au français était déjà notable avant, il a eu valeur de symbole dans une procédure au long cours d'expansion de l'usage du français qui, des premières années du 16^e s. au règne d'Henri III, s'est faite en accord avec la politique royale.

À l'issue des guerres civiles (1562-1598), de fait, la langue française va se trouver au cœur d'un système d'échange symbolique entre le pouvoir royal et des praticiens institutionnels qui, certes, en ont besoin, mais qui montrent aussi par ce biais allégeance au roi. L'entourage d'Henri IV perçoit bien la possibilité nouvelle qui s'offre de souder symboliquement la nation autour du roi par le biais de la langue. C'est ce mouvement qui conduira, en 1635, sous Louis XIII, à la création de l'Académie Française, institution imaginée sur le modèle des académies italiennes, et prolongeant des institutions déjà existantes au 16^e s. (Livet 1858, Yates 1947). Formée à partir d'un cercle d'érudits dont la liste a été soumise à Richelieu qui en deviendra le protecteur, ses statuts sont élaborés dans l'année 1634. Les lettres patentes sont signées par le roi le 29 janvier 1635 et enregistrées par le Parlement en 1637. L'Académie a au départ davantage une mission d'équipement de la langue que d'authentique politique linguistique, mais elle va faire souvent, par la suite, notamment au 20^e s., office de repère lorsque des décisions politiques impliquant la langue devront être prises. Durant les 17^e et 18^e siècles, on peut considérer qu'une « normativisation » forte de la langue ira de pair avec une absence de politique à proprement parler.

La décennie qui commence en 1789 et se termine avec le coup d'Etat de Bonaparte du 18 Brumaire (9 novembre) 1799, en revanche, a vu diverses tentatives d'instauration d'une « politique de la langue » (voir Balibar et Laporte 1974, Certeau, Julia et Revel 1975). Au cours de la première année de la Révolution, dans le sillage de Siéyès (Guilhaumou 2002), diverses sociétés, des clubs, et des publications, s'occupent de la langue, loin de l'Académie, qui sera dissoute en 1793, et proposent toutes sortes de formes néologiques destinées à adapter la langue aux nouvelles réalités. L'Assemblée Constituante se prononce aussi sur un certain nombre de réformes dans les systèmes de désignation (poids et mesures, 8 mai 1790 ; suppression des titres et blasons, juin 1790, à laquelle la Convention ajoute le remplacement des formes d'adresse *Monsieur*, *Madame*, par *citoyen*, *citoyenne* le 10 Brumaire an II (31 octobre 1793), peu après qu'un nouveau calendrier, le calendrier républicain, fut entré en vigueur.

Les révolutionnaires découvrent qu'une bonne part de leur action demeure incomprise des populations pour des raisons linguistiques. Dès août 1790, l'abbé Grégoire adresse à des correspondants une série de 43 questions « relatives aux patois et aux mœurs des gens de la campagne ». Cette longue et riche enquête aboutit à un « Rapport sur la nécessité et les moyens

d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française » présenté au printemps 1793 (an II) à la Commission de l'instruction publique de la Convention. Plutôt que de traduire les textes (ce qui avait commencé d'être fait, notamment pour la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen »), l'idée est d'imposer de manière autoritaire l'usage de la langue française. Ce rapport va dans le même sens que celui déposé par le député Lanthenas, devant la même commission, le 15 octobre 1792, et qui porte sur « l'organisation des écoles primaires ». La politique de la langue à la Révolution est d'abord une politique d'*instruction*. Il s'agit de généraliser une éducation en français, sauf dans les zones frontalières (particulièrement à l'Est), où un bilinguisme est considéré comme pouvant présenter un intérêt pour la République. Le 2 Thermidor de l'an II (20 juillet 1794) a lieu ce qu'on pourrait appeler le « Villers-Cotterêts de la Révolution ». Un décret, très provisoire, énonce que, « à compter de la présente loi, nul acte ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française ». Il témoigne de la consolidation historique de l'idée que la langue peut être réglée de manière autoritaire, ainsi que de l'idée d'un « statut », ou d'une certaine « officialité » de la langue, idées qui perdureront jusqu'à aujourd'hui.

Dans les années 1794-1795, sous la Terreur, on assiste à une véritable « obsession de la langue », qu'illustre le Rapport Barrère « Sur les idiomes », et qu'accompagne une lutte violente contre les patois, associés aux forces contre-révolutionnaires. Au plan du lexique, les intentions de changement de la Révolution sont affichées dans le « Supplément contenant les mots nouveaux en usage depuis la Révolution » qui accompagne l'étonnante édition du *Dictionnaire de l'Académie*, parue en 1798, sans l'approbation de cette institution, dissoute cinq ans auparavant. Au total, c'est bien sur le plan du lexique que les interventions de la Révolution ont pu produire une influence, encore que beaucoup de mots n'aient eu qu'une existence éphémère, et que les dispositions de redénomination aient été ensuite annulées (Steuckardt 2006). Du côté de la syntaxe, l'influence des interventions peut être considérée comme quasi nulle, même si on a pu observer un changement dans la perception stylistique de certains tours (Seguin 1989).

Le 19^e siècle n'a pas connu, en France, d'épisode d'interventions politiques sur la langue, si ce n'est que c'est à cette époque que le programme de généralisation de l'usage du français dans l'enseignement, élaboré sous la Révolution, a pu être véritablement mis en œuvre, notamment après les lois de Jules Ferry. Sur l'occitan, on peut citer le succès partiel de l'action de Frédéric Mistral, avant sa dilution au siècle suivant.

A l'exception de la brève parenthèse de Vichy (lois de 1941 et 1942 sur l'introduction des « langues dialectales » à l'école), et de la loi Deixonne de 1951 qui autorise l'enseignement facultatif de certaines langues régionales, il faut attendre les années 1960 pour que de véritables interventions du législateur en matière de langue reparassent. L'objectif est alors d'essayer de contrer l'influence socioculturelle grandissante de l'anglais. La loi Bas-Lauriol, par exemple, votée par le Parlement le 31 décembre 1975, prescrit l'usage obligatoire de la langue française dans les inscriptions de l'espace public, les contrats de travail, les transactions, les informations radiophoniques et télévisées, les dénominations et modes d'emploi des produits, etc. Seuls certains produits connus sous leur appellation étrangère peuvent être exclus de cette réglementation.

En 1992, alors que le traité de Maastricht venait d'être signé, une révision de la Constitution de 1958 est adoptée, stipulant que « la langue de la République est le français » (article 2). Certains y ont vu l'aveu d'une inquiétude quant à la progression possible de l'anglais dans l'espace européen, et partant français. Un résultat de cette révision constitutionnelle fut en tout cas de rendre compliquée légalement l'adoption de la Charte européenne des langues

régionales ou minoritaires, adoptée par l'Union européenne la même année (voir Albalain 2007). La France retrouve par ce biais la position hostile aux parlers régionaux qui avait été la sienne à la Révolution.

En 1994, la loi Toubon va plus loin que la loi Bas-Lauriol en prétendant réglementer l'usage de la langue française dans les congrès scientifiques organisés sur le territoire français ainsi que dans les médias et l'enseignement, notamment universitaire (examens, soutenances de thèses, etc.). Cette loi entend en outre faire de la langue française « le lien privilégié des Etats constituant la communauté de la francophonie » (article 1). Certaines des dispositions prévues à l'origine furent censurées par le Conseil constitutionnel pour entrave à la liberté d'expression.

Si la plupart des interventions légales dans l'usage de la langue en France à la fin du 20^e s. ont eu comme finalité de s'opposer à la diffusion réelle ou redoutée de l'anglais, on peut relever que la loi Fioraso, en revanche, qui a été adoptée par les chambres en juillet 2013, a au contraire pour but de rendre possible l'enseignement universitaire en anglais, pour accroître l'attractivité de cet enseignement auprès des étudiants étrangers.

10.1.2 Hors de France

Si le pacte fédéral de 1291 qui est considéré comme l'acte de naissance de la Suisse s'est conclu dans un périmètre majoritairement germanophone, l'extension de la Confédération qui eut lieu à partir du 15^e s. vers les territoires romands implique des parlers français. A partir de 1814, la Constitution établit un trilinguisme officiel (allemand, français, italien) auquel viendra s'ajouter en 1938 le romanche. Le statut de la langue française dépend des cantons, allant du monolinguisme (Genève, Neuchâtel, Vaud, Jura), au bilinguisme avec l'allemand (Berne, Fribourg, Valais). En 2007 est entrée en vigueur une « loi sur les langues » qui précise l'usage des langues au sein de l'administration fédérale. Dans le même esprit, attentif à la diversité des langues et au plurilinguisme, mais aussi à l'intelligibilité de la communication, existe depuis 2008 à la Chancellerie fédérale un poste de Conseiller pour la politique linguistique parmi les missions duquel figure l'amélioration de la qualité des publications officielles et le soin de la diversité linguistique.

A la fondation de l'Etat belge en 1830, la Constitution stipulait que les lois devaient être rédigées en version française uniquement. Mais la communauté flamande, déjà majoritaire numériquement, a gagné de l'importance économique et politique au fil du temps. Il en est résulté de nombreuses modifications constitutionnelles (1873, 1898, 1970, 1988, 1994...). Aujourd'hui, dans un paysage de trilinguisme incluant l'allemand, la politique linguistique des cinq niveaux de décision belges (l'Etat fédéral, les régions, les communautés, les provinces et les communes) est particulièrement complexe, et les discussions se déroulent dans une atmosphère tendue. L'Etat belge ne fonctionne en Wallonie qu'en français, et en Flandre qu'en flamand. Cependant, dans la région bruxelloise, le bilinguisme est obligatoire dans les institutions fédérales. Les groupes linguistiques sont représentés proportionnellement au Parlement. La justice fonctionne de manière unilingue selon la région linguistique où siège le tribunal. Selon l'article 23 de la constitution de 1994, « l'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif » ; il peut être réglé par la loi « seulement pour les actes de l'autorité publique et les affaires judiciaires ». Des dispositions particulières sont adoptées, notamment pour ce qui concerne les « communes à facilités ». Le duché du Luxembourg, souverain depuis 1839, dispose de trois langues officielles, le français, l'allemand, et le luxembourgeois. Le français domine dans l'enseignement.

La politique linguistique est également particulièrement complexe et enflammée au Québec. A la fondation de l'Etat fédéral en 1867, le Canada est officiellement bilingue, mais la communauté francophone va vite se plaindre d'une pression abusive exercée par l'anglais. En 1969, la « Loi sur les langues officielles » réaffirme le principe du bilinguisme, mais le Québec s'efforce de protéger le français, ce qui donne lieu, après plusieurs lois intermédiaires, à la « Loi 101 », « Charte de la langue française » (1977), qui stipule que « le français est la langue officielle du Québec » et crée un choc dans la communauté anglophone. Après des batailles juridiques, et suite à l'intervention, entre autres, de la « Commission des droits de l'homme » de l'ONU, les autres langues sont réintroduites par la « Loi 86 » en 1993.

Les trois grandes phases de décolonisation qu'a connues la France (18^e s. pour l'Amérique, 19^e s. pour une partie de l'Afrique, après les années 1950 à l'échelle mondiale) ont donné lieu à des politiques linguistiques très diverses selon les pays concernés, sans que le français cesse d'être, le plus souvent, défendu (Valdman 1979, Robillard et Baniamino 1993, Cooper 2014). Après la fondation de l'Alliance française en 1883, de multiples organismes et associations ont vu le jour à partir des années 1950. Le Haut Conseil de la Francophonie, fondé en 1984 après la recherche d'une coopération par des politiciens québécois et africains, inaugure une signification politique de la notion de *Francophonie* (notée avec une majuscule lorsque qu'on parle de francophonie politique ; voir Valantin 2010). Cette notion est intégrée dans la politique officielle de nombreux pays. Aujourd'hui, l'Organisation Internationale de la Francophonie, qui comprend 80 pays, met en place des coopérations intergouvernementales. Mais ses actions sont parfois contestées (l'Algérie, par exemple, l'un des pays au plus grand nombre de locuteurs du français au monde, n'en fait pas partie). Dans une trentaine d'Etats aujourd'hui, le français est langue officielle ou co-officielle. En cas de co-officialité et de politique linguistique explicite, l'usage de la langue est la plupart du temps réglé sur le principe de la différenciation fonctionnelle (enseignement, médias, etc.).

Au niveau international, on peut noter l'usage du français dans les traités de paix, lorsque ceux-ci ont cessé d'être rédigés en latin, même si, dans l'histoire, il n'y a jamais eu un caractère d'obligation attaché à une langue plutôt qu'à une autre en droit international. Si le français a parfois été considéré comme une « langue diplomatique » entre le traité de Rastatt (1714) et celui de Versailles (1919), cela n'a la plupart du temps été le cas qu'assorti de la mention qu'il s'agissait d'une situation particulière, non systématisable. Et si le fait que le Traité de Versailles a été rédigé en deux langues, le français et l'anglais, a entraîné les protestations officielles du président de la République, celles-ci ne sont dues qu'à l'illusion, un temps partagée, que le français avait véritablement le statut de « langue diplomatique ». De fait, après la Seconde Guerre mondiale, la pratique de l'interprétariat se généralisera dans les conférences internationales. Dans les années 1960, la France a tenté de promouvoir le français dans les institutions internationales comme l'ONU, la Cour pénale internationale, le Comité international olympique..., mais le français n'en est aujourd'hui la plupart du temps qu'une des langues de travail, comme à la Communauté européenne (avec l'anglais et l'allemand).

10.2 Académies et autres institutions

En France, depuis sa fondation en 1635, les questions de langue sont censées être réglées par l'Académie française. Selon ses statuts, celle-ci devait doter la langue française d'un dictionnaire, d'une grammaire, d'une poétique et d'une rhétorique. Rapidement, le travail de

l'Académie s'est trouvé focalisé sur la dimension lexicale, les trois autres domaines étant abandonnés (en dépit d'une anecdotique *Grammaire* parue en 1932). Au fil du temps, malgré tout, l'Académie a perdu de son autorité en matière de langue. Si les éditions revues du dictionnaire ont paru aux 18^e et 19^e s. à un rythme satisfaisant, celui-ci s'est beaucoup ralenti au 20^e s. La dernière édition complète date de 1935. Elle a souffert par ailleurs d'un manque de notoriété et de diffusion. La 9^e édition, en cours de parution, comble en partie ce retard grâce au relais pris par les éditions Fayard et surtout par sa mise en ligne, accomplie en partenariat avec le CNRS (ATILF).

Si les travaux de l'Académie française sont toujours censés faire référence (les fascicules du dictionnaire sont publiés au *Journal officiel*), d'autres institutions se sont créées en parallèle. Tandis que les normes françaises étaient toujours, jusqu'à présent, supposées s'appliquer à tout l'espace francophone, en 1977, le Québec a créé un Conseil Supérieur de la langue française, qu'a imité en 1985 la Belgique, et enfin la France (1989). La même année, en France, la Délégation Générale à la Langue Française a fait suite au Haut comité de la langue française (1966). Présidé par le Premier ministre et comportant 22 membres, dont les secrétaires perpétuels de l'Académie française et de l'Académie des sciences, une autre institution, le Conseil supérieur de la langue française a une vocation réformatrice et prescriptive plus explicite que l'Académie, qui lui est associée mais dont la mission propre, dans la continuité de son évolution historique, est plutôt d'enregistrer les usages avérés que d'en proposer de nouveaux.

Dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Conseil de la langue française affiche clairement ses intentions de politique linguistique. Il se superpose moins qu'en France à l'Académie (l'Académie royale de Belgique, créée en 1772, et dont la vocation est de soutenir la vie intellectuelle).

En France, la Délégation Générale à la Langue Française (élargie aux Langues de France), quoique dépendant du ministère de la Culture, est chargée d'élaborer au plan interministériel la politique linguistique de l'Etat. Elle rédige des rapports, présentés au Parlement, sur les pratiques, le multilinguisme, l'usage du numérique, le droit, rassemble des ressources, soutient la recherche. Le Conseil supérieur de la langue française conseille le gouvernement sur « l'usage, l'aménagement, l'enrichissement, la promotion et la diffusion de la langue française ». Un exemple de ses initiatives est la proposition de rectifications orthographiques en 1990. En Suisse romande, la Délégation à la langue française a une mission analogue.

Un exemple d'action normative des institutions au 20^e s. est la féminisation des noms de métiers, amorcée au Québec en 1979, en France en 1984, avant une circulaire ministérielle de 1998 (voir Houdebine-Gravaud 1998), en Belgique à partir de 1993, et en Suisse (sous le nom de langage épïcène), de diverses manières à partir de 1988. Si l'impact dans les usages a d'abord été limité, le mouvement semble s'accélérer depuis 2010. S'agissant de la terminologie, des commissions de terminologie ont été créées en France en 1996 au sein de chaque ministère, coordonnées par une Commission générale de terminologie et de néologie dont les travaux sont publiés au *Journal officiel* et diffusés par le biais du site « France Terme » (voir Depecker 2001). Leur mission consiste à trouver de nouveaux termes pour les réalités nouvelles apparues dans les spécialités, ainsi que des équivalents français aux termes étrangers, essentiellement anglais. A ce stade, en dépit de succès visibles, aucune étude n'est venue quantifier l'impact exact, dans les usages, des propositions des commissions. Au plan technique, les activités de normalisation sont assumées par l'AFNOR (Association Française de Normalisation) et des comités techniques.

Au total, la superposition d'instances nombreuses, et les ambiguïtés concernant la valeur plus ou moins « officielle » et plus ou moins « contraignante » des décisions prises

nuisent à l'efficacité institutionnelle des activités portant sur la langue en France. De plus, les décisions prises paraissent insuffisamment prescriptives dans la mesure où elles sont souvent présentées et perçues comme de simples recommandations. En marge de ces difficultés, l'apparition à l'échelle mondiale de nouvelles formes de prescriptions (à l'échelle d'entreprises, d'organismes, de communautés...) a pour effet ce qu'on pourrait appeler une « déstandardisation » des usages.

10.3 Discours métalinguistiques, équipements de la langue et normes

10.3.1 Le développement du métalinguistique

L'histoire du français, comme celle d'autres langues européennes, est caractérisée par la montée des discours tenus sur la langue à partir du 16^e s. Dans ces discours on peut ranger dictionnaires, grammaires, ouvrages de remarques et d'observations, manuels, périodiques, chroniques de langage – ensemble à compléter aux 20^e et 21^e s. par les discours tenus par le biais de médias tels que radio, télévision, internet. Si certains de ces discours ont une vocation explicitement prescriptive, d'autres, par le biais de simples remarques, de constats, ou d'analyses, ont pu exercer une influence normative parfois difficile à mesurer. De manière générale, l'impact qu'ont pu avoir les discours métalinguistiques sur les usages est souvent difficile à apprécier.

Pour le Moyen Âge, on ne dispose que de très peu de textes, à l'exception, à partir du 14^e s., de quelques ouvrages destinés aux locuteurs non maternels, notamment en Angleterre (les *Manières de langage*, à la toute fin du 14^e, et le *Donat français*, entre 1400 et 1409). Le 16^e siècle a vu naître les premières authentiques grammaires du français, en anglais pour la première (Palsgrave, *L'esclaircissement de la langue française*, 1530), souvent en latin (Sylvius, *In linguam gallicam Isagoge*, 1531), bientôt en français (Meigret, *Le tretté de la grammère française*, 1550), ainsi qu'un certain nombre de dictionnaires bilingues, de « trésors », de listes et d'inventaires de mots spécialisés (Chevalier 1994). Le *Thresor de la langue française* de Nicot (1606) reflète l'accroissement du vocabulaire, tandis que le genre de la grammaire descriptive s'installe (Maupas, *Grammaire et syntaxe française*, 1607). Pour autant, en l'absence de toute publication émanant de l'Académie française, le terrain est occupé par les remarqueurs (Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, 1647 ; voir Caron 2004), et les ouvrages d'érudition ou de philologie (Ménage, *Origines de la langue française*, 1650). La fin du siècle voit paraître les premiers dictionnaires monolingues du français (Richelet, 1680 ; Furetière, 1690 ; Académie, 1694 ; voir Quemada 1968). Ils utilisent une bonne part de la matière accumulée par les remarqueurs.

Au 18^e s. le discours métalinguistique devient riche et diversifié. Les dictionnaires se multiplient et enregistrent un grand nombre de vocables. La pratique de la grammaire descriptive se consolide et le versant théorique se développe, après les apports de la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et Lancelot (1660). L'espace des remarques de détail sur la langue se reverse dans des articles de dictionnaires, d'encyclopédies, des pamphlets, des libelles polémiques et des ouvrages à ambition philosophique. Au 19^e s., la grammaire scolaire se développe (nombreuses éditions de la *Nouvelle Grammaire française* de Noël et Chapsal à partir de 1823), tandis que les dictionnaires atteignent des proportions inédites (*Grand dictionnaire universel* du 19^e s. de Larousse, de 1866 à 1876). Un « journa-

lisme grammatical » (*Le Courrier de Vaugelas*, 1868-1887) se consacre aux remarques sur la langue, tandis que fleurissent, en parallèle à l'essor de la norme scolaire, les recueils de cacographies et d'exemples de « bon français ». Dans les pays francophones, de nombreuses publications s'intéressent aux particularismes (belgicisms, helvétismes...), dans une tension entre rejet puriste et désir de reconnaissance des spécificités endogènes. En l'absence, toujours, de grammaire émanant de l'Académie française, le début du 20^e s. connaît un sentiment d'insécurité linguistique et une crispation normative qui se traduisent par de nombreux débats et ouvrages passionnés. Cette situation aboutit à la publication du *Bon usage* de Maurice Grevisse (1936), qui devait devenir l'ouvrage de référence, la grammaire de l'Académie, qui paraît enfin en 1932, passant en revanche inaperçue.

Entre les années 1920 et 1970, les chroniques de langage se développent dans les quotidiens et hebdomadaires, tant en France qu'hors de France (Québec, notamment). Cette activité, aujourd'hui parfois qualifiée de « linguistique profane », trouve de nouveaux supports à la radio, à la télévision, enfin sur internet. Le discours savant sur la langue est en plein essor à partir des années 1960, ce qui se traduit au plan lexical par la publication du *Trésor de la langue française* (16 volumes, 1971-1994, désormais accessible sur internet), à la nomenclature et à l'érudition considérables, et au plan grammatical, par de nombreuses grammaires descriptives à la terminologie sophistiquée. Plus accessibles, certaines publications éditoriales emblématiques (éditions revues du *Bon usage*, manuels de Bescherelle, éditions annuelles des *Petit Robert* et *Petit Larousse*), servent de repères aux usagers.

10.3.2 Les équipements techniques de la langue

De façon générale, ce qu'on peut appeler « équipement de la langue » peut s'organiser en trois volets : graphique, lexical, grammatical. L'équipement de la langue réunit l'action conjuguée des grammaires, dictionnaires, manuels, publications officielles... Ces efforts peuvent être rangés sous le terme de « normativisation », mais on ne peut parler d'équipement de la langue qu'à partir du moment où ces prescriptions et interventions ont été réellement suivies dans les usages, et ce de façon homogène (standardisation ou « normalisation »).

Au plan graphique, jusqu'à l'apparition de l'imprimerie, les graphies du français suivent des traditions ou manières d'écrire régionales (picarde, française, occitane...), et subissent toutes sortes de variations, y compris individuelles. La ponctuation et la segmentation du texte se révèlent également fluctuantes, bien qu'on puisse parfois déceler des systèmes (Lavrentiev 2007). À partir des années 1550, les imprimeurs ressentent la nécessité de régler une « orthographe », ou « orthographe », hésitant entre le choix de refléter la prononciation du mot et celui de marquer son origine (souvent latine) ou ses caractéristiques grammaticales (Baddeley 1994, Cerquiglini 1996, Catach 2001, Cazal et Parussa 2015). Entre 1530 et 1570, période d'innovation débordante, toutes sortes de nouveaux signes sont proposés (accent aigu, 1530 ; accent grave, 1531 ; accent circonflexe ; cédille ; trait d'union...), mais leur adoption est lente. On observe un début de standardisation dans les années 1570-1600. Ramus propose la dissimilation des *i / j* et des *u / v*. Le choix est souvent fait de scander les mots avec des lettres qui descendent au-dessous de la ligne, pour rompre la monotonie (*cognoistre*). La graphie latine est avant tout comprise comme une aide à la lecture (« orthographe passive ») (► chap. 24 et 25).

Pendant la première moitié du 17^e s., les imprimeurs restreignent spontanément leurs choix graphiques, tentant notamment de privilégier la lisibilité et la clarté, mais sans que des

prescriptions interviennent. Les débats sur l'orthographe ressurgissent, mettant en cause le trop grand écart avec la prononciation et la trop grande présence des lettres « latines », qui handicapent les femmes, non latinistes. Pour autant, dans ses deux premières éditions (1694 et 1718), le *Dictionnaire de l'Académie* opte pour une graphie conservatrice, qui convient aux lettrés. Il faut attendre la troisième édition (1740) pour voir apparaître des innovations déjà observables dans l'usage : suppression des anciens hiatus ainsi que des consonnes diacritiques internes ; nouveau système d'accents, standardisation de la répartition entre *i* et *y*. Son pourcentage de modifications graphiques par rapport au total des modifications est le plus important de toutes les éditions du dictionnaire de l'Académie (27%). En 1762 (4^e édition), on relève la systématisation de l'emploi de l'accent grave, la restriction de l'accent circonflexe, la simplification des lettres grecques. En 1798 (édition publiée alors que l'Académie a été dissoute), des variantes concernant les lettres doubles sont introduites.

Au début du 19^e s., l'action des dictionnaires, grammaires, à laquelle s'ajoute le prestige grandissant des écrivains, qui forment explicitement leurs choix, aboutit à une version promise à une certaine stabilité. Mais le siècle connaît de nombreux débats sur l'orthographe, les pédagogues faisant entendre leur voix à côté des écrivains et des imprimeurs et mettant en avant la difficulté à l'enseigner de manière rationnelle. En 1900 est publié un arrêté au *Journal officiel*, suivi en 1901 par une « circulaire » proposant des simplifications grammaticales comme la soudure de certains mots composés (*nouveauté*) ou une graphie phonétique en *an* dans les mots graphiés en *aon* (*tan* à la place de *taon*). Mais aucun projet décisif de réforme ne voit le jour avant 1952, où Aristide Beslais, nommé président d'une « Commission ministérielle d'études orthographiques », publie un rapport. En 1960, une deuxième commission reprend le dossier (voir Fayol et Jaffré 2008).

Le 6 décembre 1990, une série de « rectifications » sont publiées au *Journal officiel* après les délibérations du Conseil supérieur de la langue française, mais l'Académie française considère que l'orthographe ancienne « reste d'usage ». Les modifications apportées proposent des soudures à la place d'anciens traits d'union (*portefeuille*), un *-s* de pluriel en fin de mots composés seulement (*un pèse-lettre, des pèse-lettres*), la suppression de l'accent circonflexe sur le *i* et le *u* sauf dans les terminaisons verbales (*fût*) et en cas d'homonymie, un changement d'accord du participe passé avec *laisser* (*elle s'est laissé mourir*), des changements d'accents sur le *e* pour suivre la prononciation (*événement*), le non-redoublement du *l* et du *t* dans certaines formes verbales et nominales (*il volète, ruissèlement*), la systématisation du trait d'union dans les numéraux composés (*trente-et-un*), des corrections d'anomalies (*charriot*), et des francisations d'emprunts (*un imprésario*). En 2008, le Bulletin officiel de l'Education Nationale stipule que « l'orthographe révisée est la référence », mais la réforme reste cependant peu connue. Le Ministère de l'Education Nationale réitère la demande en 2015. Du côté des usages, malgré tout, en France, malgré un début timide (Biedermann et Jejcic 2006, Baddeley 2013), et une opposition initiale des correcteurs, qui travaillaient sans informatique, les formes rectifiées semblent se diffuser, et un certain nombre de documents officiels adoptent la nouvelle orthographe, au moins en partie. Depuis 2004, les mises à jour de certains logiciels (Antidote, puis les correcteurs intégrés dans Word, Outlook, Openoffice...) l'incorporent et la proposent. La réforme a été plus immédiatement acceptée en Suisse.

Au plan lexical, le 16^e siècle constitue également une démarcation. Le Moyen Age ne consacrait d'ouvrages lexicographiques, la plupart du temps, qu'aux cas de difficultés supposées dans la compréhension (*glossae*, les « mots difficiles » d'où *glossarium*). Dans un premier temps, on trouve des listes de vocables (*vocabularium*) qui peuvent être utiles dans

des domaines spécialisés (médecine, sciences, vénerie...). Lorsqu'il y a glose, elle se fait souvent par traduction inter-langue, et souvent à partir du latin (*Dictionarium latinogallicum*, R. Estienne, 1538). L'inversion de la nomenclature réalisée l'année suivante par Estienne (*Dictionnaire françoislatin*), quoique pouvant être considérée comme quasi accidentelle, signale le début d'un discours structuré sur des entrées françaises. Le principe d'une « définition » au sens logique, d'une description lexicale et d'une caractérisation des emplois et des marquages, se met en place assez lentement, entre Nicot (1606) et Richelet (1680). Si les mots au sens moderne servent de balises claires, les « phrases », au sens ancien de « manières de parler », de « formules toutes faites », ou d'ensembles syntagmatiques réduits (collocations, locutions, etc.), jouent un grand rôle, dans le prolongement du sens originel du latin *dictio*.

Tandis que les dictionnaires antérieurs à la fin du 17^e s. s'occupaient surtout de langues spécialisées ou se consacraient au passage entre langues (*cornucopiae*), la première édition du dictionnaire de l'Académie (1694), non seulement se concentre exclusivement sur le français, mais introduit la notion de « langue commune », « telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnêtes gens, et telle que les orateurs et les poètes l'emploient », en excluant les « vieux mots », et les « termes des arts et des sciences » (voir Quemada 1997). Choix contraire à celui de Furetière (1690), ce qui trace une frontière entre deux types de lexicographie monolingue : le dictionnaire d'usage, destiné à servir de référence, et les dictionnaires spécialisés.

A la fin du 18^e s., après plusieurs décennies de progrès scientifique, de néologie et d'enrichissement terminologique, on a conscience que les « langues », comme on les appelait alors, consacrées aux domaines spécialisés, constituent des mondes séparés. Cette évolution est sensible dans l'*Encyclopédie* dirigée par Diderot et D'Alembert (1751-1772), qui éclipse le « Dictionnaire de Trévoux » (1704), qui était une continuation du dictionnaire de Furetière. Des ensembles de termes, ou « nomenclatures », sont développés pour chaque domaine (en France, Guyton de Morveau et Lavoisier pour la chimie). Le 19^e siècle développe, en marge des grands monuments consacrés à la langue commune, et au savoir philologique, des séries de publications spécialisées intitulées *Lexique*, *Vocabulaire*, *Nomenclature...*, qui ont une vocation essentiellement professionnelle. Trois dictionnaires font office de référence : la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1835), qui entend toujours régler le bon usage, et qui ne sera plus guère modifiée, le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse (1866-1878), qui a plutôt une vocation encyclopédique, et le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré (1863-1877), qui, fort de ses exemples littéraires surtout empruntés aux 17^e et 18^e s., installe le sentiment d'une continuité entre langue classique et langue moderne, et met la littérature au centre de la conception de la langue commune, en marge des exemples forgés pour le dictionnaire de l'Académie. Depuis la fin du 18^e s., des versions abrégées des grands dictionnaires pénètrent un public plus large. Au 20^e s., la norme lexicale se diversifie encore davantage. Les normes de langue commune sont plutôt affirmées par des dictionnaires de petit format (Larousse, Robert), à la nomenclature néanmoins importante, et qui s'efforcent, non seulement d'intégrer les nouveautés spécialisées lorsqu'elles entrent dans le langage courant, mais aussi de suivre l'évolution des usages sociaux. En matière de terminologie, les lexiques traditionnels cèdent le pas à des publications moins pérennes, telles que circulaires, notes, référentiels, qui sont renouvelés fréquemment, et peuvent avoir une portée limitée. Des dictionnaires se consacrent à la variation diatopique (*Dictionnaire suisse romand*, 1997), diastratique (nombreux dictionnaire d'argot), diaphasique (technolectes, vocabulaires des sports, etc.). A la fin du siècle, la notion de langue commune se trouve fragilisée par l'éclatement des vocabulaires spécialisés tout comme par les conflits

de norme. Parallèlement, la lexicographie traditionnelle se trouve concurrencée par une lexicographie électronique où se côtoient mises en lignes d'ouvrages classiques, entreprises scientifiques articulées au numérique, et compilations de niveau parfois très incertain.

Du côté des grammaires, si on a vu apparaître en Angleterre des descriptions morphologiques du français dès le 13^e s., ce n'est qu'au 16^e s., après l'invention de l'imprimerie, que la description grammaticale aura un rôle véritablement notable, dans une perspective souvent contrastive (avec l'anglais, l'allemand, et le néerlandais), et volontiers sous la forme de manuels. Au 17^e s., nombreuses sont les entreprises originales (Maupas, 1607 ; Irson, 1656 ; Lancelot et Arnauld, 1660), mais aucune ne fait office de référence. L'orientation est le plus souvent morphologique, la syntaxe n'occupant qu'une très petite part. L'objectif essentiel est de régler les paradigmes et d'organiser la description des parties du discours. En matière de syntaxe, des analyses et préconisations sont formulées dans le domaine de l'ordre des mots, de la détermination, de la proximité des constituants, de l'ellipse. Au 18^e s. (Buffier, 1709, Girard, 1747), l'analyse est complétée par les fonctions et les relations syntagmatiques, le tout étant renforcé par l'apparition de la notion de « phrase » au sens moderne (Seguin 1993). Dans l'*Encyclopédie*, la grammaire couvre les champs de l'orthographe, de la prononciation, de la prosodie, de l'étymologie, de la morphologie et des règles de construction. A ce bagage théorique est bientôt donnée une inflexion pédagogique (Condillac, 1775), systématisée par les Idéologues à la Révolution (Sicard, 1799, Destutt de Tracy, 1803). Au 19^e s., les grammairiens praticiens (nommés *grammatistes* au 18^e s. ; Wailly, 1754) prennent de l'importance, dans le sillage de Lhomond (1780), dont l'œuvre souvent rééditée servira de point de départ à de nombreux manuels pour locuteurs maternels et apprenants étrangers. Au 19^e s., la grammaire théorique et descriptive passe au second plan derrière une grammaire à visée scolaire d'abord appuyée sur la référence latine, puis sur les deux exercices de base que vont constituer l'analyse logique et l'analyse grammaticale (Delesalle et Chevalier 1986). Le modèle par « propositions » est étendu dans la grammaire de Larive et Fleury (1871), exerçant une forte influence sur la représentation de la phrase. Entre 1870 et 1930, les grammaires scolaires, traités d'orthographe et manuels de conjugaison se partagent le paysage avec des « arts d'écrire » et des essais à portée stylistique (Albalat, 1899, Lanson, 1909 ; voir Philippe 2003). A partir de sa première édition en 1936 jusqu'à sa quinzième édition actuelle, considérablement augmentée par A. Goosse, le *Bon usage* de M. Grevisse constitue la principale grammaire de consultation, en France comme dans les pays francophones. Sa démarche très modérément normative laisse ouverts de nombreux cas de variation remarqués depuis le 17^e s. A partir des années 1960, de nombreuses grammaires de linguistes se succèdent, au formalisme plus ou moins important, d'inspiration d'abord structuraliste, puis discursive, mais sans parvenir à constituer des outils de consultation. Hors de France, il existe peu de grammaires endogènes bien répandues. Aujourd'hui des sites internet proposent des explications et résolutions de difficultés grammaticales, et, quoique moins aisée que pour l'orthographe ou le lexique, il est à parier que la consultation d'internet en matière de grammaire viendra de plus en plus concurrencer la grammaticographie traditionnelle.

10.3.3 Les normes implicites

En matière de langue, il est parfois difficile de faire le départ entre ce qui crée réellement des effets de normes : interventions et prescriptions explicites ou modèles, représentations, influences des descriptions, dynamiques sociales ?...

Du côté des modèles, si la dynamique reste le plus souvent implicite au Moyen Age, la question du parler de référence apparaît décisive au 16^e s. Face au constat de la diversité (Bovelles, 1533), chaque situation de prise de parole publique ou littéraire amène à reposer la question du choix linguistique en des termes spécifiques (Marot, Ronsard, Montaigne). Le français parisien s'affirme par rapport à la référence angevine (Lodge 2004). Certains (Pasquier, 1570) promeuvent une référence à l'écrit qui serait susceptible d'unifier le « françois ». Une opposition apparaît entre le parler de la Cour (et du Roi) et le parler du Parlement. Le caractère mêlé de la Cour, entre influences italiennes et provinciales, amène souvent à préférer le parler du Parlement, mais l'évolution politique du 17^e s. va sans cesse davantage privilégier la Cour, le Parlement se trouvant graduellement marginalisé en tant que modèle et ses usages taxés d'archaïques (Trudeau 1992). En 1647, Vaugelas définit l'espace de référence du « bon usage » comme « la plus saine partie de la Cour » pour l'oral (entendre un petit nombre seulement, sans, notamment, les influences étrangères), et « la plus saine partie des auteurs du temps » pour l'écrit (voir Ayres-Bennett et Sejjido 2013). La référence se porte essentiellement sur une langue de civilité élevée pour l'oral et une langue littéraire accordée à son temps et débarrassée des archaïsmes pour l'écrit.

A la fin du 17^e s., de nouvelles oppositions perturbent ce schéma : savant / mondain, Paris / province, homme / femme, Cour / ville... Les modèles deviennent plus variés. L'essor du modèle du savant au 18^e s. fait entrer dans ce qui est considéré comme le français de référence de nombreux mots techniques et une syntaxe claire modelée sur le désir d'exposer de manière accessible des matières complexes.

Un domaine dans lequel les prescriptions ont joué nettement moins de rôle que les modèles est la phonétique. Les prescriptions authentiques y étant rares, ce sont plutôt les valorisations et stigmatisations qui règlent la norme. Au 16^e s., les débats sur les degrés d'ouverture du *e* (Peletier), les « ouïsmes » (Meigret, 1550), les voyelles nasales, illustrent les écarts entre prononciations et les difficultés à se référer à une « norme ». Au 17^e s., certains remarqueurs (Vaugelas, Andry de Boisregard) formulent des prescriptions claires en matière de prononciation, mais la variation reste importante. La diction publique fait l'objet de certaines recommandations et descriptions (Grimarest, 1708), tout en restant relativement libre, mais elle est éloignée des pratiques de la vie ordinaire. Au fil des 18^e et 19^e s., cet écart se réduit, il y a moins de conflits de norme et se met en place une standardisation lente mais sûre de la prononciation et de la prosodie, accentuée par les remarques proposées par les dictionnaires (Morin 1989). Au 20^e s., la pratique consistant à enregistrer des notations phonétiques de prononciations dans les dictionnaires (*Petit Robert*) consolide cette norme. Si les cours de diction, fréquents au début du 20^e s., ont graduellement disparu du paysage, la stigmatisation des accents, elle, a perduré. Aujourd'hui, de nombreux « remarqueurs » ordinaires s'expriment sur internet au sujet de la prononciation – laquelle demeure, avec l'orthographe, un lieu d'enjeu symbolique important dans les représentations de la langue – et activent des effets de normes en assumant parfois leur subjectivité.

10.4 La culture de la langue

Une langue peut être considérée comme faisant l'objet d'une « culture » quand, à son usage spontané, se superpose un usage ayant fait l'objet d'une réflexion consciente et explicite avec une intentionnalité particulière distincte de la fonction de communication, et avec une imposition de valeur esthétique. De ce point de vue, l'équipement de la langue, au-delà de

ses effets de norme, peut être considéré comme une culture de la langue, mais aussi la traduction, la littérature, les différents « arts du langage », l'éloquence, etc.

10.4.1 Le rôle des traductions

Le rôle des traductions est important au Moyen Âge dans la culture de la langue dans la mesure où les langues anciennes (grec, latin, essentiellement, mais aussi hébreu) sont seules considérées comme des langues « cultivées », par rapport aux vernaculaires. Pour autant le latin est sacralisé (condamnations ecclésiastiques de la traduction au début du 13^e s.), et les traductions de la Bible demeurent partielles, glosées, ou paraphrastiques jusqu'à la *Bible historique* de Guyart des Moulins (1297), qui sera amendée, complétée, beaucoup diffusée, et qui inaugure une période de plus grande souplesse. Le 16^e siècle voit apparaître les premières traductions intégrales de la Bible en français (« Bible d'Anvers », Lefèvre d'Étaples, 1523 ; « Bible d'Olivet », 1535 ; voir Skupien-Dekens 2009). Les incidences sont importantes au niveau du vocabulaire (reprise de mots grecs comme *psaume*, *prophete*, *orphelin*, *paradis*...). Au 17^e s., la « Bible de Mons » (*Nouveau Testament* de Lemaistre de Sacy, 1667 ; Bible complète, 1696), traduite dans la mouvance de Port-Royal, donne lieu à des discussions en raison de ses innovations syntaxiques et phraséologiques (usage des métaphores).

Parallèlement, les traductions scientifiques équipent le français de nombreux termes, surtout à partir du 14^e s. Aux 16^e et 17^e s., les traductions littéraires depuis le latin, le grec, l'italien et l'espagnol sont constantes, et apportent de nombreux calques souvent critiqués. Au 18^e s., les traductions philosophiques et littéraires du grec (Homère par Anne Dacier et Houdar de La Motte, début du 18^e s.), et de l'anglais (Locke par Pierre Coste, 1700 ; Richardson par Prévost, milieu du siècle) sont l'occasion de nombreux débats sur les termes, les phraséologies, la relation aux bases latine et grecque, la syntaxe (Chevrel et Cointre 2014). Un débat a lieu entre tenants d'une traduction gallicisée profuse (Voltaire) et d'une traduction plus simple, calquant parfois la syntaxe anglaise (Prévost). Au 19^e s., la traduction de l'allemand introduit d'autres débats (G. de Staël), mais le rôle des traductions dans la culture de la langue, notamment littéraire, diminue sensiblement au profit d'une exploitation revendiquée des ressources du français.

10.4.2 La littérature

La littérature peut être considérée comme l'une des principales fonctions « hautes » de la langue, dans ses aspects savants tout au moins. Pendant tout le Moyen Âge, l'illustration des vernaculaires par la littérature est occupée dans une grande proportion par la thématique religieuse (vie des saints, théâtre religieux), mais à partir du 12^e s. on assiste à l'essor des chansons de gestes, de la poésie lyrique, de l'histoire en vers, d'une littérature satirique à destination d'un public bourgeois, et bientôt de la poésie didactique. Et surtout, le roman (de « mettre en roman », qui veut dire traduire en langue vulgaire), genre en vers, inscrit explicitement dans son programme l'illustration des vernaculaires. Il se présente souvent, fictivement, comme une traduction d'un écrit antérieur latin dont le texte en langue vulgaire tire sa légitimité et son « autorisation ». De son côté, le latin occupe encore une place essentielle dans ce qui est considéré comme relevant des « lettres » au sens large (jusqu'au 17^e s.). Les principales variétés dialectalisées connaissant un développement littéraire sont l'anglo-normand, la « langue d'oc », le picard, le champenois et le français (d'Ile-de-France et de la

Loire). Graduellement, entre les 15^e et 17^e s., les variétés autres que le français voient leurs productions littéraires s'amenuiser, en dépit de moments de revitalisation (« Renaissance d'oc » au début du 17^e s. ; Lafont 1970). Une évolution souvent observable pour les variétés dialectales est le passage graduel du champ de la littérature « haute » à celui de la littérature satirique, comique, et à la chanson, par un processus dit de « folklorisation ». L'illustration du picard, ainsi, cesse au 18^e s.

L'influence des pratiques littéraires sur la langue commune au Moyen Age est difficile à mesurer en raison de la sur-représentation, dans ce qui nous est parvenu, des corpus littéraires. On peut estimer que la pratique littéraire a contribué à installer des phraséologies (de la simple collocation au proverbe), des calques du latin, des modes de désignation métaphoriques (dans la littérature courtoise, par exemple), des patrons syntaxiques adaptés au vers. Au 16^e s., un certain nombre de graphies et de prononciations sont réglées pour être compatibles avec le vers, non sans décalages conscients avec la langue commune (cas des synèreses et dièreses, gestion du *e* muet, prononciation des consonnes finales). A partir de 1530, l'interaction entre les trois pôles que peuvent constituer pratique littéraire, parlars vernaculaires, et standard en construction du français engage souvent la démarche littéraire des œuvres et y fait l'objet d'une réflexion explicite. L'artifice linguistique est parfois revendiqué, contribuant à asseoir une spécificité d'usages singuliers dans le champ littéraire, en poésie (Mellin de Saint-Gelais, Scève), mais aussi en prose (Rabelais). Une néologie lexicale indifférente aux normes d'usage et recourant volontiers à l'hapax côtoie aisément les tours syntaxiques inédits ou transgressifs, et la segmentation inusitée du discours. L'esthétique baroque prend bientôt le relais dans cette tendance à faire de la langue littéraire un espace relativement autonome dominé par la liberté et les choix individuels assumés (querelle des Lettres de Balzac, 1624-1630). Le choix du latin comme langue littéraire devient minoritaire. En français, la répartition des formes linguistiques selon les genres (poésie, chaire, histoire...) fait l'objet de codifications très strictes.

Pour autant, entre le 16^e et le 17^e s., création et traduction participent d'un même esprit d'élaboration d'une langue d'écrit plus générale, offerte à l'usage de tous, et distincte de la langue poétique. Les remarqueurs jouent un rôle important dans ce lissage d'une langue destinée à être pratiquée à la fois à l'écrit, dans l'oral public, et dans la conversation aristocratique. Les écrivains leur soumettent souvent leurs textes (Racine à Bouhours). Les « meilleurs auteurs » représentent un canon de référence à partir du moment où une dialectique de commentaire s'installe avec grammairiens et remarqueurs. La perspective est strictement synchronique, les formes trop anciennes étant disqualifiées. L'impact est important au plan lexical (acceptation de certains néologismes produits par des écrivains à l'autorité reconnue, comme *urbanité*, *insidieux*, *prosateur*...), phraséologique (enregistrement de « phrases » ou manières de dire), syntaxique (exigence de l'expression systématique de l'article devant les noms, demande de répétition des déterminants, de rapprochement des constituants, usage de la subordination), stylistique (chasse aux métaphores et plus généralement aux figures artificielles), discursif (réglage de l'emploi des constructions détachées, restrictions dans la longueur des phrases, organisation de la gestion des anaphores et cataphores).

Au début du 18^e s., le système classique des « Belles-Lettres » (Caron 1992) commence à se fragmenter, avec l'apparition de propositions innovantes en poésie et en prose (Houdar de La Motte, Marivaux), qui signalent une nouvelle affirmation de la spécificité du littéraire (on a pu parler de « seconde préciosité »). Le 18^e siècle vit malgré tout dans la dynamique d'une prose « post-classique » qui traverse les genres, s'est enrichie de termes de spécialité, et se montre parfois ouverte à la variation. Une nouvelle littérature populaire connaît un grand succès, qui, en français, cultive souvent la transgression (le genre « poissard » illustré par

Jean-Joseph Vadé ; voir Gohin 1903, Seguin 1972, Rickard 1981), et se retourne volontiers vers les patois. La poésie, de son côté, s'essouffle, à force d'attachement à des patrons lexicaux et syntaxiques trop pratiqués. Un nouveau genre d'expression publique prend son essor : les gazettes et les libelles, qui réutilisent des modèles langagiers et rhétoriques de la littérature, et connaissent une explosion à la Révolution.

Le 19^e siècle est le siècle de l'autonomisation du champ littéraire, à partir des vues sur la « littérature » importées d'Allemagne par Mme de Staël (*De l'Allemagne*, 1800), ouvrant la voie au « sacre de l'écrivain ». Chateaubriand importe en prose des phraséologies de l'ancienne langue poétique, et plusieurs écrivains innovent en pratiquant, soit le poème en prose, soit la prose poétique. L'écrivain est souvent partagé entre attachement à la langue telle qu'elle existe et désir de la littériser. L'impact est lexical, mais aussi grammatical (déplacements d'adjectifs, modifications dans la valence verbale, usage spécifique des temps, comme du présent à valeur fictionnelle ou de l'imparfait chez Flaubert remarqué par Proust, apparition de brouillages énonciatifs – « style indirect libre »). L'école réaliste fait accéder au statut littéraire des parlers bas, populaires ou patoisants (Sand) ; l'école symboliste revitalise des archaïsmes (Huysmans). La variété des pratiques, des esthétiques et des « modes » élargit considérablement le spectre de ce qui est perçu comme le « français littéraire », au point de faire naître une vraie interrogation, au tournant du 20^e s., sur l'identité de ce français (Cohen 1947). Les avant-gardes poétiques et artistiques des années 1910 s'efforcent d'explorer d'autres langages, notamment populaires, pour interroger les possibilités de communication de la langue (Weisgerber 1986).

L'après-Première Guerre mondiale apporte un bouleversement dans l'écriture romanesque souvent attaché au nom de Céline (*Voyage au bout de la nuit*, 1932) et caractérisé par le mélange entre tours inspirés de l'oral (argot, thématisations, dislocations) et tours littéraires (lexique soutenu, plus-que-parfaits du subjonctif). Ce mélange nourrit une école romanesque jusqu'aux années 60, moment d'une nouvelle vague d'expérimentations formelles se concentrant sur les altérations énonciatives. Tandis que la poésie se marginalise, le théâtre se maintient, mais c'est le roman, plus généralement les récits, les essais, et bientôt l'« auto-fiction » qui concentrent particulièrement la dynamique littéraire. A partir des années 1980 la scène littéraire se diversifie considérablement, avec l'émergence de nombreuses écritures francophones exploitant la diversité des parlers et contribuant à les faire entrer dans l'éventail des français littéraires (aux Antilles, Raphaël Confiant, Patrick Chamoiseau). Pour autant, un certain « canon littéraire » formé d'œuvres des 19^e et 20^e siècles continue à informer la conception du français standard comme en témoignent les citations littéraires dans les dictionnaires et les manuels scolaires. On relève notamment une influence importante de cette langue dans les usages médiatiques. Au tournant du 21^e s., la redynamisation de l'écrit apportée par le numérique va dans le sens de cette consolidation, en dépit de propositions axées sur la parole et la performance.

10.4.3 L'éloquence

Pendant tout le Moyen Age, la prédication constitue un lieu essentiel de culture de la langue (Zink 1976). Il s'agit d'exporter dans les vernaculaires le vocabulaire doctrinal, abstrait, et un certain nombre de phraséologies pour les faire passer dans les discours aux fidèles. On remarque aussi un développement de l'art de la glose et de la reformulation. La relatinisation du lexique aux 14^e et 15^e s. participe de ce mouvement, créant un français « semi-savant » de clercs contribuant à constituer un socle de l'expression cultivée. Au 16^e s., la

culture rhétorique (Fabri, 1521) est associée à la pratique littéraire pour illustrer la langue. L'éloquence politique se développe à l'occasion des guerres de religion. Au 17^e s., l'éloquence de la chaire et l'éloquence du barreau sont considérées comme deux branches d'un même genre réglé par des traités dont la partie consacrée à l'élocution ne cesse de croître (Bary, 1653 et 1665). Les domaines concernés sont surtout la gestion des grands ensembles phrastiques et trans-phrastiques, l'usage des particules, les répétitions. Les collèges jésuites se spécialisent dans la transmission d'un savoir-faire d'abord élaboré en latin puis transposé en français (*Candidatus Rhetoricae* de Jouvancy, 1714, souvent réédité pendant deux siècles). Au 18^e s. la théorie des tropes (Dumarsais, 1730) constitue le nouvel axe de réflexion du discours rhétorique tandis que de nombreux manuels en proposent des transpositions pédagogiques, témoignant du goût particulier de la fin du siècle pour l'éducation. Le regain de la pratique de la harangue et de la déclamation dans les années 1760-1780 prédispose les orateurs de la Révolution à exercer leurs talents. Le modèle romain est réactivé, mettant l'accent sur une rhétorique délibérative, après l'aspect illustratif, démonstratif, voire théâtral, assumé dans la chaire après la Contre-Réforme. Les manuels de Fontanier (1821, 1827) témoignent de cette inflexion pragmatique (figures de l'interrogation, du dialogisme).

Au 19^e s., la pratique de la rhétorique connaît en France une lente érosion (moins importante dans les pays anglo-saxons), et sa légitimité est fortement discutée à partir de 1850, au point que sa survie dans l'enseignement est parfois purement formelle. La référence littéraire semble prendre le pas sur la référence éloquente. Pourtant, au début du 20^e s., le régime parlementaire a conduit à restaurer l'importance de l'art oratoire, et les discours d'orateurs influents (Clémenceau, Jaurès) exercent une empreinte sur la langue publique. Le contexte des luttes sociales et des guerres amène, en l'absence d'outils de médiatisation de la parole, à redonner leurs poids aux discours prononcés en public, valorisant l'exposition simple et efficace des idées, la segmentation en phrases brèves, la force des images, les effets d'apostrophe, d'emphase, d'enchaînements paratactiques. Après la Seconde Guerre mondiale, la radio puis la télévision diffusent discours, interviews et débats, lesquels sont d'abord marqués par la culture écrite, puis prennent une tonalité de plus en plus orale (abondance de marqueurs discursifs, absence de segmentation en phrases). L'enseignement de la rhétorique, à l'inverse, s'est effondré.

10.4.4 Les représentations

Par « représentations » de la langue, on peut entendre les visions qu'une communauté en développe, les manières dont elle se l'imagine, l'idée qu'elle en a, les valeurs qu'elle y associe, les attentes conscientes ou inconscientes qu'elle a à son égard. Ces représentations éparses peuvent être cristallisées en imaginaires, en attitudes, en idéologies, en discours et en actes. Pour mesurer leur influence sur les usages, il faut en tout cas pouvoir les analyser, et, pour ce faire, disposer de matériaux explicites. Ceci est rarement le cas pour le Moyen Âge, où, entre le 9^e et le 12^e s., on ne dispose que de fort peu de textes. C'est à partir des années 1530 que la langue française est vue comme une « idée » avant d'être une réalité, au demeurant difficile à cerner (Huchon 2015). La réactivation de l'image de l'« Hercule gaulois » héritée de Lucien (Tory, 1529 ; voir Trabant 2002) va de pair avec un souci de comparer la valeur et la spécificité de la langue française avec les langues antiques. Cette recherche d'identité se fait par le biais d'une comparaison avec les dialectes, le modèle grec étant souvent sollicité, et d'une enquête historique, reposant d'abord beaucoup sur des spéculations, puis davantage nourrie par un travail philologique (Pasquier, de 1560 à 1621).

Le 17^e siècle est davantage préoccupé par la physionomie contemporaine de l'idiome, rejetant la plupart du temps la perspective historique. C'est la naissance du « purisme », combattu à ses débuts (1630-1650), mais débouchant bientôt sur une vision de la langue assez étroite, en dépit de l'absence du concept de *norme*, plus tardif. Un imaginaire de la langue se construit, adossé à l'usage d'une élite sociale allié à l'usage écrit commenté et travaillé par les remarqueurs. Il s'agit de se débarrasser de l'héritage du latin, mais aussi de creuser ses différences par rapport à l'italien et à l'espagnol. Les prescriptions n'étant pas toujours explicites, on peut ici juger que c'est le poids des représentations, tant esthétiques que sociales, qui a été le plus grand, comme dans le domaine phonétique, par exemple (valorisation de certains phonèmes comme le [ə], jugé typiquement français, règles d'enchaînement par l'euphonie, élisions, dénasalisation, phénomènes de dissimilation). Au plan de la grammaire, l'influence des spéculations sur les langues parfaites se fait sentir dans la promotion de l'ordre sujet-verbe-objet ou de l'emploi des déterminants.

Au 18^e s., l'imaginaire linguistique classique se mue en idéologie (article « Français » de Voltaire pour l'*Encyclopédie*), au moment où le français semble jouir d'une réputation favorable en Europe. Au moment de la Révolution, le français est affirmé contre les « patois » comme langue de la nation, langue « patriote », mais aussi comme langue de progrès politique et social. Ces valeurs perdureront tout au long du 19^e s. en dépit de farouches luttes idéologiques. Une nouvelle forme de purisme renaît à la fin du 19^e s., liée en partie au centralisme de la vie politique. La vision du français comme « langue romane » développée par les grammairiens (Littré) permet d'éloigner la représentation du français des langues saxonnes, allemand et anglais principalement (Bergounioux 1994). A partir du milieu du 20^e s., la crainte d'un envahissement par les emprunts à l'anglais redonne de la vitalité à un purisme attaché également à la conservation de formes anciennes (tiroirs verbaux, graphies, expressions). Dans les pays francophones, parallèlement, grandit la conscience des spécificités endogènes des variétés. Les attitudes réformatrices et normatives s'y exercent souvent plus facilement qu'en France, où le poids de la tradition est entretenu par les médias.

10.5 L'éducation

Le poids de l'éducation dans la formation des usages a considérablement évolué dans l'histoire (Chartier, Compère et Julia 1976, Lebrun 2003). Au Moyen Age, une minorité extrêmement réduite d'hommes reçoit une éducation, toujours en latin, dans des écoles monastiques aux riches *scriptoriums*, avant l'apparition des écoles épiscopales au 12^e s. L'université de Paris naît au début du 13^e s., parallèlement à d'autres universités en Europe. Les étudiants, qui sont des clercs, et ont donc les mêmes privilèges que le clergé, sont souvent internationaux. La grammaire, la rhétorique et la dialectique constituent le *trivium*, première étape du parcours.

En 1530 est fondé à Paris le futur « Collège de France » qui, en dépit de son usage du français, n'a pas d'impact notable sur la diffusion de cette langue dans l'éducation, mais a surtout pour effet de faire du latin et du grec des langues *anciennes* soumises à l'étude – prélude au lent retrait du latin de la vie moderne. Au 16^e s. et au début du 17^e s., le niveau d'éducation est encore très bas. Seuls les garçons de la noblesse reçoivent une éducation, ce qui représentait, estime-t-on, 10% de la population masculine. Des « petites écoles » payantes entièrement sous l'autorité de l'Eglise procurent un enseignement pour les enfants de 7 ans jusqu'à l'adolescence. La capitale est bien dotée, à raison d'un maître et d'une maîtresse par

quartier. En parallèle, la pratique des familles nobles est souvent d'engager des précepteurs privés pour les enfants masculins. Les connaissances de ces précepteurs étaient très variables et le bagage transmis donc très peu homogène. Pour les enfants pauvres, des écoles de charité se répandent dans la deuxième moitié du 17^e s. Le latin reste privilégié, l'apprentissage de la lecture se faisant essentiellement à partir du système graphique moulé sur latin, mais un mouvement en faveur d'une plus grande place accordée au français dans l'éducation commence à apparaître (Port-Royal).

La mesure de l'alphabétisation accomplie est difficile à faire, mais on estime que, à la fin du 17^e s., 30% environ des hommes signent leur contrat de mariage et 15% des femmes, la situation variant toutefois beaucoup selon les lieux (enquête Maggiolo, 1879, reprise par Chervel 2006). La France méridionale et la Bretagne restent très en retard. Certaines congrégations se consacrent à l'éducation féminine (les Ursulines), mais avant les années 1670, l'entreprise est souvent mal perçue. Un mouvement qu'on peut presque qualifier de « féministe » émerge malgré tout, dont témoignent les initiatives de Port-Royal et de Madame de Maintenon (Saint-Cyr, 1686). Dans le dernier tiers du siècle, la concurrence fait rage, notamment au sud, entre établissements catholiques et protestants, jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes (1685). A cette date, les protestants émigrés se font une spécialité de l'enseignement du français, notamment en Angleterre et dans les pays nordiques, tandis que leurs anciennes écoles sont reconverties en France. Le 17^e siècle voit également apparaître l'édition pédagogique (*L'Ecole paroissiale*, 1654), et des périodiques favorisant l'accès à la culture (le *Journal des savants*, 1665).

Le 18^e siècle a la passion d'éduquer. Les classes élevées ne regardent plus l'éducation comme une prétention déplacée et en tout cas inutile pour leur classe. Le *Traité des Etudes* de Rollin (1726), professeur au Collège de France, devient un outil essentiel de la pédagogie qui se diffuse largement, au-delà de la stricte mission éducative. Une forme d'« auto-éducation » entre dans les mœurs par le biais de conférences publiques et de cabinets de lecture. Les publications se vulgarisent (Bibliothèque Bleue de Troyes). L'enseignement en latin reste très prégnant, les collèges jésuites continuant à jouer un rôle essentiel jusqu'à leur bannissement de France en 1763 (Dainville 1978). Mais il recule, sous les critiques des philosophes notamment. Le concours général, créé en 1746, comporte une épreuve de « discours français ». En 1759 apparaît le premier enseignement sans latin dans le collège bénédictin de Sorèze. A cette époque, on estime qu'un adolescent sur cinquante environ va dans un des quelque 300 collèges du royaume. Les 24 universités regroupent environ 10000 à 12000 étudiants. La fin du siècle stigmatise le rôle des curés, vu comme favorisant l'obscurantisme (Furet et Ozouf 1977). La littéracie progresse – capacité à lire et à écrire –, notamment chez les femmes. A la fin du siècle, 90% des hommes et 80% des femmes sont à même de signer un document (Roche 1981). De nombreux domestiques et compagnons possèdent des livres. On considère (Buben 1935) que ces progrès de la pratique de la lecture ont pu alors commencer à exercer une influence sur les prononciations, avec l'articulation de consonnes autrefois non prononcées (du *p* de *dompter* ou du *g* de *legs*, par exemple).

A la Révolution, l'éducation fait partie des priorités. Il s'agit d'abord de transférer aux nouvelles autorités administratives le pouvoir de l'Eglise sur l'école. Condorcet est chargé de préparer un plan d'éducation pour l'instruction publique où la première partie pose les principes de l'alphabétisation de masse (*Cinq Mémoires sur l'instruction publique*, 1791-1792). Le Comité d'Instruction publique est institué en 1791. Le 21 octobre 1793, une loi constitue les écoles primaires de l'Etat. Le latin est éliminé. Certains (rapport de Maugard) défendent de façon audacieuse une initiation à l'ancien français. En 1795 sont créées

les « écoles centrales » qui se substituent aux collèges des universités. Elles assurent un maillage important de tout le territoire jusqu'à leur dissolution à la réforme scolaire de 1802, qui, après une période de forte contestation des nouvelles écoles, institue les « lycées » en rétablissant le latin (Mayeur 2004).

Au 19^e s., les compétences des maîtres demeurant faibles (2/3 sont incapables d'enseigner l'orthographe selon une enquête menée en 1829), des « écoles normales » de formation des maîtres éphémères sont créées dans les années 1830. Dans la première partie du siècle, les objectifs des écoles primaires, dont la création devient une obligation communale à partir de 500 habitants (loi Guizot, 1833), demeurent limités : enseigner à lire, écrire, et les « éléments » de la langue française (orthographe et grammaire). L'accent est particulièrement mis sur l'orthographe, dont la connaissance est requise pour tout emploi public. Elle est considérée pour la première fois de façon normée et enseignée de façon assez rigide (Chervel 2006). La grammaire de Noël et Chapsal (1832) devient le manuel le plus répandu. La grammaire fait l'objet, à l'école comme dans la société, d'une sorte d'obsession puriste qui en fait une affaire nationale, l'objectif étant d'éliminer les « locutions vicieuses » (Bescherelle, 1838). La dictée devient l'épreuve principale du brevet. L'orthographe est davantage enseignée dans son option « active » (« mettre l'orthographe »). Le baccalauréat, créé en 1808, se divise désormais (1852) en sciences et lettres. Avec la loi Falloux (1850), c'est le retour de l'enseignement privé, assuré par l'Eglise, à côté de l'enseignement d'état. La crainte de l'obscurantisme revient, et l'école du Second Empire est divisée en deux mondes distincts. L'arrêté Ferry du 7 juin 1880 stipule que le français doit être « seul en usage dans l'école ». L'usage des patois par les enfants à l'école est pourchassé, de même que les autres langues que le français dans l'Empire (l'arabe et le berbère en Algérie). En 1880-1882, les lois Jules Ferry instituent l'école laïque, gratuite et obligatoire, se proposant d'accomplir dans les faits le projet révolutionnaire d'une alphabétisation et d'une « francisation » des enfants français (Furet et Ozouf 1977). Le programme d'études dans les écoles normales d'instituteurs prévoit que l'enseignement de la langue française comprendra « des exercices de lecture et de récitation, un cours de grammaire avec des exercices pratiques tels que dictées, analyses, exercices d'étymologie et de dérivation, des exercices de composition et de style » – un programme qui se maintiendra pendant une bonne partie du 20^e s. A partir du décret Fernand Buisson (1887 ; voir Kahn 2015), la place accordée à l'orthographe diminue cependant. L'enseignement privé payant, pour autant, se maintient à de hauts niveaux. L'enseignement catholique est dominant en Belgique, où, entre 1878 et 1958, ont lieu plusieurs « guerres scolaires ». La fin du siècle est marquée par les progrès de l'école maternelle, la prolongation de la scolarité, une meilleure formation des maîtres, et la délivrance d'un nombre accru de « certificats d'étude » (mis en place à partir de 1860 et systématisés en 1882 pour valider les huit premières années d'enseignement).

En 1902 se met en place, selon les « sections » des lycées et collèges, la formule : latin seul, ou latin et grec, avec une langue vivante, ou deux langues vivantes. Les universités sont réformées, et côtoient désormais de nombreuses autres institutions supérieures spécialisées. Le taux d'alphabétisation a significativement augmenté, comme le montre le recensement de 1911 (86% pour les hommes et 79% pour les femmes alors que la proportion des hommes sachant signer était de 78% en 1871, pour 66% de femmes). A partir de 1924, le baccalauréat s'ouvre plus largement aux filles. A partir des années 1960, un défi important de l'Education Nationale est d'assurer un enseignement en français pour les enfants des populations immigrées désormais nombreuses (Prost 2004). Dans la dernière partie du siècle, le taux de réussite des candidats au baccalauréat ne cesse d'augmenter (69% en

1970, 91% en 2015), et la proportion d'une classe d'âge obtenant ce diplôme également (5% en 1950, 30% en 1995, 36% en 2015). Un enseignement en langues régionales a également fait sa place, depuis la loi Deixonne (1951), surtout pour le corse, l'alsacien, l'occitan, le breton (Marcellesi 1975, Chanet 1996). A la fin du 20^e s., l'enseignement de la langue se fait essentiellement au collège, l'accent étant plutôt mis sur la littérature au lycée. Tandis que le traitement de texte s'impose partout dans la société, il reste peu présent à l'école en France.

A l'orée du 21^e s., les études montrent que les performances des élèves en français ne sont pas satisfaisantes : pour ce qui concerne la « compréhension de l'écrit », la France est classée 21^e au classement international PISA qui évalue le niveau scolaire (la Suisse 17^e, la Belgique 18^e). Les enquêtes (Chervel-Manesse 1989, Manesse-Cogis 2007) montrent un affaiblissement des connaissances en orthographe. Par ailleurs, le taux d'adultes diplômés de l'enseignement supérieur en France est inférieur à la moyenne de l'OCDE.

10.6 La transmission

10.6.1 La transmission générationnelle

Les sociolinguistes s'accordent aujourd'hui pour estimer qu'un facteur important de diffusion des parlers en général et des formes de langage en particulier est la transmission intergénérationnelle. Celle-ci demeure cependant difficile à explorer dans l'histoire, en raison du manque de témoignages. Au 17^e s., Vaugelas (1647) estime que la langue se renouvelle après une durée de trente ans, et situe ses auteurs de référence en fonction de leurs générations. Cette sensibilité semble s'estomper au 18^e s. pour renaître dans les premières années du 19^e s. Avec la génération romantique, le rôle des aïeux est mis en avant (Sand, Hugo), ce qui donne aux patois une valeur d'héritage et de patrimoine. A partir de 1880, la langue familiale est en outre souvent mise en contraste avec la langue enseignée. Une partie importante de la population vit dans une diglossie entre parlers transmis par les familles et les nourrices (pour les bourgeois) d'un côté, et langue transmise à l'école de l'autre. La sensibilité générationnelle est accentuée par les conflits (la Première Guerre mondiale notamment). Dans les années 1920-1940, on assiste à des faits d'éducation réciproque entre générations, les jeunes éduqués diffusant de nouveaux usages auprès de leurs parents. Ce phénomène de transmission régressive joue aussi dans les familles immigrées. Après les années 1960, les effets de génération deviennent sensibles et fortement constatés, le souci de différenciation l'emportant sur la transmission. De son côté, la revitalisation des langues régionales s'effectue souvent par le biais d'un saut de génération (voir Costa 2016 sur la Provence).

10.6.2 Effets de mode et parlers communautaires

Dans les communautés linguistiques, on observe souvent la concurrence de deux dynamiques contraires : une dynamique de conformité et une dynamique de différenciation (Siouffi 2016). Les deux vont parfois de pair pour créer de micro-parlers. Les phénomènes de conformité ont été commentés au Moyen Age, d'abord sous leur forme de sociolectes (Villon), puis de phénomènes de mode (*fringueurs* et *gorriers* au 15^e s.). A partir de la fin du 16^e s., la société de cour (Elias 1985) entraîne des dynamiques de mimétisme social souvent stigmatisées comme des affectations (mode des italianismes pointée par H. Estienne, « parler précieux »). Les mi-

lieux sociaux tendent à vouloir se séparer les uns des autres (Cour, Ville, bourgeois), et à accentuer leurs différences. L'étude de la concurrence des prononciations [wa], [wɛ], [ɛ] pour <oi> à la fin du 17^e s. montre qu'une prononciation est abandonnée dès que, d'abord « à la mode », elle est adoptée par un milieu dont on veut se distinguer (Ayres-Bennett 2004). La mode revêt alors une double signification temporelle et sociale, et constitue un facteur d'accélération du changement linguistique, surtout dans le domaine phonétique et lexical. Remarqueurs, grammaires et dictionnaires intègrent une partie de ces « mots à la mode » au lexique de la langue commune comme étant le reflet d'un renouvellement.

Au 18^e s., les phénomènes de conformité se diversifient et touchent petit à petit toutes les classes de la société. Des parlers populaires prennent des physionomies conscientes et revendiquées. Sous le Directoire on assiste au renouveau des modes aristocratiques caractérisées par l'affectation (« incroyables » et « merveilleuses »). En dépit d'une homogénéisation indéniable du parler de référence et d'un écrasement de certaines formes de variation (Nisard constate la disparition du « poissard » en 1872), des formes de langage soigneusement distinctes coexistent, souvent à connotation sociale (Balzac). A Paris, le souci de distinction concerne également les classes populaires.

Le 20^e siècle voit cette dynamique s'accroître en milieu urbain, à la faveur de l'exode rural et du brassage de populations dans les villes, surtout Paris. Les petites communautés urbaines du 19^e s. explosent sous la pression démographique, et se reconfigurent (Lodge 1997). Des phénomènes de grégarité des jeunes apparaissent (« apaches » des années 1900) qui donnent lieu à de nouveaux processus d'identification. A partir des années 1960, la sensibilité aux phénomènes générationnels devient plus grande. Avec des effets démographiques présentant un caractère démarcatif (*baby-booms*), et l'apparition de nouvelles formes de grégarité intragénérationnelle, les usages ont tendance à se fragmenter. La sociolinguistique met en place des grilles d'analyse des phénomènes de conformation, en établissant notamment des profils de locuteurs (*innovators, followers, outliers*, Labov 2002) et en se donnant les moyens de suivre la diffusion des traits linguistiques dans de petites communautés (Caubet et al. 2004 ; Gadet 2017). L'impact est important au plan de la prosodie (Lehka-Lemarchand 2007), du lexique (Boyer 1997, Goudaillier 2001, Galazzi et Molinari 2008) et de la pragmatique (marqueurs du discours ; Siouffi, Steuckardt et Wionet 2016).

10.6.3 Les attitudes des groupes

Par le terme *attitudes*, on peut vouloir englober les opinions, représentations, idéologies, sentiments, évaluations plus ou moins explicites des locuteurs autour des langues, les degrés d'implication psychosociale des locuteurs dans leurs usages, ou, de façon plus restreinte – ce qui sera le cas ici – les attributions de valeur, de prestige, ou encore le choix entre conservatisme et innovation. Ces attitudes sont à comprendre comme moins discursives que les représentations et plus orientées vers les comportements langagiers, mais pour les périodes anciennes, elles sont essentiellement analysables par l'intermédiaire des discours qui en portent la trace.

Au Moyen Age, le prestige, pour les vernaculaires, est recherché au travers de la démarche littéraire. Entre le 15^e et le 16^e s., la dynamique est à l'innovation. Parallèlement, les parlers du nord de la France gagnent en prestige par rapport à ceux du sud, particulièrement ceux d'Ile-de-France et de la Loire. Un certain conservatisme apparaît à la fin du 16^e s., mais il est contrecarré par les nouvelles dynamiques de Cour. Conservatisme et innovation s'affrontent tout au long du 17^e s. ; globalement, l'innovation l'emporte sauf dans le domaine

graphique ; et à la fin du siècle, en France, une forme stabilisée de parler a acquis l'assentiment quasi général et se voit confier seule le prestige, au détriment des autres variétés. Au même moment, d'autres variétés du français commencent à prendre leur autonomie, en Amérique notamment, sans prestige (voir Baronian et Martineau 2009). Le 18^e siècle voit le modèle classique à la fois conforté dans les hautes classes, et contesté dans les marges. On assiste à l'imposition verticale des formes employées par les classes dominantes (valorisation des dictionnaires « hautes », lissage lexical et grammatical), mais des prestiges « inverses » sont attribués à des formes transgressives, dont témoignent les graphies (élisions) ; à la fin du siècle, des attitudes innovantes (Mercier, 1801) se voient contrecarrées par un réflexe conservateur défendu par l'aristocratie. Le 19^e siècle procède à une homogénéisation du parler standard qui s'accompagne d'une perte de prestige, mais aussi d'une extension quantitative sans précédent. L'attitude de la bourgeoisie est majoritairement conservatrice tandis que milieux aristocratiques parfois déclassés, élites littéraires et milieux populaires urbains partagent des désirs d'innovation souvent peu connectés entre eux. Entre 1910 et 1930, la popularisation de l'expression « crise du français » témoigne de la diversification des attitudes (Boutan et Savatovsky 2000). Les points de focalisation sont souvent l'orthographe et la syntaxe.

Tout au long du 20^e s., les attitudes sont de fait souvent gagnées par l'insécurité, liée à des questions politiques d'abord (conflits mondiaux, poids des langues à l'échelle internationale, décolonisation), à des questions culturelles (rapport à l'anglais, langue en passe de se mondialiser), et à des questions sociales (importance de l'immigration, crise de confiance dans la transmission). De la sorte, les problématiques du prestige, de la valeur, et du rapport entre conservatisme et innovation sont à la fois plus que jamais prégnantes, et complexifiées par une grande diversité de paramètres. Hors de France, les variétés ainsi que les créoles (écrits depuis la fin du 18^e s., mais n'entrant en vraie littérature que dans la deuxième moitié du 20^e s. ; voir Hazaël-Massieux 2008) gagnent du prestige. En France, les attitudes se focalisent essentiellement sur les prononciations, le lexique (emprunts, verlan, néologie ; voir Sablayrolles 2000), la graphie, tandis que dans les pays francophones elles concernent aussi souvent la syntaxe et la phraséologie. De manière générale, les attitudes sont plutôt conservatrices en France, et plus innovantes hors de France (Remysen 2014).

Références bibliographiques :

Albalain 2007 ; Auroux 1994 ; Ayres-Bennett 2004 ; Ayres-Bennett et Sejjido 2013 ; Baddeley 1994, 2013 ; Balibar et Laporte 1974 ; Baronian et Martineau 2009 ; Boutan et Savatovsky 2000 ; Boyer 1997 ; Buben 1935 ; Caron, 1992 ; Caron, (éd.) 2004 ; Catach 2001 ; Caubet et *al.* 2004 ; Cazal et Parussa 2015 ; Cerquiglini 1996 ; Certeau, Julia et Revel 1975 ; Chanet 1996 ; Chartier, Compère et Julia 1976 ; Chervel 2006 ; Chervel et Manesse 1989 ; Chevalier 1994 ; Cohen 1947, 2001 ; Cooper 2014 ; Coseriu 2001 ; Costa 2016 ; Dainville 1978 ; Delesalle et Chevalier 1986 ; Denis et Kahn 2015 ; Depecker 2001 ; Elias 1985 ; Furet et Ozouf 1977, 1988 ; Gadet 2017 ; Galazzi et Molinari 2008 ; Gohin 1903 ; Goudaillier, 2001 ; Hassler 2001 ; Hazaël-Massieux 2008 ; Houdebine-Gravaud 1998 ; Lafont 1970 ; Lavrentiev 2007 ; Lebrun 2003 ; Lehka-Lemarchand 2007 ; Livet 1858 ; Lodge 1997 ; Marcellesi 1975 ; Mayeur 2004 ; Merlin-Kajman 2001 ; Prost 2004 ; Quemada 1968, 1997 ; Remysen, 2014 ; Rickard 1981 ; Robillard et Banimino 1993 ; Roche 1981 ; Sablayrolles 2000 ; Seguin 1972, 1989, 1993 ; Siouffi 2016 ; Siouffi, Steuckardt et Wionet 2016 ; Skupien-Dekens 2009 ; Steuckardt 2006 ; Trabant 2002 ; Trudeau 1992 ; Valantin 2010 ; Valdman 1979 ; Weisgerber 1986 ; Yates 1947 ; Zink 1976.

Partie 3
Phonétique Historique

Chapitre 11

Introduction (aux chapitres 11-23)

11.1 Phonétique historique du français

11.1.1 Filiation

- 1 Dans la deuxième moitié du 19^e siècle, dans le décisif élan rationaliste dont l'école allemande et, singulièrement, les néogrammairiens sont le symbole, la phonétique historique du français a connu un développement remarquable : c'est dans cette dynamique qu'ont œuvré notamment, en France, Gaston Paris (1839-1903), Arsène Darmesteter (1846-1888), puis Edouard Bourciez (1854-1946). Le *Précis* de ce dernier (publié en 1889) est avec la *Grammatik des Altfranzösischen* d'Eduard Schwan (publiée un an plus tôt) la première présentation globale de la phonétique historique du français. Il est inégalé à bien des égards à ce jour et constitue pour les cadets le point de référence absolu.

Basés sur ce socle néogrammairien et nourris par une intense discussion dans des revues spécialisées qui ont vu des échanges dont le nombre, le volume et la qualité font rêver aujourd'hui et sont de loin supérieurs à ce que la discipline a connu surtout depuis la seconde guerre mondiale, des ouvrages résumant le savoir ainsi acquis et décrivant l'évolution complète de la phonétique historique du français depuis le latin ont vu le jour, par Adolf Horning (1887), les sus-mentionnés Eduard Schwan (première édition 1888) et Edouard Bourciez (première édition 1889), ensuite par Arsène Darmesteter (posthume : première édition du Dictionnaire Général en 1890, première édition du Cours en 1891), Kristoffer Nyrop (première édition 1899), Wilhelm Meyer-Lübke (première édition 1908), Léon Clédat (1917), Mildred Pope (1934), Elise Richter (1934), Hans Riefelder (1953), Pierre Fouché (trois volumes publiés entre 1952 et 1961) et Georges Straka. Ce dernier, à travers ses propres travaux et ceux de ses épigones issus de l'école qu'il a fondée, a dominé la scène en France dans l'après-guerre, mais G. Straka lui-même n'a pas laissé d'ouvrage général : son approche a été fixée dans l'*Initiation* de François de La Chaussée (première édition 1974).

11.1.2 Organisation positionnelle et théorie phonologique moderne

- 2 L'océan d'observations, de faits, de raisonnements, d'analyses, de théories et de savoirs que représente le patrimoine rappelé au §1, a amené la discipline – avant qu'elle ne s'assèche, n'étant plus guère qu'administrée (Rq4) – à de telles hauteurs qu'entreprendre de présenter à son tour cette histoire phonétique du français – et cela dans les limites de volume qui sont de rigueur au sein de la GGHF – paraîtra sans doute bien téméraire.

Deux choses nous ont poussés néanmoins à nous y engager : l'avancée que constitue l'organisation positionnelle (section 11.3) et l'apport de l'autosegmentalisme, socle commun de toutes les théories phonologiques modernes (chap. 12.2). Les deux permettent en effet un renouvellement que nous croyons significatif dans l'interprétation des faits. On y ajoutera encore l'apport de la théorie du changement de William Labov (Rq1).

Remarques

1. L'observation du changement en cours que William Labov a entreprise il y a de cela quelque 60 ans a produit des apports remarquables : on sait désormais que la diffusion lexicale

(phonétiquement abrupte, lexicalement graduelle) est aussi réelle que le changement néogrammatien (phonétiquement graduel, lexicalement abrupt), et que le temps qui s'écoule entre la première apparition d'un processus dans la langue et la pénétration complète de celui-ci dans le lexique et le corps social peut correspondre à plusieurs générations (chap. 12.5). L'existence d'une période prolongée où un processus n'a pas encore gagné tous les locuteurs et / ou tous les mots permet d'envisager que certaines idiosyncrasies lexicales (le fait qu'un mot ou un groupe de mots se soustrait à l'évolution régulière) qui auraient dû sous la doctrine néogrammatienne être déclarées relever de processus non phonétiques (analogie, emprunt, variante dialectale) peuvent être ramenées à l'évolution phonétique. Ainsi la variation (chap. 13.5), traditionnellement perçue comme l'ennemi des lois phonétiques, apparaît sous une lumière différente et peut parfois être réconciliée avec elles (► §§47-56).

2. Un aspect central de l'autosegmentalisme est la séparation des niveaux mélodique (substance des segments) et syllabique (les positions qu'ils occupent). Un exemple parlant de ce que cela peut apporter est la palatalisation de k+j qui produit ts (^oglacia > *glace*). Le caractère géminé du résultat est documenté par son non-voisement intervocalique ainsi que par l'évolution entravée de la voyelle précédente. Mais il a désemparé les auteurs qui, en vain, ont cherché la cause de la gémination étant donné que la vélaire dans la source est simple (► §283.5). En réalité ce résultat géminé est une conséquence nécessaire et attendue du fait qu'il s'agit d'une palatalisation déclenchée par une consonne, impliquant donc deux positions consonantiques : celle de la vélaire et celle du yod. Par conséquent l'aboutissement des deux substances vélaire et palatale mélangées est assis sur deux positions consonantiques, ce qui est la définition d'une géminée. Lorsqu'en revanche une vélaire est palatalisée par une voyelle, il n'y a qu'une seule position consonantique en jeu et le résultat est simple (placēre > *plaisir*) (► §96).
3. L'étude de l'évolution des voyelles et consonnes est née avant le phonème (apparu dans les travaux de Kruszewski 1881 et Baudouin de Courtenay 1895 de l'école de Kazan, voir Dresher 2011), et donc avant la phonologie. C'est la raison pour laquelle elle porte le nom de phonétique historique et ne s'appelle pas phonologie historique. En France cette appellation est de tradition et il n'y a pas lieu d'en changer, étant entendu qu'elle recouvre les aspects phonétiques et phonologiques de son objet d'étude.
4. Jadis conquérante en France et ailleurs, la phonétique historique du français paraît depuis au moins une quarantaine d'années une discipline moribonde, en France encore davantage qu'ailleurs (voir Ségéral et Scheer 2015b). Elle n'a pas renouvelé son savoir et est désormais transmise de façon sclérosée dans son dernier retranchement, l'enseignement pour les besoins des concours, par des professeurs qui ne sont presque jamais des spécialistes. Ce qui était un savoir vivant est devenu une *doxa* que les manuels répètent mais que nul ne sait plus évaluer, critiquer, adapter, développer.
 Dans ce contexte, la présente phonétique historique, à la différence de la quasi totalité des grammaires existantes (► §1), n'est pas née des besoins de l'enseignement, mais au contraire pour que celui-ci soit, comme la discipline, renouvelé et, peut-être, sauvé : il s'agit de montrer que la phonétique historique existe toujours, qu'elle n'a pas tout dit et qu'elle peut avoir, si l'on veut bien s'en donner la peine, un avenir. Dans le cadre d'un tel propos la référence aux aînés est particulièrement indiquée puisqu'elle doit les empêcher de disparaître des esprits modernes.

11.1.3 La phonétique historique est d'abord celle qui va jusqu'à l'ancien français

- 3 Les grammaires ayant depuis toujours été conçues pour les besoins de l'enseignement, elles présentent deux caractéristiques : l'absence à peu près totale de références bibliographiques et la comparaison des formes latines avec celles du FC pour documenter l'évolution, l'AF

n'étant convoqué que lorsqu'il illustre une propriété particulière. En revanche les travaux de recherche bien sûr ont toujours fait référence aux aînés et contemporains ; leur traitement des dossiers lexicaux est ou bien plus détaillé lorsqu'il s'agit de faire une démonstration, ou bien peut se contenter de la forme latine ou AF puisqu'il est entendu que l'on s'adresse à des lecteurs qui savent.

Il va de soi qu'en toute rigueur, en diachronie, l'empan des évolutions décrites est délimité par les formes attestées : pour la phonétique historique du français il s'agit donc avant tout de la période sans attestation comprise entre le latin tardif et l'émergence des textes AF à partir de 842. C'est donc la comparaison des formes latines (lc et lt) avec les formes de l'AF qui devrait d'abord fonder l'étude de l'évolution.

Si le français est depuis l'AF documenté par des écrits de façon plus ou moins continue jusqu'à ce jour, il est évident que le gros de son évolution, pour ce qui est de la phonétique, a été accompli à l'aube de l'AF, *i.e.* en proto-français (la langue qui n'était plus le latin et non encore l'AF). Comparée aux bouleversements de cette période, l'évolution depuis l'AF, *i.e.* postérieure au 13^e siècle, n'apporte que peu de modifications à la langue. C'est la raison pour laquelle d'une part l'effort principal depuis le 19^e siècle a porté sur les événements antérieurs à l'AF et n'a concerné les périodes suivant l'AF que dans une mesure sensiblement moindre. C'est également la raison pour laquelle, d'autre part, le raccourci que s'autorisent les grammaires en comparant le latin directement au FC peut exister.

Suivant en cela Rheinfelder (1953) qui est le seul à proposer cette pratique, la présente phonétique historique cite pour chacun des mots mentionnés sa source (latine, germanique ou autre) et sa forme AF (ainsi que la forme du FC, mais celle-ci a pour seule fonction d'identifier le mot → §59). Elle a donc l'ambition de décrire l'évolution allant du pfr jusqu'à l'AF (13^e siècle), mais bien sûr ne s'interdit pas, au besoin, des excursions dans les périodes précédant et suivant cet empan.

11.2 Organisation positionnelle

11.2.1 Regroupement positionnel

- 4 L'organisation des chapitres est pensée selon le critère positionnel (ou syllabique) : l'endroit dans la chaîne linéaire où apparaît un segment. Cela vaut pour les consonnes autant que pour les voyelles : voyelles en syllabe fermée (chap. 16) et en syllabe ouverte (voyelles toniques au chap. 17, voyelles atones au chap. 18) ; consonnes en position forte (obstruantes au chap. 19, sonantes au chap. 20), en coda (chap. 21), en position intervocalique (chap. 22) et dans les attaques branchantes (groupes *muta cum liquida*, chap. 23).

Outre le chapitre d'introduction et de synthèse (chap. 11) et celui qui présente les outils (chap. 12), ce bloc positionnel est précédé de trois chapitres qui traitent des phénomènes non positionnels, *i.e.* qui ne sont pas conditionnés par la position dans laquelle se trouve leur cible : les palatalisations (chap. 14) et yod (chap. 15), les autres processus en question étant rassemblés au chap. 13. L'examen position par position exige en effet que l'on ait au préalable évacué les processus transversaux qui ne relèvent pas du fonctionnement positionnel mais en permanence interfèrent avec lui : l'accent et les effets mélodiques (ou segmentaux).

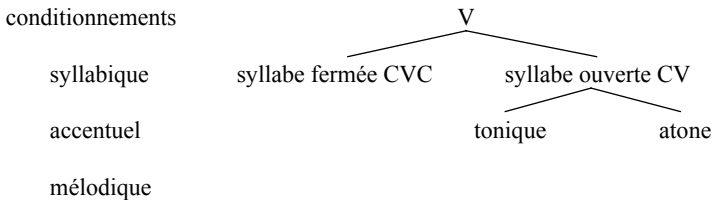
Ce choix d'organisation est à notre connaissance inédit : toutes les grammaires présentent les consonnes et voyelles une par une, ou par regroupement basé sur leurs caractéristiques mélodiques (labiales, dentales, vélaires, voyelles d'avant, d'arrière etc.). Un autre principe de classification possible suit la chronologie des événements : c'est celui que Richter (1934), seule, a retenu.

11.2.2 Hiérarchie des conditionnements

11.2.2.1 Voyelles

- 5 Trois conditionnements sont à considérer pour rendre compte des évolutions vocaliques : 1° la situation syllabique (syllabe ouverte ou syllabe fermée), 2° le caractère tonique ou non de la voyelle et 3° l'environnement segmental. Ces trois facteurs sont hiérarchisés. Dans l'évolution du lt au pfr (Rq1), la présence ou l'absence de l'accent n'a d'effet que sur les voyelles en syllabe ouverte : elle n'en a pas en syllabe fermée. La forme de la syllabe où se trouve la voyelle apparaît ainsi comme le paramètre fondamental. Les effets éventuels dus à l'environnement segmental, quant à eux, ne font qu'infléchir ultimement les effets des deux précédentes conditions. La hiérarchie décrite est figurée sous (1).

(1) Figure 1 : hiérarchie des conditionnements



L'organisation des chapitres vocaliques suit cette hiérarchie : nous étudierons d'abord les voyelles en syllabe fermée (CVC, chap. 16), puis les voyelles toniques en syllabe ouverte (chap. 17) et enfin les voyelles atones en syllabe ouverte (chap. 18).

Remarque

1. Suite à la perte du caractère distinctif de la quantité, le système vocalique du latin classique connaît une évolution où le facteur premier est le caractère tonique ou atone de la voyelle, la forme (ouverte ou fermée) de la syllabe ne jouant que secondairement pour les voyelles atones (► §§79-82).

Cette hiérarchie des conditionnements syllabique et accentuel, qui amène le système vocalique du lt, est ensuite maintenu par tous les auteurs et le plus souvent de manière tacite lorsqu'il s'agit de décrire les événements ultérieurs : on divise ainsi d'abord les voyelles en toniques et atones, le critère positionnel (voyelle libre ou entravée) n'intervenant qu'ensuite. Une telle vision, qui traite les deux périodes (évolution lc > lt et évolution lt > pfr) dans un cadre semblable, est, pensons-nous, dans l'erreur. L'allongement tonique qui engendre les nouvelles voyelles longues étant exclu en syllabe fermée, *toutes* les voyelles entravées connaissent un sort identique, qu'elles soient toniques ou atones, c'est-à-dire que désormais le conditionnement syllabique prévaut sur le conditionnement accentuel, comme figuré en (1).

Références bibliographiques :

Ségéral et Scheer (2015a).

11.2.2.2 Consonnes

- 6 S'agissant des consonnes, tous les auteurs ou presque disent depuis le 19^e siècle que leur sort dépend en premier lieu de leur position (de fait cela vaut pour la Romania entière) (► §19 réf. bibl.). Mais cette découverte n'a jamais été suivie de faits : les grammaires continuent à présenter les évolutions en fonction des propriétés mélodiques des consonnes (labiales, dentales, vélares), si bien que la réalité première et fondamentale, positionnelle, est dissoute dans la mélodie, facteur tout à fait secondaire, et dispersée dans une multitude de chapitres différents. Afin de faire apparaître l'unité des faits dus au conditionnement positionnel, les auteurs sont alors dans le meilleur des cas contraints de recourir à des renvois multiples, sinon laissent dans l'ombre le principe organisateur principal.

11.2.2.3 Interdiction des syllabes super-lourdes : *CVC̄, *CVCC

- 7 Enfin, il est une limitation positionnelle qui produit des effets à la fois vocaliques et consonantiques et ainsi représente le pivot central du conditionnement positionnel : l'interdiction des syllabes dites super-lourdes, *i.e.* comprenant une voyelle longue et une coda (syllabe *CVC̄), ou une voyelle brève suivie de deux codas (syllabe *CVCC) (► §33).

L'allongement tonique (puis la diphtongaison) (► §§32, 77) sont la manifestation vocalique de l'impossibilité pour une voyelle longue d'être suivie d'une coda (*CVC̄) : l'allongement est avorté au cas où il créerait une telle séquence, *i.e.* en présence d'une coda (*her.ba* > *erbe* FC *herbe* et non pas AF **ierbe*) (► §160).

La manifestation consonantique de la même restriction *CVC̄ se rencontre lorsque l'occlusive des groupes *tr*, *dr* intervocaliques est éliminée : on observe alors un allongement compensatoire du *r* sur la position libérée, mais qui n'a lieu qu'après voyelle atone, *i.e.* brève (*quadrātu* > *carré*), car la structure créée ...*Vr.rV*... est bien formée. En revanche après voyelle tonique, *i.e.* longue, la gémiation de *r* créerait la structure ...*V̄r.r.V*... prohibée et par conséquent est avortée (*patre* > °*pē.ōre* > *pere* FC *père*) (► §344).

11.2.2.4 Position > accent > mélodie

- 8 L'organisation des chapitres selon le critère positionnel fait donc droit à ce que l'on savait depuis toujours pour les consonnes et rectifie l'erreur pour les voyelles. L'accent est un facteur secondaire pour l'évolution de la langue et le facteur qu'est la mélodie, pour réel qu'il soit, n'en est, si l'on peut dire, que l'écume.

Remarque

1. Les trois facteurs en question épuisent de fait les types de conditionnement qui dans les langues du monde produisent les phénomènes phonologiques : position (structure syllabique), accent (ou plus généralement prosodie), mélodie (par exemple la palatalisation) (► §16).

11.3 Action de la position : vue d'ensemble

11.3.1 Voyelles

- 9 L'action de la position sur les voyelles est simple et parfaitement résumée par les termes voyelle libre et voyelle entravée (dus à Gaston Paris ► §§35.1, 310.2). Lorsqu'une voyelle

est entravée son évolution est fondamentalement conservatrice : elle est rétive à toute modification (→ §161). En position libre en revanche elle sera l'objet d'une évolution – notamment en diphtonguant lorsqu'elle est tonique (→ §§195 sq.).

Il n'est pas utile ici d'aller au-delà de cette opposition fondamentale, dont le détail est étudié aux chap. 16 à 18.

11.3.2 Consonnes

11.3.2.1 Hiérarchie : position forte > intervocalique > coda

- 10 La situation est différente pour les consonnes : les chapitres individuels traitent des consonnes dans les trois positions majeures (forte, intervocalique, coda) et sont donc chacun cantonnés à la position particulière qu'ils étudient. La confluence des généralisations acquises dans les chapitres individuels est assurée ici : ce n'est que la synthèse globale qui fait apparaître le motif de l'organisation positionnelle.

Dans ce cadre l'événement majeur est le non-événement (Rq1) qui définit le destin commun des deux positions fortes, initiale et appuyée : en deux mille ans d'évolution les consonnes dans ces positions demeurent non modifiées (Rq2). Or la communauté de destin des consonnes dans ces deux positions qui *a priori* ne partagent rien interroge : l'unité et l'unicité de la position forte sont analysées aux §§20-25.

A cette immuabilité étonnante s'oppose la volatilité des consonnes lorsqu'elles se trouvent dans les deux positions faibles, coda et intervocalique. En coda leur désintégration est radicale : à l'orée de l'AF les obstruantes ont soit disparu sans laisser de trace (*rupta* > *route*) soit il en subsiste un glide qui se combine avec la voyelle précédente (*facta* > *faite*) (→ §306) ; les sonantes vont suivre ce mouvement durant l'AF, si bien qu'à la fin de cette période aucune ne demeure intacte (sauf, dans une certaine mesure, r → §14.3) (→ §§312 sq., §357).

Le chap. 21 Coda fait également la démonstration que seules les consonnes devant consonne hétérosyllabique (__C) ont le statut de coda : depuis le pfr à travers l'AF et jusqu'à la fin du 15^e siècle la consonne finale (__#) est une intervocalique (→ §305). Le français de cette période compte donc parmi les langues qui au lieu de faire de la consonne finale une coda lui accordent le statut intervocalique (→ §§34 sq.). Ce n'est qu'à partir de la fin du 15^e siècle que la consonne finale en français devient coda : cette évolution se manifeste par le fait qu'elle tombe devant pause (→ §313).

La position intervocalique est donc représentée dans la langue par les consonnes phonétiquement intervocaliques V __ V ainsi que par les consonnes finales __#. Faible, cette position occasionne également des lénitions de diverses sortes, mais bien moins dévastatrices et moins rapides que la coda : parmi les obstruantes les labiales p,b et les dentales t,d subsistent, les dernières jusqu'au début de l'AF sous la forme de ð (*vīta* > AF *vide* Alex > AF *vie* Rol → §320), les premières jusqu'à ce jour en tant que v (*rīpa* > *rive* → §319). Les sonantes quant à elles n'ont subi en position intervocalique aucun dommage (sauf le voisement de s, qui compte parmi les sonantes : *causa* > *cho[z]e*) et se présentent telles quelles en FC (*hōra* > *ore* FC *heure*, *tēla* > *toile*, *lūna* > *lune*, *amāre* > *amer* FC *aimer*) (→ §325).

En résumé, à en juger par leur résistance à la lénition dans l'évolution du pfr et AF, la hiérarchie des trois positions est : position forte > intervocalique > coda.

Remarques

1. Lass (1973) attire l'attention sur le fait qu'en diachronie l'événement le plus remarquable est l'absence d'événement, *i.e.* la non-évolution. De même Keller (1990 : 175 sq.).
2. La position forte non seulement garantit contre la lénition mais produit également des fortifications, telle *j > j (> dʒ)* en position initiale (*jocu > jeu* ➔ §274) et appuyée (*rabja > °rabdʒe > rage* ➔ §285).

Références bibliographiques :

Voir les références du §19.

11.3.2.2 Illustration

a. *Evolution hors influence mélodique*

- 11 Les tableaux ci-dessous montrent l'influence qu'a la position syllabique sur l'évolution des consonnes. Toute influence additionnelle que, le cas échéant, la mélodie peut exercer est filtrée : ne sont montrés que les cas où la trajectoire est exempte d'interférences mélodiques et répond aux seules contraintes positionnelles.

Remarques

1. La mélodie dévie la trajectoire due à la position par des moyens variés dont deux néanmoins sont majeurs : la palatalisation (étudiée au chap. 14 lorsqu'elle est exercée par une voyelle, au chap. 20 au cas où sa source est yod) d'une part et l'action des voyelles postérieures u,o qui amuissent les labiales (°tabōne > taon ➔ §319) et vélaires (sēcūru > seur FC sûr ➔ §322) adjacentes d'autre part.
2. Dans les tableaux ci-dessous les groupes consonantiques sont toujours illustrés par des groupes primaires (plutôt que secondaires), sauf s'ils font défaut (pour k en coda, *fācta > faite* plutôt que °voc(i)tāre > *vuidier* FC *vider*). Il en va de même pour les consonnes finales, représentées de préférence par les consonnes finales primaires (2s imp *fac > fai* FC *fais !* plutôt que °vērāc(u) > *verai* FC *vrai*).

b. *Position forte*

- 12 (2) Tableau 1 : évolution des consonnes en position forte

		initiale #__			post-coda C.__ (position appuyée)		
	lat	AF	FC	lat	AF	FC	
p	> p	porta	porte	talpa	taupe		
b	> b	bene	bien	herba	erbe	herbe	
f	> f	fame	fain	infernu	enfer		
w	> v	vīta	vie	servīre	servir		
t	> t	tēla	toile	cantāre	chanter		
d	> d	dente	dent	ardōre	ardeur		
k	> k	cor	cuer	rancōre	rancor	rancœur	
g	> g	gula	gole	angustia	angoisse		
r	> r	rēge	roi	mol(e)re	molde	moudre	
l	> l	levāre	lever	ī(n)s(u)la	isle	île	
s	> s	serpente	serpent	versāre	verser		
m	> m	mātre	mere	arma	arme		
n	> n	nocte	nuit	ōrnāre	orner		
j	> dʒ	jocu	jeu	rabia	rage		

Remarques

1. Le glide *lc w* est traité ici avec les obstruantes eu égard à son évolution ultérieure.
2. *lc w* initial connaît deux évolutions, celle aboutissant à *v*, de droit et montrée dans le tableau, l'autre produisant *g^w* : *vāgīna* > *gaine* (► §275).
3. Il est difficile d'illustrer l'évolution des liquides *r, l* en position appuyée : après obstruante elles ne sont pas appuyées mais font partie d'un groupe solidaire TR (► §§26 sq.) et après sonante une consonne épenthétique est introduite au sein des groupes R.r (*cam(e)ra* > *chambre*) (mais non dans *s'l*, *r'l* ► §292). Le tableau montre ainsi un cas de *s'l* sans et un mot à l'*r* avec épenthèse.
4. Le groupe *C.j* est soumis à une grande variété de processus : assibilation, métathèse, palatalisation, renforcement (► §§276-280). Tous sauf le renforcement ont une cause mélodique. C'est ainsi le renforcement (*C.j* > *C.J* suivi de l'affrication *J* > *dʒ* ► §107) qui seul représente la trajectoire positionnelle non déviée par la mélodie.

c. Position intervocalique

- 13 (3) Tableau 2 : évolution des consonnes en position intervocalique

	intervocalique phonétique V__V			finale _#		
	lat	AF	FC	lat	AF	FC
p > v	rīpa	<i>rive</i>		ap(e)	ef	'abeille'
b > v	fāba	<i>feve</i>	<i>fève</i>	trāb(e)	tref	'poutre'
f > v	raphanu	<i>ravene</i>	'radis'	—		
w > v	lavāre	<i>laver</i>		bov(e)	buef	<i>bœuf</i>
t > ð > ø	vīta	<i>vide</i> > <i>vie</i>	<i>vie</i>	et	et	<i>et</i> [e]
d > ð > ø	laudāre	<i>lauder</i> > <i>loer</i>	<i>louer</i>	ad	at	<i>à</i>
k > j (jj)	pācāre	<i>paiier</i>	<i>payer</i>	2s imp fāc	fai	<i>fais !</i>
g > j (jj)	negāre	<i>neiier</i>	<i>nier</i>	vāg(u)	vai	'errant'
r > r	hōra	<i>ore</i>	<i>heure</i>	cōr	cuer	<i>cœur</i>
l > l	tēla	<i>toile</i>		mēl	miel	
s > s	causa	<i>chose</i>		trēs	treis	<i>trois</i>
m > m	amāre	<i>amer</i>	<i>aimer</i>	rēm	rien	
n > n	lūna	<i>lune</i>		vīn(u)	vin	

Remarques

1. L'AF pratique le dévoisement en finale des obstruantes (► §326), perturbation mélodique dont les évolutions indiquées dans le tableau font abstraction : le -f d'AF *buef* etc. est la version dévoisée du -v, produit régulier de l'évolution intervocalique.
2. Le tableau montre pour les dentales *t, d* les deux étapes évolutives documentées successivement par l'AF : *t, d* > ð > ø (► §320).
3. Ayant nasalisé les voyelles précédentes, les nasales finales étaient en AF encore présentes en tant que consonnes nasales. Elles ne tomberont (devant pause) qu'à partir de la fin du 16^e siècle (► §301.1).
4. Dans AF *ravene* 'radis' < *raphanu* le maintien de la voyelle posttonique est savant, mais l'évolution intervocalique *f* > *v* est régulière et populaire (► §319.2).
5. L'évolution -m# > -n# (*rēm* > *rien*) est déjà latine (► §328.3).
6. Yod intervocalique simple n'existe pas : entre voyelles yod est toujours géminé (► §120). Dans les types *vāg(u)* > *vai* 'errant' (► §330) et 2s imp *fāc* > *fai* FC *fais !* (► §327), yod est produit par l'évolution intervocalique mais en position finale demeure simple.

d. Coda

14 (4) Tableau 3 : évolution des consonnes en coda (devant consonne hétérosyllabique)

		obstruantes			sonantes		
		lat	AF	FC			
		lat	AF	FC	lat	AF	FC
p	> ø	rupta	route		r > r (ø)	larga	large
b	> ø	obstāre	oster	ôter	l > l > w	alba	albe > aube
f	> ø				s > s > ø	testa	teste > tete
w	> ø	nāv(i)gāre	nagier	nager	m > m	gamba	jambe
t	> ø	rot(u)lu	rolle	rôle	n > n	sentīre	sentir
d	> ø	rād(ī)cīna	racine				
k	> j	fācta	faite				
g	> j	nīgru	neir	noir			

Remarques

1. Les dentales t,d en coda ont encore d'autres aboutissements, mais qui sont ou bien déjà latins (tl, dl > kl, gl *vet(u)lu* > °*veclu* > *vieil*, ➔ §345) ou alors relèvent d'une influence mélodique (t,d+n > ðn > zn °*ret(i)na* > *resne* FC *rêne* ➔ §299).
2. Malgré les apparences le groupe gr est disjoint au moment où les vélares se réduisent à yod en coda et sa vélaire donc participe à cette réduction (➔ §§300.6, 336). Il s'agit là d'un phénomène général : la langue a connu une période où les groupes solidaires étaient désolidarisés (TR > T.R ➔ §335).
3. Le r a également été souvent éliminé en AF (rimes du type *large* : *sage* ➔ §357) mais ce processus est erratique et la consonne a ensuite souvent été rétablie (16^e-17^e siècles ➔ §380).
4. Après avoir nasalisé les voyelles précédentes, les nasales en coda étaient en AF encore présentes en tant que consonnes nasales. Elles ne tomberont qu'à partir de la fin du 16^e siècle (➔ §313).
5. L'élimination de s a lieu en AF (➔ §303).

Tobias Scheer et Philippe Ségéral

Chapitre 12

Outils

12.1 Objet du chapitre

- 15 Ce chapitre introduit les outils utiles pour aborder les chapitres suivants. Il est conçu comme un dictionnaire auquel on a recours lorsqu'une notion, une représentation, un terme que l'on rencontre gagnent à être explicités. Il ne constitue pas un préalable à la lecture des autres chapitres, et n'est pas conçu pour être lu de bout en bout.

La section 12.5 explicite les avancées que les travaux de William Labov ont apportées à notre compréhension de la façon dont le changement fonctionne. Les conséquences pratiques concernent l'appréciation de la variation (idiosyncrasie lexicale) dont les cas les plus remarquables sont résumés en section 13.5.

12.2 Processus et théorie phonologiques

12.2.1 Action de la phonologie : trois types de processus

- 16 Dans les langues du monde et de manière tout à fait générale, la phonologie peut agir de trois manières différentes sur les segments (les sons du langage). Son effet (*i.e.* la modification que l'on observe sur un segment) est imputable aux trois causes indiquées sous (5), et à ces trois causes seulement.

(5) causes des phénomènes phonologiques

- a. Effet positionnel, ou syllabique

Action de la position syllabique qu'occupe un segment (un son) dans la chaîne linéaire.

On distingue la position forte (initiale et post-coda, cette dernière étant dite appuyée dans la tradition française) des positions faibles qui sont de deux types, coda et intervocalique (► §19).

Exemple : protégé par sa position initiale (forte), le t de *tēla* > *toile* demeure sans aucune modification depuis le latin à travers l'AF et le MF jusqu'à ce jour, alors qu'il est réduit à zéro dès l'AF dans *vīta* > *vie* à cause de sa position intervocalique (faible).

- b. Effet accentuel

Action de forces dites prosodiques (ou supra-segmentales) dont l'accent tonique est un représentant (l'intonation et les tons en étant d'autres).

Exemple : dans l'évolution du pfr les voyelles toniques libres diphtonguent (*e* dans *fēru* > *fier*) alors que les voyelles atones ne diphtonguent jamais (*venīre* > *venir*, voir chap. 18).

- c. Effet mélodique (assimilation, dissimilation)

Action d'un autre segment, déterminée par les caractéristiques de celui-ci.

Exemple : la palatalisation. Ce processus transmet à un segment non palatal la palatalité d'un segment palatal : *g* dans *argēntu* devient palatal sous l'influence du *e* suivant, aboutissant à *dʒ* (> AF *arḡzent* écrit *argent*).

Les effets mélodiques sont multiformes et requièrent moins de soin explicatif étant donné qu'ils tombent sous le sens (une palatalisation est le fait pour un segment non palatal d'être placé sous l'empire d'un agent palatal) et sont appuyés par une tradition phonétique bien établie. Il n'en va pas de même pour les effets positionnels et, dans une certaine mesure, pour les effets accentuels, qui sont davantage explicités dans le présent chapitre.

12.2.2 Usage de la théorie phonologique

17 D’une manière générale les chapitres 11 à 23 se borneront à l’introduction et à l’usage courant du strict minimum s’agissant des concepts théoriques : les définitions (coda, voyelle libre, position initiale etc.) sont données en vocabulaire de surface et leur identité dans les termes de la théorie phonologique n’est évoquée que lorsqu’elle est nécessaire pour la démonstration. Cela vaut pour la structure interne des segments (structure mélodique → §18) autant que pour les positions syllabiques (→ §§20-27) et l’accent (→ §32).

La théorie phonologique utilisée est d’une part le socle commun de la phonologie moderne qui aujourd’hui fait l’unanimité et représente le savoir stabilisé de la discipline : les structures autosegmentales développées depuis les années 1970. D’autre part nous recourons à un cadre théorique particulier qui représente une des théories phonologiques majeures actuellement entretenues au niveau international : la Phonologie de Gouvernement et en particulier l’approche CVCV (ou CV Strict) et la Coda Miroir. Enfin, s’agissant de la représentation mélodique, nous utilisons la théorie des Eléments (→ §18).

Références bibliographiques :

1. Structures autosegmentales : une introduction en français est disponible dans les manuels Carvalho *et al.* 2010 : 151 sq. et Scheer 2015. Il existe par ailleurs de nombreux manuels en langue anglaise : parmi d’autres Durand 1990 ; Carr 1993 ; Kenstowicz 1994 ; Roca 1994.
2. Phonologie de Gouvernement : Kaye *et al.* 1990, Harris 1994 ; théorie CVCV : Lowenstamm 1996 ; Scheer 2004, 2015 ; Coda Miroir : Ségéral et Scheer 2001a, 2008b ; théorie des Eléments : Backley 2011.

12.3 Structure interne des consonnes et voyelles

18 Les consonnes et voyelles ne sont pas les unités atomiques que la phonologie des langues manipule : elles sont composées d’unités plus petites et il existe deux approches concurrentes les concernant. La conception classique depuis Jakobson (1939) conçoit que les primitives sont des traits distinctifs tels [±labial], [±postérieur], [±continu] etc. Anderson et Jones (1974) ont introduit l’idée que les unités de base sont plus grandes, dites primitives unaires ou holistiques : |A| représente la position basse de la langue, |I| la position haute antérieure et |U|, l’arrondissement des lèvres (et la position haute postérieure). Ainsi le triangle vocalique représentant les voyelles cardinales i,u,a est décrit, et toutes les voyelles sont ou bien l’exécution phonétique d’une seule primitive ou alors en réalisent une combinaison. Cela est montré sous (6).

(6) Tableau 1 : Eléments et leur combinatoire

primitives phonologiques	réalisation phonétique	primitives phonologiques	réalisation phonétique	primitives phonologiques	réalisation phonétique
A	[a]	A + I	[e,ɛ]	I + U	[y]
I	[i]	A + U	[o,ɔ]	I + U + A	[ø,œ]
U	[u]				

Dans les chap. 11 à 23 de la GGHF ces primitives unaires sont utilisées, sous l’appellation *Eléments* (Rq1). Les consonnes sont également composées d’Eléments, mais il ne sera nécessaire de les invoquer que très ponctuellement. Il en va de même pour la différence entre les variantes tendues et relâchées (ou +ATR et -ATR ou encore, dans la tradition française,

mi-fermées et mi-ouvertes) des voyelles moyennes e-ɛ, o-ɔ, ø-œ. Backley (2011) renseignera sur ces aspects. Il est encore utile, toutefois, de noter que la nasalité, consonantique comme vocalique, est représentée par l'Élément |N|.

Remarque

- Il existe trois implémentations de l'idée que les primitives sont unaires / holistiques : la Phonologie de Dépendance (Anderson et Ewen 1987), la Phonologie des Particules (Schane 1984) et la Théorie des Éléments (au sein de la Phonologie de Gouvernement, Kaye *et al.* 1985, Backley 2011). Les différences entre ces approches ne jouent pas de rôle pour les besoins de la GGHF, et une description des faits serait également possible avec des traits distinctifs (Clements et Hume 1995).

12.4 Identité phonologique des positions syllabiques

12.4.1 Positions dans la chaîne linéaire et leur regroupement

- 19 Pour une consonne les positions syllabiques qui produisent les effets positionnels en phonologie (*i.e.* dans les langues du monde) sont au nombre de cinq, définies par la place qu'elle occupe dans la chaîne linéaire, et regroupées en trois ensembles montrés sous (7). Ces groupements sont récurrents dans les langues du monde et (avec une variation paramétrique concernant les consonnes initiales et finales → §34) en toute vraisemblance universels. Le dièse # indique la marge du mot et le point '.', la frontière syllabique (C.C est un groupe hétérosyllabique, .CC un groupe tautosyllabique).

(7) Tableau 2 : les cinq positions consonantiques et leur regroupement

a.	C ₁	#_	initiale de mot	}	position forte
b.	C ₃	C._	post-consonantique		
c.	C ₂	_C	pré-consonantique	}	} positions faibles
d.	C ₅	_#	finale de mot		
e.	C ₄	V_V	intervocalique		
			coda		

L'action positionnelle est particulièrement visible dans la diachronie des langues romanes en général et du français en particulier. Elle a été identifiée depuis les débuts de la romanistique au 19^e siècle en tant que principe directeur central de leur évolution. C'est notamment la disjonction de la position forte qui a attiré l'attention des auteurs : l'initiale et la post-consonantique *a priori* ne partagent rien (phonétiquement parlant ou autrement) mais produisent de manière récurrente le même effet : elles garantissent leurs hôtes contre la lénition et provoquent des fortitions. D'où le nom de la position forte.

Remarques

- L'influence positionnelle ne doit rien à une quelconque propriété phonétique : basée sur la constitution des segments en structure syllabique qui n'obéit aucun principe phonétique, elle est de nature phonologique.
- Les cinq positions montrées épuisent les possibilités logiques si l'on se limite aux groupes de deux consonnes, et aux groupes hétérosyllabiques C.C. Les groupes tautosyllabiques, ou attaques branchantes .CC, sont abordés aux §§26-28.
- La position forte et la coda sont parfaitement symétriques. D'une part leurs propriétés structurales sont en image miroir : en finale et *devant* consonne (hétérosyllabique) __{#.C} pour